



DERICHEBOURG



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

incluant le rapport financier annuel et le document d'information annuel

2017 • 2018

Sommaire



Profil du Groupe	2	5	Information sur la Société et le capital	193	
1	Rapport RSE (faisant office de déclaration de performance extra-financière)	7	5.1	Capital social : montant du capital souscrit 195	
1.1	Présentation des métiers et du modèle d'affaires	8	5.2	Capital autorisé mais non émis 195	
1.2	Principaux risques RSE	26	5.3	Titres non représentatifs du capital 195	
1.3	Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales	28	5.4	Titres donnant accès au capital de la Société 195	
1.4	Incarner un rôle d'employeur engagé	29	5.5	Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions 196	
1.5	Réduire l'empreinte environnementale du Groupe	37	5.6	Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices 196	
1.6	Être un acteur majeur de l'économie circulaire	41	5.7	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales 196	
1.7	Consolider les relations de confiance avec les partenaires	45	5.8	Droits de vote 197	
1.8	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	48	5.9	Seuil statutaire de 2 % 197	
2	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	53	5.10	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action 198	
2.1	Le Conseil d'administration	55	5.11	Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux 198	
2.2	Les comités spécialisés du Conseil d'administration	66	5.12	Actionnariat des salariés 198	
2.3	Le Directeur général délégué	68	5.13	Accords entre actionnaires 199	
2.4	Rémunération des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires exécutifs	69	5.14	Modification des statuts de la Société 199	
2.5	Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société	74	5.15	Règles applicables à la convocation des assemblées générales 199	
2.6	Conventions réglementées	74	5.16	Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions 201	
2.7	Tableau récapitulatif des délégations de l'assemblée générale au Conseil d'administration (L. 225-100 du Code de commerce)	75	5.17	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle 202	
2.8	Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	76	5.18	Dividendes 202	
2.9	Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales	76	6	Informations complémentaires	205
2.10	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	77	6.1	Responsable du document de référence 207	
3	Rapport de gestion du Groupe	79	6.2	Nom du responsable de l'information financière 207	
3.1	Événements marquants de l'exercice	80	6.3	Contrôleurs légaux des comptes 208	
3.2	Résultat des différentes activités et situation financière	80	6.4	Informations à caractère général concernant la société Derichebourg 209	
3.3	Facteurs de risque	90	6.5	Bilan du programme de rachat d'actions 2017/2018 210	
3.4	Actionnariat et franchissements de seuils	95	6.6	Descriptif du programme de rachat 2018/2019 211	
3.5	Résultats financiers des cinq derniers exercices	97	6.7	Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels 213	
3.6	Organigrammes du Groupe	98	6.8	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt 215	
3.7	Déclaration de performance extra-financière	104	6.9	Contrats importants 215	
3.8	Ordre du jour et projet de résolutions à l'assemblée générale mixte du 5 février 2019	104	6.10	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel 216	
4	États financiers	113	6.11	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004 216	
4.1	Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018 en normes IFRS	114			
4.2	Comptes sociaux au 30 septembre 2018	168			
4.3	Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	192			



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2017 • 2018

incluant le rapport annuel et le document d'information annuel



Le présent document de référence a été déposé le 12 décembre 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- ▣ la présentation de l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels que présentés respectivement aux pages 33 à 89, 92 à 140, et 141 à 143, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 décembre 2017 sous le numéro D.17-1102 ;
- ▣ la présentation de l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2016, tels que présentés respectivement aux pages 33 à 84, 95 à 148, et 149, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 décembre 2016 sous le numéro D.16-1030 ;
- ▣ les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relatifs aux exercices clos le 30 septembre 2017 et le 30 septembre 2016 qui sont inclus dans les documents de référence de la Société déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers, respectivement le 12 décembre 2017 sous le numéro D.17-1102 à la page 189 et le 12 décembre 2016 sous le numéro D.16-1030 à la page 193.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la Société www.derichebourg.com, ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.



PROFIL DU GROUPE

Le groupe Derichebourg est un **opérateur international** de référence des services à **l'environnement, aux entreprises** et aux **collectivités**.

Ses activités se répartissent en deux branches distinctes : **la division Environnement** et **la division Multiservices**. Toutes deux reposent sur un même socle de valeurs et partagent une ambition commune : **Servir les Hommes tout en protégeant leur environnement**.

NOTRE ACTION

POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET SES RESSOURCES

Nous préservons et optimisons les ressources de la planète à travers notre activité de recyclage des déchets produits par les industriels, les collectivités et les particuliers.

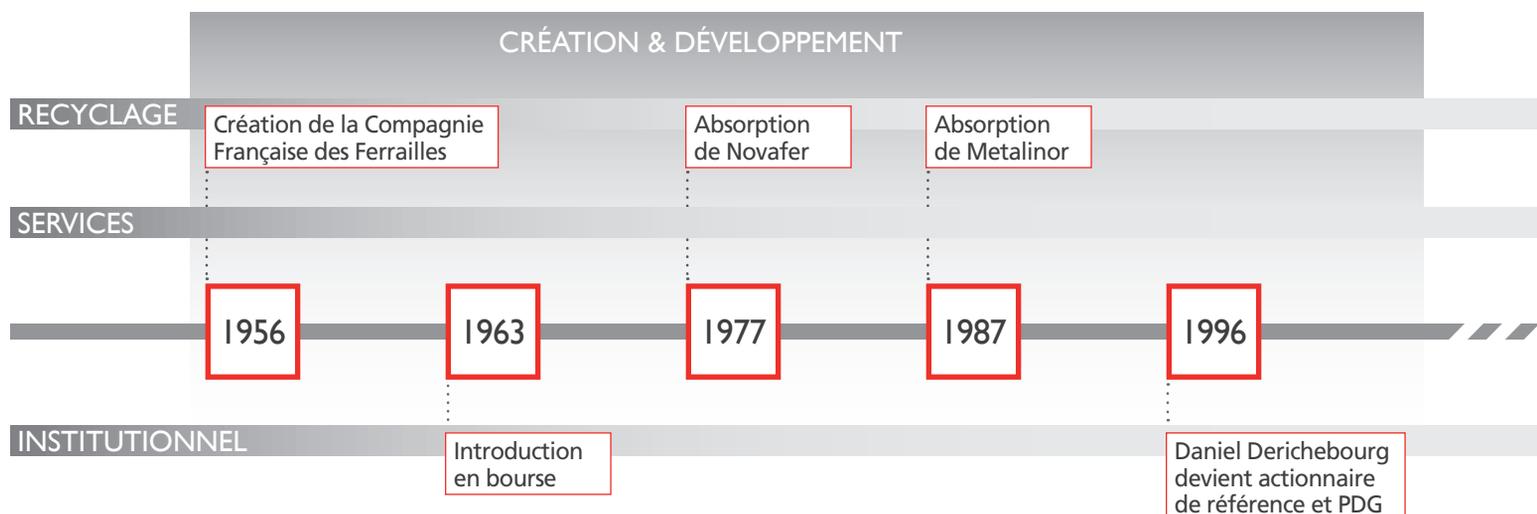
POUR ASSAINIR L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Nous contribuons à la propreté et au fonctionnement du cadre de vie de chacun à travers nos services aux collectivités.

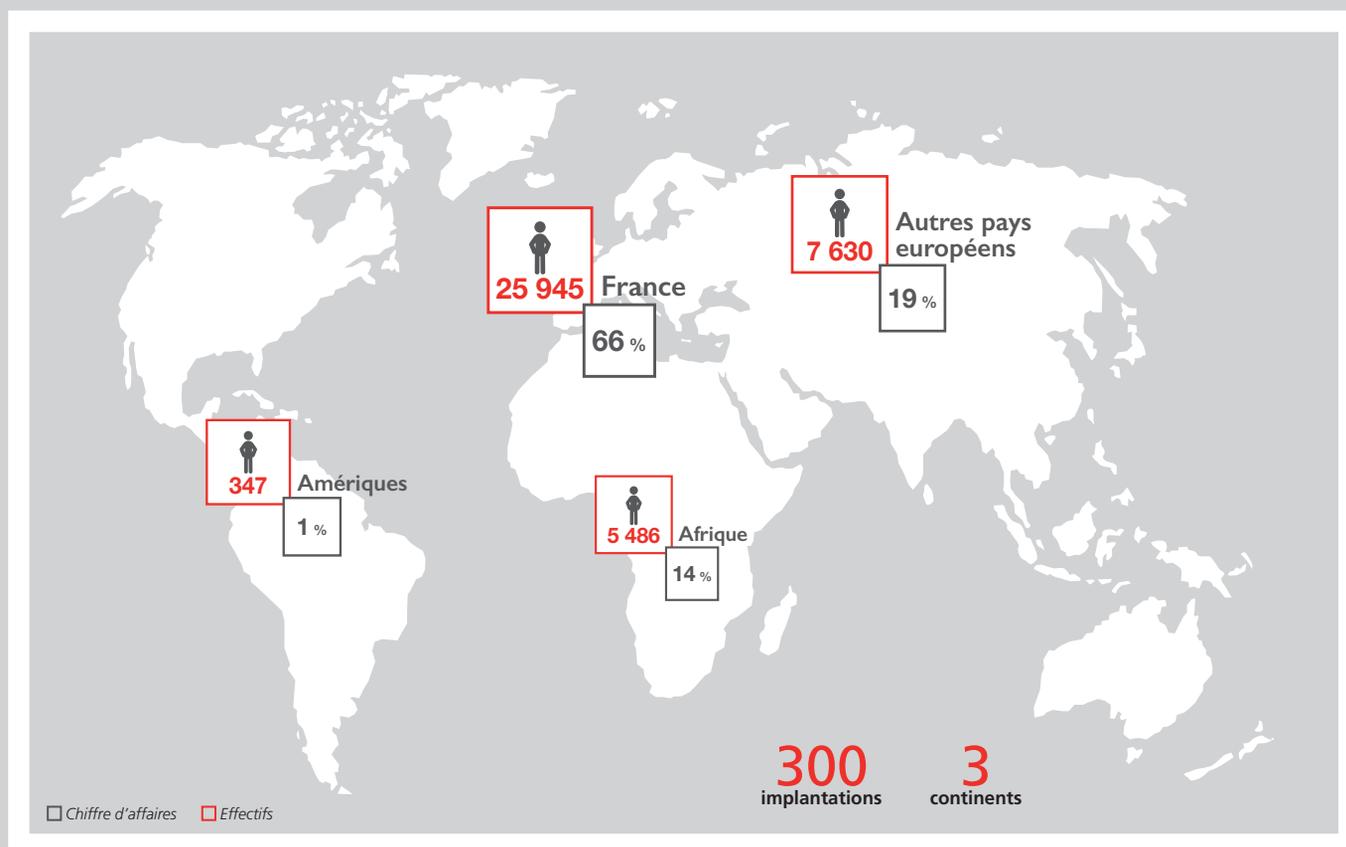
POUR OPTIMISER L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Nous offrons une large gamme de services aux entreprises comme aux collectivités leur permettant d'externaliser tous les services transférables et ainsi de se recentrer pleinement sur leur cœur de métier.

UN ACTEUR FRANÇAIS HISTORIQUE QUI S'EST RENFORCÉ AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Présent dans **13 pays** et comptant plus de **300 implantations** dans le monde, Derichebourg conçoit ses implantations internationales comme une exigence de proximité et d'efficacité au service de ses clients. Une même et indispensable proximité en France et partout dans le monde.



PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

DERICHEBOURG **LE GROUPE**



* en droits de vote



DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT



DERICHEBOURG MULTISERVICES



Rapport RSE (faisant office de déclaration de performance extra-financière)

1

I.1	Présentation des métiers et du modèle d'affaires	8
I.1.1	Activité Services à l'Environnement	9
I.1.2	Activité Multiservices	21
I.2	Principaux risques RSE	26
I.2.1	Analyse des risques RSE	26
I.2.2	Stratégie RSE	27
I.3	Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales	28
I.4	Incarner un rôle d'employeur engagé	29
I.4.1	Déployer une politique de prévention des risques pour garantir la sécurité et préserver la santé des collaborateurs	29
I.4.2	Disposer des compétences clés et les développer pour les besoins présents et futurs	30
I.4.3	Favoriser l'emploi et valoriser le capital humain	31
I.5	Réduire l'empreinte environnementale du Groupe	37
I.5.1	Optimiser les outils de travail les plus consommateurs en énergie pour économiser les ressources naturelles	37
I.5.2	Améliorer l'impact local des installations	40
I.6	Être un acteur majeur de l'économie circulaire	41
I.6.1	Améliorer la valorisation des déchets traités sur les installations	42
I.6.2	Améliorer la performance environnementale chez les clients	44
I.7	Consolider les relations de confiance avec les partenaires	45
I.7.1	Identifier, prévenir et gérer les risques environnementaux, sociaux et éthiques	45
I.7.2	Assurer l'excellence dans le service	46
I.8	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	48

I.1 Présentation des métiers et du modèle d'affaires

Le Groupe Derichebourg est un opérateur de référence, au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités.

L'offre de Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de Services aux Entreprises et aux collectivités tels que la propreté, l'intérim, l'énergie, le support et la logistique aéronautiques, les prestations en milieux sensibles.

Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés, sous la forme de matières premières secondaires.

Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international.

Les activités Services à l'Environnement et Multiservices sont soumises à des cycles économiques différents.

L'activité historique du Groupe est l'activité de recyclage de déchets métalliques. Cette activité connaît une certaine cyclicité, liée à celles des secteurs de la sidérurgie et de la métallurgie. Au milieu des années 2000, la volonté d'adjoindre au recyclage une activité plus résiliente s'est traduite par l'acquisition des activités Multiservices.

Principaux marchés

Chiffre d'affaires par activité	2018		2017		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
Services à l'Environnement	2 116	72 %	1 949	71 %	+ 9 %
Services aux Entreprises	803	28 %	781	29 %	+ 3 %
Holding	1	0 %	1	0 %	0 %
Total	2 920	100 %	2 731	100 %	+ 7 %

Chiffre d'affaires par zone géographique	2018		2017		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
France	2 300	79 %	2 148	79 %	+ 7 %
Autres pays européens	387	13 %	388	14 %	0 %
Continent américain	181	6 %	167	6 %	+ 9 %
Afrique	50	2 %	28	1 %	+ 80 %
Total	2 920	100 %	2 731	100 %	+ 7 %

Les données publiées correspondent au pays d'implantation des filiales.

I.1.1 Activité Services à l'Environnement

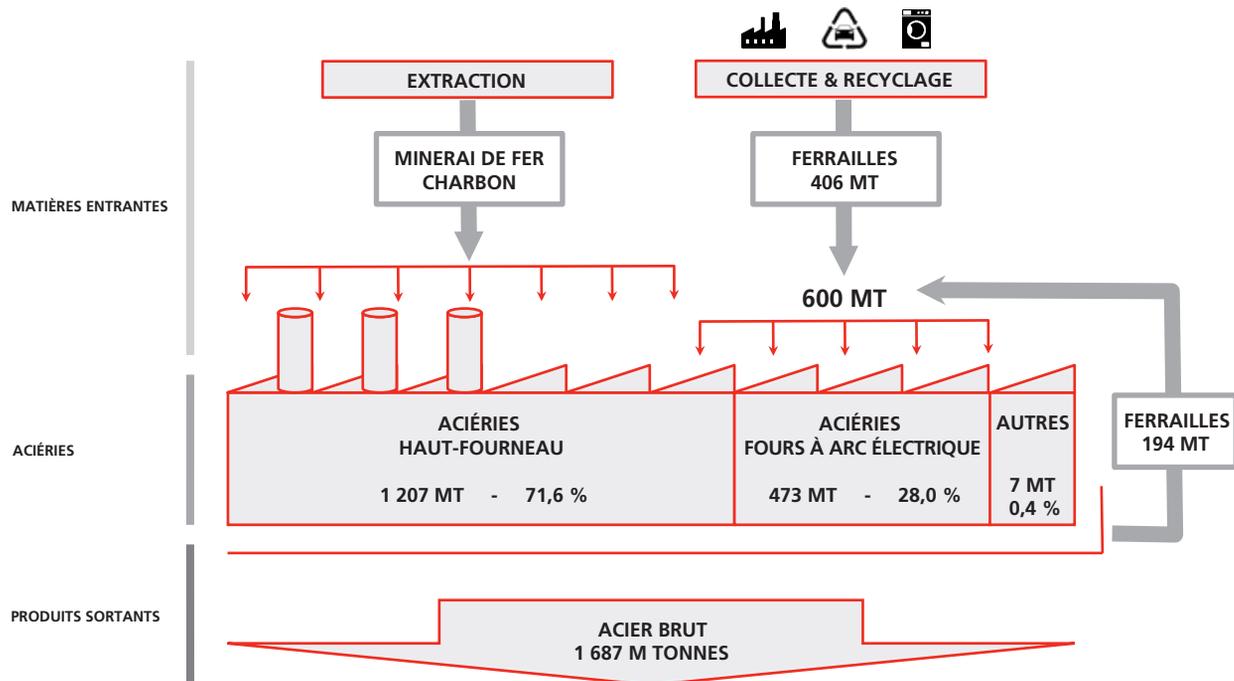
I.1.1.1 Activité Recyclage

Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux contenus dans les biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), dans les matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et dans les chutes neuves industrielles du processus de transformation des métaux (chutes de fabrication).

I.1.1.1.1 Le marché du recyclage des ferrailles

Le marché du recyclage des ferrailles est à l'interface d'un marché amont, constitué par l'offre de déchets et d'un marché aval, constitué par les besoins des aciéries.

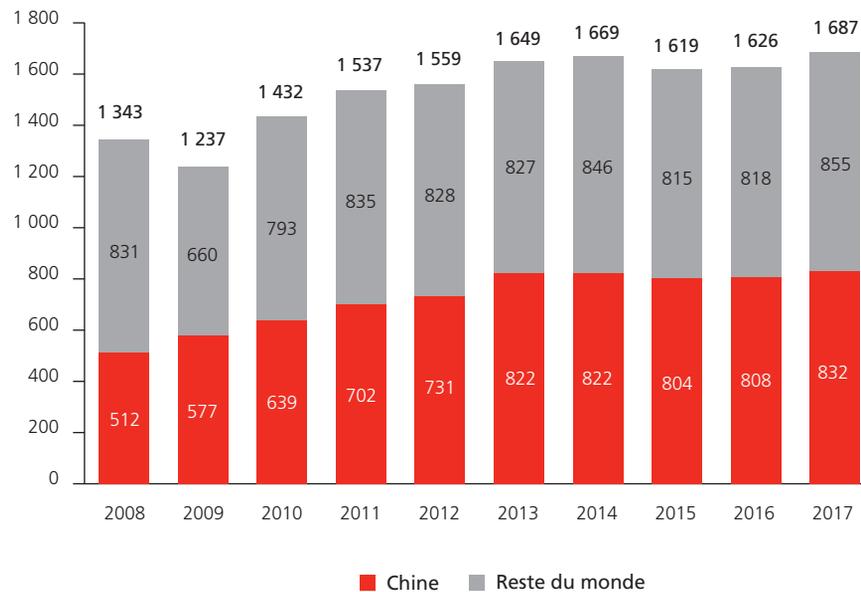
Le marché des ferrailles est estimé à environ 600 millions de tonnes par an (source BIR), dont 406 millions sont accessibles aux sociétés de recyclage, le solde étant constitué de chutes sidérurgiques, recyclées en interne.



Les facteurs suivants affectent le marché des ferrailles :

- La production mondiale d'acier

En millions de tonnes



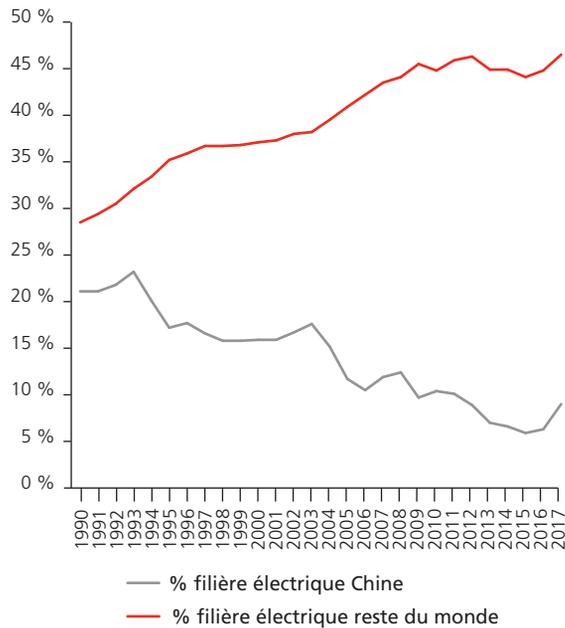
Source : Worldsteel Association.

La production mondiale d'acier a progressé de 1,6 %/an au cours des 5 dernières années. La Chine représente à elle seule 50 % de la production mondiale.

□ La répartition de la production d'acier entre filière haut-fourneau et filière électrique

La filière haut-fourneau consomme du minerai de fer, du coke sidérurgique, et une petite proportion de ferrailles (10-15 %), qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La filière électrique consomme presque exclusivement des ferrailles.

En théorie, les deux filières permettent de produire tous les types d'acier. En pratique, l'acier issu de la filière électrique est utilisé pour produire les aciers longs et les armatures. Les coils (bobines d'acier plat) sont en majorité fabriqués à partir de la filière haut-fourneau.



Source : Worldsteel Association.

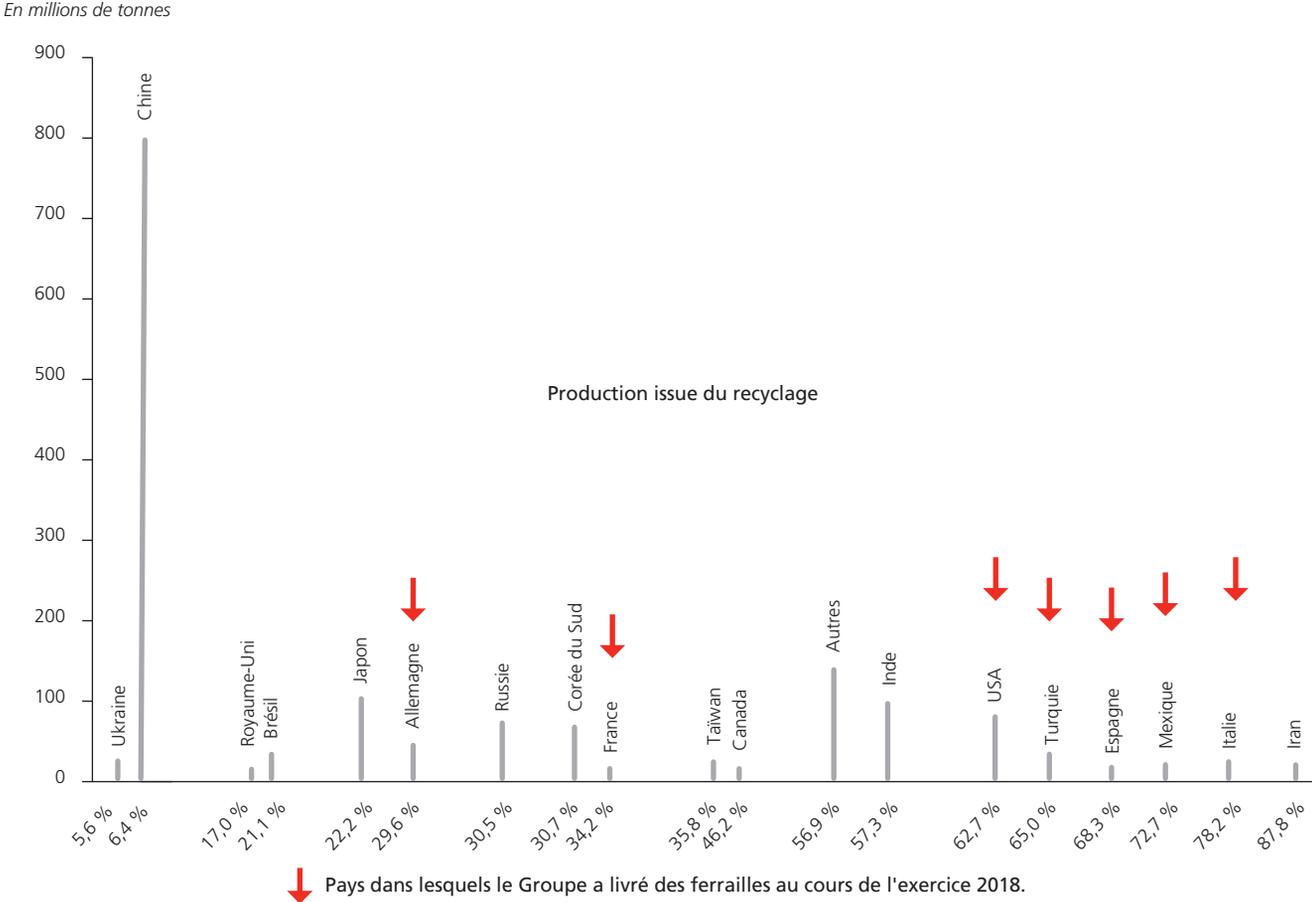
On constate dans le graphique précédent qu'à l'exception de la Chine, la part de l'acier issu de la filière électrique a tendance à progresser année après année. Les avantages concurrentiels de l'acier issu de la filière électrique sont les suivants :

- moindre investissement ;
- souplesse d'utilisation accrue, avec possibilité d'arrêter et redémarrer la production ;
- très net avantage environnemental (moins d'émissions de gaz à effet de serre à la tonne produite) et énergétique (moins d'énergie consommée à la tonne produite) par rapport à la filière haut-fourneau, en particulier dans les pays où la part du nucléaire dans le mix énergétique est élevée ;
- approvisionnement de proximité ;
- facilité d'accès à la production d'acier pour les pays en développement grâce à un investissement moindre.

En contrepartie, la filière haut-fourneau bénéficie en général d'un coût de production à la tonne plus faible.

La Chine produit son acier à 90 % via la filière haut-fourneau. Afin de réduire la pollution, elle a décidé de favoriser dans les prochaines années l'acier issu de la filière électrique, en mettant en place son propre réseau de collecte de ferrailles.

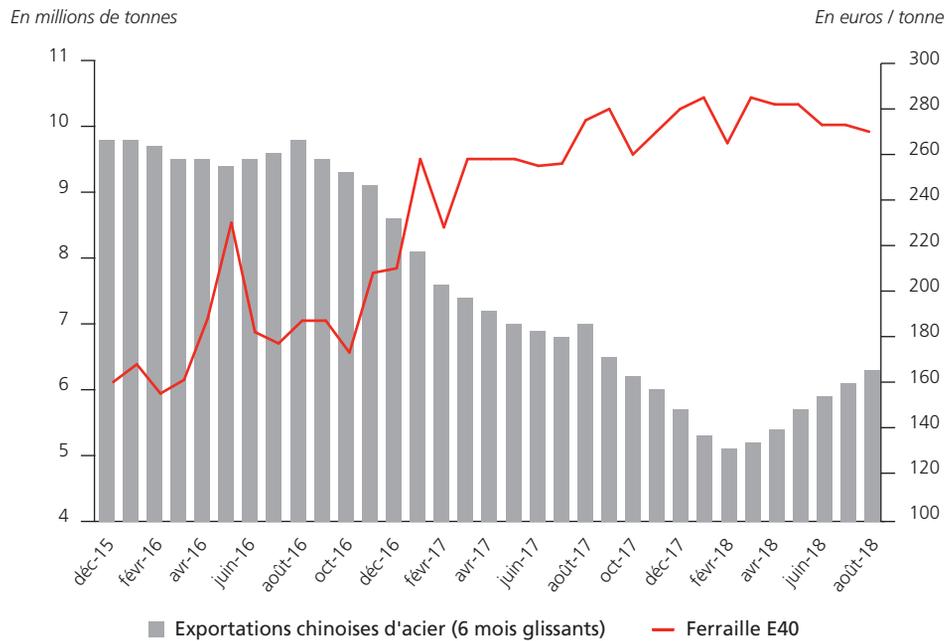
Dans les autres pays, la part de l'acier issu de la filière électrique est détaillée dans le graphique suivant :



Source : Worldsteel Association.

▣ Les flux commerciaux de l'acier et des ferrailles
Le marché des ferrailles est également sensible aux flux du commerce international de l'acier et des ferrailles.
L'intensité des exportations chinoises d'acier influence significativement le marché de l'acier européen, et par conséquent son besoin en

ferrailles. À compter de mi-2016, la Chine a fortement réduit ses exportations d'acier vers l'Europe, à cause de la force de sa demande intérieure, ce qui a permis aux aciéristes européens et turcs d'améliorer leur production et leurs ventes sur leur marché de proximité. Les ventes du Groupe ont bénéficié de cette situation.



Source : Derichebourg.

La Turquie constitue le principal importateur mondial de ferrailles (elle produit 35 Mt d'acier, à 65 % d'origine filière électrique, avec un gisement local insuffisant, et importe environ 21 Mt/an, soit 20 % du commerce mondial). À la différence des marchés domestiques, où les négociations de prix avec les aciéries sont mensuelles, le marché turc achète spot des navires (jusqu'à 40 000 t). L'évolution des prix turcs se répercute donc dans les zones d'approvisionnement que sont les États-Unis et l'Europe, qui sont eux excédentaires en ferrailles. La situation économique en Turquie est également un facteur d'influence pour le marché des ferrailles.

Ces dernières décennies, la globalisation et la libéralisation du commerce international s'étaient traduites par une quasi-disparition des

droits de douane. En conséquence, c'est la demande marginale qui influençait les prix mondiaux. Depuis le printemps 2018, la donne a changé, avec l'instauration de droits de douane de la part des États-Unis sur la majorité des importations d'acier.

Le marché du recyclage des ferrailles est perçu comme relativement volatil, dans la mesure où l'évolution des prix et des volumes se combinent souvent : une demande accrue en ferrailles de la part des aciéristes induira une rareté sur les tonnes supplémentaires recherchées, et une pression à la hausse sur les prix. Inversement en cas de diminution.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du prix de la ferraille broyée (E40) au cours des dernières années :

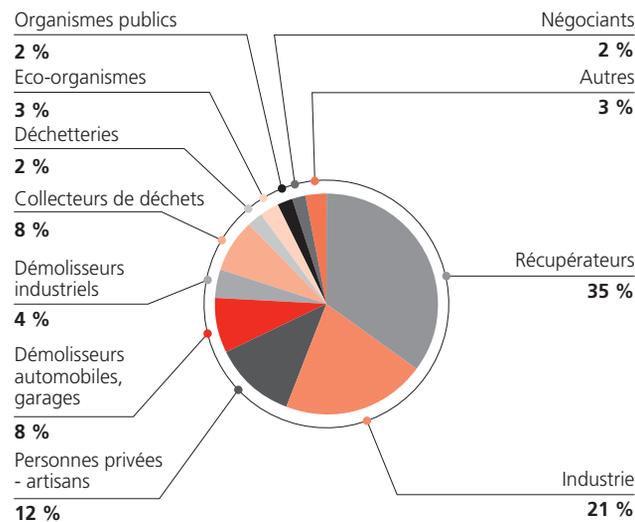


Source : Derichebourg.

□ L'offre de déchets

Les biens de consommation arrivés en fin de vie (80 % environ, y compris les démolitions industrielles) et les chutes de production dans la transformation de l'acier (20 % environ) constituent les approvisionnements des collecteurs de ferrailles. Le niveau de l'activité économique générale influence donc le gisement de ferrailles disponibles.

Pour le Groupe Derichebourg, la répartition des entrées sur les chantiers par type de fournisseur est la suivante :



Source : Derichebourg.

1.1.1.1.2 Le marché du recyclage des métaux non ferreux

Les acteurs du recyclage des ferrailles sont souvent les mêmes que ceux des métaux non ferreux. Les volumes de métaux non ferreux traités par les récupérateurs sont beaucoup plus faibles (souvent 1 pour 10) que ceux des ferrailles. Par contre, les prix unitaires sont beaucoup plus élevés, ainsi que les marges unitaires.

Le tableau ci-dessous récapitule la production mondiale des principaux métaux non ferreux, ainsi que la part de la production issue du recyclage.



Source : World Aluminium, Centre d'Expertise sur l'Aluminium, Bureau international du recyclage (rapport Environmental Benefit of Recycling, 2016), International Stainless Steel Forum.

Le tonnage collecté en France par les acteurs de la filière MNF est de 1,79 million de tonnes (chiffres 2016), pour une contre-valeur de 2,91 Md€.

Sur le marché français (82 % des tonnes collectées par le Groupe), la répartition des métaux non ferreux collectés par la profession est la suivante :

- aluminium : 27 % ;
- plomb et batteries : 13 % ;
- inox et alliages : 11 % ;
- cuivres hors câbles et moteurs : 9 % ;
- câbles cuivre : 7 % ;
- laiton alliages : 5 % ;
- zinc : 5 % ;
- autres : 23 %.

Source : Federec, chiffres clés du recyclage, 2016.

Les MNF se trouvent essentiellement dans le bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes.

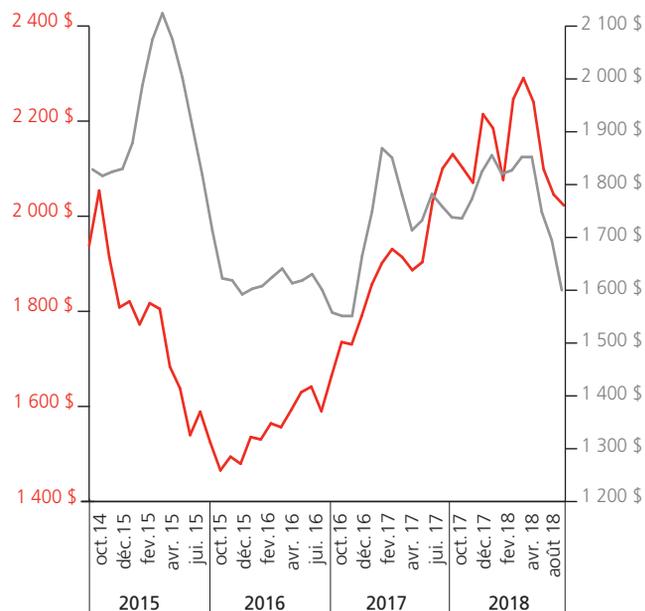
Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistante dans plusieurs régions géographiques. Les produits recyclés sont donc la seule « mine de surface » disponible, et de plus, renouvelable ; dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières.

D'autre part, la production de produits secondaires coûte beaucoup moins cher que la fabrication de produits primaires, à partir de minerai. Les investissements nécessaires sont, en moyenne, trois à quatre fois moins élevés que pour le raffinage. L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevé et de contraintes en termes d'émission de gaz à effet de serre de plus en plus fortes en Europe.

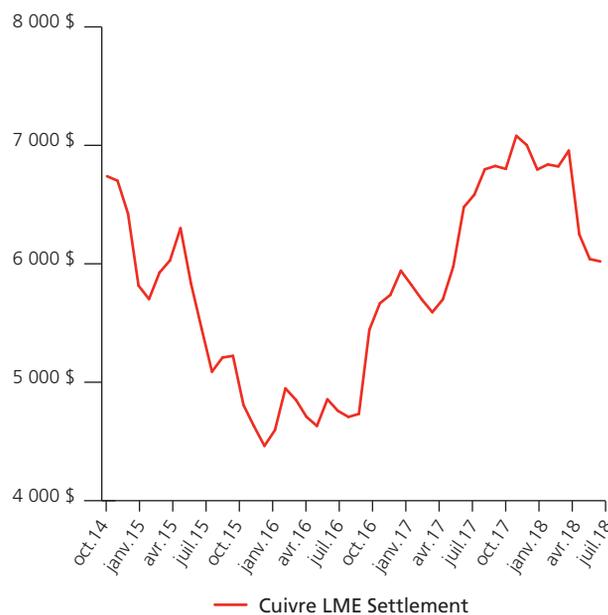
Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites sont moins contraignantes dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

La seule récupération des produits en fin de vie représente environ 35 % de la production des MNF dans le monde (source Bureau international du recyclage). La demande mondiale de métaux non ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale.

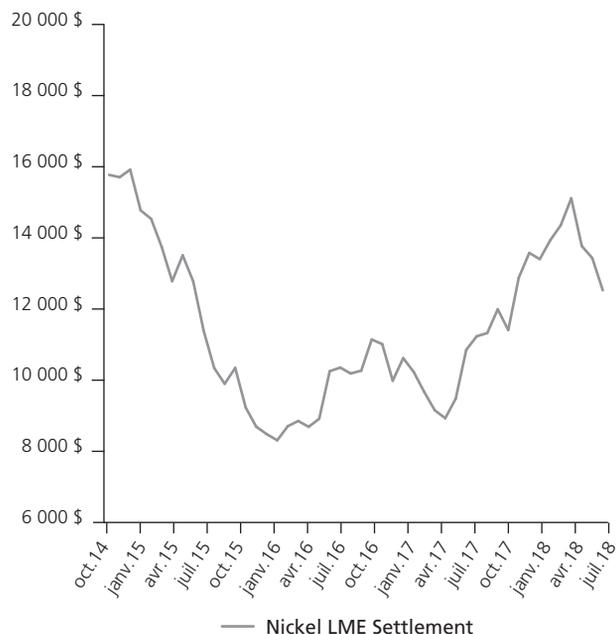
Une inflexion importante s'est produite en 2018, avec la décision de la Chine de publier des cahiers des charges très stricts sur le taux d'impureté contenu dans 19 classes de produits (dont les métaux non ferreux) afin de pouvoir être importés en Chine. Ces taux maximums sont en pratique très difficiles à atteindre, et le volume d'importations chinoises a significativement diminué à partir du printemps 2018. En conséquence, les volumes précédemment consommés par la Chine se sont reportés sur d'autres marchés, entraînant une pression baissière sur les prix des différents métaux non ferreux. Les tableaux ci-dessous récapitulent l'évolution des prix des différents métaux.



— Aluminium LME Settlement
— Aluminium moyen MB

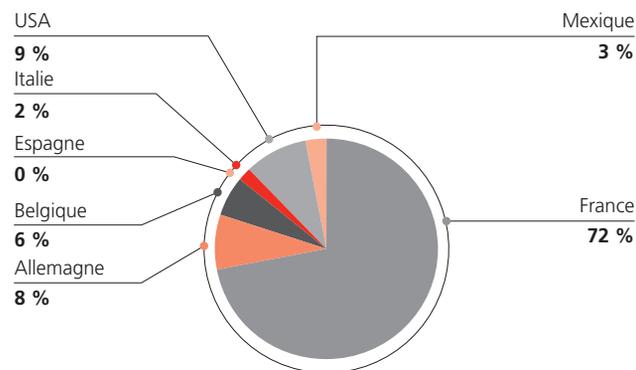


— Cuivre LME Settlement



I.1.1.1.3 Le portefeuille d'activités

L'activité Recyclage du Groupe est présente dans 7 pays, avec une part prépondérante de son activité réalisée physiquement en France. Le tableau ci-dessous détaille la répartition des achats par pays (ferrailles + métaux non ferreux).



Le Groupe opère sur 200 centres de recyclage, dont 162 en France. Cette activité emploie environ 2 600 collaborateurs.

Dans cette activité, les éléments qui différencient le Groupe de ses compétiteurs sont les suivants :

- ▣ la densité du maillage géographique ;
- ▣ l'intégration verticale permise par ce maillage : le vaste maillage du Groupe lui permet d'installer de manière rentable des lignes de traitement secondaires (flottation, affinerie d'aluminium, préparation de mélanges de déchets d'acier inoxydables, préparation d'aluminium première fusion pour les extrudeurs), nourries avec les flux des différents chantiers, sans qu'il soit nécessaire d'acheter significativement à l'extérieur du Groupe ;
- ▣ la gestion des opérations dans une perspective de long terme, qui se traduit notamment par une politique de stocks bas : 15 jours d'activité pour les ferrailles, 15 à 25 jours pour les métaux non ferreux. En période d'augmentation des prix, le Groupe profite moins de la reprise que certains de ses concurrents qui ont davantage de stocks. Il traverse en général mieux que ses concurrents les périodes de baisse de prix, ce qui peut le placer en position d'acteur consolidateur en bas de cycle.

I.1.1.1.3.1 La filière ferrailles

Le Groupe a traité 3,75 millions de tonnes au cours de l'exercice, soit un volume en progression de 2,3 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

En France, le Groupe dispose du maillage le plus important de la profession (162 sites). Comme le transport représente une part importante du coût des déchets entrant sur site, cette proximité du lieu de production des déchets est stratégique.

Avec ses 29 broyeurs-déchetteurs et 72 presses-cisailles, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour produire des matières répondant à des normes élevées de qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs dans la filière des produits aciers longs.

En France, le Groupe estime disposer d'une part de marché de 16 à 17 % sur la collecte des ferrailles, et de l'ordre de 23 % (estimation Derichebourg sur la base de données issues de Federec) pour le traitement (la différence entre les deux chiffres s'explique notamment par les tonnages achetés à des récupérateurs n'ayant pas d'outil industriel).

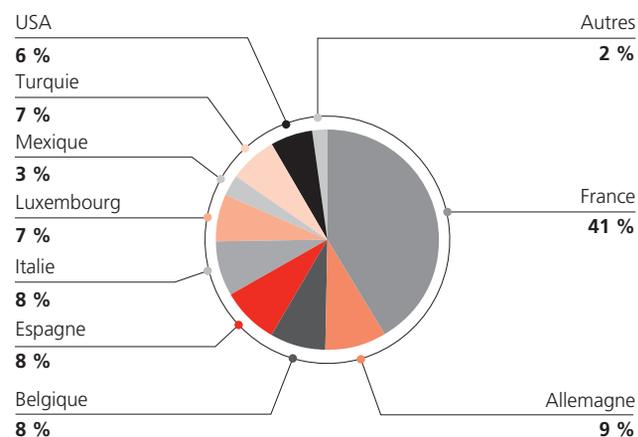
Le deuxième acteur avec une présence nationale est le Groupe Ecore, dont la part de marché dans le traitement des ferrailles est de l'ordre de 15-20 % (source Derichebourg).

La société Boone Comenor (Groupe Suez Environnement) est très active pour les appels d'offres d'enlèvements de chutes dans les usines automobiles.

Dans chaque région, le Groupe est par ailleurs en compétition avec un grand nombre d'acteurs régionaux, qui disposent de quelques sites.

Une fois préparées et triées, les tonnes sont commercialisées auprès d'aciéristes domestiques ou à la grande exportation (10 % des volumes environ) lorsque le Groupe est proche de zones portuaires.

Le tableau ci-dessous présente les principales zones de destination des ferrailles du Groupe.



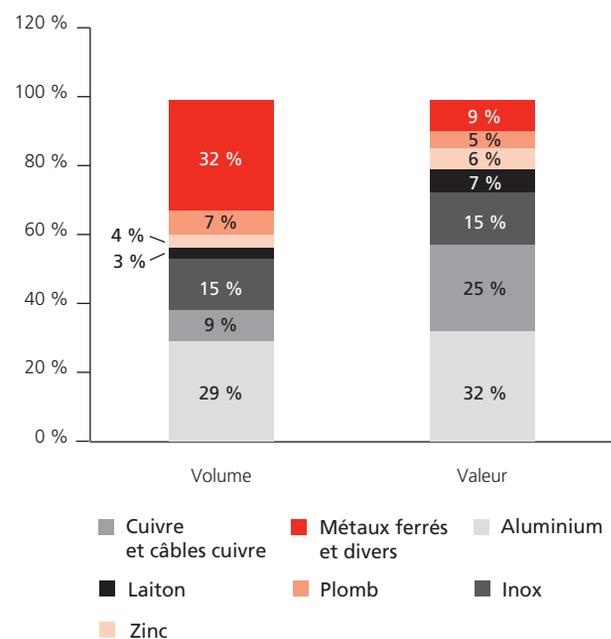
Le Groupe s'efforce de limiter ses stocks (15 jours d'activité environ), afin de ne pas être trop exposé aux variations de prix des ferrailles.

Le Groupe n'exploite pas d'aciérie.

L'activité Broyage du Groupe génère des résidus de broyage (mélange de mousse, plastique, verre, bois...) qui ne peuvent être commercialisés en l'état. Le Groupe mène plusieurs actions de développement afin d'améliorer constamment le taux de valorisation (énergie ou matière) et de limiter les volumes envoyés en centre d'enfouissement, qui se sont élevés à plus de 179 000 tonnes en 2018 (périmètre France).

I.1.1.1.3.2 La filière métaux non ferreux

La répartition du chiffre d'affaires par métal est la suivante :

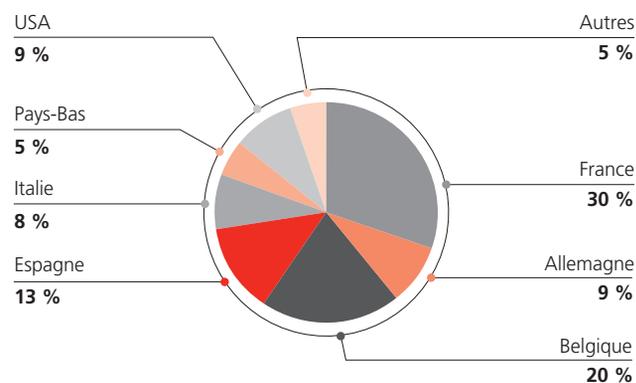


Comparé à ses concurrents, le Groupe traite un volume relatif de métaux non ferreux plus important. Disposer d'une forte part de marché sur les métaux non ferreux est une caractéristique historique du Groupe. Cela s'explique par la diversité des flux traités :

- ▣ activité classique d'achat, tri, préparation de tous métaux non ferreux ;
- ▣ par ailleurs, Derichebourg Environnement a équipé ses principaux broyeurs de séparateurs par induction et dispose en Europe de deux unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des métaux lourds (cuivre, laiton, etc.). L'aluminium dense (carter broyé flotté) est transformé en lingots sur le site lillois de Refinal Industries. Ces lingots (qualité AS9U3) sont majoritairement vendus aux fonderies de pièces automobiles. L'affinerie du Groupe produit 66 000 tonnes de lingots d'aluminium de seconde fusion. Le Groupe a investi dans une deuxième affinerie (four rotatif) à Prémery (Nièvre), qui produira à terme 15 000 tonnes de lingots par an ;
- ▣ la filiale Inorec prépare des mélanges des différents métaux entrant dans la composition des aciers inoxydables, conformes aux cahiers des charges des clients, afin que ces derniers puissent être directement enfournés ;
- ▣ le Groupe prépare de la grenaille de cuivre à partir de câbles cuivreux (environ 3 000 t/an).

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Groupe a traité 540 700 tonnes de métaux non ferreux, en très léger recul par rapport à l'exercice précédent (- 0,7 %).

Le tableau ci-dessous détaille les ventes de métaux non ferreux (y compris déchets d'acier inoxydable) par pays de destination :



La part des volumes de métaux non ferreux exportés vers la Chine est inférieure à 5 %.

I.1.1.1.3.3 Les prestations de services

Le Groupe réalise également des prestations de services (environ 100 M€/an), dans les domaines suivants :

I.1.1.1.3.3.1 Traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive relative à la responsabilité élargie des producteurs, la France a choisi de confier la responsabilité de la collecte et du traitement des biens mis sur le marché dans 15 filières à des éco-organismes. Le Groupe Derichebourg s'est positionné depuis la création de ces filières auprès des éco-organismes en charge des DEEE, principalement sur les activités de traitement. Le Groupe traite 176 000 t/an de DEEE sur 11 sites. Le Groupe est présent sur 3 flux de DEEE sur 5 :

- le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ;
- le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs). Pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s'est associée avec l'un des leaders internationaux du traitement écologique d'appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousses d'isolation. Une filiale détenue à 50 %, dénommée Fricom Recycling, a été créée avec ce partenaire, Oeko-Service AG (connu sous le nom de SEG) ;
- les PAM (petits appareils en mélange).

Derichebourg accompagne les éco-organismes dans l'atteinte de leurs objectifs de progression des volumes collectés et valorisés.

I.1.1.1.3.3.2 Gestion-distribution des véhicules hors d'usage (collecte, traitement et suivi matière) avec sa filiale ECO-VHU pour le compte des constructeurs automobiles

Le Groupe Derichebourg dispose en France d'un réseau de plus de 300 centres démolisseurs (internes ou correspondants tiers) agréés lui permettant de remplir les prescriptions en matière de maillage territorial, ce qui place le Groupe en position favorable pour signer les contrats-cadres avec les constructeurs et importateurs.

I.1.1.1.3.3.3 Traitement des sous-produits des usines sidérurgiques et des industriels

Le Groupe réalise à façon des prestations de services, du type préparation de ferrailles bouletées utilisées comme chutes refroidissantes, et peut être amené à gérer des parcs à ferrailles d'aciéries.

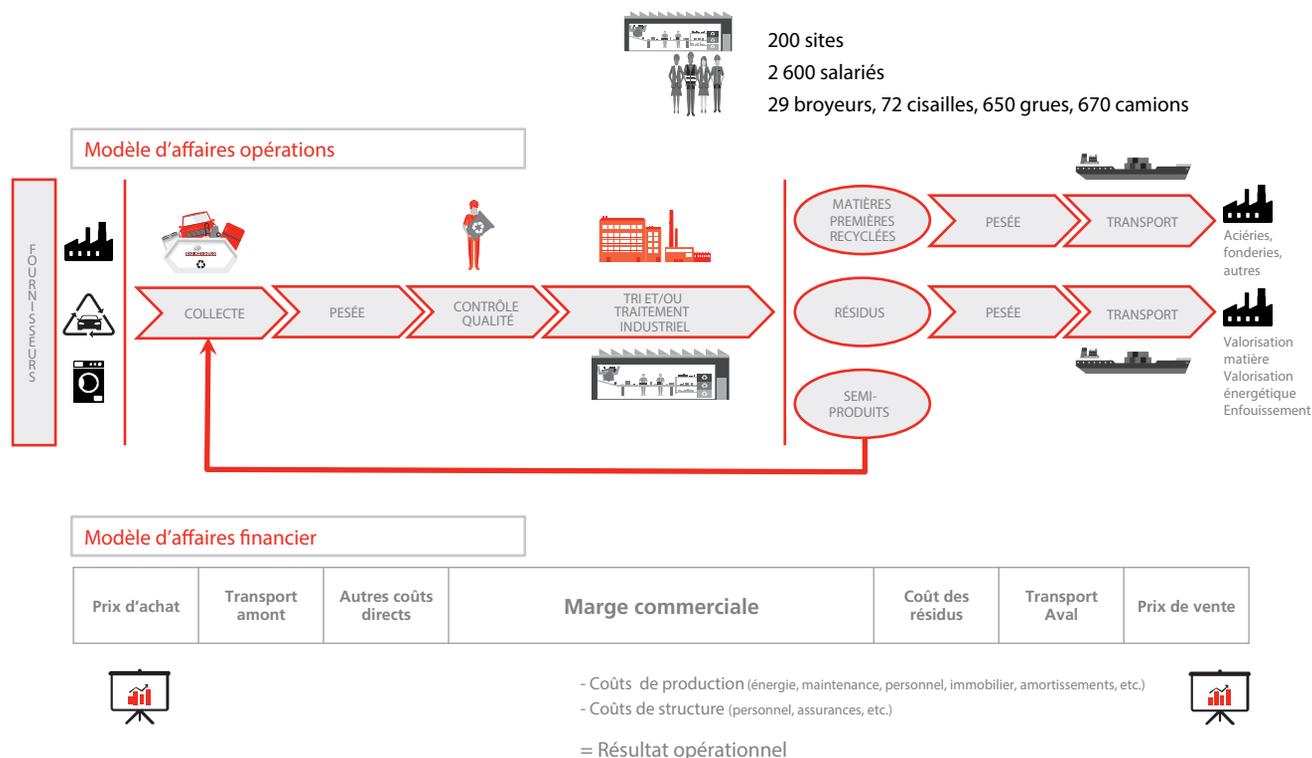
I.1.1.1.3.3.4 Collecte papiers, cartons, DIB

Le Groupe fait bénéficier à ses clients de son maillage territorial pour proposer des activités de collecte et tri de déchets industriels banals, de papiers, cartons. La filiale Revival a inauguré au cours de l'exercice un nouvel établissement à Noisy-le-Sec, en région parisienne, d'une capacité de traitement de 88 000 t/an, avec une insertion soignée dans le paysage urbain.

I.1.1.1.4 Le modèle d'affaires de l'activité Recyclage

À la différence d'autres matières recyclables, les déchets métalliques ont toujours eu une valeur positive, à l'exception de quelques périodes de crise prononcée de la sidérurgie. Le Groupe achète donc tous les métaux ferreux qu'il traite et vend.

Le graphique ci-dessous détaille le modèle d'affaires de l'activité Recyclage.



1.1.1.1.5 La stratégie du Groupe dans l'activité Recyclage

Le Groupe est actuellement le 4^e acteur européen en termes de chiffre d'affaires, derrière les sociétés EMR, TSR, et Chi-Ho Environmental Group (Scholz). Le Groupe a pour ambition de gagner une place d'ici les 5 prochaines années, que ce soit par croissance organique ou externe.

La réussite de cette ambition se traduit par la stratégie suivante :

- consolider la position de fournisseur de premier plan de la sidérurgie et de la métallurgie, en livrant des produits conformes aux cahiers des charges des clients, et en élargissant sa base de clients, en particulier pour les ferrailles ;
- mettre en œuvre les meilleures technologies de tri disponibles, afin de conserver toute la valeur ajoutée des différents produits, et réduire la part de résidus dirigée vers la filière d'enfouissement ;
- disposer d'une équipe de management unie dans la mise en œuvre de la même stratégie dans tout le Groupe, et former les salariés ;
- mettre à jour l'outil informatique du Groupe, sans toucher à ses principales caractéristiques qui font de lui l'un des outils les plus pertinents du marché (connaissance des stocks et de la marge en temps réel sur tous les sites du Groupe) ;
- développer des métiers de niche, sur lesquels il y a moins d'intervenants, tels que la flottation des métaux induits, l'affinage d'aluminium, la préparation à froid de mélanges destinés aux aciéries produisant de l'inox. Le Groupe cherche également à développer des tris complémentaires sur les fractions non ferreuses issues du processus de broyage. À terme, le Groupe ambitionne de réaliser 20-25 % du chiffre d'affaires de l'activité Recyclage sur ces segments ;

- développer le réseau de collecte, en France et à l'Étranger, en étant dans chaque pays de présence soit un leader national, soit un leader régional, et en explorant les possibilités de croissance externe dans une approche de long terme. Le Groupe est ainsi bien placé pour être un consolidateur de marché en bas de cycle.

1.1.1.2 Activité Services aux Collectivités

Le Groupe réalise environ 235 M€ de chiffre d'affaires dans cette activité. Il est présent dans les pays suivants : Canada, France, Italie, Maroc.

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoyage urbain constitue un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et le respect des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur elles. Poly-Environnement (France), San Germano (Italie), Derichebourg Maroc (et ses sociétés sœurs), Derichebourg Canada gèrent tous les types de déchets ménagers et leurs modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines, emballages ménagers, déchets verts, cartons, papiers, etc.), en porte-à-porte et en apport volontaire. Ces filiales assurent également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants, la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets vers les centres de traitement et de valorisation. Poly-Environnement propose aux collectivités de prendre en charge tous les aspects de leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégraffitage...).

Poly-Environnement au travers de ses filiales assure la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés dans quatre des dix arrondissements de la ville de Paris confiés à des opérateurs privés, et la collecte des ordures ménagères dans trois arrondissements de Marseille (2^e, 15^e et 16^e).

San Germano est présente dans le Piémont, en Lombardie et en Sardaigne. Postérieurement à la clôture, le Groupe a signé un accord avec la société Iren Ambiente en vue de la cession des activités de San Germano et CMT, dans le cadre d'un recentrage sur le cœur de métier du Groupe, de la recherche de l'amélioration de la rentabilité des capitaux employés, et d'une réduction du périmètre des activités du Groupe en Italie.

Derichebourg Maroc assure la collecte des déchets ménagers notamment à Marrakech, Rabat et Casablanca.

Les contrats (marchés publics) sont le plus souvent d'une durée de 5 à 7 ans, il est fréquent que la collectivité demande du matériel neuf lors du renouvellement des marchés.

Le Groupe se positionne sur des appels d'offres qui accordent une part suffisante à la note technique, qui permet de valoriser la qualité du service et les moyens déployés par le soumissionnaire, et pas uniquement le prix le plus bas, afin d'obtenir une rentabilité des capitaux employés.

Par ailleurs, le Groupe exerce une activité de distribution d'eau potable (à la Réunion), et de traitement des eaux usés.

Cette activité emploie environ 4 000 collaborateurs.

I.1.1.3 Propriétés immobilières, usines, équipements, immobilisations corporelles importantes

L'activité Services à l'Environnement du Groupe est fortement consommatrice de matériels : broyeurs, cisailles, inducteurs, matériels de collecte, de tri, et les infrastructures qui les accompagnent : terrains, dallages béton, raccordements électriques.

La stratégie du Groupe est d'être propriétaire ou bénéficiaire économique de tous les actifs de long terme qu'il utilise fréquemment. Le tableau ci-dessous détaille les principales familles d'actifs et matériels utilisés dans l'activité Recyclage :

Famille	Nombre et commentaires
Terrains	400 hectares en propriété, et exploités
Broyeurs	29 broyeurs en activité
Cisailles	72 cisailles en activité
Grues fixes	64 grues fixes, presque toutes électriques
Pelles hydrauliques	581 pelles hydrauliques de manutention en activité
Camions	670 camions, avec une politique de renouvellement aux dernières normes environnementales

Le tableau ci-dessous détaille la valeur comptable de ces actifs :

En millions d'euros	30-09-18	30-09-17
Valeurs brutes	1 466	1 471
Amortissements cumulés	(1 012)	(1 048)
Valeur nette	453	424

NB : Les chiffres ci-dessus intègrent également la valeur des immobilisations appartenant à des entités affectées à l'activité Holding, propriétaires de terrains exploités par l'activité Services à l'Environnement.

Le Groupe Derichebourg privilégie, lorsque cela est possible, l'acquisition des terrains sur lesquels il réalise les prestations de Services à l'Environnement. Le Groupe est propriétaire, notamment via Derichebourg Immobilier et ses filiales de plus de 4 000 000 m² de terrains exploités par l'activité Services à l'Environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il peut exister des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur de marché des terrains au 1^{er} janvier 2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés) de 41 M€ est intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

Dans l'activité Recyclage, la valeur des actifs déclarée auprès des assurances est d'environ 1 000 M€.

I.1.1.4 Activité de recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage en poursuivant la séparation pour en extraire les parties métalliques, les plastiques, les verres, etc. L'objectif est de diminuer de 20% au cours des cinq prochaines années les volumes mis en enfouissement (à volume égal traité par les broyeurs).

Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution.

D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit 35 000 tonnes par an de combustibles de substitution pour les cimenteries.

I.1.2 Activité Multiservices

I.1.2.1 Les marchés du Multiservices

L'activité Multiservices regroupe de nombreux métiers qui ont deux points communs :

- la volonté des clients donneurs d'ordre d'externaliser certaines fonctions afin de se concentrer sur leur cœur de métier ;
- une forte intensité en main-d'œuvre des prestations réalisées.

Dans cette branche, le Groupe est présent en France (91 % du chiffre d'affaires), au Portugal, en Espagne et en Allemagne principalement.

I.1.2.2 Le portefeuille d'activités

Derichebourg Multiservices est un opérateur de référence des services externalisés aux entreprises industrielles et tertiaires, aux services publics et aux collectivités.

Acteur global de proximité, Derichebourg Multiservices apporte à ses clients **4 solutions** complémentaires :

- tertiaire : offres modulables garantissant le bon fonctionnement des bâtiments et installations, et le bien-être des occupants ;
- industrie : expertises « sur mesure » de sous-traitance globale industrielle au service de la production du client ;
- espace urbain : ensemble de prestations dédiées aux villes et infrastructures urbaines pour un cadre de vie plus qualitatif ;
- sourcing RH et intérim : solutions visant à offrir des ressources au client, pour renforcer ses compétences tout en s'affranchissant des contraintes inhérentes.

Ces solutions sont déployées par 19 filiales réparties dans 9 pays.

Des métiers, des filiales

Support à l'industrie aéronautique Support aux opérations aériennes	DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE
Logistique industrielle et services Gestion des déchets et transport	DERICHEBOURG SERVICES INGÉNIERIE NUCLÉAIRE
Propreté & services associés Nettoyage et maintenance industriels Manutention/logistique	DERICHEBOURG PROPRETÉ
Génie électrique et climatique Maintenance multitechnique	DERICHEBOURG ÉNERGIE
Télésecurité	DERICHEBOURG TECHNOLOGIES
Accueil & accueil événementiel Accueil retail & spectacle Courrier	ULTEAM
Manutention/logistique	DERICHEBOURG LOGISTIQUE ET MANUTENTION
Éclairage public Signalisation	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.
Affichage urbain Installation et maintenance de mobilier urbain	DERICHEBOURG SNG
Espaces verts VRD	DERICHEBOURG ESPACES VERTS
Intérim généraliste Intérim spécialisé	DERICHEBOURG INTÉRIM
Intérim aéronautique Intérim éolien	DERICHEBOURG SOURCING AERO & ENERGY
Recrutement Recrutement aéronautique	DERICHEBOURG INTÉRIM DERICHEBOURG SOURCING AERO & ENERGY
Centre de formation	DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION

Contribution au chiffre d'affaires par solution

SOLUTIONS	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)
INDUSTRIE	147
TERTIAIRE	468
ESPACE URBAIN	44
SOURCING RH & INTÉRIM	144

I.1.2.2.1 Solutions pour le secteur Tertiaire

Ces solutions regroupent l'ensemble des prestations qui garantissent le bon fonctionnement des bâtiments et qui permettent de les pérenniser ; comme les travaux de génie climatique et électrique, les interventions de maintenance multitechnique, la propreté, la télésécurité, la manutention et les espaces verts.

Ces prestations s'adressent également au bien-être des occupants avec l'accueil en entreprise, le service courrier et le factotum.

Les deux métiers les plus importants, par le chiffre d'affaires, dans les solutions pour le Tertiaire sont l'énergie (génie climatique, électrique et maintenance multitechnique) et la propreté.

I.1.2.2.1.1 Derichebourg Propreté

Évoluant dans un marché très concurrentiel, la propreté est aujourd'hui un métier stratégique, influant directement sur de nombreux facteurs clés pour les hommes et les organisations : bien-être, performance, confort, santé, image... Ce marché est également en pleine mutation : aux besoins du client « donneur d'ordre » se superposent les attentes du client « final » : l'utilisateur.

Derichebourg Propreté & Services associés est l'un des acteurs de référence français. Parce que les enjeux et les modalités d'intervention diffèrent d'un secteur d'activité à l'autre, la filiale propose des savoir-faire spécifiques « secteur » au profit du secteur privé et des acteurs publics. Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services couvrant les lieux les plus simples aux plus exigeants.

Secteurs d'intervention :

- ▣ industrie : nettoyage industriel et maintenance de 1^{er} niveau ;
- ▣ agroalimentaire ;
- ▣ santé ;
- ▣ pharmacie/ultra-propreté ;
- ▣ locaux tertiaires et administratifs ;
- ▣ espace de vente ;
- ▣ services habitats, voiries, transports en commun.

Derichebourg Propreté dispose également de compétences lui permettant d'assurer des services de manutention et logistique : logistique amont et aval, gestion des stocks, logistique de production...

Chiffres clés 2018 :

- ▣ 18 000 spécialistes ;
- ▣ 100 implantations réparties sur toute la France ;
- ▣ 10 000 clients.

I.1.2.2.1.2 Derichebourg Énergie

Un gestionnaire de parc immobilier doit, pour valoriser ses actifs et maximiser son résultat d'exploitation, rechercher en permanence la performance énergétique, tout en veillant à la fiabilité et à la pérennité des bâtiments et leurs installations. Il doit également aux occupants des bâtiments les meilleurs standards de sécurité et de confort.

Derichebourg Énergie réalise, exploite et maintient sur la durée les installations en génie climatique et génie électrique. La filiale intervient au travers d'une gamme de prestations allant des travaux à la maintenance monoteknique et multitechnique en site fixe ou en itinérance.

Son engagement à exécuter une maintenance préventive assure la pérennité des installations.

Travaux en génie climatique	Travaux en génie électrique	Maintenance
<ul style="list-style-type: none"> ▣ Chauffage, climatisation, ventilation, réfrigération, régulation ▣ Aéraulique, hydraulique ▣ Traitement des fluides ▣ Plomberie 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Courants forts ▣ Courants faibles ▣ Régulation, automates programmables ▣ Secours électrique 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Climatisation, ventilation, chauffage ▣ Courants forts, courants faibles ▣ Plomberie, protection incendie ▣ Second œuvre ▣ Gestion déléguée des contrats

1.1.2.2.2 Solutions pour l'Industrie

Ces solutions regroupent l'ensemble des prestations où les métiers interviennent au cœur des process de production des clients, principalement dans le secteur aéronautique et nucléaire.

Dans l'aéronautique, Derichebourg Atis Aéronautique intervient sur l'assemblage des systèmes mécaniques et électriques ainsi qu'au niveau de l'inspection qualité.

Dans le secteur nucléaire, Derichebourg Milieux Sensibles propose des services de logistique industrielle ainsi que des services de gestion des déchets radioactifs.

En termes de chiffre d'affaires, Derichebourg Atis Aéronautique est la filiale la plus importante des Solutions à l'Industrie (~ 117 M€ CA).

Derichebourg Atis Aéronautique intervient comme sous-traitant majeur du secteur aéronautique et propose une gamme complète de prestations clé en main allant du manufacturing engineering à la livraison aux clients.

Support à l'industrie aéronautique

- ▣ Processus industriel
- ▣ Assemblage/fabrication
- ▣ Assistance à la livraison
- ▣ Services d'assistance au sol

Support aux opérations aériennes

- ▣ Gestion de navigabilité
- ▣ Représentation client & assistance livraison
- ▣ Transitions d'aéronefs
- ▣ Formation & transfert de connaissance

Chiffres clés 2018 :

- ▣ présence dans 6 pays : France, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis et Chine ;
- ▣ 2 100 collaborateurs.

1.1.2.3 Solutions pour Sourcing RH & Intérim

L'intérim est un outil d'ajustement de l'emploi au service des entreprises et des candidats. Les entreprises recherchent de plus en plus de réactivité et de souplesse dans leur organisation du travail et dans la gestion de leur masse salariale. L'intérim est également un tremplin pour les candidats qui accèdent plus facilement à des postes et à des formations qui leur permettent d'évoluer professionnellement.

Ce secteur en pleine mutation se centre sur la création de compétences et s'inscrit comme un levier d'employabilité.

Les solutions Sourcing RH & Intérim regroupent l'intérim généraliste, l'intérim aéronautique, le recrutement et un centre de formation aux métiers de l'aéronautique.

Le chiffre d'affaires réalisé par les métiers Solutions Sourcing RH & Recrutement est de 144 M€.

1.1.2.3.1 Derichebourg Intérim et Recrutement

Derichebourg Intérim et Recrutement apporte une réponse globale (recrutement en intérim, CDD et CDI) aux problématiques des entreprises qui connaissent aujourd'hui d'importants besoins en recrutement, à la fois pour pouvoir se développer, répondre aux demandes croissantes du marché et absorber des pics d'activité saisonniers.

Derichebourg Intérim et Recrutement délègue des collaborateurs aux entreprises dans de multiples secteurs : tertiaire,

banque/finance/assurance, logistique/transport, vente/retail, BTP et industries.

Chiffres clés 2018 :

- ▣ 5 000 clients en France ;
- ▣ Plus de 250 000 missions d'intérim ;
- ▣ 27 implantations en France.

1.1.2.3.2 Derichebourg Sourcing Aero & Energy

Derichebourg Sourcing Aero & Energy recrute dans le secteur aéronautique, naval et ferroviaire.

Le réseau d'agences Derichebourg Sourcing Aero & Energy détache son personnel intérimaire pour des missions de courte ou longue durée et réalise également du recrutement en CDI et CDD au travers de son cabinet de conseil en recrutement, Derichebourg Aerosearch.

Chiffres clés 2018 :

- ▣ Plus de 20 000 missions d'intérim ;
- ▣ 15 000 intérimaires inscrits ;
- ▣ 18 implantations en Europe dont 14 en France.

1.1.2.3.3 Derichebourg Évolution Formation

En 2008, le Groupe a créé sa propre école de formation aux métiers de services dans l'aéronautique.

Derichebourg Évolution Formation, centre de formation situé à Toulouse, dispense un large éventail de sessions de formations :

- ▣ certification aéronautique : ajusteur monteur (CQPM), monteur câbleur (CQPM), intégrateur cabine avion (CQPM), CAO CATIA, inspection/qualité, facteurs humains et CDCCL, etc. ;

- sécurité et prévention : habilitations électriques, SST, gestes et postures, incendie, ATEX, etc. ;
- Caces : chariots, nacelles, engins, grues, ponts roulants.

Chiffres clés 2018 :

- plus de 9 000 personnes formées depuis la création du centre ;
- un taux de retour à l'emploi de plus de 91 % pour les demandeurs d'emploi ayant suivi une formation qualifiante.

1.1.2.3.4 Solutions pour l'Espace Urbain

Cette solution regroupe l'ensemble des prestations destinées aux collectivités territoriales pour améliorer le cadre de vie et la performance énergétique des villes.

Aujourd'hui, les villes se doivent de répondre aux attentes grandissantes en matière de services, de mobilité, de préservation de l'environnement et de cohésion sociale. L'aménagement de l'espace urbain est représentatif des enjeux auxquels sont confrontées les villes.

L'éclairage public, l'affichage urbain, l'installation et la maintenance de mobilier urbain et les espaces verts ainsi que les travaux de voirie et réseaux divers sont autant de domaines sur lesquels peut se jouer l'attractivité d'une commune.

Les deux filiales les plus importantes, par le chiffre d'affaires, des solutions à l'espace urbain sont celles en charge de l'éclairage public et de l'affichage urbain.

1.1.2.3.4.1 Éclairage public : Derichebourg Énergie E.P.

L'éclairage public participe à dynamiser les villes et assurer leur lisibilité, à renforcer le sentiment de sécurité et à diminuer les nuisances

lumineuses. Il représente par ailleurs une source importante de réduction de la facture énergétique.

Derichebourg Énergie E.P. propose une offre dédiée en matière d'éclairage public pour concevoir, réaliser et entretenir les installations au travers de 4 activités majeures :

- éclairage urbain et de stades ;
- signalisation tricolore, bus à haut niveau de service ;
- éclairage festif et embellissement ;
- vidéoprojection.

Chiffres clés 2018 :

- 300 ingénieurs et techniciens ;
- 1 000 clients.

1.1.2.3.4.2 Affichage urbain : Derichebourg SNG

Le mobilier urbain est aujourd'hui un outil d'aménagement stratégique. Il doit s'adapter aux nouvelles formes de mobilité, respecter les normes d'accessibilité, être durable et s'intégrer dans une logique environnementale.

L'affichage urbain, quant à lui, répond à 3 impératifs : respecter le cadre de vie, prévenir les nuisances lumineuses et réduire les consommations énergétiques.

Maîtrisant ces enjeux, Derichebourg SNG propose une offre complète de prestations allant de l'affichage à l'installation et à la maintenance du mobilier urbain.

Mobilier urbain

- Installation et travaux
- Maintenance corrective
- Entretien préventif

Affichage urbain

- Affichage
- Maintenance
- Gestion de la visibilité

Chiffres clés 2018 :

- 42 implantations réparties sur toute la France ;
- 55 000 dispositifs gérés par an ;
- 1 500 installations de mobilier urbain par an.

1.1.2.4 Modèle d'affaires

1.1.2.4.1 Les marchés du Multiservices

À travers ses 19 métiers et filiales qui se positionnent toutes comme des challengers sur des marchés conséquents, porteurs et en forte croissance, Derichebourg Multiservices tire le meilleur parti des synergies qui existent entre ses 4 pôles d'activités, notamment en

termes d'ingénierie technique, de gestion sociale, de développement commercial, d'innovation, de digital, d'excellence de services.

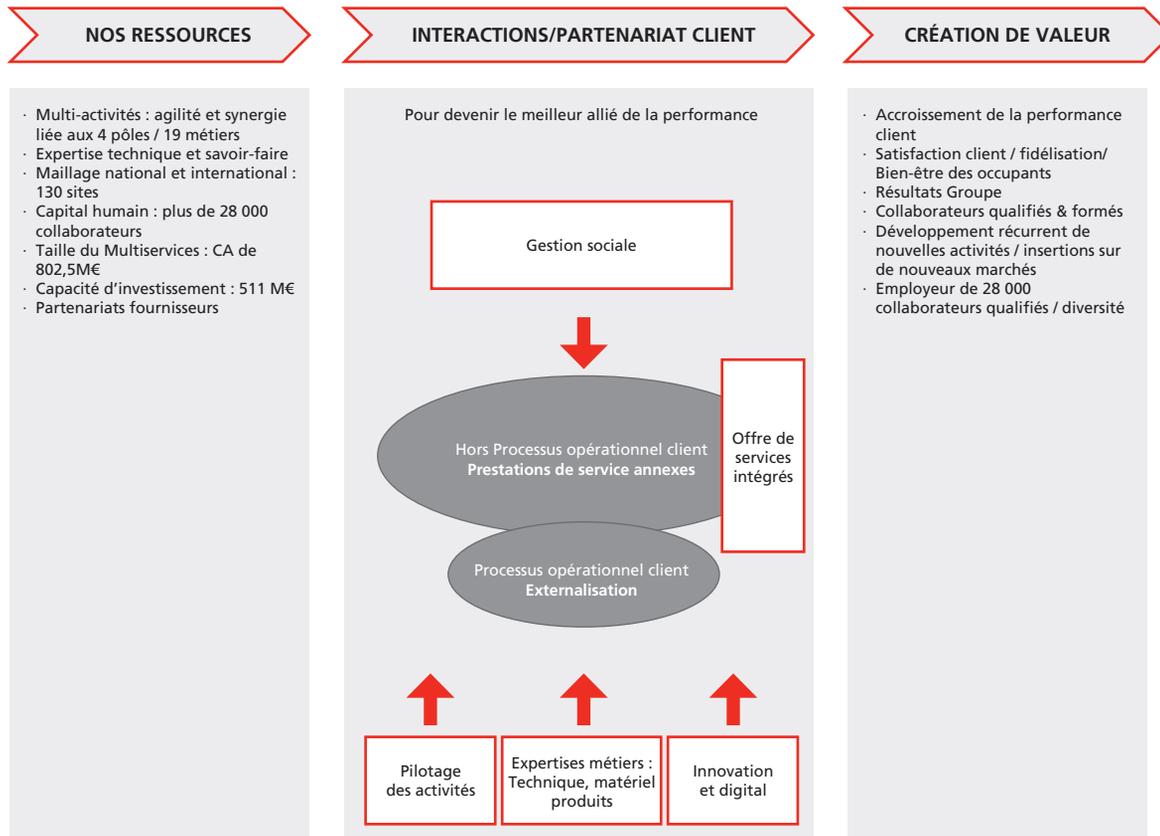
Les filiales du pôle Multiservices ont des positionnements de marché variables :

- leader européen avec 30 % du marché de la sous-traitance sur les chaînes d'assemblage Airbus ;
- leader national au Portugal avec la filiale Safira qui occupe la 3^e place sur le marché portugais, en termes de chiffre d'affaires ;
- challengers nationaux : Propreté France et SNG ;
- challengers régionaux (Île-de-France) : Énergie ;
- les autres filiales ont une pénétration du marché plus faible : Accueil, Technologie, Intérim, Éclairage Public, Espaces verts...

1.1.2.4.2 Le modèle d'affaires des activités de service

Les métiers de Derichebourg Multiservices sont par nature, des activités à forte intensité de main-d'œuvre. La gestion sociale ainsi que le pilotage et l'organisation des services rendus sont au cœur du

processus de prestation du service et de génération de valeur pour tous. L'apport de compétences techniques est également un facteur clé de création de valeur du pôle Services aux Entreprises (notamment pour les Services Aéronautiques, Nucléaire et Énergie).



1.1.2.5 La stratégie du Groupe dans le Multiservices face aux nouveaux défis

Les marchés sur lesquels opèrent Derichebourg Multiservices évoluent fortement et entament de profondes mues.

- ▣ **Le développement du digital.** Le progrès technologique va permettre le développement de nouveaux outils encore plus performants. Cela est également le cas pour la maintenance des bâtiments, que ce soit dans le préventif ou le curatif. Les outils numériques représentent une opportunité pour monter en gamme en basculant vers une maintenance augmentée des bâtiments. En parallèle, la production de données d'occupation continuera de se développer dans le cadre de la consommation énergétique, mais aussi pour les services aux occupants.
- ▣ **La montée en puissance des exigences environnementales** qui viennent impacter le marché de l'efficacité énergétique en croissance

soutenue depuis plusieurs années tiré par les rénovations suscitées par la lutte contre le réchauffement climatique.

- ▣ **Demande croissante d'externalisation.** Afin de se concentrer sur leur cœur de métier, les sociétés se voient de plus en plus contraintes de confier une part de leur activité opérationnelle afin de bénéficier des compétences, du pilotage et de disposer pour leur structure économique d'une meilleure flexibilité et d'un meilleur contrôle des coûts. Une reprise de la croissance des volumes de livraison des Airbus est également prévue l'année prochaine.
- ▣ **L'émergence de la valeur de bien-être au travail.** Cette tendance fait évoluer le marché du Multiservices et nécessite d'apporter de nouvelles offres sur mesure à nos clients. Il devient nécessaire de passer d'une attitude de prestataire de services à une posture qui intègre l'excellence du service, à la fois pour l'utilisateur final et pour nos clients.

Nos orientations pour répondre à ces nouveaux défis

Les marchés du Multiservices s'ouvrant à de nouveaux types de demandes, les clients s'attendent désormais à ce que le Groupe leur propose des solutions de services innovantes, à forte valeur ajoutée, ciblées utilisateur final et construites pour atteindre et maintenir les niveaux de satisfaction et de rentabilité souhaités.

Pour y répondre, Derichebourg Multiservices déploie :

▣ **Nouvelles offres de services**

L'innovation est un facteur différenciant que Derichebourg Multiservices intègre dans l'élaboration de nouvelles offres de services pour les bâtiments et les occupants. Les départements DOSI (direction de l'organisation des systèmes d'information), marketing et innovation et RSE interviennent en support des activités opérationnelles afin d'identifier et d'accompagner les développements et déploiements de ces nouveaux services qui visent à donner le pouvoir aux occupants du bâtiment.

Ces offres s'orientent vers plus d'efficacité énergétique en visant à contribuer à la performance de nos clients dans ces domaines.

- ▣ **Facility Management** avec la création d'une nouvelle filiale Derichebourg FM. Face à la demande croissante de services multiples par les entreprises et collectivités, la réponse de Derichebourg FM est de leur proposer un seul contrat intégré dont elle confie à ses

propres équipes la gestion et l'exécution de chacun des services attendus.

Elle peut ainsi garantir l'excellence de services et le niveau d'exigence correspondant aux enjeux spécifiques de chacun de ses clients.

- ▣ **Modernisation de la stratégie Ressources Humaines** afin de répondre aux évolutions technologiques et sociétales de façon à accompagner ses collaborateurs, attirer et conserver les talents.
- ▣ **Développement du maillage national et international.**
 - Dans la Propreté, principal métier par le volume de chiffre d'affaires, le Groupe dispose d'une structure présente sur le territoire national, ce qui lui confère un maillage territorial cohérent. Le Groupe cherche à accroître sa part de marché tant de manière organique que par des opérations de croissance externe ciblées, afin de mieux amortir ses coûts de structure.
 - La logique est voisine dans les métiers de travail temporaire, où le Groupe est en concurrence avec des concurrents de taille très significative. La densification du maillage territorial et la croissance du chiffre d'affaires sont deux axes de travail pour ces activités.
 - L'activité aéronautique se développe sur des marchés porteurs en Chine et aux États-Unis et maintient sa croissance en Europe (Allemagne et Angleterre). Atis poursuit sa diversification sur d'autres marchés : Boeing pour les avions civils et les marchés de la Défense.

I.2 Principaux risques RSE

L'année 2018 a été marquée par un nouvel élan donné à la démarche RSE du Groupe élaborée à partir de l'identification des enjeux majeurs.

I.2.1 Analyse des risques RSE

L'analyse des risques RSE a été élaborée à partir d'une matrice prenant en considération les domaines social/sociétal, environnemental, droits de l'homme et lutte contre la corruption ⁽¹⁾.

Deux matrices d'analyse des risques distinctes ont été élaborées à partir d'une méthodologie unique :

- ▣ une cartographie spécifique pour l'analyse des risques anticorruption (cf. 1.7.1 *Identifier, prévenir et gérer les risques environnementaux, sociaux et éthiques*) ;
- ▣ une cartographie pour l'analyse de l'ensemble des autres risques RSE.

Ces cartographies ont été élaborées à partir de la méthode suivante :

- ▣ identification des risques potentiels (ou inhérents) ;
- ▣ identification des mesures de contrôle interne et des moyens de maîtrise de ces risques ;
- ▣ hiérarchisation et cotation des risques résultant de l'impact et de la probabilité d'occurrence de ces risques. La cotation de ces risques a fait ressortir 4 niveaux de risques potentiels :
 - prioritaire,
 - important,
 - secondaire,
 - faible.

Risques potentiels prioritaires :

- ▣ Santé et sécurité au travail.
- ▣ Impact environnemental négatif des sites d'exploitation et des activités.
- ▣ Perte du patrimoine clients.

(1) La lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire et le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable n'ont pas été identifiés comme étant un enjeu matériel pour le Groupe.

Risques potentiels importants :

- ▣ Dépendance à l'énergie non renouvelable liée aux consommations d'énergie (électricité, carburant)/émissions de gaz à effet de serre.
- ▣ Taux de valorisation des résidus de broyage insuffisant.
- ▣ Perte/absence des compétences clés/difficultés de recrutement.
- ▣ Éthique/corruption.
- ▣ Non-respect des conditions et du droit du travail, précarité.

Ces risques potentiels identifiés comme prioritaires ou importants font l'objet d'actions, de contrôles et de moyens de maîtrise décrits dans la feuille de route RSE du Groupe.

L'évasion fiscale n'a pas été prise en compte dans l'analyse des risques, et ce, suite à la publication tardive de la loi n°2018-898 venant modifier l'article L225-102-1 du code de commerce. L'évasion fiscale sera prise en compte lors de la prochaine analyse des risques RSE

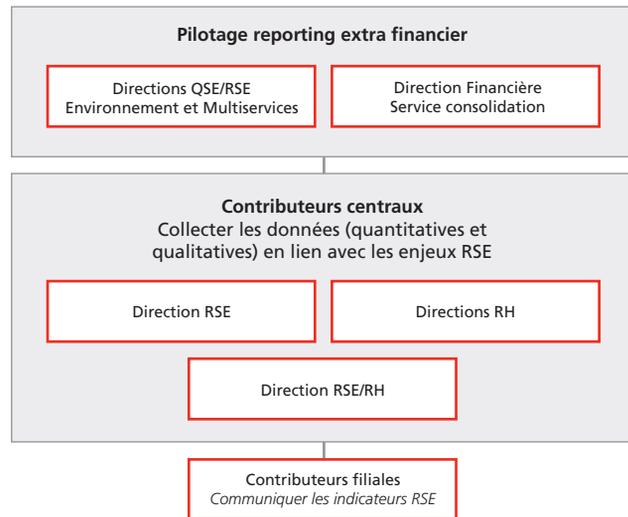
1.2.2 Stratégie RSE

La participation des acteurs RH, RSE, financiers, opérationnels à l'analyse de ces risques a permis au Groupe d'identifier les enjeux majeurs en termes de RSE et d'élaborer la stratégie pour les quatre années à venir. En complément de cette analyse des risques, les enjeux majeurs ont été définis selon les étapes suivantes :

- ▣ consultation des parties prenantes externes (clients, fournisseurs, fédérations professionnelles, etc) ;
- ▣ animation d'ateliers thématiques internes ;
- ▣ réalisation de benchmarks sectoriels.

Ces travaux ont abouti au programme « Concrètement responsable » 2018-2022, feuille de route définissant les actions prioritaires ainsi que les indicateurs de performance et les objectifs associés. Les indicateurs présents sur le rapport de cette année font l'objet d'un suivi sur le périmètre France uniquement, sauf précision contraire. Dans la

continuité de ces travaux, le protocole de reporting RSE a fait l'objet d'une refonte complète afin de garantir une cohérence avec la nouvelle stratégie RSE, d'assurer un recentrage sur les indicateurs les plus pertinents face aux enjeux identifiés et de disposer d'indicateurs de suivi fiables. Aussi, les responsabilités associées ont été définies selon l'organisation suivante :



Les contributeurs filiales collectent les indicateurs les concernant et effectuent les contrôles et analyses correspondants. Ils les communiquent ensuite aux contributeurs centraux qui vérifient la cohérence des données et les transmettent au service Consolidation.

Les indicateurs font ensuite l'objet d'un audit par l'organisme tiers indépendant EY (voir le rapport correspondant en fin de chapitre ; partie 1.8).

Le programme 2018-2022 :

4 Axes stratégiques → 9 Ambitions principales



I.3 Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales

Cette section a vocation à mettre en lumière les indicateurs qui illustrent le plus l'impact de l'activité du Groupe et de ses actions sur les critères environnementaux, sociaux, et sociétaux. Les chiffres présentés dans cette section sont repris plus en détail dans la suite du rapport.

	Objectifs 2022	2018	2017
Taux de fréquence des accidents du travail	25	31,0	34
Taux de salariés en situation de handicap	7 %	7,1 %	5,99 %
Part des sites certifiés ISO 14001 ⁽¹⁾	100 %	35,5 %	Changement de périmètre
Consommation d'énergie des sites à la tonne traitée	Sera défini en 2019	33,4 kWh PCI/t	Non mesuré
Consommation de carburant à la tonne transportée	4 l/t	4,3 l/t	Non mesuré
Part des résidus de broyage mis en filière de valorisation	40 %	25,9 %	29,8 %
Taux de satisfaction des clients Multiservices	80 %	61,3 %	Non consolidé

(1) Calcul par rapport aux sites industriels, sites pour lesquels une exigence client a été exprimée ou sites pour lesquels une certification a été décidée dans le cadre d'une politique d'entreprise.

I.4 Incarner un rôle d'employeur engagé

I.4.1 Déployer une politique de prévention des risques pour garantir la sécurité et préserver la santé des collaborateurs

La sécurité est pour le Groupe une priorité. Afin de déployer une politique commune, le Groupe inscrira ses engagements dans une charte applicable à l'ensemble de ses filiales.

En France, les filiales du Groupe se sont dotées de systèmes de management de la sécurité dont près de 30 % sont certifiés OHSAS 18001 ⁽¹⁾. Des relais sécurité sont chargés de déployer les programmes de prévention des risques. Les démarches de prévention des risques ont pour objectif majeur de réduire le nombre d'accidents du travail et de prévenir les maladies professionnelles. Ces démarches s'appuient également sur l'instance du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ainsi que sur des commissions de sécurité.

L'année 2018 a été consacrée pour l'activité Multiservices à la définition d'un programme d'amélioration de la santé sécurité (PASS) ayant pour objectif de maîtriser les risques majeurs et de renforcer la culture de la prévention. Ce PASS repose sur la mise en œuvre des moyens de prévention mais également sur le renforcement du pilotage afin de développer la culture de sécurité au sein des équipes :

1. élaboration d'un kit de gestion des accidents du travail formalisant l'organisation de l'entreprise sur les étapes suivantes :
 - réaction immédiate,
 - déclaration,
 - suivi des formalités,
 - maîtrise des aspects économiques,
 - contestation,
 - capitalisation du retour d'expérience ;

2. la digitalisation des outils :

- Duda : Document Unique Derichebourg digitalisé permettant de maîtriser les risques professionnels au plus près du terrain, de structurer les actions de prévention et d'impliquer un nombre illimité d'acteurs ;
- MIQSE : Management Intégré Qualité – Sécurité – Environnement permettant de structurer et piloter le système de management QSE ;

3. l'adhésion des acteurs par le biais de :

- la structuration du réseau d'acteurs : avec une organisation sécurité centrale, des relais au sein de chaque filiale et des animateurs de la Prévention des Risques qualifiés par l'INRS,
- des formations à différents niveaux :
 - pour les salariés sur sites : un accueil sécurité spécifique et des modules e-learning,
 - pour les managers : le Passeport Derichebourg qui intègre un module de sécurité,
- la formation interne au Document Unique et à la gestion des accidents du travail ;

Nombre d'heures de formation à la sécurité par salarié

90 000



- des animations terrain par des causeries, des audits internes, des contrôles sécurité et la mise en place de Safety Box (SBox).

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Objectif 2022	Total	
	2018	2017	2018	2017		2018	2017
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	28,3	39	32,4	32	25	31,0	34
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	1,8	~ 2	1,9	~ 2	N/A	1,9	~ 2
Nombre d'heures de formation à la sécurité par salarié	25 483	nd	64 929	nd	N/A	90 412	nd

Les taux de fréquence et taux de gravité de branche (statistiques 2016) des principales activités sont présentés dans le tableau suivant :

Code APE	Taux de fréquence	Taux de gravité
8121Z Nettoyage courant des bâtiments	32,8	3,0
3832Z Récupération de déchets triés	50,0	3,0

(1) La norme ISO 45001 a été publiée en avril 2018. Elle va se substituer progressivement à la norme OHSAS 18001.

Les résultats des deux principales activités (récupération de déchets triés et nettoyage) en matière de taux de fréquence⁽¹⁾ et taux de gravité⁽²⁾ sont meilleurs que ceux de leurs branches respectives.

Concernant l'activité Multiservices le taux de fréquence de Derichebourg Propreté (30) est meilleur que celui de la branche; *a contrario* le taux de fréquence de la filiale Safira est élevé (52).

Les accidents du travail pris en compte pour le calcul du taux de fréquence sont ceux ayant fait l'objet d'une notification de l'administration compétente sur la période.

Afin d'assurer la maîtrise des accidents liés à la réalisation de l'activité par des personnes extérieures au Groupe Derichebourg, deux indicateurs supplémentaires ont pour objectif d'être suivis sur l'exercice 2018-2019 :

- le taux de fréquence des intérimaires hors Groupe ;
- le taux de formation des personnes en charge de signer les Plans de Prévention.

Le nombre de maladies professionnelles reconnues par la CPAM sur la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 sur le périmètre Groupe Derichebourg est de 79.

11 % des jours d'absence étaient liées aux accidents du travail et maladies professionnelles.

Malgré toutes les précautions qui sont prises afin de garantir la sécurité des salariés, le risque zéro n'existe pas. En témoigne le décès de deux salariés dans le cadre de leur travail, l'un dans la filiale Derichebourg Umwelt en Allemagne et l'autre dans la filiale Derichebourg Mazagan au Maroc.

1.4.2 Disposer des compétences clés et les développer pour les besoins présents et futurs

Gestion des carrières

Dans le cadre de sa politique de gestion prévisionnelle des emplois et de compétences (GPEC), l'activité Services aux Entreprises a mis en place un pôle d'expertise composé d'un responsable GPEC et d'un chargé mobilité et compétences. L'objectif est d'asseoir une politique GPEC agile prenant en compte l'évolution des métiers et la croissance des organisations qui vise à :

- mettre en adéquation le savoir-faire des équipes et les besoins de l'entreprise ;
- rendre les organisations plus efficaces ;
- anticiper les futurs besoins ;
- orienter la politique formation ;
- détecter le potentiel d'évolution des collaborateurs.

Reuves du personnel

Dans cette perspective, l'entreprise met en place des entretiens annuels et des revues du personnel dont l'objectif est de permettre la détection des potentiels, de les accompagner au travers de parcours de formation individuels et de leur proposer des évolutions au regard des opportunités et enjeux.

Sur plus de 700 collaborateurs passés en revue sur l'activité Services aux Entreprises, plus de 200 profils clés ont été détectés (leaders, très prometteurs et professionnels remarquables) et peuvent bénéficier d'un accompagnement particulier.

Les entretiens annuels ainsi que les collaborateurs répondant aux attentes du poste sont suivis depuis cet exercice. Ils concernent actuellement l'activité Services aux Entreprises, mais ont pour objectif d'être suivis sur l'ensemble du Groupe pour l'exercice 2018-2019.

L'ambition est de maintenir et développer l'employabilité des collaborateurs afin de :

- poursuivre le développement des compétences de l'ensemble des collaborateurs sur site en mobilisant les compétences orientées métier ;
- développer la performance individuelle et collective, professionnaliser, certifier et fidéliser les salariés à haut potentiel ;
- renforcer les moyens de prévention pour garantir la sécurité et la santé des collaborateurs ;
- développer l'accès à la formation des publics prioritaires.

Pour favoriser la mobilité interne, une bourse d'emploi interne a été créée.

Le Groupe et notamment Derichebourg Propreté et Derichebourg Environnement sont particulièrement engagés dans cette démarche de professionnalisation et de certification des collaborateurs. En effet, depuis plusieurs années, Derichebourg Propreté propose à ses salariés de suivre des CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) spécifiques aux métiers de la propreté et du management en vue d'obtenir une certification. Depuis le lancement de cette démarche, plus de 300 salariés ont obtenu leur CQP. Sur l'exercice, plus de 40 salariés ont suivi un CQP.

Plusieurs filiales de l'activité environnement ont mis en place avec la branche du recyclage et Federec un CQP animateur d'équipe (équivalent à un bac + 2) et un autre opérateur de maintenance industrielle.

En effet, ces filiales ont souhaité former l'ensemble de leurs managers dans le but de les professionnaliser.

(1) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

(2) Le taux de gravité correspond au nombre de journées perdues pour cause d'accidents du travail, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000.

La démarche est donc la suivante :

- positionnement : un consultant vient évaluer les collaborateurs afin de déterminer un parcours de formation adapté (entre 35 et 70 heures de formation environ) ;
- formation : à chaque fin de module, une évaluation est réalisée afin de valider ou non l'acquisition de la compétence ;
- évaluation : les salariés passent une soutenance de 2 heures devant un jury où ils présentent un projet à dominante managériale ;
- validation : les dossiers sont présentés en commission Federec et validés le cas échéant.

18 personnes ont obtenu le CQP animateur d'équipe, et 3 mécaniciens sont en cours d'obtention du CQP opérateur de maintenance industrielle au sein de la division Services à l'Environnement sur cet exercice.



	2018	2017
Nombre d'heures de formation ⁽¹⁾	193 555	nd
Moyenne du nombre d'heures de formation par an par personne ⁽¹⁾	4,9	nd

(1) Heures de formation hors formation à la sécurité

Derichebourg Évolution Formation

Le centre de formation professionnelle créé en 2008 est spécialisé sur les métiers de services dans le secteur de l'aéronautique. Derichebourg Évolution Formation propose des parcours certifiants de niveaux IV et V à tous publics (demandeurs d'emploi, salariés, reconversion professionnelle, intérimaires, travailleurs en situation de handicap).

Le centre de formation est basé à Toulouse et en Île-de-France, mais la plupart des formations peuvent être dispensées chez les clients partout en France et à l'étranger.

L'offre de formation s'étoffe en permanence afin de s'adapter aux besoins du marché et du Groupe ; de nouvelles offres de formations dans les domaines de l'électricité, la conduite de chariots de levage, la prévention, l'hygiène, les formations réglementaires, la bureautique, etc. sont proposées.

Le recrutement est le premier contact entre l'entreprise et le futur embauché

Le recrutement est également un acte stratégique qui permet à l'entreprise d'assumer son ambition et de progresser grâce à la qualité des hommes et des femmes qui la composent.

Des difficultés de recrutement pouvant être liées à des tensions sur le marché du travail ou spécifiques à des postes à forte technicité liés aux activités du Groupe ont été identifiées.

Le processus de recrutement a été adapté afin qu'il soit plus performant, traçable et objectif. Un site de recrutement commun aux filiales a été déployé. L'outil permet de partager des profils et de gérer un vivier, que les candidatures soient internes ou externes pour une plus grande réactivité. Des partenariats ont été noués avec des écoles, notamment avec l'IGS (institut de gestion sociale), pour la création d'une formation spécifique aux gestionnaires de paie de la division Derichebourg Multiservices.

L'enjeu du recrutement sera piloté par le biais des deux indicateurs suivants qui ont pour objectif d'être suivis sur l'exercice 2018 - 2019 :

- taux de concrétisation des recrutements (cadres et ETAM) ;
- délai moyen de recrutement (cadres et ETAM).

I.4.3 Favoriser l'emploi et valoriser le capital humain

I.4.3.1 Garantir les droits des salariés

L'entreprise a à cœur de rétribuer ses collaborateurs à leur juste valeur et de garantir le respect de leurs droits. Le Groupe s'est inscrit dans une démarche d'amélioration continue afin d'assurer une paie de qualité et d'apporter des garanties dans l'élaboration des contrats de travail. La professionnalisation des équipes en est le point central. Une organisation en centre de service partagé (CSP) permet un traitement optimum de la paie par un pôle d'experts. Un comité paie et des conférences téléphoniques sont déployés afin d'animer la filière, d'échanger sur les bonnes pratiques et d'aborder les évolutions. Des projets SIRH sont en cours afin de fluidifier et garantir la sécurisation du process de gestion administrative; ces projets permettront de renforcer le positionnement d'expertise et de conseil des équipes Paie auprès des opérationnels.

Relations sociales

Le Groupe Derichebourg s'efforce de maintenir avec ses partenaires sociaux un dialogue social de qualité puisque c'est un facteur essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise.

79 accords ont été conclus sur les thèmes suivants contre 68 l'année dernière : rémunération, dialogue social, organisation du travail, santé et sécurité, et diversité.

Le 11 octobre 2017, 200 opérateurs de collecte des ordures ménagères ont fait une grève à Marseille (70 salariés ont repris le travail au deuxième jour du mouvement). Ils ont bloqué les centres de transfert de déchets qui traitent plus de 900 tonnes par jour. Les revendications des salariés portaient sur le maintien d'avantages dont ils bénéficiaient chez leurs anciens employeurs, alors même que les dispositions appliquées par le Groupe Derichebourg leur étaient plus favorables en termes de pouvoir d'achat. Un protocole de sortie de conflit a été signé le lundi 23 octobre 2017 entre les représentants de la direction et les salariés. Il a mis fin au plus long conflit social (13 jours) que le Groupe ait connu. Par cet accord, la direction de l'entreprise a réaffirmé son souhait de tout mettre en œuvre pour assurer les meilleures conditions de reprise des personnels issus des entreprises concurrentes.

Fort d'un excellent climat social, le Groupe Derichebourg dans sa branche Propreté a essuyé quelques jours de grève au cours de l'exercice. Ces événements, non significatifs au niveau de l'entité, relevaient de problématiques spécifiques et propres aux sites concernés.

Un échange avec les partenaires sociaux ainsi que les salariés a permis un déblocage rapide de la situation et une reprise du travail dans les meilleures conditions et un climat serein.

Le nombre de jours de grève fait l'objet d'un suivi depuis l'exercice 2017-2018.

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Nombre de jours de grève	46	nd	34	nd	0	nd	80	nd
Nombre d'accords réglementaires	6	nd	12	nd	0	nd	18	nd

Dans le cadre de la qualité de vie au travail et de la démarche de prévention des risques psychosociaux, la direction met en place une procédure de gestion des conflits qui s'adresse à tous les salariés de l'entreprise sans aucune distinction.

Cette procédure est applicable à toute situation dans laquelle un salarié s'estime « victime » d'agissements (discrimination, harcèlement moral,

harcèlement sexuel, agissements sexistes, incivilités, injures, intimidations, menaces) de la part de ses collègues, de sa hiérarchie ou éventuellement de salariés appartenant à une entreprise extérieure avec qui il serait en contact permanent du fait de son poste de travail.

1.4.3.2 Créer de la valeur avec et pour les collaborateurs

L'employabilité, c'est aussi garantir l'équité et le maintien dans l'emploi des collaborateurs quelle que soit leur situation de vie.

Organisation du temps de travail

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Taux d'emploi des salariés non-managers	97,6 %	nd	60,0 %	nd	100,0%	nd	70,2 %	nd

Au 30 septembre 2018, le temps de travail moyen Groupe est de 70,2 % d'un temps plein. Ce ratio s'explique par la spécificité de l'activité Propreté qui a fortement recours au travail à temps partiel.

Ce dernier est lié aux exigences clients du métier de la propreté. La nature des prestations à réaliser impliquant dans certains cas la mise à disposition de salariés sur des durées inférieures à un temps plein (surfaces faibles, intervention en dehors des heures de présence des salariés des entreprises clientes...). Pour cette raison, les salariés de la profession ont souvent plusieurs employeurs, ce qui leur permet d'atteindre un temps plein.

Derichebourg Propreté a pour objectif de permettre à ses salariés d'accroître leur temps de travail en fonction des opportunités du marché et des souhaits des salariés. De plus, des initiatives afin de développer les prestations en journée sont menées auprès de clients sensibilisés.

Égalité de traitement

Être au plus près des salariés, c'est pour le Groupe un engagement fort avec des actions concrètes déployées dans cinq domaines d'intervention : l'égalité professionnelle, l'emploi des seniors et des jeunes, le handicap et la multiculturalité.

Œuvrer pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes



En matière d'égalité femmes-hommes, les actions s'articulent autour de quatre axes : la promotion professionnelle, la rémunération, la formation professionnelle, l'articulation activité professionnelle/responsabilité familiale.

Les femmes représentent près de 52,8 % des effectifs du Groupe en 2018. Derichebourg Propreté, qui représente 43 % des effectifs du Groupe, emploie 70,4 % de femmes. Cela accentue donc relativement la part des femmes dans l'effectif total. En revanche, on constate, dans les métiers de Services à l'Environnement, que les hommes représentent 79,1% de l'effectif.

Services à l'Environnement

En milliers d'euros	France		Europe (hors France)		Afrique		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Salaire moyen annuel femmes managers	60,3	nd	N/A	nd	19,1	nd	55,6	nd
Salaire moyen annuel hommes managers	79,2	nd	82,6	nd	21,9	nd	67,1	nd
Salaire moyen annuel femmes non-managers	24,2	nd	23,4	nd	3,4	nd	14,0	nd
Salaire moyen annuel hommes non-managers	28,3	nd	31,0	nd	4,0	nd	18,3	nd

Services aux Entreprises

En milliers d'euros	France		Europe (hors France)		Afrique		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Salaire moyen annuel femmes managers	44,7	nd	32,4	nd	N/A	nd	43,7	nd
Salaire moyen annuel hommes managers	50,5	nd	34,2	nd	N/A	nd	49,0	nd
Salaire moyen annuel femmes non-managers	22,3	nd	6,7	nd	N/A	nd	15,7	nd
Salaire moyen annuel hommes non-managers	27,0	nd	16,6	nd	N/A	nd	25,8	nd

Le salaire moyen est égal au rapport entre la rémunération annuelle et la moyenne annuelle des effectifs présents sur les douze mois de l'année.

Le Groupe vise à réduire les écarts de rémunération par la mise en place d'indice positif d'analyse de rémunération.

Des grilles de pesée de postes ont été réalisées par un cabinet extérieur à partir d'un benchmark du marché afin d'objectiver la rémunération par poste.

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Proportion des femmes managers	15,8 %	17,8 %	31,8 %	32,9 %	34,3 %	22,9 %	26,8 %	29,8 %
Proportion des hommes managers	84,2 %	82,2 %	68,2 %	67,1 %	65,7 %	77,1 %	73,2 %	70,2 %

Il convient de relever la spécificité de l'activité Propreté au sein du périmètre France. L'importance de l'activité en termes d'effectif est telle qu'elle a tendance à dissimuler la diversité des réalités propres aux autres secteurs d'activité du Groupe.

Au-delà du caractère structurel de l'organisation à temps partiel de l'activité Propreté, toutes les sociétés françaises se sont positionnées en

faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, par la négociation avec leurs partenaires sociaux d'accords ou de plans d'action.

L'axe majeur tend à favoriser l'évolution des mentalités et la remise en cause des stéréotypes, préalable nécessaire au succès d'une telle démarche.

Les axes des accords d'égalité professionnelle sur les filiales françaises sont les suivants :

- la rémunération, avec notamment un engagement à limiter les écarts de rémunération et à les faire disparaître à l'embauche ;
- le suivi individualisé permettant de détecter les salariés à potentiel afin de favoriser la promotion professionnelle sur des emplois à temps complet ;
- la meilleure prise en compte des contraintes de la vie personnelle par la programmation des réunions de travail sur des horaires adaptés, la prise en compte lors des entretiens annuels de la thématique de l'articulation entre vie professionnelle et vie privée.

Répartition des effectifs, emploi des jeunes et des seniors

Dans le cadre de sa politique Seniors, le Groupe offre à ses collaborateurs la possibilité de bénéficier d'un entretien retraite avec Humanis (Derichebourg Propreté) et AG2R (Derichebourg Environnement). Cet entretien a pour but de faire un point sur la carrière professionnelle du collaborateur, de l'accompagner dans ses différentes démarches ou tout simplement lui apporter des informations. Ces entretiens information retraite individuel sont proposés à tous les salariés qui ont 45 ans et plus.

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Part des employés ayant plus de 55 ans	12,7 %	13,3 %	24,7 %	24,3 %	16,9 %	15,7 %	21,4 %	22,2 %

La proportion des 55 ans et plus est stable par rapport à l'exercice précédent.

Au sein du Groupe, un dispositif de transmission des savoirs a été mis en place : chaque alternant qui arrive dans le Groupe a son tuteur. Ce dernier est son référent dans l'entreprise et va le guider tout au long de son cursus. Plusieurs formations au tutorat sont dispensées dans l'année afin de donner aux tuteurs l'ensemble des outils pour accompagner les jeunes.

Opération « Jeunes Pousses »

Afin d'assurer le renouvellement de ses cadres opérationnels, la division Derichebourg Environnement lance le recrutement d'une dizaine de jeunes diplômés d'écoles d'ingénieurs et d'écoles de commerce cette année. Cette opération sera l'occasion de faire connaître et valoriser l'ensemble des métiers de la chaîne du recyclage, de communiquer sur le Groupe Derichebourg, de nouer des partenariats avec les écoles, d'intégrer et de former de futurs responsables d'exploitation.

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Part des salariés en contrat d'alternance	2,2 %	4,9 %	0,7 %	0,6 %	2,9 %	1,6 %	1,1 %	1,5 %

Handicap

Le Groupe Derichebourg décline un plan d'actions concret et ambitieux dont l'objectif est d'engager fortement l'entreprise dans une politique sociale en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap.

Les actions se déclinent autour de cinq axes – le recrutement, le maintien dans l'emploi, la collaboration avec le milieu protégé, le suivi personnalisé et la formation/sensibilisation – et ont pour objectif de :

- faire progresser le taux d'emploi des travailleurs handicapés ;
- développer une politique active et volontariste d'intégration des salariés handicapés ;
- déployer les mesures favorisant le maintien dans l'emploi et accompagner le maintien au poste de travail en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
- permettre aux travailleurs handicapés de bénéficier de parcours professionnels au même titre que l'ensemble des salariés ;
- renforcer les liens et les prestations confiées au secteur protégé - relations avec les entreprises adaptées ;
- poursuivre le déploiement d'une politique active de formation.

Des référents locaux volontaires et formés à cette thématique ont pour missions d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien dans l'entreprise des travailleurs en situation de handicap.



Au 30 septembre 2018, le Groupe atteint un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap de 7,1 % soit bien au-delà de l'obligation légale fixée à 6%. De plus, la filiale Derichebourg Propreté s'est fixé un objectif supralégal de 7 % et atteint les 8,8 %.

Par ailleurs, plus d'une vingtaine d'adaptations de poste ont été réalisées. Les salariés concernés occupent aussi bien des postes administratifs que des postes sur le terrain.

Le pôle Services aux Entreprises s'est doté d'un dispositif d'accompagnement individualisé, pour faciliter le retour à l'emploi des salariés en situation de reclassement suite à une réorganisation ou à une inaptitude.

Le dispositif se caractérise par un accompagnement d'une durée de 3 mois avec :

- 3 entretiens modulables pour établir un diagnostic professionnel, définir le projet du salarié et appuyer sa mise en œuvre ;
- 1 plateforme interactive et simple d'utilisation permettant d'effectuer ses recherches d'emploi, de préparer son CV et ses entretiens de recrutement.

Pour ce faire, le pôle Services aux Entreprises s'est associé à un partenaire spécialisé dans la reconversion professionnelle : AKSIS.

L'engagement du Groupe en matière de handicap se traduit également par l'élection de la directrice des ressources humaines de Derichebourg Multiservices, le 11 septembre 2018, à la présidence de l'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le privé) pour une durée de 3 ans.

Des partenariats avec des ESAT (établissements et services d'aide par le travail) et des EA (entreprises adaptées)

- Des démarches de co-traitance avec des entreprises adaptées sont en cours de finalisation sur plusieurs activités en lien avec Derichebourg FM. L'entreprise souhaite, au-delà de l'emploi direct des salariés en situation de handicap, nouer des partenariats durables avec le secteur protégé.
- Derichebourg Services Ingénierie Nucléaire a noué des partenariats de sous-traitance d'une partie de ses activités avec des associations d'insertion de travailleurs handicapés. En moyenne, 20 équivalents temps pleins interviennent sur une des installations clients.
- La filiale ULTEAM a signé un contrat de cotraitance avec une entreprise adaptée concernant des activités de gestion du courrier.
- Depuis janvier 2016, la société Refinal Industries sous-traite auprès d'un ESAT la fabrication de ventouse pour 3 robots prélevant les lingots d'aluminium. Près de 200 ventouses sont confectionnées tous les mois.
- Derichebourg Environnement a régulièrement recours à l'entreprise adaptée Handiprint pour réaliser l'impression de ses communications.

Répartition par pays et par activité

La répartition par activité et par pays est la suivante :

Effectif	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
France	3 407	3 218	22 402	23 119	136	127	25 945	26 464
Autres pays européens	1 447	1 504	6 183	6 209	0	0	7 630	7 713
Europe	4 854	4 722	28 585	29 328	136	127	33 575	34 177
Amérique	347	298	0	0	0	0	347	298
Afrique	5 486	1 974	0	0	0	0	5 486	1 974
Total	10 687	6 994	28 585	29 328	136	127	39 408	36 449

Les effectifs du Multiservices (Services aux Entreprises) représentent 73 % de l'effectif du Groupe. En effet, il s'agit d'activités de prestations de services demandant un fort besoin de main-d'œuvre, tandis que l'activité Recyclage des Services à l'Environnement, qui

Le sport comme facteur de motivation

Trois ambassadeurs sportifs ont rejoint le pôle Services aux Entreprises pour intervenir auprès des collaborateurs : Arsen Goulamirian (champion du monde de boxe WBA), Thu Kamkasomphou (médaillée paralympique en tennis de table) et Louis Radius (médaillé paralympique en athlétisme). Ces trois athlètes de haut niveau s'impliquent au travers d'ateliers et de partages d'expériences sur le dépassement de soi ou sur le handicap en entreprise par exemple. Ils partagent leur parcours et encouragent les collaborateurs à se dépasser. Ils peuvent aussi être amenés à intervenir sous forme de coaching.

De même, le Groupe soutient depuis plusieurs années les clubs de Brive (rugby) et Poissy (triathlon).

1.4.3.3 Être un acteur du territoire

De par ses activités, le Groupe Derichebourg est un pourvoyeur important d'emploi local et durable.

Les activités de Derichebourg Environnement nécessitent que ses plateformes de recyclage soient situées au plus près des gisements à traiter. Ces activités de proximité génèrent donc de l'emploi non délocalisable.

Les activités de services de Derichebourg Multiservices favorisent l'emploi local afin de fournir des prestations au plus près de ses clients.

salariés

~39 000



représente pourtant 72 % du chiffre d'affaires du Groupe, est davantage consommatrice d'outils de tri et de transformation que de personnel.

Les effectifs de l'activité Multiservices incluent les intérimaires détachés chez les clients des filiales de travail temporaire. Au 30 septembre 2018, les intérimaires représentent 8,6 % de l'effectif des sociétés de Services aux Entreprises.

Embauches et départs

Il convient de signaler que les activités Collecte d'ordures ménagères/Nettoyement (Services à l'Environnement) et Propreté (Services aux Entreprises) sont sujettes, tant en France qu'à l'étranger, à des réglementations qui peuvent prévoir, selon des modalités spécifiques précises, le transfert au successeur des effectifs affectés à un contrat. Ces collaborateurs exercent essentiellement sous CDI. Les variations d'effectifs sont donc directement liées aux variations d'activité.

Embauches

Effectif	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Tous types de contrats	3 507	2 801	64 201	61 086	35	37	67 743	63 924

Sur l'exercice 2017 - 2018, on constate une hausse de 6% des embauches par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs :

- Les gains de marché suite à des appels d'offre sur l'ensemble du Groupe ;

- Les nouvelles sociétés entrantes dans le périmètre de reporting ;
- Une hausse de 8.5% des embauches pour les sociétés d'intérim du Groupe.

Départs

Le tableau ci-dessous détaille les départs par activité.

Effectif	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Tous types de contrats	2 292	1 853	65 389	60 422	35	31	67 716	62 306

On constate également une hausse de 8,7 % des sorties par rapport à l'année dernière.

Cette hausse s'explique également par les nouvelles sociétés entrantes dans le périmètre de reporting. Par ailleurs, les départs conventionnels représentent 3,7 % des départs.

Le Groupe accompagne le développement économique des territoires où il est implanté en prenant des engagements auprès de ses clients et en mettant en place des actions concrètes d'insertion par l'activité économique (IAE) et de retour à l'emploi. Des actions sont menées par les filiales en faveur de l'insertion :

Derichebourg et l'insertion

Dans le cadre de contrats de recyclage de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), plusieurs établissements de l'activité Recyclage confient le démontage et le démantèlement de gros électroménager ou de petits appareils en mélange à la fédération d'entreprises d'insertion ENVIE. Un partenariat qui dure désormais depuis plus de 11 ans. Le Groupe Derichebourg dispose en France de 11 plateformes de valorisation des DEEE. Sur 6 d'entre elles, le Groupe est en partenariat avec la fédération ENVIE, et tous les jours, ce sont 80 salariés en insertion qui travaillent avec le Groupe.

Ce partenariat a été salué par la préfecture des Hauts-de-Seine qui a décerné au Groupe le 8 octobre 2018 le diplôme « achats responsables et responsabilité sociale des entreprises Hauts-de-Seine » pour le site de Gennevilliers (30 salariés et plus de 420 000 appareils électroménagers recyclés par an).

Multiculturalité

Le Groupe Derichebourg est signataire de la Charte de la diversité au sein de l'Union européenne. Le Groupe témoigne ainsi sa volonté de poursuivre et de renforcer les actions qui sont menées à tous les niveaux de l'entreprise pour favoriser la diversité aussi bien dans le recrutement que dans la gestion des carrières.

Les managers du Groupe animent des équipes composées de salariés issus de plus de 110 nationalités. En cela, Derichebourg est un acteur important d'intégration.

Certaines filiales offrent à leurs salariés la possibilité de suivre des cursus de formations sur les savoirs de base et le français. Ces cursus ont des impacts positifs tant sur le plan professionnel que personnel. En effet, cela améliore l'employabilité des collaborateurs et facilite leur travail puisqu'ils ont, suite à ces formations, une meilleure compréhension des directives. Les salariés s'expriment et

communiquent beaucoup plus facilement et peuvent avoir une plus grande autonomie sur leurs postes de travail. Sur le plan personnel, ces formations facilitent la vie quotidienne des collaborateurs. Les démarches administratives deviennent plus faciles et ils peuvent aider leurs enfants à faire leurs devoirs.

Charte Entreprises & Quartiers

Derichebourg Propreté est signataire de la charte Entreprises & Quartiers. Ainsi, la filiale manifeste sa volonté de faire partie d'un réseau de partenariat économique et social en faveur du bien commun dans les territoires fragiles et en difficultés. Entreprises & Quartiers permet aux jeunes éloignés de l'emploi, parfois déscolarisés très tôt, de pouvoir suivre des formations, de réaliser des périodes d'immersion en entreprises et ainsi de retrouver peu à peu une nouvelle vie sociale.

L'arrondi sur salaire, Microdon

Depuis plus d'un an, Derichebourg Multiservices a mis en place un dispositif d'arrondi sur salaire.

Chaque mois, les collaborateurs ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de soutenir une association en faisant un micro-don sur leur salaire, compris entre 0,5 et 5 €. Derichebourg Multiservices double le montant de chaque don. C'est la co-solidarité employé-employeur.

Ce programme engagé et innovant propose de soutenir trois associations, sélectionnées pour leur sérieux et la qualité de leur projet qui interviennent auprès de jeunes :

- ▣ Simplon, qui propose des formations gratuites au codage à des jeunes éloignés de l'emploi ;
- ▣ Le Rire Médecin, qui offre des parenthèses enchantées aux enfants hospitalisés en France ;
- ▣ Sport dans la Ville, qui est la principale association d'insertion par le sport en France, accompagnant les jeunes du sport à l'emploi.

Ces associations ont été sélectionnées pour le sérieux de leur gestion et la qualité de leur projet à travers la fondation Epic (pour les associations Sport dans la Ville et Simplon). Cette fondation vise à travers un processus de sélection rigoureux à intégrer dans son portefeuille les associations ayant le plus fort impact social et sociétal auprès des jeunes.

En contrepartie, Derichebourg Multiservices aide les enfants de certains de ses collaborateurs au travers des associations :

- ▣ Simplon propose d'intégrer aux sélections les enfants des salariés qui souhaiteraient suivre les formations gratuites pour devenir développeurs web ;
- ▣ Sport dans la Ville ouvre ses programmes aux enfants des collaborateurs afin de favoriser leur insertion professionnelle.

I.5 Réduire l'empreinte environnementale du Groupe

I.5.1 Optimiser les outils de travail les plus consommateurs en énergie pour économiser les ressources naturelles

I.5.1.1 Améliorer la performance énergétique des sites d'exploitation

Derichebourg Environnement est engagé dans une démarche volontaire de maîtrise de la consommation d'énergie à travers notamment la certification ISO 50001 dans les deux filiales Refinal Industries et Derichebourg Umwelt GmbH.

Le Groupe Derichebourg a mis en place différentes actions visant à réduire la consommation énergétique de ses unités de production. Les plus significatives sont :

- ▣ l'installation sur les lignes de broyage de variateurs de fréquence permettant d'ajuster en temps réel la fourniture d'énergie aux besoins ;
- ▣ le remplacement progressif des moteurs des unités de broyage par des moteurs à meilleur rendement énergétique ;

- ▣ l'acquisition de 4 nouvelles presses-cisailles équipées de technologies à variateurs de fréquence.

Par ailleurs, une deuxième phase d'audits énergétiques réglementaires va se dérouler en 2019 sur la base de l'exercice 2017-2018 pour l'ensemble des filiales françaises concernées. Pour les activités les plus consommatrices d'énergie (Derichebourg Environnement), ces audits seront réalisés par une société spécialisée forte de 35 années d'expérience dans le domaine de l'efficacité énergétique. Cette société s'engage à répondre aux exigences de la norme européenne NF EN 16247 (1 à 4) et permettra au Groupe d'établir un plan d'actions 2019-2022 en matière d'efficience énergétique.

La consolidation des pistes d'améliorations au niveau Groupe aura lieu en septembre 2019 et le recul du suivi de l'exercice suivant servira de base pour fixer l'objectif 2022 de réduction.

Le suivi du plan d'actions sera réalisé en parallèle du suivi du nouvel indicateur défini dans la feuille de route RSE, à savoir la consommation d'énergie des sites d'exploitations ramenée à la tonne traitée.

À titre d'information, pour l'exercice 2017-2018, le premier calcul de cet indicateur est repris ci-après.

En kWh PCI par tonne traitée	Services à l'Environnement		
	Objectif 2022	2018	2017
Consommation d'énergie des sites à la tonne traitée	À définir en 2019	33,4	nd

Cet indicateur prend en compte les consommations d'électricité et de GNR des sites. Les consommations de gaz n'étant pas significatives, par souci de simplification, elles ne sont pas prises en compte. La société Refinal Industries ne fait pas partie du périmètre de cet indicateur;

d'une part son activité est très spécifique, et est d'autre part encadrée par la certification ISO 50001.

Par ailleurs, les consommations énergétiques en valeur absolue sur l'ensemble du Groupe (périmètre monde) sont les suivantes :



L'évolution de la consommation d'électricité (+ 8,0 %) et de la consommation de carburant (+ 11,4 %) est portée principalement par l'activité Services à l'Environnement. Ces augmentations sont liées d'une part à la hausse des tonnes traitées par le Groupe (le broyage étant la principale source de consommation d'électricité) et d'autre part à des évolutions au niveau du périmètre de consolidation.

La consommation de gaz du Groupe est portée à 86 % par la société Refinal (utilisation de gaz dans les fours d'affinage). L'évolution de cette consommation (+ 10,0 %) s'explique principalement par l'acquisition, au sein du pôle Services à l'Environnement, d'une deuxième raffinerie d'aluminium en janvier 2018 sur la commune de Prémery dans la Nièvre (58).

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont calculées à partir du logiciel Izypeo sur la base des consommations énergétiques opérées par le Groupe. Cela permet de répondre à l'obligation de réalisation du bilan de gaz à effet de serre concernant certaines des filiales du Groupe et d'améliorer le suivi des indicateurs en lien avec ces émissions.

Chiffre 2017-2018 : 158 114 tonnes équivalent CO₂

Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe se décomposent en :

- ▣ électricité achetée : 22 793 tonnes équivalent CO₂ ;
- ▣ consommation de combustibles fossiles liée aux installations : 85 118 tonnes équivalent CO₂ ;
- ▣ consommation de carburant liée aux déplacements : 50 202 tonnes équivalent CO₂.

Ces émissions augmentent de 9 % par rapport à l'exercice précédent en valeur absolue.

L'intensité des émissions calculée par rapport au chiffre d'affaires a augmenté de 2 %.

Derichebourg Environnement utilise principalement l'électricité comme source d'énergie pour ses unités de recyclage (à l'exception des deux raffineries d'aluminium, qui utilisent le gaz). Grâce à la forte proportion

d'électricité d'origine nucléaire dans le mix énergétique en France, l'activité de recyclage est faiblement émettrice de gaz à effet de serre.

1.5.1.2 Améliorer la performance énergétique du transport

Le Groupe est attentif à limiter sa consommation de carburant liée au transport routier qui constitue le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe (31,8 % des émissions).

Services à l'Environnement

La division Environnement du Groupe a engagé la transformation stratégique de son activité transport.

L'entreprise souhaite doter sa flotte de camions d'outils et de procédures lui permettant de contrôler et d'optimiser sa consommation de carburant.

Le Plan de Transformation Transport s'articule autour de trois principales solutions cumulatives :

- ▣ systématiser les formations des chauffeurs à l'éco-conduite à l'horizon 2022.
- ▣ déployer la technologie AlertGasoil™.
- ▣ renouveler la flotte sur la période 2018-2020 avec le remplacement de 150 véhicules sur les 600 du parc de la division Environnement (hors Poly-Environnement). 75 véhicules ont d'ores et déjà été commandés au cours de l'exercice 2017-2018. Les véhicules répondront tous *a minima* à la norme Euro VI et seront tous équipés du système AdBlue™ et de filtres à particules.

Par ailleurs, la division Environnement est en cours de certification par l'agence indépendante de notation extra-financière TK'BLUE Agency. Cette agence mesure, note et valorise la performance éco-responsable des acteurs de la filière Transport.

Dans le même état d'esprit, Derichebourg Environnement a signé un partenariat en 2016 avec d'une part le Groupe Michelin et d'autre part la société Euromaster pour la gestion de son parc de pneumatiques.

L'année 2017 a été la première année complète pour ce partenariat et les résultats sont notables. Ainsi, le Groupe a choisi de privilégier le prolongement de la vie des pneumatiques en les faisant rechapier et recréuser quand cela est possible, ce qui contribue à réduire la quantité de matière première consommée en comparaison avec la fabrication d'un pneumatique neuf. La mise en place d'un suivi de la pression des pneumatiques permet également de réduire la consommation de carburant.

La baisse d'émission de gaz à effet de serre par rapport à un scénario en l'absence de ces mesures a été de 58,6 tonnes équivalent CO₂ en 2017 (données Michelin).

Le pilotage de la performance énergétique du transport est assuré par l'indicateur suivant :

En litre par tonne transportée	Services à l'Environnement		
	Objectif 2022	2018	2017
Consommation de carburant à la tonne transportée	4	4,3	nd

Afin de disposer d'une analyse exhaustive des différentes consommations de carburant du Groupe, la consommation de carburant à la tonne collectée (activité de collecte) sera suivie à partir de l'exercice 2018 - 2019.

De plus, s'agissant des transports aval, le Groupe privilégie quand cela est possible la voie d'eau maritime ou fluviale, qui présente le meilleur coût et contribue à la préservation de l'environnement. Les ouvertures de nouveaux sites se font historiquement et dès que possible à proximité de voies d'eau. Les deux dernières lignes de broyage du Groupe n'ont pas failli à cette règle : Gennevilliers (sur le domaine de HAROPA – Ports de Paris) et depuis fin septembre 2018, la nouvelle ligne de broyage de Bassens (située sur le domaine du grand port maritime de Bordeaux).

En 2017, le Groupe a également démarré l'exploitation d'un quai à Marseille pour s'ouvrir sur la Méditerranée. Ce nouveau quai a permis, sur l'exercice 2017-2018, l'expédition de près de 38 000 tonnes de ferrailles (matières premières secondaires) par voie maritime.

En 2018, le site de Grand Quevilly (Grand Port Maritime de Rouen) a affrété ses premiers bateaux à destination du sud de la France, de l'Espagne et du Portugal : 4 bateaux d'environ 3 000 tonnes chacun (soit l'équivalent de 480 semi-remorques).

Le Groupe poursuit également l'utilisation du transport ferroviaire. Ce mode de transport constitue une alternative au transport routier (un wagon pour deux camions). Il est moins développé que le transport par voie d'eau, et ce, davantage pour des raisons structurelles que par une volonté réelle du Groupe.

La part des tonnages transportés par voie fluviale et/ou maritime et par voie ferroviaire au niveau monde est la suivante :



En milliers de tonnes transportées	2018	2017
Matières premières secondaires transportées par voie d'eau	1 126,4	1 109,8
Matières premières secondaires transportées par voie ferroviaire	335,5	339,3

À titre d'information, les modes de transport par voie d'eau ou ferroviaire ont permis d'éviter la circulation d'environ 58 400 poids lourds tout au long de l'exercice 2017-2018 (sur la base de 25 tonnes transportées par un poids lourd).

La filiale Poly-Environnement (collecte des déchets ménagers) a investi plus de 1,5 M€ sur l'exercice en cours dans les véhicules roulant au GNV (gaz naturel pour véhicules).

Par ailleurs, Derichebourg Environnement a mis en service à Puteaux (Hauts-de-Seine) son premier camion équipé de la technologie Active Stop-StartMC de la société québécoise Effenco. Ce système est conçu pour couper le moteur d'un véhicule poids lourd lorsque celui-ci est immobile tout en maintenant opérationnels ses accessoires ainsi que ses équipements, tels que le lève-conteneurs et le système de

compaction de la benne. D'une manière générale, ces arrêts représentent 40 % à 50 % de temps d'utilisation du véhicule et permettent ainsi de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre.

La ville de Puteaux est la toute première en France à voir circuler dans ses rues un camion équipé de cette technologie hybride-électrique novatrice.

Un premier partenariat conclu au Québec en 2016 entre Derichebourg Canada et Effenco a permis de réduire significativement la consommation de carburant de toute la flotte dans la province canadienne. Les 100 camions du Groupe équipés de cette technologie réalisent une économie de 30 % de consommation de carburant, soit une économie annuelle de 400 000 litres et une réduction des

émissions de gaz à effet de serre de 1 200 tonnes équivalent CO₂ (source EFFENCO - système d’acquisition des données à bord).

Derichebourg Environnement a fait le choix de proposer cette technologie sur l’ensemble de son parc matériel dans le cadre de ses futurs marchés.

Services aux Entreprises

La cellule achats de Derichebourg Multiservices a référencé trois fournisseurs automobiles qui intègrent des critères environnementaux. La flotte de véhicules comprend 1 670 véhicules dont 96 % de véhicules légers. Au sein de Derichebourg Propreté, des véhicules électriques sont utilisés pour certaines prestations spécifiques, telles que le transport des déchets et les interventions de courte durée, ou sont mis à disposition des salariés pour les petits déplacements. La flotte de Derichebourg Propreté comprend 5 % de véhicules électriques.

Les salariés sont eux-mêmes sensibilisés à l’éco-conduite et au suivi, à fréquence régulière, de leurs consommations de carburant.

La mise en place de systèmes de téléconférence au sein de l’ensemble des activités du Groupe permet également de réduire les déplacements, lorsque cela est possible.

Une étude de la flotte de véhicules du pôle Services aux Entreprises est en cours de réalisation dans le but d’élaborer une car policy commune. Celle-ci permettra de faire rencontrer la réalité des déplacements et des besoins de chaque conducteur ainsi que de répondre aux objectifs fixés :

- assurer la continuité de l’activité : garantir la circulation des véhicules malgré les interdictions réglementaires ;
- réduire l’impact environnemental des déplacements qui constituent plus de 80 % des dépenses en consommations d’énergie du pôle Multiservices ;
- maîtriser le budget dans un contexte d’inflation.

Afin d’améliorer le suivi de la consommation énergétique due au transport, la consommation moyenne de carburant (activité de Services aux Entreprises) sera suivie à partir de l’exercice 2018-2019.

I.5.2 Améliorer l’impact local des installations

I.5.2.1 Maîtriser les risques environnementaux

Derichebourg Environnement veille, par une gestion rigoureuse des déchets réceptionnés et un entretien au quotidien de ses installations, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sur ses 247 sites industriels.

Les investissements en matière de protection de l’environnement se sont élevés au cours de l’exercice 2017-2018 à plus de 7 M€, auxquels s’ajoutent les dépenses en faveur de l’environnement de 2,4 M€ (analyse des déchets, des rejets dans l’environnement, entretien et maintenance, etc.) et permettent au Groupe de disposer d’un outil industriel en phase avec ses obligations réglementaires.

Le travail sur des zones imperméabilisées (zones bétonnées) et le traitement des eaux de ruissellement sont deux facteurs importants de limitation de la pollution des sols et des cours d’eau. Le Groupe apporte une extrême vigilance à l’entretien de ses infrastructures, et chaque année, reprend et réhabilite les zones bétonnées usées par le passage des engins.

Pour assurer la maîtrise globale des risques environnementaux, les filiales du Groupe ayant des sites industriels ou des exigences clients spécifiques se sont engagées dans des certifications ISO 14001 de leurs systèmes de management environnemental avec pour objectif une certification de 100 % des sites concernés en 2022.

Anticipant cet objectif, la filiale ESKA s’est lancée dans la démarche de triple certification QSE et a d’ores et déjà obtenu en 2018 la certification de ses 22 sites industriels.

	Objectif 2022	2018	2017
Part des sites certifiés ISO 14001	100 %	35,5 %	nd

Limiter les nuisances dues aux installations – Respect des exigences du BREF⁽¹⁾ Broyeur

Les différentes filiales du Groupe concernées respectent leurs obligations de suivi des rejets dans l’air et dans l’eau. Des plans de surveillance sont établis dans chaque filiale.

Dans le cadre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles, les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour le traitement des déchets ont été publiées le 10 août 2018.

Comme le prévoit la réglementation, le Groupe va déposer, sous un an, et pour chacun des sites concernés, les dossiers de réexamen « au regard des meilleures techniques disponibles ».

Un plan d’actions et d’investissements Groupe sera ensuite déployé sur la période 2019-2022 afin de mettre en conformité les différentes installations quand cela sera nécessaire.

Remise en état des sites – Cessation d’activités en cours

Une des forces du Groupe Derichebourg réside dans la maîtrise de son foncier. Ainsi, les filiales font l’objet d’une analyse permettant de recenser les sites qui seront amenés à cesser leur activité à plus ou moins long terme.

Les cessations d’activités actées font l’objet de plans de gestion, et le cas échéant de provisions prenant en compte le coût financier global de la remise en état des sites.

(1) Best Available Technology REFerence.

Les provisions pour risques environnementaux évoluent comme suit :

En millions d'euros	2018	2017
Services à l'Environnement	6,0	7,4

De plus, le Groupe constitue des garanties financières (transport transfrontalier de déchets, mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement (décret n° 2012-633 du 3 mai 2012), etc.).

Le montant des garanties financières émises au 30 septembre 2018 s'élève à 6,2 M€ (vs. 5,6 M€ au 30 septembre 2017).

1.5.2.2 Relations avec le voisinage

L'activité de Derichebourg Environnement génère une activité importante de transport pour la collecte et la réception des flux ainsi que pour les ventes des produits préparés en gros volumes.

Par ailleurs le bruit, les aspects visuels ou sonores et la sécurisation des sites d'exploitation sont des thèmes qui concernent les riverains.

Ainsi, en cas de plaintes en lien avec les aspects RSE, celles-ci sont gérées par les services QSE en filiales.

Afin d'assurer une gestion irréprochable des plaintes par le Groupe, il a été décidé d'apporter systématiquement une réponse écrite à chaque plainte. Le nombre de plaintes reçues au cours de l'exercice est de 39.

Le suivi de cet engagement sera fait via l'indicateur suivant :

	Services à l'Environnement		
	Objectif 2022	2018	2017
Part des plaintes ayant été traitées (réponse écrite apportée)	100 %	87,2 %	nd

Différentes actions sont menées au quotidien sur les sites d'exploitation du Groupe afin de créer du lien avec le voisinage et d'améliorer l'intégration des sites dans le paysage local.

À titre d'exemple, le site de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) a mis en valeur l'environnement local par la réalisation en lien avec la commune

d'un bardage bois et d'un éclairage *ad hoc* (coût de 150 k€) afin de limiter les nuisances visuelles.

Plusieurs sites (Athis-Mons, Bruyères-sur-Oise, Gennevilliers...) organisent régulièrement des visites scolaires autour de la thématique du recyclage.

1.6 Être un acteur majeur de l'économie circulaire

Une activité au service de l'économie circulaire : la valorisation des déchets métalliques

De par la nature de son activité historique, le recyclage de métaux, Derichebourg Environnement contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite, etc.) tout en diminuant les quantités de déchets éliminés.

Les ferrailles sont tout d'abord triées. Les parties ne nécessitant aucun traitement sont directement regroupées par qualité puis revendues. Les ferrailles nécessitant un processus de préparation industriel avant d'être consommées par les aciéries sont soit cisailées ou découpées (ferrailles épaisses) soit broyées (ferrailles légères ou mélangées à d'autres matières).

Derichebourg Environnement a traité au cours de cet exercice 3,75 millions de tonnes de ferrailles et environ 540 700 tonnes de métaux non ferreux, qui une fois triés et regroupés par qualité sont revendus.

Dans la continuité de cette activité de traitement de déchets métalliques, Derichebourg dispose également de deux affineries d'aluminium. L'affinerie historique de Lomme a produit 66 000 tonnes de lingots d'aluminium. L'affinerie de Prémery, acquise par le Groupe durant l'exercice, produira à terme 15 000 tonnes de lingots en consommant d'autres variétés d'aluminium que celles consommées à Lomme.

Ainsi, en remettant sur le marché des matières premières secondaires de qualité, le Groupe Derichebourg réduit la consommation globale d'énergie. En effet, le recyclage des métaux économise une grande quantité d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux : jusqu'à 94 % pour l'aluminium et 40 % pour l'acier (source : ADEME/Federec, Évaluation environnementale du recyclage en France selon la méthode de l'ACV⁽¹⁾ – mai 2017).

(1) Analyse du Cycle de Vie.

De plus, l'utilisation de matières premières secondaires pour la production d'acier neuf ou de métaux non ferreux permet de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur production à partir de matières premières. En effet, la production d'une tonne d'acier issue de matières recyclées permet de réduire de 58 % les émissions de CO₂ et même 93 % pour la production d'une tonne d'aluminium de seconde fusion (source ADEME/Federec,

Évaluation environnementale du recyclage en France selon la méthode de l'ACV – mai 2017).

Le Groupe estime à 6,2 millions de tonnes équivalent CO₂ le volume d'émissions évitées grâce à son activité, soit la consommation moyenne annuelle de plus de 826 000 habitants en France⁽¹⁾.



volumes d'émissions évitées

6,2 millions tonnes de eq. CO₂

émissions annuelles de

= 826 000 français

1.6.1 Améliorer la valorisation des déchets traités sur les installations

1.6.1.1 Limiter la quantité de résidus de broyage produits

Le Groupe exploite 29 lignes de broyage dans le monde, dont 21 en France. L'avantage de cet outil est de permettre de séparer des fractions métalliques ferreuses des fractions métalliques non ferreuses, un mélange contenant à la fois quelques métaux, des plastiques et des résidus de broyage.

Les « mines de surface » qu'exploite Derichebourg Environnement se complexifient avec les avancées technologiques des produits de grande consommation. Parallèlement les évolutions réglementaires en Europe, et notamment en France, imposent des taux de recyclage et de valorisation (déchets d'équipements électriques et électroniques, véhicules hors d'usage, etc.) de plus en plus élevés, nécessitant de la

part du Groupe des investissements constants en R&D. Les efforts dans ce domaine lui permettent d'optimiser des technologies de séparation et de tri qui font référence dans les métiers du recyclage.

Longtemps, les résidus de broyage, les plastiques, et même quelques résidus métalliques non détectés, ont été mis en centre d'enfouissement. Historiquement, jusqu'à 25 % des tonnes entrantes sur un broyeur étaient ainsi enfouies. Depuis plusieurs années, et notamment depuis l'amélioration des techniques de détection (induction pilotée, détection infrarouge, rayons X, tri optique...), le Groupe s'efforce de réduire la part de résidus expédiés en centre d'enfouissement. Au cours de l'exercice, les lignes de broyage du Groupe ont produit 367 108 tonnes de fractions résiduelles.

Les opérations de dépollution et de démantèlement pré-broyage (pare-chocs, réservoirs, pare-brises sur les VHU, contrepoids en béton sur les GEM HF...) permettent également de faire baisser les quantités de résidus de broyage produits.

La filière VHU

Le tableau ci-dessous présente les taux moyens de réutilisation et recyclage et de réutilisation et valorisation atteints par l'ensemble des sites de broyage français du Groupe.

taux moyen de réutilisation et de recyclage des VHU

87%*

* données 2016



taux moyen de réutilisation et de valorisation des VHU

96%*

* données 2016

	Objectif réglementaire	2018	2017
Taux moyen de réutilisation et de recyclage des VHU	85 %	87,2 % ⁽¹⁾	Entre 87 % et 95 %
Taux moyen de réutilisation et de valorisation des VHU	95 %	96,5 % ⁽¹⁾	Entre 94 % et 100 %

(1) Calculs sur la base des données 2016 de l'ADEME.

(1) www.planetoscope.com

Le Groupe a engagé pour l'ensemble des broyeurs de VHU agréés français l'évaluation de la performance du processus industriel de séparation des métaux ferreux et des autres matières ainsi que de traitement des résidus de broyage issus de VHU selon le cahier des charges publié par l'ADEME. Ces campagnes seront achevées à fin décembre 2018. Les résultats serviront à mettre à jour le logiciel SYDEREP (système déclaratif des filières REP) géré par l'ADEME et ainsi améliorer le calcul des taux de recyclage.

Le Groupe via sa filiale ECO-VHU a mis en place et anime un réseau de professionnels agréés partenaires (plus de 300 centres VHU en France) permettant de répondre aux demandes de prise en charge des véhicules hors d'usage en assurant la collecte, la traçabilité et le suivi de la valorisation, et ce, sur tout le territoire national.

Depuis 2010, ECO-VHU est partenaire du Groupe PSA (1^{er} constructeur automobile en termes de performance RSE) et gère le réseau du constructeur pour toute la partie sud de la France. En 2017-2018 ce sont plus de 40 000 VHU du réseau PSA qui ont ainsi été traités par le Groupe.

Les taux de réutilisation et recyclage (TRR) et de réutilisation et valorisation (TRV) atteints par le réseau ECO-VHU sont respectivement de 89,2 et 97,7 % (données année 2016).

ECO-VHU est également un partenaire privilégié de la direction nationale d'interventions domaniales (DNID).

	2018	2017
Nombre de centres VHU agréés	102	96
Nombre de broyeurs VHU agréés	19	19

La réglementation française fait porter la responsabilité de l'atteinte des taux de recyclage et de valorisation sur le couple centre VHU-broyeur VHU. Chaque broyeur est en relation avec plusieurs centres VHU, chargés d'assurer la dépollution du véhicule avant broyage. Les taux de recyclage présentés ci-dessus ont été déterminés pour chaque broyeur, puis une moyenne pondérée (en regard du nombre de VHU traités) a été calculée pour le Groupe.

Il est rappelé que les chiffres communiqués au titre de l'année 2018 correspondent aux déclarations au titre des destructions réalisées en 2016 compte tenu du délai de certification des déclarations. Le Groupe a à nouveau atteint les taux réglementaires de réutilisation et recyclage (85 %) et réutilisation et valorisation (95 %).

En France, au cours de l'exercice 2018, le Groupe a traité dans ses broyeurs près de 455 000 tonnes de VHU.

La filière DEEE

recyclage et valorisation
gros électroménager froid

97%



recyclage et valorisation
gros électroménager hors froid

90%



recyclage et valorisation
petits appareils en mélange

78%



	Taux atteints par le Groupe		Objectif réglementaire
	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽²⁾	2017-2018
Filière DEEE			
Taux de recyclage et valorisation gros électroménager froid	97 %	93 %	85 %
Taux de recyclage et valorisation gros électroménager hors froid	90 %	89 %	85 %
Taux de recyclage et valorisation petits appareils en mélange	78 %	82 %	78 %

(1) Résultats des campagnes de caractérisation de 2018.

(2) Résultats des campagnes de caractérisation de 2017.

En France, les DEEE font l'objet d'un traitement distinct. Pour cette filière, les taux de recyclage des flux confiés sont au minimum conformes à ceux figurant dans les cahiers des charges des éco-organismes.

L'amélioration des taux de recyclage et valorisation du gros électroménager froid est notamment due à la meilleure valorisation des mousses polyuréthane. La baisse de valorisation des petits appareils en

mélange est due à la baisse des matériaux ferreux et à la destruction des plastiques contenant des retardateurs de flamme bromés (RFB).

Le Groupe est également un des précurseurs de la réintégration des DEEE dans le circuit de collecte officiel.

Ainsi, en partenariat avec l'éco-organisme ESR (Écosystèmes et Recylum), le Groupe a mis en place sur la majeure partie de ses différents sites d'exploitation (124 sites récupérateurs et 17 sites

broyeurs) des opérations de retrait des DEEE des lots de ferrailles à broyer.

Ces DEEE dits «égarés» (car hors filière éco-organisme) sont réintégrés dans la filière officielle afin d'y être traités en bonne et due forme dans le respect de la réglementation en vigueur.

Sur l'exercice 2017-2018, le Groupe a ainsi contribué à la réintégration dans la filière officielle de traitement de plus de 31 500 tonnes de DEEE, en augmentation de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

1.6.1.2 Augmenter les efforts de recherche de traitement des résidus de broyage

Les actions menées à ce titre sont :

- extraire les fractions plastiques qui peuvent être recyclées ;
- valoriser les dernières fractions métalliques ;
- séparer les fractions fines pouvant servir de sous-couche lors de la construction de routes ;
- préparer des mélanges de déchets suffisamment homogènes et conformes à des cahiers des charges leur permettant d'être acceptés sous forme de combustible soit par des cimenteries, soit par des incinérateurs.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des résidus de broyage en fonction de leur destination.

<i>En milliers de tonnes</i>	Objectif 2022	2018	2017
Résidus de broyage générés	-	241,6	nd
Résidus de broyage mis en filière de valorisation	-	62,5	nd
Part de résidus de broyage mis en filière de valorisation	40 %	25,9 %	29,8 %

Les tonnes mises en filière de valorisation incluent à la fois les tonnages envoyés dans des filières de valorisation énergétique et les tonnages envoyés dans des filières de valorisation matière, pour leur tonnage brut. Ces tonnes font l'objet de toutes les réflexions visant à améliorer leur valorisation.

La baisse observée en regard de l'exercice précédent est liée à la baisse de capacité de traitement simultanée de différentes unités de valorisation énergétique (UVE). A titre d'exemple, le Groupe a dû faire face à la fermeture pour arrêt technique de l'incinérateur de Strasbourg, et à différents blocages administratifs notamment dans le centre de la France.

Le Groupe travaille d'ores et déjà à une solution interne pour la valorisation des résidus de broyage.

1.6.2 Améliorer la performance environnementale chez les clients

1.6.2.1 Offrir aux clients des services à faible impact environnemental

De par ses activités, Derichebourg Multiservices consomme peu de matières premières. Néanmoins, ses offres de service intègrent la mise en œuvre de solutions permettant de réduire l'impact environnemental de ses prestations.

Derichebourg Propreté intègre à ses process d'intervention des matériels disposant de technologies économes en eau et en énergie. L'utilisation de produits hyperconcentrés et de systèmes de dosages adaptés permet d'obtenir une réduction des déchets à la source. Enfin, Derichebourg Propreté veille à favoriser l'utilisation de produits chimiques à label écologique : produits enzymatiques, éco-labelisés ou issus de solutions d'hydrolyse et d'ionisation de l'eau. 19,3 % des produits et matériels utilisés sur la période font partie de la gamme éco-responsable. Depuis cet exercice, au-delà des produits, le Groupe comptabilise également le matériel (autolaveuses) utilisé.

Dans ses activités liées à l'entretien des espaces verts, les activités Derichebourg Propreté et Derichebourg Espaces Verts veillent à

proposer des solutions alternatives permettant de réduire la quantité de produits phytopharmaceutiques utilisée.

1.6.2.2 Offrir aux clients des services leur permettant d'améliorer leur performance environnementale

Derichebourg Énergie se positionne comme un partenaire de la performance énergétique de ses clients. Cette filiale accompagne ses clients dans la mise en œuvre de leur démarche HQE (haute qualité environnementale) et leur propose des contrats de performance énergétique. Les rapports de maintenance multitechnique intègrent le suivi des « économies d'énergie ».

Derichebourg Énergie développe des prestations forfaitaires d'intéressement avec un engagement énergétique à réaliser grâce à la mise en place de capteurs thermiques. Cette filiale aide également ses clients dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre en leur apportant des conseils sur l'élimination de gaz à fort potentiel de réchauffement et le remplacement des groupes frigorifiques fonctionnant avec ce type de gaz.

Derichebourg Énergie E.P. (Éclairage Public) est une des premières entreprises du marché en Île-de-France dans la rénovation de l'éclairage public des communes à déployer la technologie LED. Cette solution permet de réduire très rapidement la facture énergétique, le coût des abonnements auprès des fournisseurs d'énergie mais également de façon considérable le coût de la maintenance.

Le service proposé par Derichebourg Énergie E.P. répond au besoin des collectivités de diminuer leur budget de fonctionnement et leur impact environnemental.

Les activités Derichebourg Énergie et Derichebourg Énergie E.P. permettent d'atteindre une amélioration des consommations globales d'énergie chez leurs clients de 60 %. Ces activités réalisent 11,4 % de leur chiffre d'affaires sur des offres intégrant l'amélioration des performances environnementales.

La société LSL a développé des LED innovantes, conçues sur mesure pour l'usage du client final grâce à l'analyse en amont de son environnement et de ses objectifs économiques et RSE. LSL sélectionne

ses composants de façon à atteindre les niveaux de la norme LM90-B10, proposant des standards en matière de durée d'éclairage et de rendement lumineux.

Une technologie innovante de pilotage de parc a été développée avec pour objectif d'ajuster la luminosité aux besoins réels des utilisateurs et ainsi réduire les consommations d'énergie, tout en apportant plus de services aux usagers.

LSL a adhéré au Cluster Lumière, le réseau de compétences de la filière éclairage afin de pouvoir bénéficier de la richesse de son écosystème.

Derichebourg Propreté a élargi son offre en accompagnant ses clients dans la mise en œuvre de solutions de tri des différents types de déchets.

I.7 Consolider les relations de confiance avec les partenaires

I.7.1 Identifier, prévenir et gérer les risques environnementaux, sociaux et éthiques

Deux filiales du pôle Services aux Entreprises (Propreté et Intérim Généraliste) ont été évaluées par ECOVADIS. La note moyenne pondérée par rapport au chiffre d'affaires et de 64 % ce qui correspond à un niveau avancé « Gold ». Ecovadis est la première plate-forme collaborative permettant aux entreprises de suivre la performance développement durable de leurs fournisseurs dans 150 secteurs et 110 pays.

Devoir de vigilance

Une analyse des risques RSE a été effectuée comme présenté au chapitre *Principaux risques RSE*. Les risques liés aux achats ne sont pas significatifs. Néanmoins, au sein de Derichebourg Multiservices, la cellule achats de la filiale Derichebourg Propreté a élaboré un questionnaire RSE à l'attention des entreprises candidates au référencement de fournisseurs et sous-traitants. Les critères de RSE représentent 20 % de la note globale attribuée aux dossiers de candidatures des appels d'offres. Le questionnaire aborde différents thèmes : certifications, mise en place d'indicateurs RSE, présence d'un rapport RSE, mise en place de mesures de réduction des impacts environnementaux, utilisation de produits écologiques ou éco-conçus, procédures de recyclage des déchets, innovation... Il est demandé aux fournisseurs et sous-traitants de mettre à jour annuellement les réponses à ce questionnaire. Cette démarche nous permet de proposer une offre éco-responsable intégrant les solutions les plus innovantes.

Concernant les achats de ferraille, une analyse des risques de corruption a été effectuée. Le volume d'achats hors ferraille n'est pas significatif sur le pôle Derichebourg Environnement.

Loyauté des pratiques

Le Groupe détaille dans la rubrique Facteurs de risques et incertitudes les risques liés à l'achat de métaux au livre de police (achats au détail) : risque de recel de marchandises volées, notamment.

Le Groupe a agi *via* sa fédération professionnelle auprès des pouvoirs publics, pour interdire les paiements en espèces d'achats au livre de police en France. Depuis le 1^{er} août 2011, le paiement des achats au détail de métaux doit être effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal. Ceci a permis de réduire les risques de vol de fonds de caisse, et d'instaurer une traçabilité des flux monétaires relatifs aux achats au détail de métaux.

Le Groupe a initié, avec l'aide d'un prestataire, un audit pour établir une cartographie de ses risques en matière de corruption dans le cadre de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin 2 ».

19 entretiens avec différents responsables d'activités clés ont été menés.

24 risques théoriques de corruption ont été identifiés et ont fait l'objet d'une cotation qui s'est effectuée en deux étapes :

- une cotation de l'impact et de la fréquence afin d'obtenir une cartographie des risques inhérents. Les types d'impact retenus sont d'ordre réputationnel, commercial, juridique et financier et la gravité est évaluée de faible à critique. La fréquence se définit par des intervalles de temps allant de possible (tous les 3 à 10 ans) à presque certain (plusieurs fois par trimestre) ;
- une cotation du niveau de maîtrise des risques inhérents qui a permis d'établir la cartographie de risques résiduels. Le niveau de maîtrise des risques représente le niveau de maturité du contrôle interne au regard d'un risque. Il est évalué comme étant exemplaire lorsque le risque est couvert par un dispositif de maîtrise adapté, formalisé et supervisé.

Sur cette base opérationnelle, un code de conduite anti-corruption a été rédigé. Il s'ouvre tout d'abord sur une introduction de son Président-directeur général qui confirme l'engagement du Groupe en matière de lutte contre la corruption et définit le code comme un guide pour tous les collaborateurs dans l'exercice quotidien de leur activité. Il rappelle sa valeur juridique contraignante pour toutes les parties prenantes : salariés, mandataires sociaux, actionnaires, partenaires commerciaux.

Le code de conduite anti-corruption expose les différentes formes de corruption active et passive. Il reprend les définitions du trafic d'influence actif et passif, et illustre les comportements à proscrire par des exemples concrets.

Il arrête la politique du Groupe notamment en matière de cadeaux reçus ou offerts, de marques d'hospitalité, de contrats conclus avec les intermédiaires, de paiements de facilitation, de mécénat et sponsoring.

Il alerte sur la responsabilité de tous les collaborateurs et responsables hiérarchiques en rappelant les sanctions disciplinaires, civiles ou pénales associées au non-respect du dispositif.

Il conclut sur la procédure d'alerte mise à disposition des personnels et de tout tiers témoin d'acte ou de tentative de corruption. Les signalements sont recueillis dans le cadre de la confidentialité sous le statut protecteur de lanceur d'alerte avec l'assurance que le signalement sera instruit. Le secrétaire général est désigné comme le référent conformité du Groupe habilité à recevoir ces alertes via une adresse mail ethique@derichebourg.com créée spécifiquement à cet effet ou par courrier.

Un dispositif de formation clair et adapté est en cours de déploiement pour les personnels concernés, notamment membres du comité de direction, directeurs d'activités, responsables commerce, développement, achats. Ces formations seront renouvelées de façon récurrente sur les années futures.

Afin qu'il soit accessible à tous, le code de conduite anti-corruption sera publié sur les sites intranet et Internet du Groupe. Une version papier sera également affichée au sein des entités. Il sera intégré au règlement intérieur des entreprises pour une opposabilité aux salariés.

Afin de communiquer sur ses valeurs, le Groupe a également rédigé une charte éthique à destination de ses collaborateurs et parties prenantes (clients, fournisseurs, intermédiaires, etc.). Elle décrit les principes du Groupe notamment en matière de conformité à la

législation, de respect de la concurrence loyale, proscrit les conflits d'intérêt et les délits d'initiés, réaffirme la protection de l'environnement, la santé et sécurité au travail, la sincérité de l'information comptable et financière et lutte contre toute forme de discrimination et harcèlement.

Tout comme le code de conduite anti-corruption, ce corpus a force obligatoire et toute violation pourra être signalée auprès du référent conformité. Des sanctions disciplinaires, civiles ou pénales pourront s'appliquer à tout contrevenant. En outre, il pourra être mis fin à des relations commerciales non respectueuses de ces valeurs. Pour ce faire, des clauses contractuelles ont été intégrées dans les contrats, bons de commandes et conditions générales du Groupe.

1.7.2 Assurer l'excellence dans le service

1.7.2.1 Structurer la démarche d'excellence opérationnelle

Une organisation au service du client a été structurée. Celle-ci passe par la mise en place de systèmes de management de la qualité certifiés ISO 9001 garantissant le respect des exigences des référentiels.

Groupe	Pourcentage de site/agence	
	2018	2017
ISO 9001	69,7 %	nd

Derichebourg Multiservices a initié un programme d'entreprise relatif à l'« Excellence de service ». L'objectif de ce programme est de ne plus envisager la relation clients en termes de prestation de service mais de définir les contours, le contenu d'une nouvelle approche basée sur la délivrance d'un service. Ainsi, cette démarche intègre des attitudes de service, un « savoir-être » conformes aux exigences des interactions relationnelles avec les prospects et les clients.

Ce programme d'entreprise prévoit un dispositif de formation pour l'ensemble des collaborateurs. *In fine*, ce programme vise à ce que chacun s'approprie les codes d'un service personnalisé et développe ainsi des compétences clés pour exercer sa mission de service et d'accueil.

1.7.2.2 Co-construire d'innovantes propositions de valeur

Afin de mieux répondre à la transformation des marchés qui amènent tous les écosystèmes vers l'ère du multiservices ultra-personnalisé, Derichebourg Multiservices a réinventé son approche de l'innovation et l'a rebaptisée : « Innova[c]tion ».

Au cœur des préoccupations : la satisfaction des besoins de l'utilisateur final.

La cellule d'open innovation de Derichebourg Multiservices réinvente de nouveaux concepts qui vise à développer les avancées des métiers du Multiservices.

Dans le secteur tertiaire, Derichebourg Expérience a co-conçu une gamme de services activables à la demande, allant du multiservices au multitechnique via DOD (Derichebourg On Demand).

DOD est une gamme de services qui donne le contrôle aux utilisateurs des espaces de travail et leur en permet le pilotage grâce à l'Internet des objets.

1.7.2.3 Mettre en place des systèmes d'information et l'organisation au service du client

Derichebourg Multiservices s'appuie sur les compétences de la DSI du Groupe Derichebourg pour mettre en œuvre des systèmes d'information à façon répondant aux besoins et aux spécificités des clients de Derichebourg Multiservices, tout en garantissant le respect des règles de l'art en matière de sécurité (physique, logique, organisationnelle...), d'intégrité, de disponibilité, de réversibilité, de contrôle et de supervision.

Plusieurs systèmes d'information à destination des clients sont développés. Notamment pour les activités SNG et FM (Facility Management).

À titre d'exemple, dans le cadre de services de Facility Management, un nouveau portail de suivi des demandes clients a été mis en place : MyDBox. Cet outil permet, à travers le portail du catalogue de services, de suivre les demandes, en termes de réalisation. Il est donc possible de visualiser en temps réel dans son environnement si la demande est en cours, réalisée ou clôturée et de visualiser via des indicateurs le respect des SLA « Service Level Agreements » (niveau d'engagement de service).

La déclaration de la demande peut être effectuée à travers le portail, une application mobile, via des QR codes ou bien des capteurs (Programme DOD) en fonction de l'organisation du dossier client et des modules proposés.

La donnée collectée peut également être mise à disposition dans les outils du client, sur des plateformes BIM (Building Information Modeling) ou des logiciels de GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) pour la maintenance multitechnique.

Le système d'information développé pour l'activité SNG, Dcllic, permet un suivi en temps réel de la réalisation des prestations.

1.7.2.4 Repenser les indicateurs et les moyens de mesure de la perception des services délivrés aux clients

Un référentiel d'engagement de service appelé « L'Empreinte » a été mis en place au sein de Derichebourg Propreté. Il définit des engagements concrets que Derichebourg Propreté prend pour les 7 étapes du parcours client.

Les niveaux d'engagement de service mis en place permettent de mesurer le niveau de service offert. Une enquête réalisée annuellement

par le service QSE permet de recueillir le taux de satisfaction des clients. Sont considérés comme clients satisfaits ou très satisfaits ceux dont le niveau de satisfaction est supérieur ou égal à 7 sur 10 (qui ont donc un positionnement « neutre » ou « promoteurs » selon la méthode NPS (Net Promoter Score)). Sur plus de 3 000 clients interrogés pour les activités Derichebourg Atis Aéronautique, Derichebourg Propreté, Derichebourg Énergie et Derichebourg Intérim avec 20,6 % de réponse, c'est plus de 6 clients sur 10 qui se déclarent être satisfaits ou très satisfaits.

Dans le cadre de la démarche d'excellence dans le service, la mesure de la perception client évolue. À compter du nouvel exercice, un dispositif d'évaluation semestriel est déployé avec pour objectif d'évaluer le niveau de satisfaction général des clients mais également de recueillir leurs aspirations selon une méthode unique déployée dans l'ensemble des filiales.

I.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Derichebourg, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- ▣ la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- ▣ la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- ▣ le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ▣ la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- ▣ Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- ▣ Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ▣ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ▣ Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
 - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : ESKA (activité Environnement) et Derichebourg Propreté (activité Multiservices) qui couvrent entre 12% et 45% des données sélectionnées pour ces tests (45% des effectifs, 12% des consommations d'électricité et de carburant, 15% des résidus de broyage);
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre juillet et décembre 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ dix semaines.

Nous avons mené une dizaine entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions QSE - RSE, ressources humaines, finances et le secrétariat général.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- compte tenu de la définition en 2018 de la nouvelle feuille de route RSE, une partie importante des actions ou indicateurs clés de performance (en particulier en matière de santé sécurité, de recrutement ou de consommations de carburants) reste à mettre en œuvre sur l'exercice 2018/2019 ;
- le processus de reporting des informations environnementales et sociales des filiales internationales, représentant 21% de l'activité, reste à renforcer.

Paris-La Défense, le 4 décembre 2018

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Philippe Aubain
Directeur Associé développement durable

Jean-François Belorgey
Associé

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales

<i>Informations quantitatives (dont les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Taux de fréquence des AT employés (Nb / million d'heures travaillées)	La santé et la sécurité (actions de prévention)
Taux d'emploi moyen (%)	Les initiatives mises en place pour apporter de la valeur aux salariés (au-delà du salaire)

Informations environnementales

<i>Informations quantitatives (dont les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Consommation de carburant à la tonne transportée (l/t)	Les mesures d'amélioration de la performance énergétique (transport, sites) Les mesures de gestion des plaintes des riverains Les mesures pour limiter la quantité de résidus de broyage Les offres proposées pour l'amélioration de la performance environnementale des clients
Consommation d'énergie des chantiers à la tonne produite (Kwh/t)	
Part des sites industriels certifiés ISO 14001 (%)	
Part des plaintes des riverains traitées (%)	
Part des résidus de broyage envoyés dans les filières autres que l'enfouissement (%)	
Taux d'utilisation de matériels, véhicules et produits à faible impact environnemental (%)	

Informations sociétales

<i>Informations quantitatives (dont les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Taux de satisfaction des clients (%)	Les actions engagées pour améliorer la satisfaction client Les actions engagées pour prévenir la corruption

1

Rapport RSE (faisant office de déclaration de performance extra-financière)

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

2

2.1	Le Conseil d'administration	55
2.1.1	Structure de gouvernance	55
2.1.2	Missions du Conseil d'administration	55
2.1.3	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration	55
2.1.4	La composition du Conseil d'administration	56
2.1.5	Les membres du Conseil d'administration	59
2.1.6	Conflits d'intérêts	64
2.1.7	Fonctionnement du Conseil d'administration	65
2.1.8	Code de gouvernement d'entreprise	65
2.1.9	Le règlement intérieur du Conseil	66
2.2	Les comités spécialisés du Conseil d'administration	66
2.2.1	Comité d'audit	66
2.2.2	Comité des nominations et comité des rémunérations	67
2.3	Le Directeur général délégué	68
2.4	Rémunération des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires exécutifs	69
2.4.1	Rémunération des membres du Conseil d'administration non dirigeants	69
2.4.2	Rémunérations versées aux mandataires sociaux dirigeants exécutifs	70
2.5	Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société	74

2.6 Conventions réglementées	74
2.6.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées	74
2.6.2 Convention de prestations de services	74
2.6.3 Contrat de licence de marque	74
2.7 Tableau récapitulatif des délégations de l'assemblée générale au Conseil d'administration (L. 225-100 du Code de commerce)	75
2.8 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	76
2.9 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales	76
2.10 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	77
1. Convention de licence de marque DERICHEBOURG	78
2. Convention de prestations de services avec la société DBG Finances	78

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce et a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 4 décembre 2018.

2.1 Le Conseil d'administration

2.1.1 Structure de gouvernance

Lors du renouvellement du mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration réuni le 10 février 2016 a opté, à l'unanimité de ses membres, pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Ainsi, la direction générale de la Société est assurée par Monsieur Daniel Derichebourg.

Les fonctions de direction générale sont partagées avec M. Abderrahmane El Aoufir dont le mandat de Directeur général délégué a également été renouvelé par décision du Conseil en date du 10 février 2016. Ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que le directeur général, notamment des pouvoirs de représentation de la Société vis-à-vis des tiers. Le Conseil a considéré qu'il occupait des fonctions opérationnelles favorisant le processus décisionnel.

Aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la Société.

Toutefois, le Président-directeur général requiert habituellement l'accord préalable du Conseil d'administration pour les décisions dont la mise en œuvre ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas, sans que cette liste soit limitative ou impérative, pour les opérations afférentes à :

- des projets de croissance externe significative ;
- l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du Conseil ;
- l'acquisition ou à la cession d'éléments d'actifs significatifs.

2.1.2 Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- veiller au respect de l'intérêt social de l'entreprise ;
- effectuer les contrôles qu'il juge opportuns dans le cadre de la marche des affaires de la Société ;
- choisir le mode de direction ;
- désigner et révoquer les mandataires sociaux dirigeants exécutifs ;

- fixer la rémunération des mandataires sociaux dirigeants exécutifs ;
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- procéder à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels ;
- procéder à l'établissement des rapports d'activité de la Société et de ses filiales ;
- procéder à l'établissement du présent rapport ;
- déterminer le montant des cautions, avals et garanties que le Président-directeur général peut délivrer ;
- approuver les conventions et engagements réglementés préalablement à leur soumission au vote des actionnaires et examiner chaque année les conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques ou financières de la Société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale.

Le Conseil d'administration approuve la stratégie proposée par la direction générale.

Le Président porte à la connaissance du Conseil toute question ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

2.1.3 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration (article 14)

« La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction. »

Durée des fonctions – limite d'âge (article 15)

« La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

Une résolution sera proposée à la prochaine assemblée générale afin de porter à quatre années la durée des mandats des administrateurs nommés à compter de cette assemblée.

Présidence du Conseil (article 16)

« Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les assemblées.

En l'absence du Président et des vice-Présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. »

2.1.4 La composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé du Président-directeur général, d'un directeur général délégué non administrateur et de sept administrateurs, dont quatre administrateurs indépendants.

Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction à la date de dépôt du document de référence

Nom et adresse professionnelle	Lien familial	Âge	Fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat
Daniel Derichebourg au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Actions détenues directement : 117	✓	66	Administrateur Président du Conseil d'administration et directeur général	CA du 29 juin 2006 CA du 29 juin 2006	Assemblée générale du 10 février 2016 Conseil du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
Abderrahmane El Aoufir au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Actions détenues : 10 000		57	Directeur général délégué (non administrateur)	CA du 8 janvier 2014	Conseil du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
Bernard Val au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Action détenue : 1		76	Administrateur indépendant	Assemblée générale du 24 juin 2004	Assemblée générale du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
Matthieu Pigasse au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Action détenue : 1		50	Administrateur indépendant	Conseil du 25 octobre 2005	Assemblée générale du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
Boris Derichebourg au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Actions détenues : 56	✓	40	Administrateur	Assemblée générale du 18 juillet 2007	Assemblée générale du 18 février 2013	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
Thomas Derichebourg au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Actions détenues : 56	✓	42	Administrateur	Assemblée générale du 18 juillet 2007	Assemblée générale du 18 février 2013	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Nom et adresse professionnelle	Lien familial	Âge	Fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat
CFER Représentée par Mme Ida Derichebourg 15 rue Messidor, 75012 PARIS 339 638 306 RCS Paris Actions détenues par CFER : 65 745 648 Actions détenues par Mme Ida DERICHEBOURG : 112	✓	87	Administrateur	Assemblée générale du 18 février 2013		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
Françoise MAHIOU au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Actions détenues : 662		55	Administrateur indépendant	Assemblée générale du 10 février 2016		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
Catherine CLAVERIE au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Action détenue : 1 000		49	Administrateur indépendant	Assemblée générale du 30 janvier 2017		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

Le Conseil veille à intégrer au sein de son Conseil des administrateurs disposant de compétences et d'expertises variées dans différents domaines.

Déclaration de non-condamnation

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. À la connaissance de l'Émetteur, aucun des membres de son Conseil d'administration n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Mandats arrivant à échéance à l'assemblée générale mixte du 5 février 2019

Les mandats de MM. Thomas Derichebourg, Boris Derichebourg et de la société Compagnie Financière pour l'Environnement et le Recyclage (CFER) arrivent à échéance à la prochaine assemblée générale. Ils ont souhaité se porter candidats à leur propre succession. Ces administrateurs sont membres de la famille actionnaire majoritaire en nombre de voix. Il est proposé de renouveler leurs mandats, pour une

période de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, sous réserve de l'adoption de la résolution qui modifiera la durée de mandat des administrateurs (et sinon pour 6 ans).

2.1.4.1 Président du Conseil d'administration et directeur général

M. Daniel Derichebourg, 66 ans, de nationalité française est Président du Conseil d'administration et directeur général depuis le 29 juin 2006.

Autodidacte, il a démarré sa carrière en débarrassant des caves pour aider son père dans l'entreprise familiale, une petite société de récupération de déchets. Il a pris le contrôle de la société CFER en octobre 1996. Il a mené la restructuration et le développement de la société Compagnie Française des Ferrailles puis CFF Recycling. Il a dirigé l'acquisition et la restructuration du Groupe Penauille Polyservices entre 2004 et 2006 avant sa fusion avec CFF Recycling intervenue en juillet 2007. Il veille aux grandes décisions stratégiques du groupe.

Il a été coopté aux fonctions d'administrateur le 29 juin 2006. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par les assemblées générales du 3 février 2010 et du 10 février 2016.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Président-directeur général	CFER	DERICHEBOURG
Président	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	FINANCIÈRE DBG
Administrateur	CFER DERICHEBOURG	PARIS SUD HYDRAULIQUE SEM RÉSIDENCE VILLENEUVE
Gérant	DBG SCEA DU CHÂTEAU GUITERONDE SCEA DOMAINE DES DEMUEYES SCEA DOMAINE DU CHÂTEAU DE CREMAT SCEV CHÂTEAU LA ROSE OURRET SCEV LA TOUR GUITERONDE SCI BERNES & BRUYÈRES SCI DE FONDEYRE SCI DERO IMMO SCI DU PARC DES CHANTERAINES SCI FINANCIÈRE DES SOURCES	SCI FINANCIÈRE DES EAUX SCI HEBSON SCI LE POIRIER DE PISCOP SCI LES CHÊNES SCI LES MYRTES DU DETROIT SOCIÉTÉ DES DEMUEYES SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA I SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA II SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA III
Représentant légal	LES ARRAYANES (SCI HEBSON) LES BUIS DE CHÂTEAUVIEUX (SCI HEBSON) SCI DE L'ORME ARGENT (SCI HEBSON) SCI DU MERISIER ROUGE (SCI HEBSON) SCI EUCALYPTUS (SCI HEBSON) SCI L'ÉCUREUIL (SCI HEBSON) SCI LES ARBOUSIERS (SCI HEBSON)	SCI LES COQUETIERS (STÉ DES DEMUEYES) SCI LES LAURIERS (SCI HEBSON) SCI LES MAGNOLIAS (SCI HEBSON) SCI LES MÛRIERS (SCI HEBSON) SCI LES NOISETIERS (SCI HEBSON)
Président à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	
Administrateur délégué en Belgique	TBD FINANCES	
Administrateur à l'étranger	CFF RECYCLING UK Ltd DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG AQUA MAROC DERICHEBOURG IFRANE DERICHEBOURG IMINTANOUT DERICHEBOURG INTÉRIM FORMATION ÉVOLUTION MAROC	DERICHEBOURG KENITRA DERICHEBOURG MAZAGAN DERICHEBOURG RABAT DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.
Gérant commandité en Belgique	DBG FINANCES	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Représentant permanent	SERAM SA (DERICHEBOURG)
Administrateur délégué en Belgique	DBG FINANCES

2.1.5 Les membres du Conseil d'administration

M. Bernard Val, administrateur indépendant

M. Bernard Val, 76 ans, de nationalité française, ancien élève des ingénieurs de la préfecture de la Seine, ingénieur général de la ville de Paris, a été détaché dans plusieurs collectivités territoriales dont la direction générale des services du département de la Corrèze (1985-1996), avant d'être nommé PDG de la société des autoroutes Rhône-Alpes puis des autoroutes du Sud de la France. En 2006, après la cession d'ASF à Vinci, il devient Président de Vinci Concessions et

vice-Président de Vinci. Il a par ailleurs été Président de l'association des sociétés françaises d'autoroutes, administrateur de l'établissement public d'autoroutes de France, de Scetoroute développement, de Transroute international et de Ginger.

M. Bernard Val n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Administrateur	SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL, CÔTE D'AZUR, PROVENCE, ALPES (ESCOTA)	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)
----------------	---	--------------------------------------

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

M. Matthieu Pigasse, administrateur indépendant

M. Matthieu Pigasse, 50 ans, de nationalité française, est un ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA) et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris.

M. Matthieu Pigasse est Deputy Chairman de Lazard Group, Responsable mondial de l'activité de Conseil aux Gouvernements de Lazard, Président de Lazard Afrique et CEO de Lazard en France.

M. Matthieu Pigasse est co-actionnaire du Groupe Le Monde, du Nouvel Observateur et du Huffington Post France. Il est le propriétaire et le Président des Éditions Indépendantes, société éditrice du magazine Les Inrockuptibles. Il est administrateur de BSKyB, du Groupe Lucien Barrière et du Groupe Derichebourg. Il est vice-Président du Théâtre du Châtelet.

Il a publié trois livres : Le Monde d'après, une crise sans précédent (2010, Plon), Révolutions (Plon, 2012), Éloge de l'anormalité (Plon, 2014).

Il a rejoint Lazard à Paris en 2002. Il était précédemment, de 2000 à 2002, le directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent Fabius, en charge des questions industrielles et financières. De 1997 à 2000, il était Conseiller technique du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Dominique Strauss-Kahn, en charge du secteur financier.

De 1994 à 1997, M. Matthieu Pigasse était au sein de la direction du trésor, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, en charge de la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État.

M. Matthieu Pigasse n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Président-directeur général Deputy Chairman	LAZARD FRANCE LAZARD GROUP	
Président-directeur général Vice Chairman	LAZARD AFRIQUE	
Président du Conseil d'administration	LES ÉDITIONS INDÉPENDANTES	
Président	LES NOUVELLES ÉDITIONS NUMÉRIQUES LES NOUVELLES ÉDITIONS INDÉPENDANTES	YSATIS
Administrateur	GROUPE LUCIEN BARRIÈRE	THÉÂTRE DU CHÂTELET BSKYB GROUP
Membre du Conseil de surveillance	SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE	LE NOUVEL OBSERVATEUR

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur	RELAXNEWS
----------------	-----------

M. Boris Derichebourg, administrateur

M. Boris Derichebourg, 40 ans, de nationalité française, avait pour ambition de devenir coureur automobile quand il était jeune. En 1994, il se lance dans une carrière de pilote et monte sur de nombreux podiums (Formule 3, Formule 3000, GT et 24 heures du Mans). En 2004, après 10 ans de compétition automobile, M. Boris Derichebourg décide de mettre un terme à sa carrière de sportif pour rejoindre le Groupe familial.

Durant 2 ans, il occupe diverses fonctions au sein du Groupe CFF. En 2006, le Groupe acquiert Penauille Polyservices qui deviendra Derichebourg. M. Boris Derichebourg prend alors la direction générale de la division Multiservices puis la présidence en 2008.

Fort de son expérience de sportif de haut niveau, M. Boris Derichebourg capitalise sur ses facultés de compétiteur pour développer une approche entrepreneuriale différente. Il restructure l'entreprise et lui donne un nouveau souffle en développant de nouveaux métiers porteurs. Il parcourt le monde à la recherche de nouveaux modèles et services qui permettront d'étendre ses activités en France et à l'international. En l'espace d'une décennie, Derichebourg Multiservices devient l'acteur de référence des services externalisés en proposant des solutions à l'industrie (aéronautique, nucléaire, automobile...), au tertiaire (Facility Management), à l'espace urbain (éclairage public, affichage urbain...) et également en intervenant en tant qu'expert sourcing au travers de ses activités d'Intérim.

Conscient de la nécessité de revisiter les codes qui régissent les marchés des services externalisés, il promeut l'innovation et embarque un écosystème de partenaires innovants dans l'IoT (Internet des objets) et la robotique afin de co-construire les services de demain. Derichebourg Multiservices signe d'ailleurs en 2016 un partenariat avec La Poste pour son programme French IoT.

M. Boris Derichebourg s'attache également à respecter une grande diversité au sein de ses équipes, et considère que la différence représente une force majeure dans la société actuelle. Ainsi Derichebourg Multiservices compte 111 nationalités et un taux de salariés en situation de handicap au-dessus de la réglementation. Profondément attaché aux valeurs humaines, il œuvre dans le « non-profit » et devient ambassadeur de la Fondation EPIC. Il met également en place l'Arrondi sur salaire pour ses 29 500 collaborateurs en faveur de 3 associations impliquées dans l'insertion sociale et la santé.

Membre de Young Leaders France China Foundation, M. Boris Derichebourg souhaite développer les activités de son Groupe sur le marché asiatique. Récemment, la signature d'un partenariat de ses activités aéronautiques avec un avionneur chinois marque le début prometteur de ce développement.

En septembre 2017, le Président du MEDEF lui confie la présidence du programme *Proscenium*, réseau réunissant les dirigeants de 250 ETI dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300 M€.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Président-directeur général	DERICHEBOURG ÉNERGIE	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.
Président	DERICHEBOURG ESPACES VERTS DERICHEBOURG INTÉRIM DERICHEBOURG FM DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING DERICHEBOURG PROPRETÉ DERICHEBOURG RETAIL DERICHEBOURG SERVICES & INGÉNIERIE NUCLÉAIRE	DERICHEBOURG SHC DERICHEBOURG SNG DERICHEBOURG SPECTACLE DERICHEBOURG TECHNOLOGIES DERICHEBOURG TRAVAUX & MAINTENANCE NUCLÉAIRE GROUPE ALTER SERVICES ULTEAM
Administrateur	CFER DERICHEBOURG ÉNERGIE	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.
Gérant associé	BORIS COURSE ORGANISATION	
Gérant	PSIMMO SCI CFF BETA SCI LES CYPRÈS DE MONTMORENCY	SCI HAUTE-GARONNE SCI LES CHÂTAIGNIERS SCI LES PEUPLIERS SCI LES SOPHORAS
Président à l'étranger	DERICHEBOURG MC DERICHEBOURG TESIS YÖNETIMI	SAFIRA FACILITY SERVICES SELMAR SA
Administrateur à l'étranger	DERICHEBOURG MARRAKECH DERICHEBOURG TESIS YÖNETIMI	SAFIRA FACILITY SERVICES SELMAR SA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président	DERICHEBOURG AUTOMOBILES SERVICES DERICHEBOURG LOGISTIQUE ET MANUTENTION DERICHEBOURG SOURCING AERO & ENERGY ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP	DERICHEBOURG ENTREPRISE ADAPTÉE
Administrateur	ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP DBG MULTI RESTO SERVICES	
Gérant	CIVITAS	MIROIR 2000
Liquidateur	DERICHEBOURG ENTREPRISE ADAPTÉE	DBG MULTI RESTO SERVICES
Président à l'étranger	AEP MULTISERVIZI SPA	
Administrateur à l'étranger	AEP MULTISERVIZI SPA	
Représentant permanent	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. (DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING)	

M. Thomas Derichebourg, administrateur

M. Thomas Derichebourg, 42 ans, de nationalité française, a intégré la classe libre au Cours Florent après le baccalauréat. Après une carrière d'acteur de plusieurs années, il choisit en 2009 de rejoindre le Groupe familial. Il a dirigé les activités de services aéroportuaires du Groupe en France. Fort de l'expérience acquise dans les services, il a choisi de mettre son expertise au sein des collectivités et a pris la direction des activités de services aux collectivités à compter de 2010. Il est l'artisan du développement de cette activité à l'international, en Italie, au Maroc

et au Canada. Il dirige également les activités de traitement des eaux usées et de distribution d'eau potable.

Il est par ailleurs Président de la filiale Revival, leader du recyclage de déchets métalliques en Île-de-France, Normandie et Nord de la France.

Il est également membre du comité exécutif de la Chambre de commerce France-Canada.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Président	DERICHEBOURG AQUA DERICHEBOURG AQUA OCÉAN INDIEN DERICHEBOURG INTÉRIM OCÉAN INDIEN DERICHEBOURG MAYOTTE DERICHEBOURG PROPRIÉTÉ OCÉAN INDIEN LIEN ENVIRONNEMENT POLY-ENVIRONNEMENT POLYAMON POLYANCE POLYBUS POLYCEJA POLYCEO	POLYCOROT POLY-MASSI POLYREVA POLYSEANE POLY-SELIA POLY-SENTI POLYSOTIS POLYTIANE POLYURBAINE NORMANDIE POLY-VAL POLY-VALYS REVIVAL
Administrateur	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. POLYURBAINE	
Gérant	LE BISON GOURMAND POLYURBAINE 13 POLY-MILIA	POLY-NEA SCI LES CYPRÉS DE MONTMORENCY SCI LES CHARMES
Représentant permanent	AFM RECYCLAGE (REVIVAL) ALLO CASSE AUTO (REVIVAL) DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN (DERICHEBOURG)	HYDROVIDE (WESTEVER) PARIS SUD HYDRAULIQUE (TBD FINANCES)
Président-directeur général à l'étranger	DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG AQUA MAROC DERICHEBOURG IFRANE DERICHEBOURG IMINTANOUT DERICHEBOURG INTÉRIM FORMATION ÉVOLUTION MAROC	DERICHEBOURG KENITRA DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MARRAKECH DERICHEBOURG MAZAGAN DERICHEBOURG RABAT
Président à l'étranger	AEP MULTISERVIZI SPA CMT SPA DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT Inc. DERICHEBOURG CANADA MULTISERVICES Inc.	DERICHEBOURG CANADA Inc. SAN GERMANO SRL

Administrateur à l'étranger	AEP MULTISERVI SPA CMT SPA CRS DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG AQUA MAROC DERICHEBOURG IFRANE DERICHEBOURG IMINTANOUT DERICHEBOURG INTÉRIM FORMATION ÉVOLUTION MAROC	DERICHEBOURG KENITRA DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MARRAKECH DERICHEBOURG MAZAGAN DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE DERICHEBOURG RABAT ECOREC SRL SAN GERMANO SRL
Représentant permanent à l'étranger	BAS LONGS PRÉS (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT) CPI (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)	DERICHEBOURG BELGIUM (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)
Co-Gérant à l'étranger	DERICHEBOURG UK ENVIRONMENT LTD	DERICHEBOURG UK LTD

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général	SERAM SA	
Président	ECO-PHU REVIVAL CHATILLON REVIVAL GELAINVILLE	REVIVAL ÎLE-DE-FRANCE REVIVAL NEMOURS
Administrateur	SERAM SA	
Représentant permanent	DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN (DERICHEBOURG)	
Président à l'étranger	REI	
Administrateur à l'étranger	REI	
Représentant permanent à l'étranger	DERICHEBOURG RETAIL BELGIUM (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)	

Mme Françoise Mahiou, administrateur indépendant

Mme Françoise Mahiou est âgée de 55 ans et de nationalité française.

Les Grands Travaux de l'État sont lancés en 1988, et c'est ainsi que Mme Françoise Mahiou rejoint, en qualité d'Ingénieur Grands Projets, l'équipe intégrée de Maîtrise d'Ouvrage/maîtrise d'œuvre en charge de l'étude et de la construction des gares de la 1^{re} ligne de métro automatique de Toulouse (Sofretu/Sotec devenue Systra) : ingénierie, architecture, design, management, qualité ISO sont au programme, dans des délais très tendus.

Son expérience toulousaine se complète par des constructions tertiaires et industrielles pour des promoteurs privés (Sopra/Kaufman&B).

Début 1991, destination Paris, où se trouvent les initiateurs du Grand Louvre, de l'Opéra Bastille, ou encore de La Cité de la Musique. Elle assiste le Sénateur Maire, Serge Vinçon, dans la programmation du Pôle de l'Or ; elle crée et dirige, pour Sodeteg Thomson (Thalès), la division Ingénierie des bâtiments tertiaires public-privé avec démarche environnementale au service des maîtres d'ouvrage et des architectes : École des Mines de Nantes (Aymeric Zublena), Musée des Champs Libres à Rennes (Christian de Portzamparc), Université de Médecine de Tours (Ivars et Ballet), Extension du Musée Luxembourg Paris (Sénat), Due Diligence pour Oppenheim, Faisabilité du City Center de Casablanca (Alliances Accor), Siège de la DGAC (JF Jodry).

En 2004, son double profil Ingénieur/HEC Executive lui permet de prendre la direction générale du pôle Services du Groupe Segula, qu'elle développe en Branche Process « Énergies/Transports/Industries » par croissances externes et internes, et également, grâce aux référencements grands comptes gagnés : Areva, EDF, Dassault, RATP, Essilor...

De 2007 à 2012, Mme Françoise Mahiou pilote opérationnellement le Groupe AREP, filiale de SNCF, en qualité de directeur général adjoint : elle organise la restructuration complète avec un axe RSE : RH (Baromètre d'opinion, Barostress, Plan seniors, Intéressement, PDA/PDE...), finances orientées projet, Systèmes d'informations workflow, stabilisations juridiques, lancement de la communication interne, acquisitions (Parvis SAS au 1^{er} janvier 2010).

En 2012, elle est promue Déléguée Générale RSE afin de diffuser les bonnes pratiques de gouvernance et d'éthique, puis elle prend la direction de ASCIUS, société d'assistance et de conseils pour les dirigeants, les actionnaires et leurs entreprises : Levi's, NewCo Edeis, Stephenson, Harris, FamilyOffices, etc. et développe l'activité d'Operating Partner afin de répondre aux besoins opérationnels et stratégiques, créateurs de valeur pour l'entreprise et les parties prenantes.

Mme Françoise Mahiou est certifiée ASC SciencesPo/IFA et membre de l'Institut français des administrateurs (IFA).

Mme Françoise Mahiou n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Président	ASCIUS
-----------	--------

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

Mme Catherine Claverie, administrateur indépendant

Mme Catherine Claverie, âgée de 49 ans, de nationalité française est auto-entrepreneur consultante en événementiel. Depuis juin 2018, elle est membre du Conseil d'administration et bénévole au sein de l'association Dom'asile qui intervient dans la domiciliation et l'accompagnement de personnes en situation d'exil. Elle a été coordinatrice administrative de Business and Technical Language et s'est engagée dans diverses missions associatives et communautaires, notamment au sein de la section britannique du Lycée international de St-Germain-en-Laye. Mme Catherine Claverie a également été vice-présidente de Stepping Stones, école pour jeunes enfants anglophones.

Mme Catherine Claverie n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Néant.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

Mme Ida Derichebourg, représentante permanente de la société CFER, administrateur

Mme Ida Derichebourg, 87 ans, de nationalité française, mère de M. Daniel Derichebourg, grand-mère de M. Thomas Derichebourg et de M. Boris Derichebourg, a épaulé son mari Guy Derichebourg dans le développement de l'entreprise familiale.

Mme Ida Derichebourg n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Néant.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

Administrateurs indépendants

La définition d'un administrateur indépendant selon le Code AFEP-MEDEF est la suivante : « Un administrateur est indépendant

lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement. »

Critères à apprécier	Bernard Val	Matthieu Pigasse	Françoise Mahiou	Catherine Claverie
Absence de statut de salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓
Absence de mandats croisés	✓	✓	✓	✓
Absence de relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓
Absence de lien familial	✓	✓	✓	✓
Absence de relation de commissariat aux comptes au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓
Absence de statut d'administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans	X	X	✓	✓
Absence de statut de dirigeant mandataire social non exécutif	✓	✓	✓	✓
Absence de statut d'actionnaire important	✓	✓	✓	✓

En application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, le comité des nominations et des rémunérations qui a été mis en place suivant le Conseil en date du 22 octobre 2018 a émis un avis sur l'indépendance des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance retenus pour la Société. Le Conseil d'administration du 4 décembre 2018, après prise en compte de l'avis du comité des nominations et des rémunérations a considéré que M. Matthieu PIGASSE et M. Bernard VAL pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants malgré une durée de mandat supérieure à douze années, en raison notamment de leur formation, ainsi que de l'autorité et de l'expérience dont font preuve ces administrateurs dans les activités de direction et d'administration d'entreprises et dans les domaines financiers. Le Conseil a toutefois considéré que cette exemption ne valait que jusqu'à la fin du mandat en cours de ces administrateurs.

Par ailleurs, s'agissant du critère de la relation d'affaires, pour M. Matthieu PIGASSE, la Société n'a pas eu recours aux services de la Banque Lazard depuis 3 ans.

Le Conseil est ainsi composé de quatre administrateurs indépendants sur 8, soit plus du tiers des membres du Conseil.

Représentation des femmes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comporte actuellement 3 femmes sur 8 administrateurs, soit un pourcentage de 37,50 %, proche de 40 %. L'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe n'est donc pas supérieur à deux, en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce.

2.1.6 Conflits d'intérêts

Dans le cadre de la loi, et conformément au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs sont soumis au respect des règles en vigueur en matière de situation de conflits d'intérêts et de déontologie boursière.

À l'exception :

- du bail existant entre la Société des Demueyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg et la société Revival pour des locaux à Comines (59), moyennant un loyer annuel de 34 k€ ;
- du bail existant entre Mme Ida Derichebourg et la société Polybuis pour les locaux sis au 106, rue du Moulin-de-Cage, 92230 Gennevilliers : un terrain aménagé à usage de stockage de camions, vestiaires, bureaux, moyennant un loyer annuel de 45 k€. Ce bail a été conclu antérieurement à sa prise de fonction ;
- de la convention de prestations de services conclue entre Derichebourg et DBG Finances, visant à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe (Cf. 2.6.2) ;
- de la convention de redevance de marque au titre de l'utilisation de la marque Derichebourg conclue avec la société TBD Finances, contrôlées par la famille Derichebourg (Cf. 2.6.3).

Il n'existe aucun autre conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Le paragraphe 2.6 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant en section 2.9 présentent le détail de ces conventions.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêt. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

Compte tenu des quatre administrateurs indépendants qui siègent au Conseil d'administration, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle de la société CFER qui détient 40,12 % et 56,67 % des droits de vote soit exercé de manière abusive.

2.1.7 Fonctionnement du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice social, le Conseil d'administration s'est réuni à 2 reprises avec un taux moyen de participation de ses membres de 75 %. Outre l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2017 ainsi que la préparation des documents à soumettre à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 février 2018, le Conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 5 décembre 2017

- Examen et arrêté des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2017.
- Proposition d'affectation du résultat.
- Communiqué de presse.
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels.
- Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Rapport RSE.
- Gouvernance d'entreprise (rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, rémunération des mandataires).
- Programme de rachat d'actions.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.

- Proposition de nomination de nouveaux co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
- Convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 février 2018.

Séance du 22 mai 2018

- Examen des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2018.
- Rapport d'activité sur les comptes semestriels ; compte rendu de l'activité des deux divisions du Groupe au cours du semestre.
- Communiqué de presse.
- Documents financiers et prévisionnels suite à la clôture du premier semestre de l'exercice social.
- Autorisation à donner au Président concernant les avals, cautions et garanties.
- Répartition des jetons de présence.
- Garantie à conférer à un établissement financier.

2.1.8 Code de gouvernement d'entreprise

La Société applique le Code gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ADEP-MEDEF révisé en juin 2018. Ce code est disponible sur le site internet www.medef.com

Le tableau ci-dessous fait état des recommandations du Code AFEP-MEDEF non encore appliquées par la Société conformément à la règle « comply or explain ».

Article du Code	Recommandation AFEP-MEDEF	Mise en œuvre par Derichebourg
8	Durée de mandat des administrateurs indépendants ne doit pas être supérieure à 12 ans	Non. Le Conseil d'administration du 4 décembre 2018 a considéré que M. Matthieu Pigasse et M. Bernard Val, pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants malgré une durée de mandat supérieure à douze années, en raison notamment de l'autorité et de l'expérience dont font preuve ces administrateurs dans les activités de direction et d'administration d'entreprises et dans les domaines financiers.
9	Évaluation des travaux du Conseil d'administration	Au delà de la bonne harmonie entre les administrateurs, et du taux de participation, aux séances du Conseil, le principe d'une évaluation des travaux sera mis en oeuvre au cours de l'exercice 2018-2019.
13	La durée des fonctions des administrateurs	Non. La durée de mandat des administrateurs est actuellement de 6 ans mais le Conseil a proposé à la prochaine assemblée générale de ramener cette durée à 4 ans à compter des renouvellements et des nominations à venir.
23	Conclusion d'un accord de non-concurrence avec un dirigeant mandataire social	Non. Aucun administrateur n'exerçant une activité dans des secteurs opérationnels du Groupe ni ne détenant de mandats dans une société concurrente du Groupe, il n'a pas été utile de mettre en place de tels accords.

2.1.9 Le règlement intérieur du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en Conseil dans sa séance du 24 juin 2004 puis modifié le 12 décembre 2006, le 27 mai 2010 et du 22 octobre 2018. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :

- les règles de composition du Conseil ;
- la mission du Conseil ;
- les modalités de réunion du Conseil ;
- les modalités de participation éventuelle au Conseil par visioconférence ou téléconférence ;
- les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
- le rôle du comité d'audit ;
- le rôle du comité des nominations et des rémunérations ;

- le devoir de confidentialité des administrateurs ;
- le devoir d'indépendance des administrateurs ;
- le devoir de diligence des administrateurs ;
- le champ d'application du règlement intérieur.

Outre les missions dévolues par la loi et les statuts, le Conseil approuve les choix stratégiques, les budgets, les acquisitions et cessions significatives, les restructurations et s'assure de la qualité, de la fiabilité des informations financières et non financières et de la communication faite aux actionnaires.

Le règlement intérieur définit les droits et les engagements des administrateurs insistant en particulier sur l'assiduité, la confidentialité des informations véhiculées, le droit d'information de l'administrateur et les restrictions en matière d'intervention sur le titre Derichebourg.

Le règlement fixe à deux le nombre minimum de réunions à tenir par exercice. Il précise enfin les règles de retranscription des procès-verbaux des réunions.

2.2 Les comités spécialisés du Conseil d'administration

Les comités spécialisés font des propositions au Conseil, chacun dans leur domaine.

2.2.1 Comité d'audit

Le Conseil est assisté d'un comité d'audit, composé de 4 administrateurs dont 3 administrateurs indépendants, qui s'est réuni trois fois au cours de cet exercice avec un pourcentage de participation de 67 %.

Le Comité d'audit remplit les missions qui lui sont dévolues par l'article L. 823-19 du Code de commerce. Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et, en particulier le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière, notamment au travers de l'examen du périmètre des sociétés consolidées ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices le cas échéant ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de la compétence et de l'indépendance des experts extérieurs auxquels le Groupe a recours.

Dans ce cadre, le Comité a notamment pour mission :

- d'examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers consolidés et sociaux et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, les méthodes

comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que le traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;

- de s'assurer du choix du référentiel de consolidation des comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- de s'assurer auprès de la direction générale que l'ensemble des communications légales et financières auprès des autorités boursières sont régulièrement accomplies ;
- d'évaluer le degré de satisfaction des Commissaires aux comptes concernant la qualité des informations reçues des services de la Société dans l'exercice de leur mission et recueillir les commentaires du management quant au degré de sensibilité des Commissaires aux comptes aux affaires du Groupe et à son environnement ;
- d'examiner toute information portée à sa connaissance quant aux opérations et transactions de la Société soulevant un problème d'éthique, et quant aux transactions qui selon leur nature et la personne concernée feraient apparaître un conflit d'intérêts ;
- de s'assurer que les principaux risques sont identifiés, gérés et portés à sa connaissance. Il examine à cet effet les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le programme d'audit interne, suit son évolution et les résultats des plans d'actions, attire l'attention du Conseil sur les améliorations qui ont été faites ou qui restent à réaliser ;
- de donner un avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes ;

- de s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice 2018 le Comité d'audit s'est réuni distinctement du Conseil hors la présence des mandataires sociaux exécutifs. Ces derniers ont pu y être conviés en tant qu'invités en fonction des sujets, à la demande des membres du Comité.

Depuis le 22 octobre 2018, le Comité d'audit est composé de M. Bernard Val, (Président), Mme Françoise Mahiou, Mme Catherine Claverie et M. Boris Derichebourg.

Les principaux sujets examinés par le Comité en 2017-2018 ont été les suivants :

- rendre compte de ses travaux (examen du document de référence) ;
- émettre ses avis et recommandations au Conseil sur le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que sur le rapport de gestion ;
- analyser le rapport sur la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ;
- examiner les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- identifier les risques et les dispositifs de contrôle ;
- examiner l'avant-projet de la cartographie des risques.

2.2.2 Comité des nominations et comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été mis en sommeil par décision du Conseil en date du 25 octobre 2005. Ce comité a été réactivé par décision du Conseil du 22 octobre 2018. La mise en place d'un comité des nominations a également été actée lors de ce Conseil. Ces deux comités sont fusionnés au sein d'un seul comité, le Comité des nomination et des rémunérations, qui a pour mission d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil d'administration sur les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'administration et le fonctionnement de ses comités ; la dissociation ou le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général ;
- les renouvellements et nomination de nouveaux administrateurs ;
- la détermination des administrateurs indépendants au regard des critères édictés par le Code AFEP-MEDEF ;
- le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- l'étude de l'ensemble des éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- l'examen de l'enveloppe et des modalités de répartition des jetons de présence.

La composition de ce Comité est la suivante : M. Bernard Val, Mme Françoise Mahiou, Mme Catherine Claverie et M. Thomas Derichebourg.

2.3 Le Directeur général délégué

M. Abderrahmane El Aoufir, 57 ans, de nationalité française, diplômé d'un master en économie – option management à l'Université de Clermont-Ferrand, débute en 1984 à la Compagnie Française des Ferrailles au département financier. Il exerce successivement des fonctions opérationnelles, puis de direction générale, en Espagne, aux États-Unis puis dans le sud-est de la France. M. Daniel Derichebourg lui

confie en 2006 la mission de redresser Servisair, la filiale des services aéroportuaires, il parvient en 6 ans à porter l'Ebitda de 5 à 73 millions d'euros. Après la vente de Servisair en décembre 2013, M. Abderrahmane El Aoufir devient Directeur général délégué du Groupe. Il supervise également les activités opérationnelles des filiales du recyclage.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autres société (Groupe et hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Président	DERICHEBOURG EXPANSION INOREC REFINAL INDUSTRIES	BARTIN RECYCLING VALME TECHNOLOGIES VALRECY FRICOM RECYCLING
Président du Conseil d'Administration	FRICOM RECYCLING	
Directeur général	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	FRICOM RECYCLING
Directeur général délégué	DERICHEBOURG	
Administrateur	AFM RECYCLAGE FRICOM RECYCLING	HYDROVIDE
Membre du comité de gestion	PLASTIC RECYCLING	
Gérant	SCI DERICHEBOURG IMMOBILIER	
Président à l'étranger	REYFRA	
Gérant à l'étranger	DERICHEBOURG UMWELT GmbH	
Administrateur à l'étranger	CRS DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE SA DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO DERICHEBOURG RECYCLING USA INC.	REYFRA SAN GERMANO SRL SELMAR SA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Co-Gérant	COFRAMETAL REFINAL INDUSTRIES	SCI CARSOA
Représentant permanent	DERICHEBOURG ÉNERGIE (DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING)	
Président à l'étranger	REYFRA	
Gérant à l'étranger	DBG HOLDING GmbH	
Administrateur à l'étranger	REI	

La société est également dotée de comités de direction pour les deux divisions tels que décrits dans la section 3.3.3.3.

2.4 Rémunération des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires exécutifs

2.4.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration non dirigeants

Chaque administrateur reçoit des jetons de présence dont le montant total maximum est voté en assemblée générale ordinaire. Ce montant a été fixé à 120 000 € à compter du 1^{er} octobre 2016, par décision de l'assemblée générale mixte du 30 janvier 2017. Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de porter ce montant à 160 000 € à compter du 1^{er} octobre 2018.

Répartition des jetons de présence pour l'exercice 2018

La répartition des jetons de présence, dans la limite de l'enveloppe maximale votée lors de l'assemblée générale, est décidée par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22 mai 2018, a décidé d'une répartition égalitaire des jetons de présence, soit 15 000 € pour chacun des huit administrateurs. Les jetons de présence au titre de l'exercice 2017-2018 ont été versés au mois de novembre 2018. M. Matthieu Pigasse a fait savoir qu'il ne souhaitait pas percevoir de jetons de présence.

En conséquence de quoi, le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non exécutifs est le suivant :

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non-dirigeants

Tableau n° 3 Code AFEP-MEDEF

<i>En milliers d'euros</i>		2017-2018	2016-2017
	Jetons de présence	15	0
Catherine Claverie	Autres rémunérations	0	0
	Jetons de présence	15	13
CFER, représentée par Mme Ida Derichebourg	Autres rémunérations	0	0
	Jetons de présence	15	13
Boris Derichebourg	Autres rémunérations	683	200
	Jetons de présence	15	13
Thomas Derichebourg	Autres rémunérations	602	413
	Jetons de présence	15	13
Françoise Mahiou	Autres rémunérations	0	0
	Jetons de présence	0	0
Matthieu Pigasse	Autres rémunérations	0	0
	Jetons de présence	15	13
Bernard Val	Autres rémunérations	0	0
	Jetons de présence du Président-directeur général	15	13
	Non réclamés	15	13
Montant total voté par l'assemblée générale			
	Jetons de présence	120	90
	Autres rémunérations	1 285	613

Rémunération autre que les jetons de présence versée à M. Boris Derichebourg

La rémunération a été versée par la société Derichebourg Environnement dans le cadre d'un contrat de travail, et par la société DBG Finances à hauteur de 13 000 € (pour chaque exercice).

Un véhicule de type Peugeot 508 ou équivalent est mis à disposition de M. Boris Derichebourg par le Groupe.

Rémunération autre que les jetons de présence versée à M. Thomas Derichebourg

La rémunération a été versée par la société Derichebourg Environnement dans le cadre d'un contrat de travail, et par la société DBG Finances à hauteur de 13 000 € (pour chaque exercice).

Un véhicule de type Renault Talisman ou équivalent est mis à disposition de M. Thomas Derichebourg par le Groupe.

2.4.2 Rémunérations versées aux mandataires sociaux dirigeants exécutifs

Il est rappelé que s'agissant de l'exercice écoulé et conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires

sociaux en raison de leur mandat ont été approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 7 février 2018, dans le cadre d'une résolution spécifique au Président directeur général et d'une autre résolution relative au Directeur général délégué.

2.4.2.1 Rémunération versée à Daniel Derichebourg, Président-directeur général

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Daniel Derichebourg, Président-directeur général

Tableau n° 1 Code AFEP-MEDEF

<i>En milliers d'euros</i>	30-09-18	30-09-17
Rémunérations dues au titre de l'exercice	243	241
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
Total	243	241

Tableau récapitulatif des rémunérations de Daniel Derichebourg, Président-directeur général

Tableau n° 2 Code AFEP-MEDEF

<i>En milliers d'euros</i>	30-09-18		30-09-17	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe	228	228	228	228
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	15	15	13	13
Total	243	243	241	241

Les informations ont été communiquées par la société DBG Finances, qui a versé la rémunération à M. Daniel Derichebourg. Cette société perçoit le produit de la convention décrite en 2.6.3.

M. Daniel Derichebourg ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général.

Les jetons de présence ont été versés par la société Derichebourg SA.

M. Daniel Derichebourg ne dispose pas de contrat de travail avec Derichebourg ou une société contrôlée par Derichebourg.

Une Citroën C2 est mise à disposition de M. Daniel Derichebourg par le Groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte du 5 février 2019 sera appelée à statuer sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Daniel Derichebourg au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels que présentés dans le présent rapport.

2.4.2.2 Rémunération versée à M. Abderrahmane El Aoufir, directeur général délégué

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Abderrahmane El Aoufir, directeur général délégué

Tableau n° 1 Code AFEP-MEDEF

<i>En milliers d'euros</i>	30-09-18	30-09-17
Rémunérations dues au titre de l'exercice	690	487
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
Total	690	487

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Abderrahmane El Aoufir, directeur général délégué

Tableau n° 2 Code AFEP-MEDEF

<i>En milliers d'euros</i>	30-09-18		30-09-17	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe	290	290	287	287
Rémunération variable annuelle	400	400	200	200
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature				
Total	690	690	487	487

La rémunération de M. Abderrahmane El Aoufir a été versée par la société Coframétal, dans le cadre d'un contrat de travail préexistant pour 671 k€, et par la société DBG Finances à hauteur de 19 k€.

M. Abderrahmane El Aoufir ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat de Directeur général délégué.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. Au titre de son contrat de travail, M. El Aoufir peut bénéficier d'une part variable de rémunération.

La rémunération annuelle variable est déterminée sous des conditions de performance en fonction des résultats du Groupe sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs suivants :

- les critères quantitatifs reposent notamment sur des indicateurs financiers permettant d'apprécier la performance financière du Groupe (montant du résultat net consolidé de la Société, l'EBITDA, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe).
- les critères qualitatifs reposent sur des objectifs de poursuite et mise en oeuvre de la stratégie du Groupe, de réalisation d'opération de croissance externe, de poursuite du développement de l'activité du

Groupe, de mise en oeuvre d'opérations de cessions ou d'acquisitions, de repositionnements stratégiques.

Une part exceptionnelle peut, le cas échéant, être attribuée en cas de réalisation de missions particulières, telles que l'intégration d'une opération de croissance externe significative.

La rémunération variable est attribuée sous la forme d'une prime, au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes en fonction des résultats de l'exercice précédent et de la réalisation de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule du type Citroën DS 7 ou équivalent est mis à la disposition de M. El Aoufir par le Groupe.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce l'assemblée générale mixte du 5 février 2019 sera appelée à statuer sur les éléments de la rémunération due ou

attribuée à M. Abderrahmane El Aoufir au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels que présentés dans le présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, le Conseil soumet à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 5 février 2018 les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Abderrahmane El Aoufir tels que ceux-ci sont présentés dans le présent rapport.

Le Comité des nominations et des rémunérations du 3 décembre 2018 a proposé au Conseil d'administration du 4 décembre 2018, qui les a acceptées, de nouvelles modalités de détermination de la rémunération variable annuelle du Directeur général délégué, ces modalités étant applicables aux rémunérations annuelles variables concernant les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2018. Dans le même temps, la rémunération annuelle fixe du Directeur général délégué, versée au titre d'un contrat de travail pré-existant, est portée à 300.000€/an, payée sur 13 mois.

La rémunération annuelle variable sera égale au maximum à une année et demi de rémunération fixe.

Elle sera déterminée selon la formule suivante :

- ▣ Rémunération variable annuelle = A + B + C, où
- A représente la composante de la prime basée sur la performance financière de l'exercice.

A = (EBITDA courant de l'exercice – 120 M€)*0,15%. Le montant A ne pourra être inférieur à 0, ni excéder 60% de la rémunération annuelle fixe.

- B est destiné à prendre en compte la performance pluriannuelle.
B = B1+B2+B3. Le montant B ne pourra être inférieur à 0, ni excéder 45% de la rémunération annuelle fixe, avec
B1 = ((Dividendes au titre de l'exercice n-2 + Dividendes au titre de l'exercice n-1+Dividendes au titre de l'exercice n)/3)*0,25%
B2 = (((EBITDA courant n-2-120 M€)+(EBITDA courant n-1-120 M€)+(EBITDA courant n-120 M€))/3)*0,075%
B3 = 0 si R>3,01,
 - 20.000 €, si R compris entre 2,01 et 3
 - 40.000 € si R compris entre 1,01 et 2
 - 60.000 € si R inférieur ou égal à 1, avec
 - R = (Ratio de Levier n-2 + Ratio de levier n-1+Ratio de levier n)/3
 - B1, B2, B3 ne peuvent être négatifs.
- C, un montant compris entre 0 et 45% de la rémunération fixe annuelle, soumis par le Directeur Général au comité des nominations et des rémunérations, destiné à récompenser l'atteinte d'objectifs individuels pré-établis.
- Le Comité des nominations et des rémunérations se réserve la possibilité de proposer au Conseil de réajuster en fin d'exercice le montant de la rémunération variable annuelle en fonction des circonstances et des événements.

2.4.2.3 Autres tableaux du Code AFEP-MEDEF

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Tableau n° 4 Code AFEP-MEDEF

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant					

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif

Tableau n° 5 Code AFEP-MEDEF

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant		

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur ou par toute société du Groupe

Tableau n° 6 Code AFEP-MEDEF

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant					

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif

Tableau n° 7 Code AFEP-MEDEF

N° et Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
Néant	

En l'absence de plans d'achat ou souscription d'actions, ou de plan d'attribution d'actions de performance, les tableaux 8 et 9 du Code AFEP-MEDEF ne sont pas présentés.

Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif

Tableau n° 10 Code AFEP-MEDEF

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice
Néant	

Tableau n° 11 Code AFEP-MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Daniel Derichebourg Président-directeur général Date de début de mandat : CA du 10-02-16 Date de fin de mandat : AG comptes 30-09-21	non	non	non	non
Abderrhamane El Aoufir Directeur général délégué (non-administrateur) Date de début de mandat : CA du 10-02-16 Date de fin de mandat : AG comptes 30-09-21	oui ⁽¹⁾	non	non	non

(1) Avec la filiale Coframétal.

2.5 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société

- La société CFER, administrateur de la société Derichebourg, et dont le Président est M. Daniel Derichebourg, également Président-directeur général de l'Émetteur, a déclaré le 10 janvier 2018 avoir cédé 10 % du capital de la Société dans le cadre d'un placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres. Le prix de cession était de 8 €/action. À l'issue de cette cession, CFER détient directement et indirectement 40,12 % du capital de l'Émetteur.
- Mme Françoise Mahiou, administrateur indépendant, a acquis 662 actions de la Société au prix unitaire de 7,40 € le 27 février 2018.
- Postérieurement à la clôture, M. Abderrahmane El Aoufir a acquis 10 000 titres de la Société.

2.6 Conventions réglementées

2.6.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées

(Article 21 des statuts)

« Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l'article L. 225-38 du Code de commerce ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration.

La liste et l'objet en sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes. »

2.6.2 Convention de prestations de services

Une convention a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de trois ans puis renouvelée au 1^{er} janvier 2015 puis au 1^{er} janvier 2018 pour des durées successives de trois ans, avec DBG

Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel Derichebourg, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du Groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'entreprise et relations clients ;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, la société DBG Finances a facturé une somme de 1 700 k€ à la société Derichebourg au titre de cette convention. Ce montant, établi selon un budget prévisionnel de dépenses, couvre notamment les éléments de rémunérations versés par cette société à MM. Daniel Derichebourg, Thomas Derichebourg, Boris Derichebourg, Abderrahmane El Aoufir tels que détaillés en paragraphe 2.4.

2.6.3 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1^{er} mars 2009 pour une durée ferme de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle. À l'issue de

cette période ferme de 10 ans, le contrat prévoit une tacite reconduction d'année en année avec faculté de dénonciation 30 jours avant son terme.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle. Une mise à jour a été réalisée en 2017, concluant que les taux appliqués ne sont pas surévalués.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2 490 k€.

Le Conseil du 4 décembre 2018 a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention aux mêmes conditions après prise en compte de la mise à jour de l'expertise, pour une nouvelle période de 10 ans à compter du 1^{er} mars 2019.

2.7 Tableau récapitulatif des délégations de l'assemblée générale au Conseil d'administration (L. 225-100 du Code de commerce)

Date AG	Nature des délégations et autorisations	Plafond / limite	Durée de validité	Utilisation au cours de l'exercice
30 janvier 2017	Délégation en vue d'émettre toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	50 000 000 € (500 000 000 € à titre d'émission de titres de créances)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 29 mars 2019	Néant
30 janvier 2017	Délégation en vue d'émettre toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	50 000 000 € (500 000 000 € à titre d'émission de créances)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 29 mars 2019	Néant
30 janvier 2017	Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	50 000 000 €	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 29 mars 2019	Néant
30 janvier 2017	Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des titres de créances, par une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	50 000 000 € (500 000 000 € à titre d'émission de créances)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 29 mars 2019	Néant
30 janvier 2017	Délégation en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés d'un plan d'épargne d'entreprise	3% du montant du capital social	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 29 mars 2019	Néant
7 février 2018	Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	10% du capital social au prix maximum de 20 € par action 327 575 560 €	18 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 6 août 2019	Néant
7 février 2018	Autorisation à effet de réduire le capital social par annulation d'actions	10% du capital social	18 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 6 août 2019	Néant

2.8 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure de détention du capital de la Société décrite en 3.4 ;
- l'existence de droits de vote double sous certaines conditions, décrits en 5.8 ;
- la capacité à intervenir sur les titres de la Société décrits en 6.6 ;
- les effets de l'utilisation éventuelle des délégations en cours relatives à l'émission de titres donnant accès au capital (cf. 2.7) ;
- les dispositions des contrats de crédits syndiqués relatives aux cas d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle de la Société (note 4.11.5 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- les dispositions du contrat de licence de marque conclu avec la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg pour l'utilisation de la marque Derichebourg, décrit en 2.6.3.

2.9 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

L'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. « Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les

assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

Le Conseil a proposé de modifier cet article afin de le mettre à jour au regard des dispositions légales applicables en la matière.

2.10 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société Derichebourg,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestations de services avec la société DBG Finances

Administrateur concerné :

Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de votre société et gérant commandité de la société DBG Finances.

Nature et objet

Convention d'assistance

Votre Conseil d'administration a autorisé le 5 décembre 2017, pour une durée de trois années à compter du 1er janvier 2018, le renouvellement de la convention d'assistance conclue avec la société DBG Finances au titre de laquelle cette dernière participe à la conduite de la politique du Groupe Derichebourg et à l'animation et au contrôle de ses filiales, notamment par la fourniture et la centralisation d'outils de gestion et de services dans les domaines directorial, administratif, financier et commercial.

Modalités

Dans le cadre de cette convention, votre société a enregistré pour la période du 1er janvier 2018 au 30 septembre 2018 une charge de 1 275 000 € HT pour l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre Conseil a motivé cette convention de la façon suivante : votre société bénéficie des moyens humains, matériels et techniques de la société DBG Finances afin de lui permettre d'exercer ses activités. Il est rappelé que la société DBG Finances participe directement et activement à l'animation du Groupe Derichebourg et de ses filiales ainsi qu'à leur développement stratégique.

Cette nouvelle convention reprend à l'identique l'ensemble des clauses et conditions de celle venue à expiration le 31 décembre 2017.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de licence de marque DERICHEBOURG

Administrateur concerné :

Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de votre société et Administrateur Délégué de la société TBD Finances.

Votre Conseil d'administration du 2 juillet 2007 avait autorisé la conclusion de la licence de marque DERICHEBOURG avec la société TBD FINANCES, propriétaire.

Votre Conseil d'Administration du 12 décembre 2008 avait fixé le montant de la redevance à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices.

Cette convention a pris effet à compter du 1er mars 2009 pour une durée de dix ans.

Le montant de la redevance enregistrée en charges pour l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élève à 2 490 935 € HT.

2. Convention de prestations de services avec la société DBG Finances

Administrateur concerné :

Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de votre société et gérant commandité de la société DBG Finances.

Votre Conseil d'administration du 5 décembre 2014 a autorisé, pour une durée de trois années à compter du 1er janvier 2015, le renouvellement de la convention d'assistance conclue avec la société DBG Finances au titre de laquelle cette dernière participe à la conduite de la politique du Groupe Derichebourg et à l'animation et au contrôle de ses filiales, notamment par la fourniture et la centralisation d'outils de gestion et de services dans les domaines directorial, administratif, financier et commercial.

Cette convention a pris fin le 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, la société DBG Finances a facturé 425 000 € HT à votre société pour la période du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2017 au titre de cette convention.

Fait à Paris et à Paris-La Défense, le 7 décembre 2018

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

BM&A

ERNST & YOUNG Audit

Thierry Denjean

Eric Seyvos

Pierre Abily

Rapport de gestion du Groupe



3.1 Événements marquants de l'exercice	80
3.2 Résultat des différentes activités et situation financière	80
3.2.1 Résultats du Groupe	80
3.2.2 L'activité Services à l'Environnement	82
3.2.3 L'activité Multiservices	84
3.2.4 L'activité Holding	85
3.2.5 Perspectives d'avenir	86
3.2.6 Endettement financier net du Groupe	87
3.2.7 Investissements	88
3.3 Facteurs de risque	90
3.3.1 Le processus d'analyse et de suivi des risques	90
3.3.2 Synthèse des principaux risques identifiés et du dispositif de maîtrise de ces risques	90
3.3.3 Le dispositif de contrôle interne	92
3.3.4 Assurances	94
3.4 Actionnariat et franchissements de seuils	95
3.4.1 Actionnariat	95
3.4.2 Franchissements de seuils	96
3.5 Résultats financiers des cinq derniers exercices	97
3.6 Organigrammes du Groupe	98
3.6.1 Organisation du Groupe et place de l'Émetteur	98
3.6.2 Organigramme	98
3.7 Déclaration de performance extra-financière	104
3.8 Ordre du jour et projet de résolutions à l'assemblée générale mixte du 5 février 2019	104
Ordre du jour	104
Projet de résolutions	105

3.1 Événements marquants de l'exercice

Fin du litige relatif à l'acquisition d'actifs de la société Rotamfer

Le Groupe a conclu en mai 2018 une transaction avec la société Rotamfer afin de clôturer définitivement les procédures contentieuses liées à un projet d'acquisition initié en 2007 et abandonné en 2009, pour absence de réalisation des conditions suspensives du point de vue du Groupe, pour comportement fautif de la part du Groupe selon le

vendeur. Cette transaction, qui a mis fin à dix ans de litige, et à plusieurs procédures contentieuses à l'issue incertaine, s'est traduite par un décaissement de 9,5 M€ sur le second semestre, et par l'abandon d'un acompte de 15 M€, provisionné depuis plusieurs exercices.

3.2 Résultat des différentes activités et situation financière

3.2.1 Résultats du Groupe

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017	Variation %
Chiffre d'affaires	2 919,7	2 731,1	6,9 %
Ebitda ⁽¹⁾ courant	202,1	202,7	(0,3 %)
<i>en % du CA</i>	6,9 %	7,4 %	
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	118,3	122,4	(3,4 %)
<i>en % du CA</i>	4,1 %	4,5 %	
Italie – solde du litige avec Rotamfer	(9,5)		
Italie – solde du litige CRS-Scrap	(0,6)		
Italie – conséquences cession activité Collecte d'ordures ménagères et traitement de déchets	(7,0)		
Activité Collecte – perte 1 ^{er} instance litige Veolia	(3,7)		
Dépréciation d'écarts d'acquisition dans les Services à l'Environnement aux collectivités italiennes et autres		(4,5)	
Badwill provisoire Martin Recycling		2,4	
Résultat de cession filiales	(1,2)	2,2	
Résultat opérationnel	96,3	122,5	(21,4 %)
Frais financiers nets	(11,7)	(16,6)	
Gains et pertes de change et autres	(1,1)	(2,3)	
Résultat avant impôt	83,4	103,5	(19,4 %)
Impôts sur les bénéfices	(16,3)	(27,5)	
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	2,1	0,7	
Résultat net	69,2	76,6	(9,7%)
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	3,4	(0,2)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	72,6	76,4	(5,0 %)
Revenant aux actionnaires de la Société	71,1	76,0	N/A
Revenant aux minoritaires	1,5	0,4	

(1) : EBITDA courant = Résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

(2) : Résultat opérationnel courant = résultat opérationnel +/- produits et charges à caractère non récurrent

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017-2018 s'élève à 2,9 Md€, en progression de 6,9 % par rapport à l'exercice précédent. Les deux divisions du Groupe voient leur activité progresser malgré un contexte chahuté dans l'activité Recyclage des métaux. À taux de change constants, la progression est de 7,6 %.

En millions d'euros	2018	2017	Variation
Services à l'Environnement	2 116,4	1 948,8	8,6 %
Multiservices	802,5	781,2	2,7 %
Holding	0,8	1,0	ns
Total chiffre d'affaires Groupe	2 919,7	2 731,1	6,9 %

Ebitda courant

L'Ebitda courant est en ligne avec celui de l'exercice précédent, à 202,1 M€ (vs. 202,7 M€). Il représente 6,9 % du chiffre d'affaires. La légère diminution de l'Ebitda dans l'activité *Services à l'Environnement* est compensée par la progression de celui de l'activité *Multiservices*.

Éléments à caractère non récurrent

Les éléments à caractère non récurrent sont constitués des charges suivantes :

- 9,5 M€ au titre du montant payé à la société Rotamfer afin de clôturer définitivement les procédures contentieuses liées à un projet d'acquisition initié en 2007 et abandonné en 2009, pour absence de réalisation des conditions suspensives du point de vue du Groupe, pour comportement fautif de la part du Groupe selon le vendeur. Une transaction a mis fin à dix ans de litige, et à plusieurs procédures contentieuses à l'issue incertaine ;
- 0,6 M€ de charge complémentaire au titre d'une transaction opposant la filiale italienne CRS à un ancien bailleur. Le montant de la transaction est de 1,6 M€ ;
- 7 M€ de charges représentant la perte devant intervenir au titre de la cession des titres des filiales italiennes San Germano et CMT (collecte d'ordures ménagères et traitement de déchets). La signature du contrat est intervenue postérieurement à la cession, mais les termes en avaient été acceptés au cours de l'exercice clôturé ;
- 3,7 M€ au titre d'une condamnation de première instance intervenue devant le Tribunal de Commerce de Paris aux termes d'un jugement dans une procédure opposant le groupe Veolia à des filiales de Poly-Environnement (collecte d'ordures ménagères) et portant sur les conditions de transferts de personnel en 2014. Le Groupe a interjeté appel de ce jugement ;

- 1,2 M€ de charge au titre du résultat de cession des sociétés Plastic Recycling et Hydrovide.

Résultat opérationnel

Après prise en compte de 84,1 M€ de dotation aux amortissements (+ 3,5 M€ par rapport à l'exercice précédent), le résultat opérationnel est de 96,3 M€, en retrait de 21,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Résultat avant impôts

Après déduction de 11,7 M€ de frais financiers (en baisse de 5,0 M€ par rapport à l'exercice précédent, mais ce dernier incluait 4,5 M€ de charges au titre du débouclage d'instruments de couverture de taux), et d'autres charges financières nettes d'un montant de 1,1 M€, le résultat avant impôt est de 83,4 M€ (en réduction de 19,4 %).

Résultat des activités arrêtées

La ligne Résultat après impôt des activités arrêtées ou en cours de cession enregistre à hauteur de 3,4 M€ l'issue du litige relatif à Servisair.

Résultat net consolidé

Après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 16,3 M€ (vs. 27,5 M€ l'an passé, mais intégrant 6 M€ de redressement d'impôt en Belgique), le résultat net de l'ensemble consolidé est de 72,6 M€, en réduction de 5 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat revenant aux actionnaires de l'entité consolidante est de 71,1 M€.

3.2.2 L'activité Services à l'Environnement

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017	Variation %
Chiffre d'affaires	2 116,4	1 948,8	8,6 %
Ebitda courant	173,1	177,2	(2,3 %)
<i>en % du CA</i>	8,2 %	9,1 %	
Résultat opérationnel courant	102,9	110,2	(6,6 %)
<i>en % du CA</i>	4,9 %	5,7 %	
Italie – solde du litige CRS -Scrap	(0,6)		
Activité Collecte – perte 1 ^{re} instance litige Veolia	(3,7)		
Dépréciation d'écarts d'acquisition dans les Services à l'Environnement aux collectivités italiennes et autres		(4,5)	
Badwill provisoire Martin Recycling		2,4	
Résultat de cession filiales		(0,3)	
Résultat opérationnel	98,6	107,8	(8,5 %)

Le chiffre d'affaires de la division *Services à l'Environnement* progresse de 8,6 % à 2,1 Md€ (+ 9,7 % à taux de change constants).

Les tonnages vendus évoluent comme suit :

<i>En milliers de tonnes</i>	2018	2017	Variation
Ferrailles	3 746,0	3 660,9	2,3 %
Métaux non ferreux	540,7	544,3	(0,7 %)
Total volumes	4 286,6	4 205,2	1,9 %

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017	Variation
Ferrailles	1 016,4	887,2	14,6 %
Métaux non ferreux	760,6	738,9	2,9 %
Prestations	339,4	322,7	5,2 %
Total chiffre d'affaires Services à l'Environnement	2 116,4	1 948,8	8,6 %

Cette progression est d'autant plus significative que l'activité Recyclage a dû faire face depuis le début de l'été à un contexte géopolitique difficile.

Dans ce contexte, l'activité de Derichebourg dans le recyclage des métaux a fait mieux que résister.

Ferrailles

Le marché des métaux ferreux a été impacté par la guerre commerciale engagée par l'administration américaine durant l'été. Les tensions politiques entre les États-Unis et la Turquie, qui se sont traduites en tensions commerciales, ont entraîné une baisse des achats turcs, et par conséquent une pression baissière mais vraisemblablement passagère sur les prix des métaux ferreux. Ces derniers ont été en moyenne plus

élevés de 12 % qu'au cours de l'exercice précédent, mais en légère baisse sur la fin de l'exercice.

Les volumes de ferrailles traités par le Groupe sont en progression de 2,3 %.

Les volumes de ferrailles traités par les filiales européennes sont en progression de 3 %, tandis qu'ils sont en recul de 6 % dans la zone Amériques.

Il est à noter qu'au cours des deux premiers mois de l'exercice précédent, le Groupe ne consolidait pas les tonnages de la filiale Martin Recycling, acquise le 30 novembre 2016.

Les marges commerciales unitaires se sont maintenues sur l'exercice, voire ont très légèrement progressé.

Métaux non ferreux

Les marchés des métaux non ferreux ont été impactés par le durcissement des cahiers des charges chinois, devenus drastiques en matière de qualité des produits importés, et par des barrières tarifaires chinoises sur les exportations américaines. Ces deux phénomènes ont eu pour conséquence un afflux de métaux recyclés américains sur les autres marchés, qui a exercé une pression baissière sur les prix (en particulier les aluminiums), et impacté temporairement les marges unitaires.

Les volumes de métaux non ferreux sont en très léger recul sur l'exercice (-0,7 %), dans une proportion toutefois moins marquée qu'au premier semestre (-3,4 %), ce qui traduit donc un second semestre en progression (+2,2 %), et ce en dépit de conditions de marché particulièrement difficiles. Le prix moyen des tonnages vendus est légèrement plus élevé qu'au cours de l'exercice précédent (+3,6 %).

Au cours de l'exercice, le Groupe a acquis le fonds de commerce d'une affinerie d'aluminium à Prémery (Nièvre). Cette affinerie consomme d'autres variétés de déchets d'aluminium que celle de Lomme (Nord), et produit des alliages différents. La production annuelle est estimée à 15 000 tonnes environ. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la

mise en œuvre de la stratégie du Groupe, qui vise à gagner en intégration verticale, et à conserver davantage de valeur ajoutée dans le Groupe.

De même, afin de répondre aux exigences des autorités chinoises en matière de qualité des produits importés, ou de pouvoir arbitrer avec les marchés européens, le Groupe a poursuivi sa stratégie de mise en œuvre de technologies de pointe pour le tri, avec l'acquisition en fin d'exercice d'une table de tri optique destinée à séparer par métal les métaux lourds « gris ».

Dans cette activité, les marges unitaires ont été affectées par la chute des prix (en particulier des aluminiums) au second semestre.

Prestations de service

Le chiffre d'affaires des Prestations de services (incluant notamment les services aux collectivités) est lui en progression de 5,2 %, notamment grâce au gain d'un contrat temporaire de collecte d'ordures ménagères à Casablanca (Maroc).

L'Ebitda courant de l'activité *Services à l'Environnement* s'élève à 173,1 M€, en réduction de 2,3% par rapport à l'exercice précédent.

en M€	2018			2017			Var		
	REC	SCOL	Total ENV	REC	SCOL	Total ENV	REC	SCOL	Total ENV
Marge commerciale Ferraille & Mnf	363,3		363,3	361,5		361,5	1,8		1,8
Marge commerciale Autres Produits	(4,6)		(4,6)	(1,7)		(1,7)	(2,9)		(2,9)
Prestations de Services	104,3	235,1	339,4	99,3	223,4	322,7	5,0	11,7	16,8
Produit net	463,1	235,1	698,2	459,1	223,4	682,5	4,0	11,7	15,7
Frais	(313,3)	(211,8)	(525,1)	(297,1)	(208,1)	(505,2)	(16,2)	(3,7)	(19,9)
EBITDA courant	149,8	23,3	173,1	162,0	15,2	177,2	(12,2)	8,1	(4,1)
Amortissements	(50,1)	(20,1)	(70,2)	(49,6)	(17,5)	(67,1)	(0,5)	(2,6)	(3,1)
EBIT courant	99,7	3,2	102,9	112,5	(2,3)	110,2	(12,8)	5,5	(7,3)

REC : Recyclage

SCOL : Services aux collectivités

Dans le métier recyclage, le produit net consolidé est en progression de 5 M€.

+ 1,8 M€ sur les ferrailles et les métaux non ferreux : les marges unitaires ferrailles sont stables par rapport à l'exercice précédent. Les marges unitaires sur les métaux non ferreux sont en retrait de 5,2%. Dans les deux cas, la pente des prix a été moins favorable qu'au cours de l'exercice précédent (ferrailles), voire défavorable en fin d'exercice (métaux non ferreux). L'impact favorable de l'évolution continue à la hausse des prix l'an dernier peut être estimé entre +15 et +20 M€ sur les résultats de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice écoulé, l'effet volume est de +9,6 M€ sur les ferrailles, et l'effet marge unitaire de -7 M€ sur les métaux non ferreux.

+ 1,1 M€ d'écart net entre la marge dégagée sur les autres produits traités par le groupe et les prestations de services.

Certains postes de coûts sont en progression, notamment :

- Coûts supplémentaires liés à l'effet volume sur les ferrailles : +3,5 M€ (énergie, entretien et réparations)

- Personnel : +2,8 M€
- Impôts et taxes : +2,2 M€ (dont la moitié liée à un risque d'appel complémentaire sur des cotisations foncières)
- Assurances : +1,5 M€, lié à une sinistralité défavorable.

Dans le métier Services aux collectivités, le chiffre d'affaires est en progression de 5,1%. Cette dernière s'explique par le gain d'un nouveau contrat (temporaire) pour la collecte d'ordures ménagères à Casablanca (Maroc).

Dans l'activité Services aux Collectivités, les résultats s'améliorent sensiblement (Ebitda +8,1 M€), sous l'effet notamment :

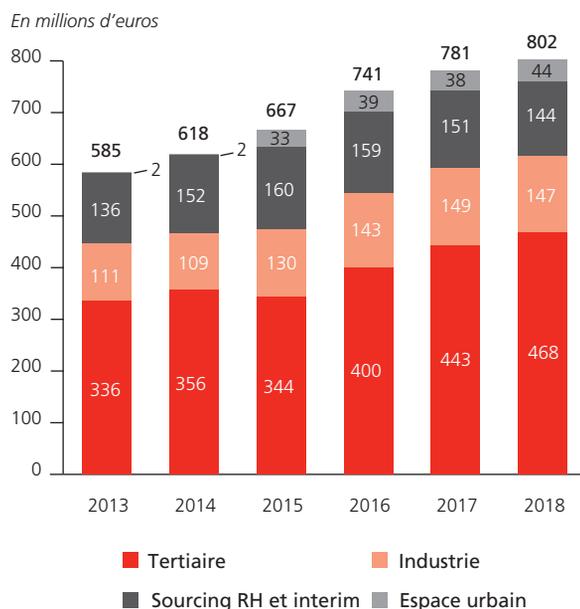
- de l'amélioration de la situation financière d'un contrat en Île-de-France : +2,0 M€ ;
- de la cession en début d'exercice d'activités déficitaires : +2,6 M€ ;
- du développement des activités au Maroc et au Canada : +4,5 M€.

3.2.3 L'activité Multiservices

En millions d'euros	2018	2017	Variation %
Chiffre d'affaires	802,5	781,2	2,7 %
Ebitda courant	33,2	29,1	14,1 %
en % du CA	4,1 %	3,7 %	
Résultat opérationnel courant	22,1	18,7	18,2 %
en % du CA	2,8 %	2,4 %	
Résultat opérationnel	22,1	18,7	18,2 %

Le chiffre d'affaires de la division *Multiservices* progresse de 2,7 % (2,6 % à périmètre et taux de change constants). L'essentiel de cette progression provient de l'activité Tertiaire (+5,5%), et en particulier des métiers Propreté et services associés (France et Portugal) et Énergie, qui ont vu leur chiffre d'affaires progresser respectivement de 5% et 8 %. *A contrario*, les activités Industrie (-1,8 %) et Sourcing RH (-4,3 %) sont en légère diminution.

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution du chiffre d'affaires depuis 6 ans.



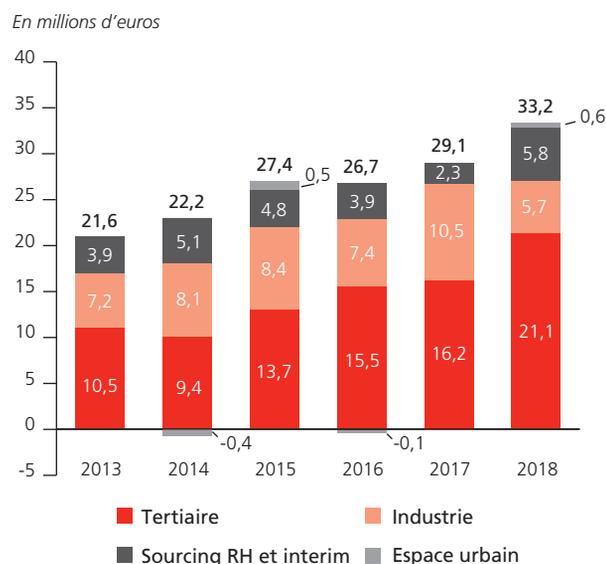
Les métiers Solutions Tertiaire voient leur chiffre d'affaires progresser de 5,5 %. Cette progression s'explique par des gains de contrats dans le métier Propreté, en particulier dans le secteur des supermarchés. Le métier Énergie poursuit également sa progression (+ 8 %).

Les métiers Solutions Industrie sont en recul de 1,8 % : les programmes du client principal (constructeur aéronautique) ont nécessité moins de recours à la sous-traitance qu'au cours de l'exercice antérieur.

L'activité Sourcing RH est en recul de 4,3 % : il s'agit toujours des suites de la perte d'un client grand compte il y a 2 ans dans la spécialité aéronautique. Dans le travail temporaire généraliste, l'activité progresse de 5,7 %.

Les métiers Solutions Espaces Urbains voient leur chiffre d'affaires progresser de 16,2 %, grâce au développement de relations avec des nouveaux clients dans le segment Affichage.

L'Ebitda courant progresse de 4,1 M€, soit 14,1 %. L'Ebitda courant de l'activité *Multiservices* représente 4,1 % du chiffre d'affaires.



Les CA et Ebitda historiques présentés ci-dessus tiennent compte des reclassements intersecteurs procédés sur l'exercice 2016/2017.

L'Ebitda courant des activités Services Tertiaire progresse de 4,9 M€, soit 29,9 %. Il était affecté l'an passé par une provision pour risque Urssaf de 3,7 M€. Corrigé de cet impact, la progression est de 1,2 M€. Le développement commercial des activités Propreté et Énergie contribuent à l'amélioration de ces résultats.

L'Ebitda courant du segment Solutions Industrie est en forte diminution ((4,8) M€, soit - 45,5 %). L'activité Aéronautique est affectée par un volume d'activité inférieur à celui de l'exercice précédent, ainsi que par une provision pour risque Urssaf de 1,3 M€. L'activité Milieux Sensibles (Nucléaire) rencontre des difficultés sur plusieurs contrats, son Ebitda courant s'aggrave de 1,8 M€.

L'Ebitda courant du segment Sourcing RH s'améliore de 3,4 M€, soit 148,9 %. Ce segment avait connu des coûts non récurrents au cours de l'exercice précédent à hauteur de 1,5 M€ environ. Le développement de la marge liée à la progression de l'activité Intérim Généraliste, ainsi que des réductions de coûts dans l'intérim de spécialité aéronautique contribuent à ces résultats.

L'Ebitda courant du métier Solutions Espaces Urbains devient significativement positif, à 0,6 M€.

Le résultat opérationnel progresse de 3,4 M€, soit 18,2 %.

3.2.4 L'activité Holding

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017	Variation %
Chiffre d'affaires	0,8	1,0	(21,1 %)
Ebitda courant	(4,2)	(3,6)	N/A
<i>en % du CA</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	
Résultat opérationnel courant	(6,7)	(6,5)	N/A
<i>en % du CA</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	
Résultat de cession filiales	(1,2)	2,5	
Italie – solde du litige avec Rotamfer	(9,5)		
Italie – conséquences cession activité collecte ordures ménagères et traitement déchets	(7,0)		
Résultat opérationnel	(24,4)	(4,0)	N/A

L'Ebitda courant de l'activité Holding évolue sous l'effet d'une progression des charges de personnel. Les éléments non courants ont été détaillés en début de chapitre.

Derichebourg SA

Derichebourg SA, société mère du Groupe, exerce principalement son rôle de holding des sociétés faitières du Groupe (Derichebourg

Environnement et Derichebourg Multiservices Holding). Elle détient également les titres de Derichebourg Immobilier, propriétaire direct ou indirect de l'immobilier du Groupe. Elle assure le rôle de centrale de trésorerie du Groupe, et porte les contrats de crédits syndiqués, ainsi que la majorité des crédits à moyen terme. Derichebourg SA est également la société mère de l'intégration fiscale française.

Principales données sociales :

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017
Chiffre d'affaires	3,2	3,2
Résultat d'exploitation	(2,0)	(3,6)
Résultat financier	50,5	29,6
Résultat courant	48,4	26,0
Résultat exceptionnel	2,7	35,7
Impôt sur les sociétés	17,3	11,9
Résultat net	68,5	73,6

Le chiffre d'affaires est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est négatif de 2 M€, soit une économie de 1,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'écart s'explique par les frais liés à la cession de l'autocontrôle du Groupe en 2017 et une commission d'avenant au contrat de crédits syndiqués en 2017.

Le résultat financier s'améliore de 21 M€. Il s'explique par le montant des dividendes perçus de la part des filiales : Derichebourg Environnement (32 M€), Derichebourg Multiservices Holding (9 M€), Derichebourg Immobilier SCI (3 M€), Derichebourg Holding GmbH (2,6 M€), et par une reprise de provision sur titres de participation et comptes courants.

Le résultat exceptionnel de cette année s'explique notamment par la cession d'un bien immobilier et par la cession des titres Plastic Recycling. L'an passé, il incluait la plus-value relative à la cession des titres d'autocontrôle.

L'impôt sur les sociétés constitue un produit pour la société mère grâce au mécanisme d'intégration fiscale.

Le résultat net est significativement bénéficiaire à 68,5 M€.

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la société Derichebourg fournit ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs :

<i>En millions d'euros</i>	Échus	Non échus	Total
Fournisseurs hors Groupe		1,1	1,1
Fournisseurs intra-Groupe		0,3	0,3
Total	0,0	1,4	1,4
Factures à recevoir		1,8	1,8
Total fournisseurs et comptes rattachés Derichebourg SA	0,0	3,2	3,2

S'agissant d'une société holding, il n'y a pas de créance significative relative à des tiers hors Groupe (cf. échéancier des créances et dettes présenté en 3.4 de l'annexe aux comptes sociaux).

Par ailleurs :

- aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'est intervenue au cours de l'exercice ;
- la Société n'a pas réalisé de dépense de recherche et développement. Les activités du Groupe en matière de recherche et développement sont détaillées aux 1.1.1.4 et 1.7.2.2 ;
- les prises de participation et franchissements de seuils suivants sont intervenus au cours de l'exercice :
 - à la hausse : Derichebourg Océan Indien : seuils des 33,33% et 50%
 - à la baisse : Plastic Recycling (cession) : seuils des 50 % et 33,33 %.

3.2.5 Perspectives d'avenir

3.2.5.1 Événements postérieurs à la clôture

Le 17 octobre 2018, Derichebourg Environnement a signé avec Iren Ambiante un contrat en vue de la cession de ses activités de collecte de déchets ménagers, de nettoyage urbain, et de traitement de déchets en Italie, réalisées au travers des sociétés San Germano et CMT. La concrétisation de cette transaction est soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives, qui devrait intervenir d'ici la fin de janvier 2019.

San Germano est un acteur privé de premier plan au service des collectivités publiques pour la collecte des déchets ménagers et le nettoyage urbain dans les régions du Piémont, de la Lombardie et de la Sardaigne, grâce à un réseau d'une vingtaine d'agences.

CMT assure la collecte et le traitement de papiers, cartons, plastiques, sur six sites situés dans le Piémont et en Sardaigne.

Ces activités ont contribué à hauteur de 60,7 M€ au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 (2,1% du chiffre d'affaires total), et de 73 M€ au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2017 (2,7% du chiffre d'affaires total). Elles emploient environ 900 salariés.

En application de la norme IFRS 5, les actifs et passifs de San Germano et CMT ont été reclassés comme détenus en vue de la vente. Les conditions financières de la vente ayant été acceptées au cours de l'exercice, les conséquences financières de la cession (impact négatif de 7 M€) ont été intégrées au résultat de l'exercice.

3.2.5.2 Changement significatif de la situation commerciale, informations sur les tendances

Activités Services à l'Environnement

Compte tenu des pressions sociétales croissantes pour le recyclage des déchets dans les pays développés et des avantages de la production d'acier par four à arc électrique, qui utilise des déchets métalliques, le Groupe, disposant d'une taille critique sur ses principaux marchés, est très confiant quant à ses perspectives de développement à moyen et long terme.

A plus court terme, l'activité recyclage des deux premiers mois de l'exercice 2018-2019 s'établit à un niveau relativement élevé, et aucun indicateur n'indique à ce jour une inversion du cycle.

Néanmoins, les facteurs d'instabilité (guerre commerciale internationale) qui ont prévalu au cours du second semestre de l'exercice 2017-2018 demeurent.

Pour cette raison, le Groupe reste prudent quant à ses prévisions d'activité pour l'exercice en cours. Si l'activité se maintient, les résultats du Groupe devraient demeurer du même ordre de grandeur que ceux de l'exercice écoulé.

Cette instabilité pourrait par ailleurs offrir au Groupe, qui dispose d'une solide structure financière, des opportunités de croissance externe intéressantes sur les marchés où il est en mesure d'acquérir une taille critique.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services aux collectivités (hors Italie en cours de cession) devrait continuer à progresser, grâce au renouvellement et à l'accroissement des volumes sur les marchés parisiens de collecte d'ordures ménagères (2 arrondissements supplémentaires à compter de fin juin 2019, ce qui correspond à un doublement des volumes d'activité sur ces marchés), fruit de la qualité du travail fourni.

Activité Multiservices

Le chiffre d'affaires devrait poursuivre sa croissance au cours de l'exercice à venir, principalement dans l'activité Solutions Tertiaires, de manière organique, et grâce à des acquisitions ciblées.

La rentabilité de la branche devrait continuer à progresser.

3.2.5.3 Prévisions pour estimation de résultats

Le Groupe ne fournit pas de prévision chiffrée de résultat.

3.2.6 Endettement financier net du Groupe

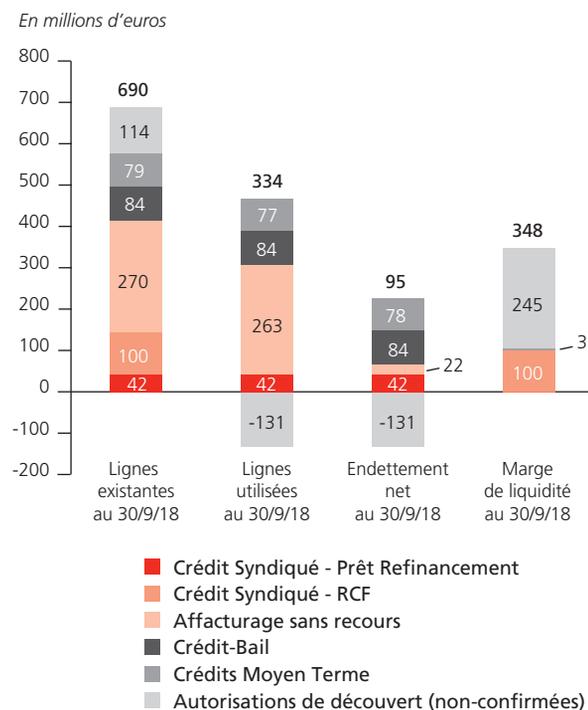
Dettes d'ouverture 30-09-17	110,9
Investissements incorporels et corporels	122,9
Ebitda courant	(202,1)
Éléments non courants avec contrepartie trésorerie	17,6
Dividendes payés	22,9
Croissance externe	2,0
Cessions d'entreprises	(3,4)
Frais financiers payés	11,7
Impôts payés	21,7
Variation du besoin en fonds de roulement	(8,8)
Impact IFRS 5	(5,4)
Autres	5,1
Dettes de clôture 30-09-18	95,1

Pour la 9^e année consécutive, l'endettement net du Groupe est en diminution.

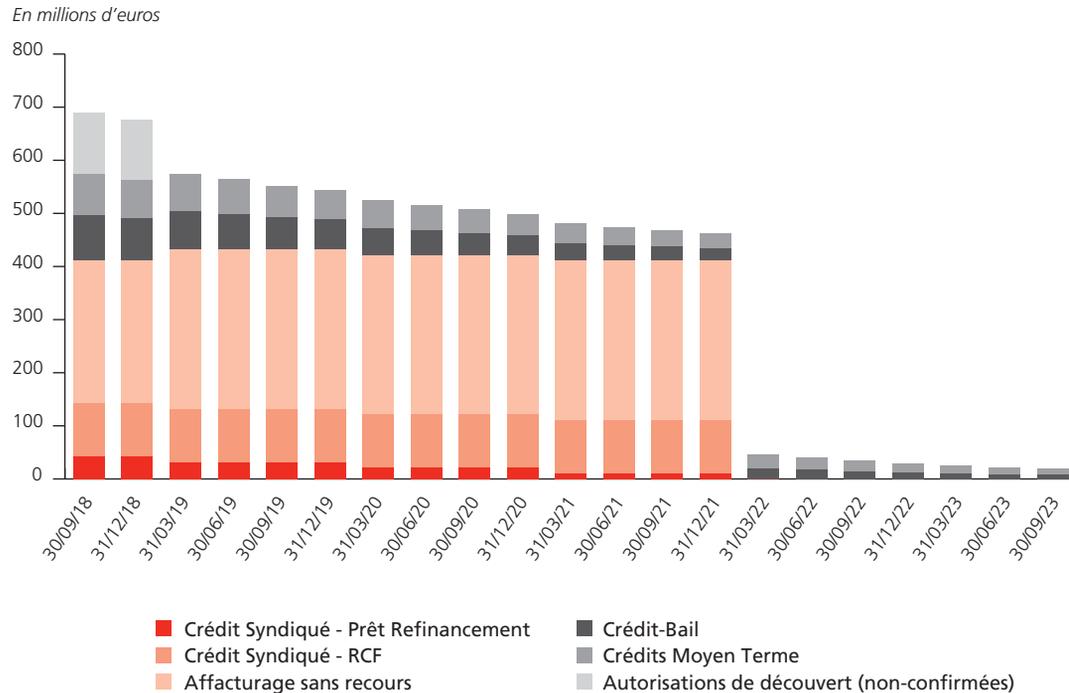
Son ratio de levier (endettement net/Ebitda courant) est de 0,47 et son ratio de gearing (endettement net/capitaux propres) est de 0,19.

Le tableau suivant détaille les différentes sources de financement du Groupe et leur utilisation.

Le Groupe dispose d'une large marge de manœuvre pour conduire ses projets d'investissement, et d'une très bonne liquidité.



Le plan d'amortissement des lignes de crédit est le suivant : le Groupe estime disposer des lignes de crédit suffisantes pour financer son activité et ses investissements au cours des 12 mois à venir :



Une approche juridique a été retenue pour les lignes de découvert, en ne les prolongeant pas au-delà de 2 mois, même si en pratique elles peuvent être considérées à plus long terme.

3.2.6.1 Flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie figure en 4.1.3. La note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés fournit des informations complémentaires sur les conditions des différentes lignes de financement du Groupe.

3.2.6.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunt et la structure de financement sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 30 septembre 2018, le Groupe respecte ses différents covenants financiers, et dispose de près de 350 M€ de lignes non tirées (hors lignes non tirées au titre de l'affacturage, et en incluant les lignes non confirmées).

3.2.6.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Les restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.2.7 Investissements

3.2.7.1 Objectifs poursuivis

Le Groupe mène depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements, dont les objectifs suivant les secteurs sont :

Activité Services à l'Environnement

- la poursuite du maillage territorial ;
- un meilleur contrôle de la source (gisement matières) par le développement d'une flotte de collecte et de centres d'accueil ;
- le maintien à un haut niveau de la qualité de l'outil de production et la standardisation des actifs ;
- le développement de l'insertion de l'activité en milieu urbain, et d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales ;
- la maîtrise, quand cela est possible, des actifs fonciers des sites sur lesquels le Groupe opère ;
- l'intégration verticale par la mise en œuvre de lignes de tri spécifiques permettant de conserver de la valeur ajoutée à l'intérieur du Groupe par un tri plus poussé, et de réduire progressivement les volumes de stériles mis en décharge.

Activité Services aux Entreprises

- un développement et une rationalisation du réseau d'agences ;
- l'acquisition du matériel nécessaire au démarrage des contrats remportés.

3.2.7.2 Principaux investissements

Le tableau ci-dessous détaille les principaux investissements réalisés (entrées en comptes d'immobilisations, indépendamment du mode de financement, sur fonds propres ou par crédit-bail) :

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017	2016
Investissements fonciers, infrastructures	21	19	16
Équipements de production	67	37	20
Matériels de manutention et de transport	20	38	22
Autres	0	0	0
Sous-total activité Environnement	108	94	58
Activité Propreté	6	7	6
Autres investissements Multiservices	5	4	5
Sous-total Multiservices	11	11	11
Sous-total Holding	4	2	2
Total investissements corporels et incorporels	123	107	71

Les investissements de l'exercice peuvent être détaillés comme suit :

- acquisition de foncier : 11 M€ ;
- constructions de broyeurs (Bassens) : 20 M€ ;
- acquisition de pelles de manutention : 12 M€ ;
- acquisition de camions : 7 M€ ;
- acquisition et réparation de cisailles : 7 M€ ;
- acquisition de lignes de tri : 8 M€ ;
- aménagements et réaménagement de site : 17 M€ ;
- bennes à ordures ménagères et équipements associés : 17 M€ ;
- autres : 9 M€ ;

Total Services à l'Environnement : 108 M€.

Dans l'activité *Multiservices*, il s'agit principalement d'outillages de chantier (monobrosses, autolaveuses) et de renouvellement de véhicules.

Dans l'activité *Services à l'Environnement*, les principaux investissements concernent l'accroissement de la flotte de collecte d'ordures ménagères (suite à des gains de contrats), le rajeunissement du parc de pelles, des investissements de tri complémentaires de métaux non ferreux, des réparations de broyeurs et cisailles.

Dans l'activité *Multiservices*, les investissements concernent principalement la mise en place de matériels lors du gain des contrats, et des renouvellements de véhicules.

3.2.7.3 Investissements en cours

Le montant des commandes fermes d'investissement s'élève à 22 M€, pour lesquelles les factures n'ont pas été encore reçues.

3.3 Facteurs de risque

3.3.1 Le processus d'analyse et de suivi des risques

Une cartographie des risques généraux de l'entreprise a été élaborée au cours de l'exercice. Elle a vocation à être actualisée à intervalles réguliers. Cette cartographie des risques a été discutée lors d'une séance spécifique du comité d'audit le 6 avril 2018.

Le Conseil d'administration est tenu informé de l'évolution des principaux risques auxquels est confrontée l'entreprise.

Dans le cadre de son organisation opérationnelle, les dirigeants des entités opérationnelles sont responsables de l'identification et de l'appréciation des risques liés aux activités qu'ils dirigent. Ils peuvent bénéficier pour cette appréciation des services supports du Groupe (direction financière, secrétariat général, service assurances, service technique, service juridique, service RSE).

Deux autres cartographies des risques ont par ailleurs été réalisées au cours de l'exercice : l'une en application des dispositions de la loi Sapin 2, l'autre portant sur les risques RSE.

3.3.2 Synthèse des principaux risques identifiés et du dispositif de maîtrise de ces risques

Risques	Dispositifs de maîtrise
Risques géopolitiques et risques liés aux cycles économiques	
<p>L'instauration de barrières douanières entraînant une segmentation du commerce international pourrait être de nature à peser sur les prix et/ou les volumes des matières recyclées traités par le Groupe.</p> <p>Les secteurs qui consomment les produits vendus par l'activité Recyclage du Groupe (sidérurgie, métallurgie) sont considérés comme cycliques. Un ralentissement de ces cycles est susceptible d'affecter la rentabilité de l'activité.</p> <p>Les secteurs sidérurgiques européen et turc dépendent de la force de la consommation intérieure d'acier en Chine. Lorsque cette consommation faiblit, la pression des exportations chinoises à bas coût augmente, et concurrence les aciéristes européens et turcs.</p>	<p>Ces risques exogènes ne peuvent être maîtrisés par le Groupe. Une politique de stocks bas est de nature à limiter les impacts de la survenance de telles situations, de même que la politique visant à préserver les marges unitaires.</p>
Risque pays	
<p>Le Groupe est exposé indirectement (Chine pour les métaux non ferreux, Turquie pour les ferrailles) à des pays situés hors d'Europe occidentale où le Groupe réalise l'essentiel de son activité. Une détérioration de la situation économique de ces pays peut affecter de manière indirecte (baisse des prix, ou modification des flux commerciaux) l'activité de l'ensemble du Groupe.</p>	<p>Ce risque ne peut être totalement maîtrisé. Une politique de diversification de la clientèle du Groupe est à même de contribuer à réduire ce risque.</p>
Risque clients	
<p>Le premier client de l'activité Services à l'Environnement représente 15 % du chiffre d'affaires de cette activité, et les 5 premiers 32 % environ. La défaillance financière, ou la diminution des relations commerciales avec un de ces clients serait de nature à affecter les résultats du Groupe.</p> <p>Le premier client de l'activité Multiservices représente 20 % du chiffre d'affaires de cette division. Une diminution significative des prestations rendues pourrait affecter les résultats du Groupe.</p>	<p>Le Groupe a pour pratique d'assurer de manière quasi systématique ses encours clients, d'insérer dans ses contrats des clauses de réserve de propriété, et pour le grand export d'obtenir l'essentiel du paiement avant déchargement des marchandises.</p> <p>De même une politique de diversification de la clientèle est de nature à réduire ce risque. Le cadre logistique (accès à des ports) nécessaire à cette diversification est posé.</p> <p>Avec les principaux clients, des rencontres régulières à haut niveau se tiennent afin d'évaluer le niveau de satisfaction des clients et prestataires. Une politique de diversification de la clientèle a été initiée. Elle est de nature, à terme, à réduire ce risque.</p>
Risques liés au déroulement des opérations	
<p>Indisponibilité prolongée d'un outil industriel non redondant : certains outils de tri ou d'affinage n'existent que sur un seul site du Groupe. Leur indisponibilité prolongée serait de nature à affecter significativement les activités du Groupe.</p>	<p>Le Groupe mène une politique d'entretien régulier de ses installations. Les produits intermédiaires pourraient être vendus en l'état, à des conditions moins avantageuses.</p> <p>Le Groupe a entrepris de doubler certains outils : une deuxième affinerie (techniquement différente) est entrée en service, une réflexion est en cours pour le tri par flottation.</p>

Risques	Dispositifs de maîtrise
Accident majeur sur un centre de recyclage (explosion, incendie, accident corporel...) ou survenance d'une catastrophe naturelle (tremblement de terre, inondation...) interrompant les opérations.	Le Groupe déploie une politique de sécurité au travail (cf. 1.4.1) de manière à protéger ses collaborateurs. Aucun des sites du Groupe ne traite plus de 10 % des volumes. En outre, les tonnages pourraient être détournés vers des sites peu éloignés géographiquement. Enfin, le Groupe dispose de programmes d'assurances destinés à assurer les conséquences financières assurables en cas de survenance de tels sinistres.
La filiale Derichebourg Atis Aéronautique intervient dans l'assemblage ou l'inspection qualité d'un grand nombre d'avions. En cas d'accident aérien impliquant un avion sur lequel Derichebourg Atis Aéronautique est intervenu, sa responsabilité pourrait être recherchée.	L'industrie aéronautique repose sur plusieurs contrôles successifs des opérations. La filiale Derichebourg Atis Aéronautique dispose d'une politique qualité dont l'application est vérifiée par son client. Par ailleurs, une police d'assurance spécifique a été mise en place.
Survenance d'une grève de grande ampleur dans certaines activités de services.	Le nombre de jours de grève (cf. 1.4.3.1) est faible historiquement. Le Groupe s'efforce de maintenir une ambiance de travail professionnelle, de qualité, avec une proximité de management.
Risques réglementaires	
Le Groupe exporte une part significative des tonnages de ferrailles ou métaux non ferreux qu'il traite. La majorité des volumes exportés ne nécessite pas de formalités complexes. Certaines exportations doivent faire l'objet de formalités particulières (notifications). Dans le cadre d'un contexte réglementaire en évolution, l'exportation de marchandises non conformes aux prescriptions pourrait survenir, pouvant entraîner un retour de la marchandise et/ou l'application d'amendes.	Les documents accompagnant les marchandises exportées font l'objet d'un soin particulier, sont préparés par des personnes spécialisées dans ces sujets.
La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) collectée lors de la mise en décharge de résidus de broyage pourrait augmenter significativement, et les possibilités de mise en décharge réduites. La survenance de ces situations affecterait les résultats du Groupe.	L'éco-conception des produits est de nature à permettre un meilleur recyclage des produits arrivés en fin de vie. Le Groupe travaille à améliorer le tri des fractions aujourd'hui non valorisables (résidus de broyage légers, refus d'induction) dans le cadre d'un des objectifs qu'il s'est fixés en matière de RSE (cf. 1.6.1.2). Le succès de ces actions nécessite l'identification de filières commerciales capables d'utiliser les différents sous-produits.
L'application de la directive IED (Émissions industrielles) pourrait nécessiter la réalisation d'investissements, principalement destinés à réduire les émissions dans l'air des broyeurs, et les émissions dans l'eau.	Cette réglementation concernera tous les acteurs de la profession. Le calendrier d'application de ces mesures sera pluri-annuel (4 à 5 ans).
Conséquences financières d'un non-respect involontaire de la réglementation sociale : le Groupe emploie plus de 30 000 collaborateurs dans des activités de services intensives en main-d'œuvre. La complexité de la gestion sociale (calcul des heures, allègements de charges...) pourrait donner lieu à des redressements de cotisations significatifs malgré une absence d'intention de contourner la réglementation.	Devant la complexité croissante, le Groupe regroupe les fonctions paie dans des centres de service partagés pour mutualiser les expertises.
Le Groupe porte le titre de dernier exploitant sur tous les sites qu'il exploite, il est tenu à une remise en état des différents sites en cas d'arrêt d'activité, selon un objectif à déterminer avec les mairies et les préfectures. Le Groupe s'efforce de limiter les éventuelles conséquences sur les milieux de son activité, notamment grâce à la présence de dalles bétons, mais il ne connaît pas l'historique de tous les sites qu'il exploite. En cas d'arrêt d'activités, des sommes significatives pourraient être décaissées pour remettre en état et dépolluer certains sites.	Sur l'immense majorité des sites sur lesquels il est présent, le Groupe a une intention de poursuite de l'activité. Sur les quelques sites sur lesquels il prévoit d'arrêter son activité, le Groupe constate des provisions quand il dispose de plans de gestion établis en cohérence avec le devenir futur du site. Au 30-09-18, le montant des provisions pour remise en état et dépollution s'élève à 6,0 M€.
Derichebourg SA et la filiale AFM Recyclage (en tant que dernier exploitant) avaient signé en 2012 un protocole avec une municipalité, réitéré en 2018, au titre duquel elles devaient libérer un terrain, le céder à la collectivité, et déplacer son activité sur un site proche. Conventionnellement, l'obligation financière au titre de la dépollution se limitait à une dépollution à usage industriel, non sensible. Postérieurement à la clôture de l'exercice, un chiffrage estimatif du coût de cette dépollution a été réalisé, dont le montant remet en cause l'économie de l'opération. Des discussions ont débuté entre les parties prenantes afin de voir s'il est possible de trouver une solution acceptable par tous. Si tel n'était pas le cas, la filiale AFM Recyclage chercherait à poursuivre son activité sur ce site.	Le Groupe n'est pas en mesure de déterminer avec une certitude suffisante s'il déménagera effectivement de ce site, et le cas échéant, quel sera le montant de la charge de dépollution qui lui incombera.

Risques	Dispositifs de maîtrise
Risques informatiques	
Un sinistre informatique de grande ampleur (panne hardware, cybercriminalité...) pourrait affecter les activités du Groupe.	Le Groupe dispose d'une organisation informatique fiable fondée sur la duplication des salles machines, des plans de bascule testés, et la sauvegarde régulière des données. Au cours de l'exercice à venir, le Groupe mènera des plans de reprise d'activité. Le Groupe considère que la majorité de ses activités opérationnelles peuvent se poursuivre plusieurs heures en absence des capacités informatiques du Groupe.
Risques juridiques et risques liés au développement	
Dans les activités de services, le Groupe peut être amené à proposer des services complémentaires à ceux qu'il propose déjà, qui peuvent présenter un risque de chiffrage et d'exécution.	Le Groupe s'efforce de concentrer chacun de ses métiers, afin qu'ils disposent tous d'une taille et d'une expérience suffisantes pour en maîtriser tous les enjeux.
Risque de désaccord avec un partenaire dans une société commune pouvant se traduire par une situation de blocage, ou par des engagements donnés par le Groupe excédant sa quote-part dans la Société.	Il existe peu de situations de ce type, car le Groupe contrôle la grande majorité de ses filiales à 100 %. Ces situations font l'objet d'une évaluation régulière des éventuels risques encourus.
Risques liés aux conséquences d'un comportement inapproprié	
Risque de fraude (faux président, faux factor, ou autre).	Actions de sensibilisation des différents acteurs (comptables, signataires de virement) à ce risque, limitation du nombre de personnes habilitées à intervenir sur les flux de paiement.
Risque réputationnel et risque d'interdiction à soumissionner pendant une période à des appels d'offres publics suite à une irrégularité dans les processus d'appel d'offres.	Mise en œuvre des dispositions de la loi Sapin 2 comportant notamment des actions de formation des salariés concernés par ces sujets.
Risque de liquidité	
Cf. note 4.11.6 de l'annexe aux comptes consolidés et cf. 3.2.6	
Risque de change et taux	
Cf. note 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés	
Litiges significatifs en cours	
Cf. note 4.27 de l'annexe aux comptes consolidés	

3.3.3 Le dispositif de contrôle interne

3.3.3.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le directeur général, les dirigeants et le personnel de Derichebourg et de ses filiales. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- ▣ l'efficacité et l'optimisation des opérations ;
- ▣ la fiabilité des informations financières ;
- ▣ la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie que ces risques seront totalement maîtrisés ou éliminés. Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, les lois et règlements applicables.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques

communiquées aux organes de la Société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

3.3.3.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding Derichebourg, et deux divisions opérationnelles :

- ▣ les Services à l'Environnement (en ce compris les sociétés immobilières) ;
- ▣ les Services aux Entreprises.

Le siège de l'activité Services à l'Environnement regroupe également la direction générale et les services fonctionnels centraux.

Chaque division a des problématiques métier, de contrôle interne, et de gestion des risques différentes.

Les dirigeants des divisions sont responsables de la conduite des affaires dans le cadre des objectifs définis par le Président-directeur général du Groupe et le Directeur général délégué, et sous le contrôle de ces derniers.

Un système de délégation de pouvoirs est mis en place en vue d'assurer l'efficacité des opérations. Les délégations de pouvoirs en aval sont déterminées au sein de chaque société en tenant compte de principes directeurs communs. À l'exception des activités listées ci-dessous, qui sont gérées de manière centrale, la gestion quotidienne des opérations est décentralisée dans les filiales :

- décisions d'investissement stratégiques par leur nature ou leur montant ;
- politique de financement et de gestion de la trésorerie ;
- politique en matière d'assurance ;
- gestion des cadres et politique salariale ;
- le réseau informatique commun.

L'informatique métier est un élément important de l'environnement général de contrôle. Des procédures, écrites pour la plupart, décrivent le mode opératoire des activités réalisées de manière récurrente dans les systèmes d'information.

Les activités de contrôle

Les activités de contrôle sont fondées sur l'application d'un ensemble de politiques et de procédures définies au niveau du siège, des deux divisions et des sociétés qui les composent.

Elles ont pour objectif de permettre une bonne maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise. Les procédures de contrôle sont mises en place et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences du Groupe et des particularités des métiers.

Lorsqu'une procédure de contrôle est conçue, le but recherché est qu'un risque de contrôle interne identifié ne se produise pas dans l'activité de l'entreprise.

D'autres activités de contrôle suivent l'activité *a posteriori* afin de corroborer le bon fonctionnement des contrôles conçus : requêtes informatiques notamment.

L'information et la communication

L'objectif de la Société est de permettre aux responsables opérationnels et fonctionnels d'avoir accès à une information pertinente diffusée dans des délais qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec efficacité.

La direction des systèmes d'information (DSI) définit, avec les directions fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des opérations et au soutien des objectifs stratégiques du Groupe.

La DSI analyse et gère les risques liés à ses systèmes afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations en conformité avec les impératifs légaux et contractuels.

Le pilotage du contrôle interne

Les responsables fonctionnels du siège mobilisent, pour certains d'entre eux, des filières d'experts, pouvant conduire au sein de chaque département des actions de contrôle et de transfert des « savoir-faire » d'une entité à l'autre.

3.3.3.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place

Principales procédures d'organisation et de contrôle interne

Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

L'organisation du Groupe repose sur une société holding cotée propriétaire de sociétés faitières, elles-mêmes propriétaires des activités opérationnelles du Groupe.

Une partie des fonctions support et des services centraux du Groupe sont exercés par délégation par Derichebourg Environnement. Cette organisation centralisée permet une application uniforme des grandes orientations et objectifs du Groupe.

Les comités de direction

Chaque division dispose de son propre comité de direction :

- un comité pour l'activité Environnement, présidé par le directeur général délégué et composé de Présidents de filiales européennes de l'activité Services à l'Environnement, de la directrice des ressources humaines, du directeur financier et d'autres intervenants en fonction des sujets abordés. Ce comité se réunit environ une fois par mois ;
- un comité pour l'activité Multiservices, présidé par le directeur de l'activité Multiservices et composé des responsables d'activités et des responsables des fonctions support. D'autres intervenants peuvent également être conviés en fonction des sujets abordés. Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Ces comités ont pour mission d'analyser les résultats commerciaux et financiers de chacune des divisions du Groupe, d'examiner l'évolution des marchés, de mettre en place les orientations du Groupe et de fixer les objectifs opérationnels et financiers.

Par ailleurs, des réunions d'activités mensuelles sont organisées pour chacune des divisions pour examiner les résultats du mois.

La direction financière

- Assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements).
- Gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting.
- Analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques.
- Analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles.
- Participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats.
- Assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

La direction juridique, sous l'autorité du secrétariat général

- Gère l'ensemble des opérations juridiques de la Société.
- Exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France.
- Gère l'ensemble des activités juridiques françaises.
- Coordonne les activités des avocats et des conseils juridiques du Groupe.

3.3.3.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées sous le contrôle de la direction générale par la direction financière et comptable qui lui est rattachée, les filiales opérationnelles en assurant la mise en œuvre.

La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La direction financière et comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Pour cela elle s'appuie sur l'organisation suivante :

Rôle des organes de gouvernance

Le Conseil d'administration examine et arrête les comptes annuels de Derichebourg et les comptes consolidés du Groupe. Les principales options retenues sont portées à la connaissance du Comité d'audit.

La formation du résultat, la présentation du bilan consolidé, la situation des financements du Groupe y sont analysés.

Les Commissaires aux comptes formulent leurs conclusions à l'issue de leurs diligences.

Organisation comptable et financière

- Définition et communication des principes comptables du Groupe : tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés en normes IFRS.
- Une veille technique est assurée pour évaluer l'impact sur les comptes du Groupe des nouveaux textes.
- Arrêté mensuel : chaque filiale effectue un arrêté mensuel, qui fait l'objet d'une analyse comptable et de gestion, réalisée entre la fonction opérationnelle et la fonction financière de l'activité.
- Définition et communication des instructions de clôture. Préalablement à chaque phase de consolidation, sont diffusés les « packs » de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables administratifs et financiers des filiales du Groupe.
- Développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation.
- La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données) sécurise et homogénéise le traitement de l'information.

- Communication des informations comptables et financières à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

Systemes d'information

Les filiales disposent d'un logiciel comptable commun à toutes les entités françaises et à certaines filiales européennes des activités de services.

Il existe également des applications « métier », qui permettent de tracer les flux d'activité, pour les traduire en flux comptables. Des contrôles visent à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité de la comptabilisation des opérations.

Ces applications informatiques font l'objet d'une maintenance, interne ou sous-traitée, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

3.3.4 Assurances

Particulièrement soucieux de la prévention des risques, le Groupe consacre des ressources et un budget important notamment à la formation, à la sécurisation des sites, à de nombreux programmes de prévention, de protection, de sécurité, santé et environnement.

Néanmoins cette gestion des risques passe par la souscription de polices d'assurance auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Piloté depuis la maison mère, il revient au service Assurance du Groupe d'identifier les risques, pour chaque secteur d'activité, de définir le juste équilibre entre les besoins d'assurance et les garanties à souscrire ainsi que les niveaux de franchise et de plafond acceptables pour rester compétitif.

C'est la raison pour laquelle il est fait le choix, dans un souci d'économie d'échelle, de négocier des polices au niveau central. En conséquence, l'ensemble des entités du Groupe est couvert par des polices d'assurance dites « Master » desquelles se déclinent des polices locales en conformité avec les réglementations et les risques locaux identifiés. De même, le service Assurance s'appuie sur un courtier « Master » qui relaie vers des courtiers locaux présents dans les pays d'implantation du Groupe.

Le Groupe garantit ainsi une harmonisation et une sécurisation optimale de ses polices d'assurances qu'il révisé dès que nécessaire, sur la base de remontées d'information émanant des filiales et du suivi des sinistres, et *a minima*, annuellement.

Principaux programmes d'assurance

La politique assurantielle du Groupe s'appuie sur plus de 10 programmes dont les principaux sont les suivants :

- Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;
- Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
- Assurance Responsabilité Civile Aéroportuaire ;

- Assurance Dommages : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ;
 - Assurance Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales ;
 - Assurance Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
 - Assurance Affréteur ;
 - Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;
 - Assurances Mandataires Sociaux ;
 - Assurance Workers Compensation, pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relèvent d'un système spécifique aux États-Unis.
- Le montant des polices du Groupe au 30 septembre 2018 représente 13 M€.

3.4 Actionnariat et franchissements de seuils

3.4.1 Actionnariat

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société au 30 septembre 2018, date de clôture de son dernier exercice social.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	65 745 648	40,12	131 491 296	56,67
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	1 568 021	0,96	1 568 021	0,68
Autodétention	0	0	0	0
Public	96 499 217	58,88	98 888 139	42,62
Total	163 878 780	100,00	232 013 350	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2017 était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	82 133 526	50,12	155 719 198	64,93
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	1 739 983	1,06	1 739 983	0,72
Autodétention	0	0	0	0
Public	79 939 377	48,78	82 308 387	34,32
Total	163 878 780	100,00	239 833 462	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2016 était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,81	162 274 350	68,90
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	3 707 417	2,21	3 707 417	1,57
Autodétention	11 809 103	7,03	0	0
Public	67 088 514	39,91	69 465 497	29,50
Total	168 082 030	100,00	235 513 158	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

3.4.2 Franchissements de seuils

Au cours de l'exercice Derichebourg a connu les franchissements de seuils suivants :

Date	Nom de l'actionnaire	Franchissement de seuil
10-01-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,70 % des droits de vote
20-03-18	Numeric Investors LLC	À la baisse du seuil de 2 %
01-06-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,67 % des droits de vote
05-06-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,58 % des droits de vote
12-06-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,49 % des droits de vote
27-06-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,63 % des droits de vote
28-06-18	Norges Bank	À la baisse du seuil de 5 % avec 3,41 % des droits de vote
19-07-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,67 % des droits de vote
20-07-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,38 % des droits de vote
31-07-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,56 % des droits de vote
10-08-18	Norges Bank	À la baisse du seuil de 5 % avec 3,48 % des droits de vote
13-08-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,77 % des droits de vote
16-08-18	Norges Bank	À la baisse du seuil de 5 % avec 3,49 % des droits de vote
20-08-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,73 % des droits de vote
28-08-18	Norges Bank	À la baisse du seuil de 5 % avec 3,47 % des droits de vote
30-08-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,76 % des droits de vote

Postérieurement à la clôture, la société Sycomore Asset Management a déclaré avoir franchi, le 13 novembre 2018, à la hausse le seuil de 2 % avec 1,50 % des droits de vote.

3.5 Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros	30-09-14	30-09-15	30-09-16	30-09-17	30-09-18
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	42 020 508	42 020 508	42 020 508	40 969 695	40 969 695
Nombre d'actions ordinaires existantes	168 082 030	168 082 030	168 082 030	163 878 780	163 878 780
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	3 240 637	3 245 564	3 236 195	3 241 419	3 244 195
Résultat avant impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	(79 821 651)	6 736 673	1 065 415	39 352 849	42 268 502
Impôts sur les bénéfices	(12 433 251)	(4 733 957)	(10 064 953)	(11 857 430)	(17 347 138)
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	10 381 714	5 355 844	(1 619 845)	73 475 580	68 486 462
Résultat distribué	0	8 404 102	3 361 641	22 943 029	22 943 029 ⁽¹⁾
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)					
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	(0,40)	0,07	0,07	0,31	0,36
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,06	0,03	(0,01)	0,45	0,42
Dividende net attribué à chaque action portant jouissance	0,00	0,05	0,02	0,14	0,14 ⁽¹⁾
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	2	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	346 164	438 219	322 692	391 589	419 161
Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	156 677	183 302	163 840	198 585	216 271

(1) Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale mixte du 5 février 2019.

3.6 Organigrammes du Groupe

3.6.1 Organisation du Groupe et place de l'Émetteur

Derichebourg est une société dont les actifs sont principalement constitués :

- des titres de participation des deux sociétés faitières Derichebourg Environnement et Derichebourg Multiservices Holding, qui contrôlent chacune les sociétés opérationnelles du pôle concerné ;
- des titres de DBG Holding GmbH, qui détient l'activité Recyclage en Allemagne ;
- et des titres de Derichebourg Immobilier, qui regroupe la plupart des actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement.

Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large part de manière centralisée, par Derichebourg, via le crédit syndiqué mis en place le 31 mars 2014 (et modifiés par avenants les 5 mai 2017 et 2 février 2018), d'un montant résiduel de 142 M€ (cf. note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés).

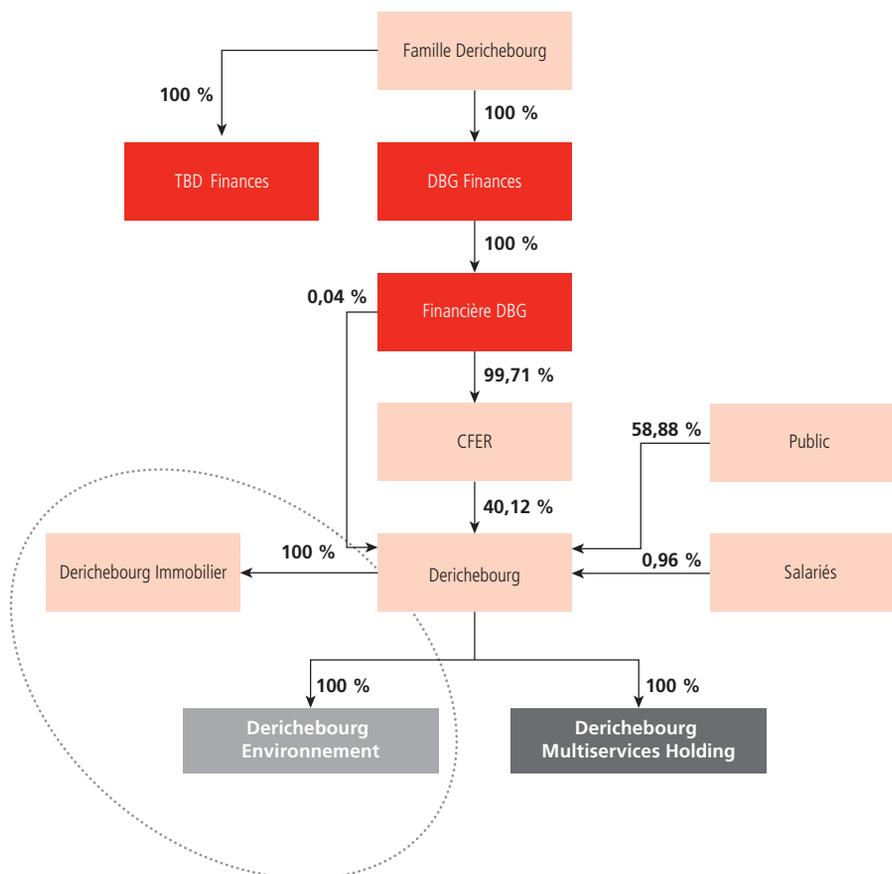
Derichebourg a signé avec ses filiales ou sous-filiales des conventions de trésorerie rémunérées sous forme de compte courant ou de prêt.

3.6.2 Organigramme

Pour des raisons de facilité de lecture, l'organigramme est présenté en trois parties :

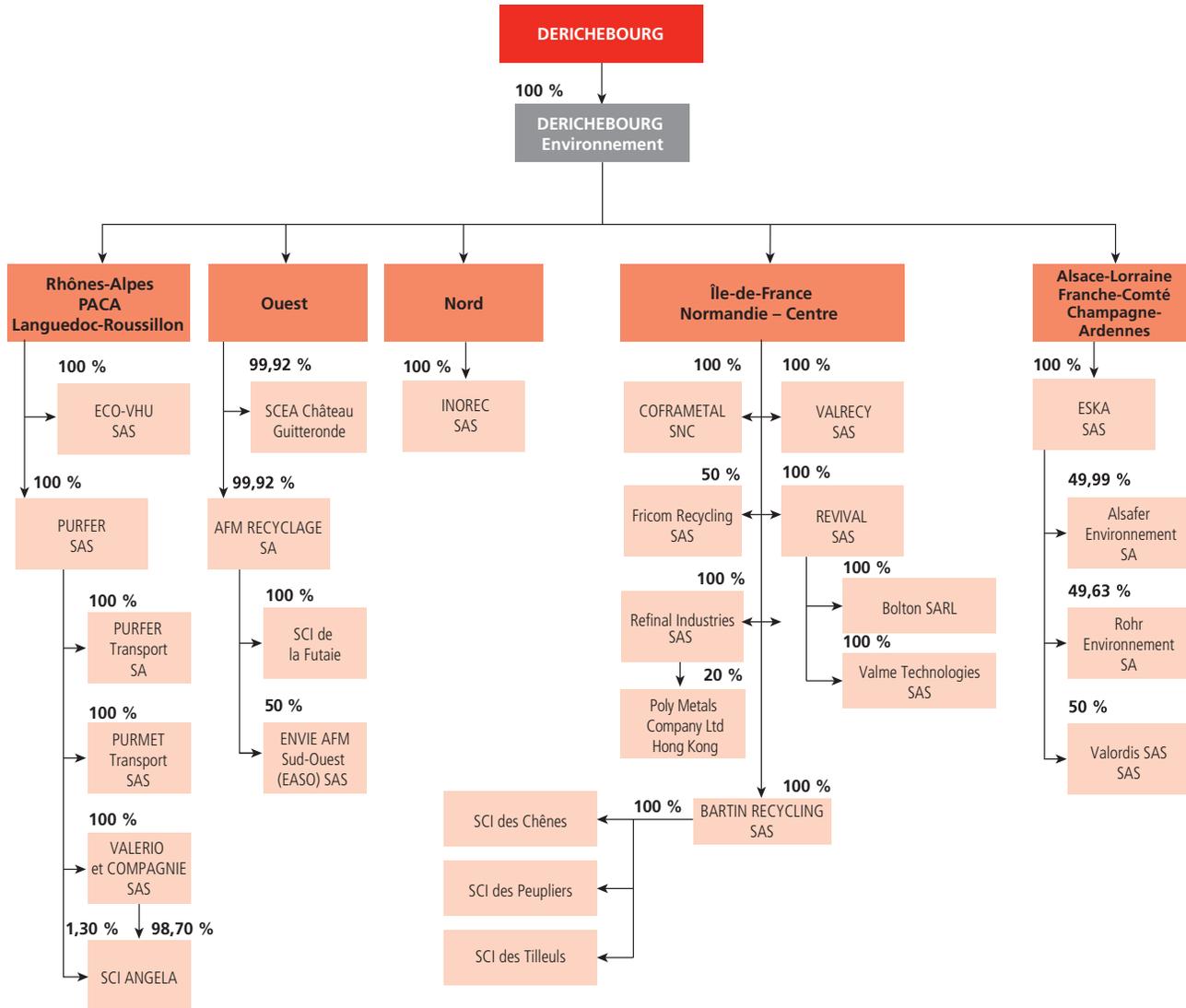
- organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires (3.6.2.1) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (3.6.2.2) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (3.6.2.3).

3.6.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires

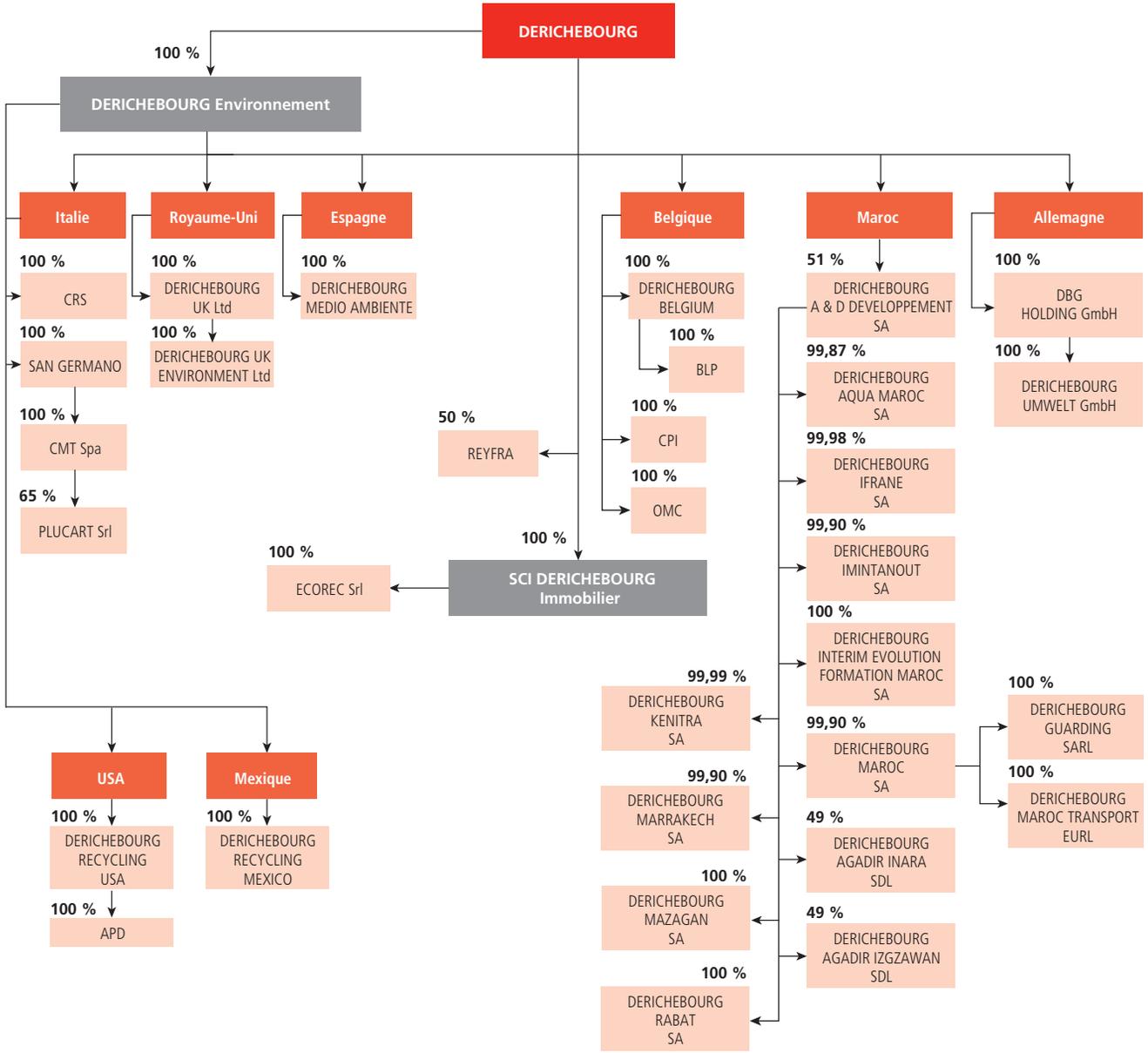


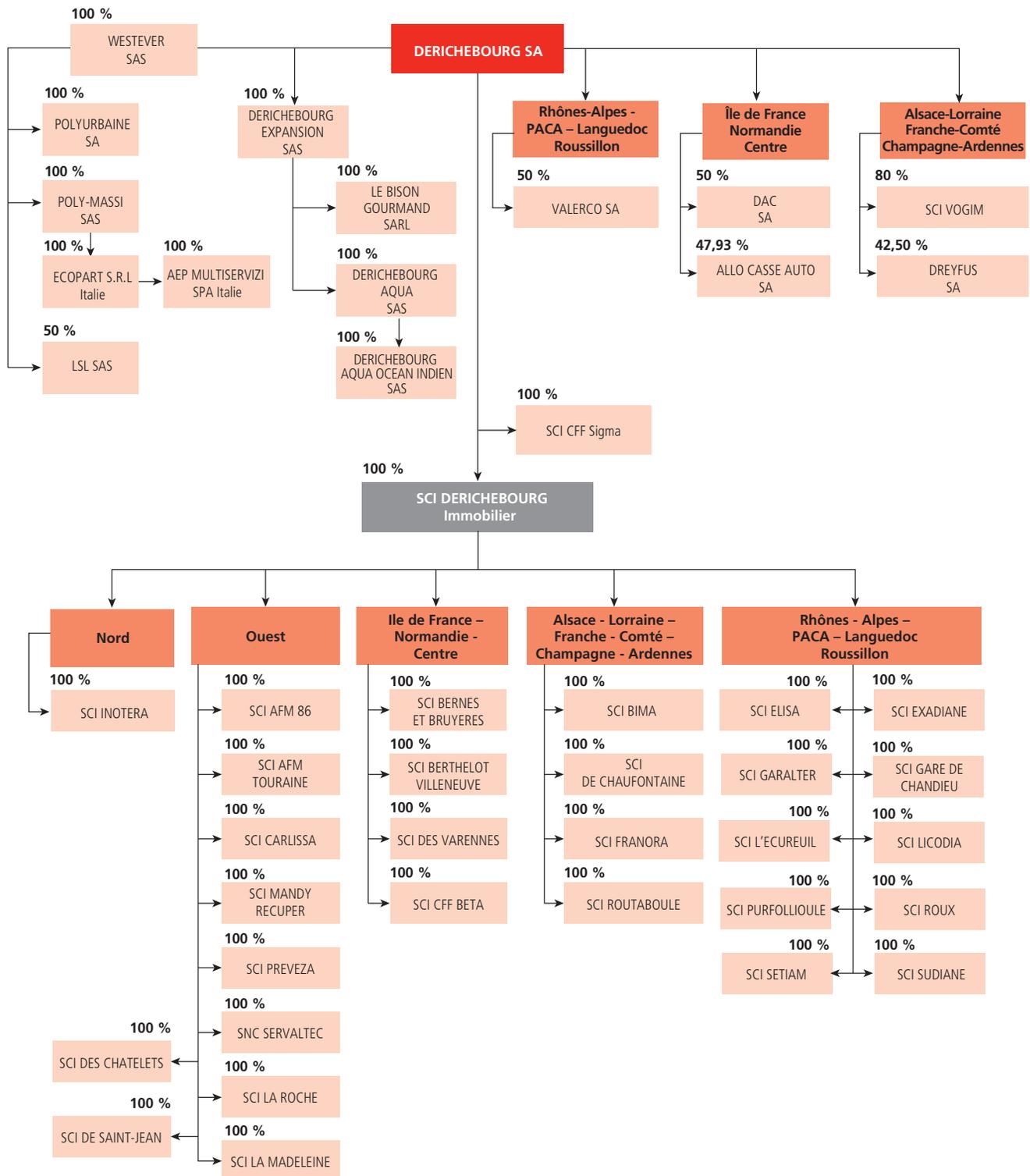
Le graphique ci-dessus est présenté en % d'intérêts. CFER détient 56,67% des droits de vote.

3.6.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement

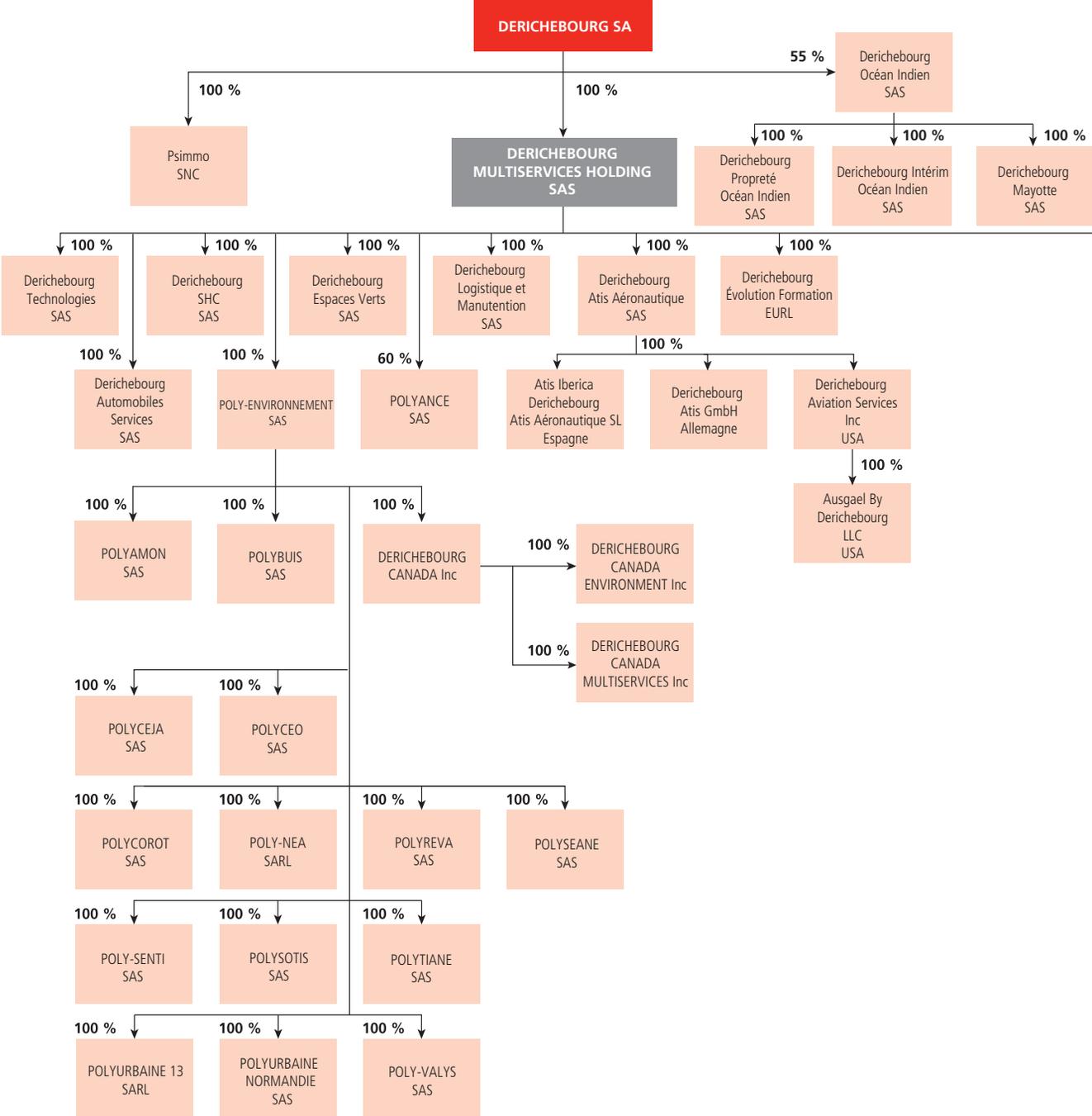


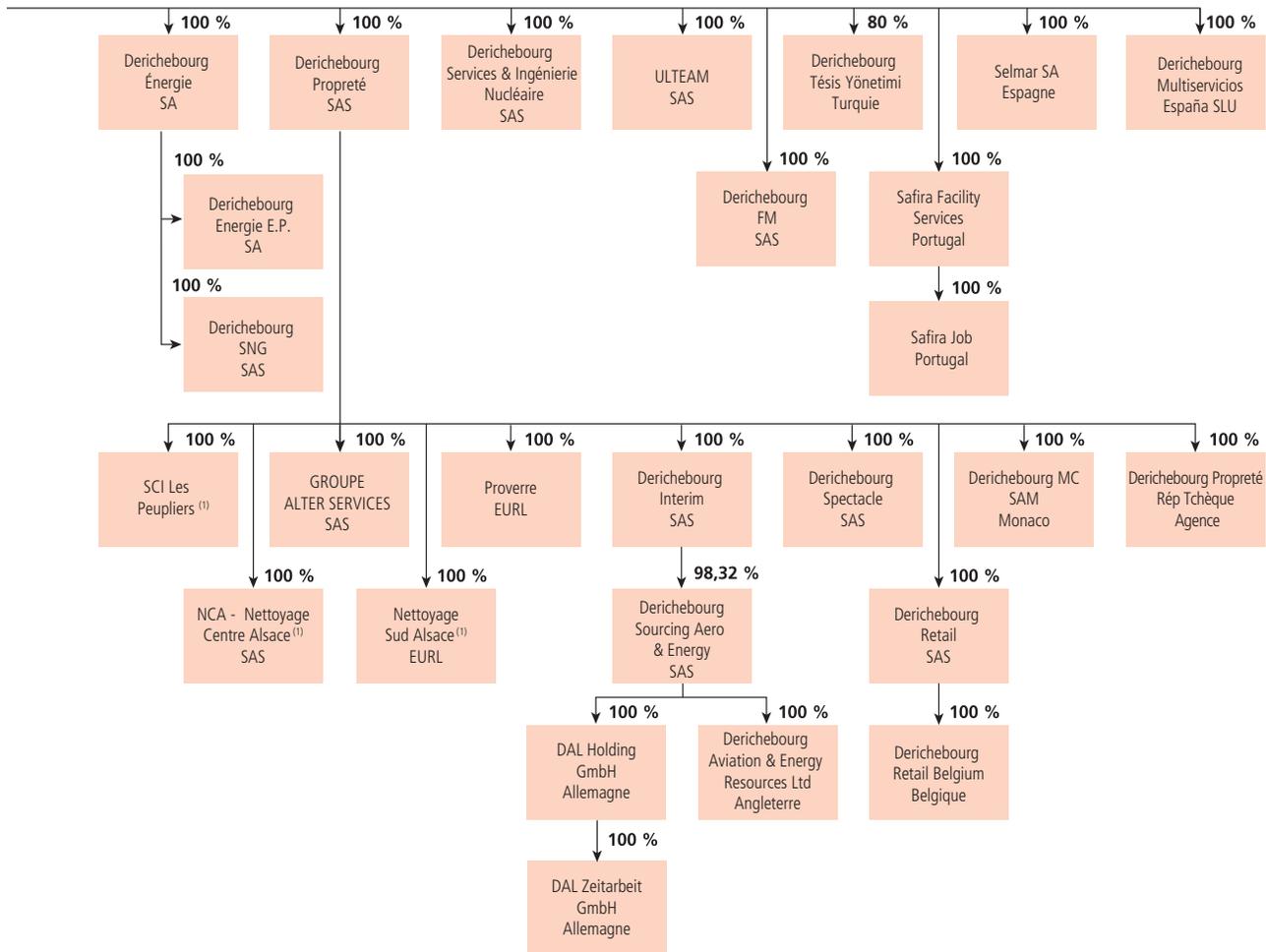
Les filiales Dohmen et Prosimétal en cours de liquidation ne figurent pas sur l'organigramme.





3.6.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises





La société suivante est en cours de liquidation judiciaire : Derichebourg Atis Maintenance Services.
(1) Sociétés faisant l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de l'associé unique à effet du 1^{er} octobre 2018.

3.7 Déclaration de performance extra-financière

Le rapport reprenant l'information extra-financière est développé au chapitre I du présent document de référence.

3.8 Ordre du jour et projet de résolutions à l'assemblée générale mixte du 5 février 2019

Ordre du jour

À titre ordinaire

- ▣ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et quitus aux administrateurs.
- ▣ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018.
- ▣ Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018.
- ▣ Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- ▣ Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 à M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général.
- ▣ Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué.
- ▣ Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué.
- ▣ Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Boris Derichebourg.
- ▣ Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Thomas Derichebourg.
- ▣ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société COMPAGNIE FINANCIÈRE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE RECYCLAGE (CFER).
- ▣ Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG AUDIT.
- ▣ Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX.
- ▣ Fixation du montant des jetons de présence.
- ▣ Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

À titre extraordinaire

- ▣ Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.
- ▣ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- ▣ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- ▣ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.
- ▣ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social et/ou à des titres de créance, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- ▣ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- ▣ Modification de la durée des mandats des administrateurs et modification corrélative des statuts.
- ▣ Modification des modalités de participation aux assemblées générales et modification corrélative des statuts.
- ▣ Pouvoirs en vue des formalités.

Projet de résolutions

À titre ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice net comptable de 68 486 461,68 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Enfin, elle constate qu'aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat respectif au cours dudit exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe (inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration) et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un bénéfice de 71,1M€ (revenant aux actionnaires de la

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois précédents exercices :

Exercices	Dividende global	Dividende par action
2014-2015	8 404 101,50 €	0,05 €
2015-2016	3 277 575,60 €	0,02 €
2016-2017	22 943 029,20 €	0,14 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont ouvert droit, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, à l'abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution

Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements

Société) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation des résultats

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2018 d'un montant de 68 486 461,68 € comme suit :

Origine

• Résultat de l'exercice	68 486 461,68 €
• Report à nouveau créditeur	238 013 267,07 €
• Bénéfice distribuable	306 499 728,75 €

Affectation

• Distribution d'un dividende global	22 943 029,20 €
• Report à nouveau	283 556 699,55 €
• Total	306 499 728,75 €

Elle fixe, en conséquence, le dividende à 0,14 euro pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur jouissance. Le coupon sera détaché le 11 février 2019 et sera mis en paiement à compter du 14 février 2019.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France, cet abattement restant applicable aux personnes qui renonceront à l'application du prélèvement forfaitaire unique.

pris au cours d'exercices antérieurs visés dans ce rapport et approuve la nouvelle convention conclue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Cinquième résolution

Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 à M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, approuve, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 à M. Daniel Derichebourg, Président-directeur

général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans document de référence 2017-2018.

Sixième résolution

Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, approuve, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans document de référence 2017-2018.

Septième résolution

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans document de référence 2017-2018.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Thomas Derichebourg

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de Monsieur Thomas Derichebourg pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, sous réserve de l'approbation par la présente assemblée générale de la 21ème résolution modifiant la durée de mandats des administrateurs ;

À défaut d'une telle approbation, pour une durée de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Boris Derichebourg

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de Monsieur Boris Derichebourg pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, sous réserve de l'approbation par la présente assemblée générale de la 21ème résolution modifiant la durée de mandats des administrateurs ;

À défaut d'une telle approbation, pour une durée de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société COMPAGNIE FINANCIÈRE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE RECYCLAGE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de la société COMPAGNIE FINANCIÈRE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE RECYCLAGE « CFER », société anonyme au capital de 16 649 323,05 €, dont le siège social est sis 15, rue Messidor, 75012 PARIS et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 339 638 306 pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, sous réserve de l'approbation par la présente assemblée générale de la 21ème résolution modifiant la durée des mandats des administrateurs ;

À défaut d'une telle approbation, pour une durée de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG AUDIT

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG AUDIT dont le siège social est sis à Paris la Défense 1, 1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 344 366 315, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de ne pas renouveler le mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX et de ne pas pourvoir à son remplacement, ainsi que le permet l'article L.823-1 du Code de commerce .

Treizième résolution

Fixation du montant des jetons de présence

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'administration à 160 000 euros pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision.

Quatorzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires ;

2. décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être achetées en vue d'assurer :
 - l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers,
 - l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
 - l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - la réduction de capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve de l'adoption de la 15^{ème} résolution soumise à la présente assemblée,
 - la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la Loi ou l'Autorité des marchés financiers ;
3. décide que le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 20 €, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 20 € s'élèverait à 327 757 560 € sur le fondement du capital social au 30 septembre 2018 ;
 4. décide que le prix d'achat d'actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
 5. décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 7 février 2018 dans sa 11^{ème} résolution.

À titre extraordinaire

Quinzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la réduction du capital social, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, par annulation des actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la 14^{ème} résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour réaliser ces opérations dans les limites et aux époques qu'il déterminera, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, de bénéfices ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 7 février 2018 dans sa 13^{ème} résolution.

Seizième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 50 M€, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ;
3. décide en outre que le montant nominal des titres de créances qui pourront être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 500 M€, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, à la date de l'émission ;
4. décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
5. constate et décide, en tant que de besoin, que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;
6. constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
7. décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit ;
8. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;
9. en cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;
10. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Dix-septième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder par voie d'offre au public, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société, ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière. Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société, dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales, sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 50 M€, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; il est en outre précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la 16ème résolution de la présente assemblée ;
3. décide également que le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 500 M€ ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies à la date de l'émission ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des titres des créances qui seront émis en vertu de la 16ème résolution de la présente assemblée ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger ;
5. décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne 3/4 au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
6. prend acte et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
7. décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit ;
8. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
9. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et les conditions des émissions (en ce compris la parité d'échange dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange, à titre principal ou subsidiaire, initiée par la Société), fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;
10. en cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

11. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Dix-huitième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence pour décider, l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, sous forme d'attributions gratuites d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant ces deux procédés ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 50 M€, étant précisé que ce montant est fixé de manière autonome et distincte du plafond nominal global de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles de résulter des 16^{ème} et 17^{ème} résolutions soumises à la présente assemblée générale ;
3. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
 - d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre en euros, ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions,
 - de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,

- de prendre toutes mesures destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles, et
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des émissions et, le cas échéant, pour y surseoir, conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Dix-neuvième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social et/ou à des titres de créances, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment de ses articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50 M€, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital social de la Société par an.

À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la Loi, et aux stipulations contractuelles éventuellement applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputera sur le montant du plafond de 50 M€ de l'augmentation de capital fixé aux 16^{ème} et 17^{ème} résolutions.

Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 500 M€ ou sa contre-valeur en cas d'émission d'autres monnaies ou unités de compte. Ce montant s'impute sur le montant du plafond de 500 M€ des émissions des titres de créance prévu aux 16ème et 17ème résolutions ;

3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créances faisant l'objet de la présente résolution ;
4. décide qu'en application des dispositions de l'article L. 225-136-1° alinéa 2 du Code de commerce, le Conseil d'administration pourra décider que le prix d'émission des actions assimilables pouvant être émises en vertu de la présente délégation, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
5. décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
 - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission initialement décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
6. décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;
7. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions

envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

8. en cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;
9. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Vingtième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société ;
2. supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions et/ou titres donnant accès au capital qui pourront être émis en vertu de la présente délégation ;
3. décide que cette délégation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces titres pourront donner droit ;
4. fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
5. limite le montant nominal maximum des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence, le montant nominal des actions ou titres qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation ne s'impute pas sur le plafond maximal des émissions que le Conseil d'administration est habilité à réaliser en vertu des délégations visées aux 17ème et 19ème résolutions ci-dessus ;

6. décide que le prix des actions à souscrire ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Le Conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations ci-dessus afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des Commissaires aux comptes, le prix de souscription ;
7. confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Vingt-et-unième résolution

Modification de la durée du mandat des administrateurs et modification corrélative de l'article 15 des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de réduire la durée du mandat des administrateurs afin de la ramener à quatre années et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts (DURÉE DES FONCTIONS – LIMITE D'AGE) comme suit :

« ARTICLE 15 – DURÉE DES FONCTIONS – LIMITE D'AGE

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

(...) »

Le reste de l'article 15 demeure inchangé.

L'assemblée générale précise que cette réduction n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé.

Vingt-deuxième résolution

Modification des modalités de participation aux assemblées générales et modification correctrice de l'article 28 des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les 2^{ème} et 7^{ème} alinéas de l'article 28 des statuts (ADMISSION AUX ASSEMBLÉES – REPRÉSENTATION DES ACTIONNAIRES – VOTE PAR CORRESPONDANCE) comme suit :

« ARTICLE 28 – ADMISSION AUX ASSEMBLÉES – REPRÉSENTATION DES ACTIONNAIRES – VOTE PAR CORRESPONDANCE)

(...)

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

(...)

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris). L'inscription en compte des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

(...) »

Le reste de l'article 28 demeure inchangé.

Vingt-troisième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

États financiers



4.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018 en normes IFRS	114
4.1.1 Bilan consolidé du Groupe Derichebourg au 30 septembre 2018	114
4.1.2 Résultat consolidé du Groupe Derichebourg au 30 septembre 2018	116
4.1.3 Tableau flux de trésorerie consolidés du Groupe Derichebourg au 30 septembre 2018	118
4.1.4 Variation des capitaux propres consolidés du Groupe Derichebourg au 30 septembre 2018	119
4.1.5 Annexe aux comptes consolidés	120
4.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	164
4.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2018	168
4.2.1 Bilan	168
4.2.2 Compte de résultat	170
4.2.3 Annexe des comptes sociaux	172
4.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	189
4.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	192

4.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018 en normes IFRS

4.1.1 Bilan consolidé du Groupe Derichebourg au 30 septembre 2018

Actif (en millions d'euros)	Note annexe	30-09-18	30-09-17
Écarts d'acquisition	4.1	217,9	219,1
Immobilisations incorporelles	4.1	6,2	4,9
Immobilisations corporelles	4.2	480,9	451,5
Actifs financiers	4.3	10,5	15,2
Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises	4.4	17,1	16,0
Impôts différés	4.23	22,0	27,7
Autres actifs	4.5	0,0	0,0
Total actifs non courants		754,6	734,3
Stocks et encours	4.6	76,7	93,9
Créances clients	4.7	286,6	295,7
Créances d'impôt	4.7	11,4	6,4
Autres actifs	4.7	82,7	101,6
Actifs financiers	4.7	13,8	15,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	145,6	146,6
Instruments financiers	4.12	0,0	0,0
Total actifs courants		616,9	659,3
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	4.24	41,4	0,0
Total actif		1 412,9	1 393,7

Passif (en millions d'euros)	Note annexe	30-09-18	30-09-17
Capital social	4.9	41,0	41,0
Primes liées au capital		16,5	16,5
Actions propres		0,0	0,0
Réserves		379,3	326,1
Résultat de l'exercice		71,1	76,0
Capitaux propres Groupe		507,9	459,7
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4.10	3,8	2,9
Total capitaux propres		511,7	462,6
Emprunts et dettes financières	4.11	156,2	153,9
Provision retraite et avantages similaires	4.13	42,6	43,2
Autres provisions	4.13	25,3	28,1
Impôts différés	4.23	17,5	17,9
Autres passifs	4.16	1,7	1,1
Total passifs non courants		243,4	244,3
Emprunts et dettes financières	4.11	84,5	103,6
Provisions	4.14	4,8	3,5
Fournisseurs	4.15	281,2	294,5
Dettes d'impôts	4.15	3,3	7,9
Autres passifs	4.15	255,0	269,2
Instruments financiers	4.12	1,1	1,9
Total passifs courants		629,9	680,6
Total passifs liés à un Groupe d'actifs destinés à être cédés	4.24	27,9	6,2
Total passif		1 412,9	1 393,7

4.1.2 Résultat consolidé du Groupe Derichebourg au 30 septembre 2018

<i>En millions d'euros</i>	Note annexe	2018	2017
Chiffre d'affaires	4.17	2 919,7	2 731,1
Autres produits de l'activité		4,6	4,3
Achats consommés		(1 437,7)	(1 288,9)
Charges externes		(395,7)	(357,6)
Charges de personnel	4.28	(835,3)	(830,1)
Impôts et taxes		(54,8)	(51,5)
Dotation aux amortissements		(84,1)	(80,6)
Dotation aux provisions	4.18	(10,7)	(11,5)
Variation des stocks d'encours et produits finis		2,2	0,7
Autres charges d'exploitation	4.19	(12,7)	(31,0)
Autres produits d'exploitation	4.19	22,7	37,4
Résultat opérationnel courant		118,3	122,4
Autres charges opérationnelles	4.20	(13,8)	(4,5)
Autres produits opérationnels	4.20		2,4
Résultat sur cessions de participations consolidées	4.21	(8,2)	2,2
Résultat opérationnel		96,3	122,5
Frais financiers nets	4.22	(11,7)	(16,6)
Gains et pertes de change et autres	4.22	(1,2)	(2,3)
Résultat avant impôts		83,4	103,5
Impôts sur les bénéfices	4.23	(16,3)	(27,5)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et les co-entreprises	4.4	2,1	0,7
Résultat net		69,2	76,6
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	4.24	3,4	(0,2)
Résultat net de l'ensemble consolidé		72,6	76,4
Revenant :			
▣ aux actionnaires de la Société		71,1	76,0
▣ aux intérêts ne conférant pas le contrôle		1,5	0,4
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société (<i>en euros par action</i>)	4.25		
▣ de base		0,4	0,5
▣ dilué		0,4	0,5
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société après résultat des activités arrêtées ou cédées (<i>en euros par action</i>)			
▣ de base		0,4	0,5
▣ dilué		0,4	0,5

État du résultat global consolidé du Groupe Derichebourg

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	72,6	76,4
Écarts de conversion	1,1	(2,3)
Couverture des flux futurs	0,0	5,2
Réévaluation du passif au titre des engagements à prestations définies	(1,7)	6,9
Impôts sur autres éléments du résultat global	0,6	(4,1)
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	5,7
Résultat global de la période	72,6	82,1
Dont		
▣ part revenant aux actionnaires de la Société	71,1	81,7
▣ part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	1,5	0,4

4.1.3 Tableau flux de trésorerie consolidés du Groupe Derichebourg au 30 septembre 2018

<i>En millions d'euros</i>	Note annexe	2018	2017
Résultat net total consolidé		72,6	76,4
Résultat net consolidé des activités abandonnées ou en cours de cession		3,4	(0,2)
Résultat net consolidé des activités poursuivies		69,2	76,6
Ajustements pour :			
Élimination du résultat des entreprises associées et des co-entreprises		(2,1)	(0,7)
Amortissements et provisions		83,7	83,5
Profits et pertes de juste valeur		(0,7)	0,6
Élimination des résultats de cession		3,3	(3,7)
Élimination des produits de dividendes		(0,0)	(0,1)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		0,0	(2,4)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		153,3	154,0
Coût de l'endettement financier net		11,7	16,7
Charge d'impôt		16,3	27,5
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		181,3	198,2
Variation du BFR lié à l'activité		10,6	9,3
Impôts versés		(21,7)	(26,5)
Flux de trésorerie d'exploitation générés par les activités abandonnées		0,0	(0,2)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		170,2	180,9
Incidence des variations de périmètre		0,6	1,7
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(90,1)	(71,8)
Acquisition d'actifs financiers		(0,3)	(4,0)
Variation des prêts et avances consentis		(0,8)	(3,1)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4,5	15,2
Cession d'actifs financiers		0,0	0,0
Dividendes reçus		1,0	1,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées		(2,8)	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(87,8)	(60,6)
Augmentation de capital		0,0	0,0
Émission d'emprunts		23,8	79,7
Remboursement d'emprunts		(78,0)	(105,1)
Intérêts financiers nets versés		(11,7)	(16,7)
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe		(22,9)	(3,0)
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,6)	(1,1)
Actions propres		0,0	46,6
Factor		(1,7)	4,8
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		0,0	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(91,1)	5,2
Incidence de la variation des taux de change		0,4	(0,9)
Variation de la trésorerie		(8,3)	124,6
Trésorerie d'ouverture	4.8	141,8	17,2
Trésorerie de clôture	4.8	131,6	141,8
Trésorerie nette reclassée suite à l'application de la norme IFRS 5		1,9	0,0
Variation de la trésorerie		(8,3)	124,6

4.1.4 Variation des capitaux propres consolidés du Groupe Derichebourg au 30 septembre 2018

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation au 30 septembre 2016	42,0	27,6	(31,8)	287,5	5,7	12,9	343,8	3,8	347,7
Affectation du résultat				12,9		(12,9)	0,0		
Dividendes versés				(3,0)			(3,0)	(1,1)	(4,1)
Actions propres	(1,1)	(11,0)	31,8	17,5			37,2		37,2
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						76,0	76,0	0,4	76,4
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				7,9	(2,3)		5,6	0,0	5,6
Autres variations								(0,2)	(0,2)
Situation au 30 septembre 2017	41,0	16,5	0,0	322,8	3,4	76,0	459,7	2,9	462,6
Affectation du résultat				76,0		(76,0)	0,0		
Dividendes versés				(22,9)			(22,9)	(0,6)	(23,5)
Actions propres							0,0		0,0
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						71,1	71,1	1,5	72,6
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(1,0)	1,1		0,1	0,0	0,1
Autres variations							0,0	0,0	0,0
Situation au 30 septembre 2018	41,0	16,5	0,0	374,9	4,5	71,1	507,9	3,8	511,7

4.1.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

1. Présentation du Groupe	121
1.1 Identification de l'émetteur	121
1.2 Faits significatifs de l'exercice	121
1.3 Événements postérieurs à la clôture	121
2. Principes, règles et méthodes comptables	121
2.1 Principes généraux	121
2.2 Principes comptables	122
2.3 Règles et méthodes d'évaluation	123
3. Évolution du périmètre de consolidation	128
3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation	128
3.2 Sorties du périmètre de consolidation	129
3.3 Restructuration interne	129
3.4 Variation du pourcentage de contrôle	129
4. Notes annexes	130
4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	132
4.3 Actifs financiers	133
4.4 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises	134
4.5 Autres actifs non courants	135
4.6 Stocks et encours	135
4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants	136
4.9 Capitaux propres consolidés	137
4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle	137
4.11 Endettement	138
4.12 Instruments financiers	142
4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel	146
4.14 Provisions courantes	149
4.16 Autres passifs non courants	149
4.17 Informations sectorielles	149

I. Présentation du Groupe

I.1 Identification de l'émetteur

Derichebourg est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris. Derichebourg est cotée sur le marché Euronext, compartiment B. Les activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Services à l'Environnement ;
- activité Services aux Entreprises ;
- activité Holding.

Derichebourg détient au sein d'une SCI immobilière une grande partie de l'immobilier d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Les états financiers consolidés pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du Derichebourg le 4 décembre 2018.

Ils reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les co-entreprises et les entreprises associées.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception des sociétés Dreyfus, SCEA du Château Guiteronde, SCI La Futaie, Derichebourg Recycling Mexico, Reyfra, SCI Elisa, SCI Angela, SCI des Chênes, SCI Garalter, SCI des Peupliers, SCI des Varennes, SCI des Châtelets, SCI de Saint Jean, SCI La Roche et la SCI des Tilleuls qui clôturent leurs comptes au 31 décembre.

I.2 Faits significatifs de l'exercice

Services à l'Environnement

- Fin du litige relatif à l'acquisition d'actifs de la société Rotamfer

Le Groupe a conclu en mai 2018 une transaction avec la société Rotamfer afin de clôturer définitivement les procédures contentieuses liées à un projet d'acquisition initié en 2007 et abandonné en 2009, pour absence de réalisation des conditions suspensives du point de vue

du Groupe, pour comportement fautif de la part du Groupe selon le vendeur. Cette transaction, qui a mis fin à dix ans de litige, et à plusieurs procédures contentieuses à l'issue incertaine, s'est traduite par un décaissement de 9,5 M€ sur le second semestre, et par l'abandon d'un acompte de 15 M€, provisionné depuis plusieurs exercices.

I.3 Événements postérieurs à la clôture

Le 17 octobre 2018, Derichebourg Environnement a signé avec Iren Ambiente un contrat en vue de la cession de ses activités de collecte de déchets ménagers, de nettoyage urbain, et de traitement de déchets en Italie, réalisées au travers des sociétés San Germano et CMT. La concrétisation de cette transaction est soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives, qui devrait intervenir d'ici fin janvier 2019.

San Germano est un acteur privé de premier plan au service des collectivités publiques pour la collecte des déchets ménagers et le nettoyage urbain dans les régions du Piémont, de la Lombardie et de la Sardaigne, grâce à un réseau d'une vingtaine d'agences.

CMT assure la collecte et le traitement de papiers, cartons, plastiques, sur six sites situés dans le Piémont et en Sardaigne.

Ces activités ont contribué à hauteur de 60,7 M€ au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 (2,1% du chiffre d'affaires total), et de 73 M€ au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2017 (2,7% du chiffre d'affaires total). Elles emploient environ 900 salariés.

En application de la norme IFRS 5, les actifs et passifs de San Germano et CMT ont été reclassés comme détenus en vue de la vente. Les conditions financières de la vente ayant été acceptées au cours de l'exercice, les conséquences financières de la cession (impact négatif de 7 M€) ont été intégrées au résultat de l'exercice, sur la ligne Résultat sur cessions de participations consolidées.

Ces activités ne remplissent pas la définition d'une activité abandonnée, car le Groupe conserve des activités de collecte d'ordures ménagères (France, Maroc, Canada) et une activité de recyclage de déchets métalliques en Italie.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2018 du Groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32002R1606>), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des

normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le découpage sectoriel est identique à celui de l'exercice précédent.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du Groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2018 sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 119, avenue du Général Michel Bizot à Paris ou sur le site Internet www.derichbourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations applicables à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2017

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe Derichebourg à compter du 1^{er} octobre 2017 sont les suivantes :

- amendement à IAS 7 : « Initiative concernant les informations à fournir » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- améliorations annuelles du cycle 2014-2016 concernant la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- amendements à IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

La première application de ces textes n'entraîne pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} octobre 2017 (les dates d'application sont celles reconnues par l'EFRAG) :

- norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- norme IFRS 9 « Instruments financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- améliorations annuelles du cycle 2014-2016 concernant les normes IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- amendements IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- norme IFRS 16 « Contrats de location » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- amendements à IAS 40 « Transferts d'immeubles de placement » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- norme IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- norme IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

- amendements à IFRS 4 sur les contrats d'assurance « Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe a procédé à l'évaluation de l'impact de la norme IFRS 15 sur ses états financiers, et considère qu'il sera très faible sur son chiffre d'affaires, son résultat, et sur ses capitaux propres.

L'impact éventuel des autres normes fera l'objet d'une évaluation au cours du prochain exercice.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle s'il détient cumulativement le pouvoir sur l'entité, une exposition ou droit aux rendements variables de cette entité et la capacité d'agir sur ces rendements.

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (co-entreprises et activité conjointe) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur l'entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Le Groupe est amené à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 septembre 2018, il n'existe pas de situation particulière au titre de laquelle la direction ait eu à faire preuve d'un jugement spécifique.

Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. note 4.7 - Créances clients, autres créances et actifs financiers courants), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque ;
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. note 4.13 - Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel et note 4.14 - Provisions courantes) ;
- la charge d'impôts et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. note 4.23 - Impôt sur les résultats) ;
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. note 4.1 - Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

2.2.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du Groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle dans les pertes d'une société du Groupe consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts ne conférant pas le contrôle sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part d'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes d'évaluation

2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Services aux Entreprises le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au Groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra-groupe, le chiffre d'affaires des sociétés intégrées globalement.

2.3.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice ou en capitaux propres selon le principe de symétrie au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.3 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation tels que les options de souscription et d'achat d'actions.

2.3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et 5 ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.3.5 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste « autres produits et charges opérationnels ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

2.3.6 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de cinq ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Les UGT définies par le Groupe correspondent aux activités suivantes :

- Services à l'Environnement ;
- Services aux Entreprises.

Ces tests de perte de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

2.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

Constructions	10 à 30 ans
Matériel et installation techniques	3 à 10 ans
Matériel aéroportuaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

2.3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

2.3.9 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer en substance au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ces biens sont présentés à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilisation, la dette correspondante est inscrite au passif.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location simple, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat pendant toute la durée du contrat.

2.3.10 Participation dans les entreprises associées et les co-entreprises

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

2.3.11 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur.

S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet.

En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.3.12 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité Services à l'Environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main-d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production.

À chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

2.3.13 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.3.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue et les fonds de caisse, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

2.3.15 Titres autodétenus

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.3.16 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Engagement de retraite

Le Groupe applique IAS 19 révisée.

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre de l'exercice supplémentaire de présence, la variation des droits existant en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, le rendement attendu des actifs du régime, les coûts des services passés et l'effet de toute réduction ou liquidation. La part relative des droits supplémentaires est enregistrée en charges de personnel et le coût financier sur le passif net est enregistré en résultat financier.

2.3.17 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division Services aux Entreprises.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

2.3.17.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement, une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la Société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 1,5 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

□ argent 20 ans :	500 €
□ vermeil 30 ans :	800 €
□ or 35 ans :	1 100 €
□ grand or 40 ans :	1 500 €

2.3.17.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

2.3.17.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

2.3.17.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des sites d'exploitation, ou lorsqu'un risque pour l'environnement est reconnu imputable à la Société et chiffrable. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux (cf. 1.5.2.1).

Activité Services aux Entreprises

De par sa nature, l'activité Services aux Entreprises a un faible impact environnemental. Les enjeux environnementaux sont gérés par la direction qualité-sécurité-environnement (QSE) et sont intégrés à la politique générale de chaque société. Les relais QSE au sein des entités sont en charge de la mise en œuvre des démarches environnementales et ont notamment pour mission de :

- s'assurer du respect de la réglementation ;
- répondre aux exigences clients tels que des questionnaires d'évaluations externes sollicités par certains de nos principaux clients (notamment les évaluations Ecovadis et *Carbon Disclosure Project*). Des audits externes sont également réalisés par des clients ;
- établir les diagnostics RSE et mettre en œuvre les plans d'actions. Ces impacts sont pris en compte dans le cadre de la démarche globale de responsabilité sociétale et environnementale définie suite à un diagnostic réalisé suivant la démarche définie par la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP).

Activité Services à l'Environnement

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage de métaux, le Groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite, etc.). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux, jusqu'à 94,8 % pour l'aluminium et 16,5 % pour l'acier (source : Report on the economical benefit of recycling, Bureau international du recyclage). À ce titre, le Groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme détaillé au paragraphe 1.6 du chapitre 1 du présent document de référence.

Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale est dotée d'un correspondant environnement (fonctionnellement rattaché au directeur Environnement), qui est en lien avec les autorités compétentes (DREAL, préfetures, agences de l'eau, mairies, voies navigables, associations, etc.) afin de :

- vérifier que l'activité du Groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution ;
- appréhender les évolutions réglementaires ;
- assurer la surveillance des installations, le suivi et la maîtrise des rejets dans l'environnement ;
- former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques.

De même, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'historique n'est pas toujours disponible. Le cas échéant, des études de sols sont menées en application des évolutions réglementaires.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou ne fassent pas l'objet d'une provision pour ce faire.

2.3.18 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 31 mars 2014, et ses quatre avenants (le troisième avenant prolongeant le contrat jusqu'au 31 mars 2022) ;
- le contrat d'affacturage à vocation sans recours conclu le 1^{er} janvier 2015, et son avenant d'avril 2016 ;
- les contrats de location-financement ;
- les autres emprunts et lignes bilatérales.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Lorsque les termes d'un contrat d'emprunt sont modifiés, et si les flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial des nouveaux termes, incluant les honoraires versés et les frais de négociation, excèdent de plus de 10 % la valeur actualisée des flux prévus au contrat, les frais d'émission et honoraires de négociation sont comptabilisés en charges.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste Dettes financières courantes.

2.3.19 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés.

Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux futurs de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange « swaps » de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le Groupe peut être amené à acheter des options sur taux d'intérêts, des caps (plafonds sur taux) ou des floors (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IAS 39 du fait que :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts ;
- pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise, dans le cadre de son activité négoce de métaux non ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la Bourse des métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat.

Instrument financier	Méthode d'évaluation ultérieure	Comptabilisation de la variation de valeur
Titres de participation	Juste valeur	En capitaux propres sauf si la dépréciation constatée a un caractère durable auquel cas constatation en résultat via une dépréciation
Valeurs mobilières de placement	Juste valeur	En résultat
Prêts et créances	Coût amorti	En résultat
Dettes financières	Coût amorti	
Autres passifs	Coût amorti	

2.3.20 Activités destinées à être cédées et abandonnées

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Au 30 septembre 2018, les actifs et passifs relatifs aux sociétés San Germano et CMT sont classés comme détenus en vue de la vente pour la raison expliquée dans la note 1.3 du chapitre 4, événements

postérieurs à la clôture. Le détail des actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente est présenté dans la note 4.24.

La ligne Résultat après impôt des activités arrêtées ou en cours de cession enregistre à hauteur de 3,4 M€ l'issue du litige relatif à Servisair.

2.3.21 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est comptabilisé en déduction des charges de personnel.

3. Évolution du périmètre de consolidation

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Services à l'Environnement

- Entrée de la SCI de Saint Jean.
- Entrée de la SCI La Madeleine.
- Entrée de la SCI Des Châteaux.
- Entrée de la SCI La Roche.
- Entrée de la société Lien Environnement.
- Entrée de la SCI CFF Omega.
- Entrée de la SCI CFF Gamma.
- Entrée de la société Poly-Selia.
- Entrée de la société Poly-Val.
- Entrée de la société Derichebourg Imintanout (Maroc).

Les justes valeurs de l'actif net acquis se décomposent :

Pôle Services aux Entreprises

NCA - Nettoyage Centre Alsace et Nettoyage Sud Alsace

Derichebourg Propreté, filiale de Derichebourg Multiservices Holding, a réalisé le 30 mai 2018, l'acquisition de deux sociétés de propreté en Alsace à savoir, NCA - Nettoyage Centre Alsace et Nettoyage Sud Alsace (NSA). Les deux entreprises couvrent principalement les secteurs de l'industrie, du tertiaire et de l'événementiel. Cette acquisition permet au Groupe de renforcer encore son maillage territorial.

Le montant du goodwill reconnu dans les comptes de NCA - Nettoyage Centre Alsace et Nettoyage Sud Alsace est de 2,0 M€.

- Entrée de la société Nettoyage Sud Alsace.
- Entrée de la société NCA - Nettoyage Centre Alsace.
- Entrée de la société Derichebourg FM.
- Entrée de la société Wind Sun & Energy Services.

Entrée de périmètre Nettoyage Centre Alsace et Nettoyage Sud Alsace

En millions d'euros

Actifs non courants	0,1
Actifs courants	0,5
Total actifs	0,6
Passifs non courants	0,0
Passifs courants	0,3
Total passifs	0,3

La contribution aux résultats du Groupe au 30 septembre 2018 est la suivante (depuis le 1^{er} juin 2018).

Nettoyage Centre Alsace et Nettoyage Sud Alsace

En millions d'euros

Chiffre d'affaires	0,9
Ebitda courant	0,2
Résultat opérationnel	0,2
Résultat net	0,2

Pôle Holding

- Entrée de la société Derichebourg Expansion.

3.2 Sorties du périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

Néant.

Pôle Services à l'Environnement

- Cession de la société Hydrovide le 21 décembre 2017.
- Cession de la société Plastic Recycling, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, le 2 mars 2018.

Pôle Holding

Néant.

3.3 Restructuration interne

Pôle Services aux Entreprises

- Transmission universelle de patrimoine de la société Derichebourg Travaux & Maintenance Nucléaire au profit de la société Derichebourg Services & Ingénierie Nucléaire le 1^{er} octobre 2017.
- Fusion absorption de la société Wind Sun & Energy Services par la société DAL Holding GmbH.

Pôle Services à l'Environnement

- Transmission universelle de patrimoine des sociétés Fradena Transport et Strap Transport au profit de la société Revival le 1^{er} octobre 2017.
- Transmission universelle de patrimoine des SCI CFF Delta, CFF Gamma, CFF Omega, CFF Vega, de l'Impasse de l'Industrie, des Arts et Descartes, du Quai de Norvège, Haute Garonne, Orée des Bois, Strapole, et Stravia le 1^{er} juillet 2018 au profit de la SCI Derichebourg Immobilier.
- Transmission universelle de patrimoine des sociétés Lien Environnement, Poly-Milia, Poly-Selia, et Poly-Val au profit de la société Poly-Environnement le 1^{er} juillet 2018.

Pôle Holding

- Transmission universelle de patrimoine de la société SLG Recycling Finance au profit de la société Derichebourg Environnement le 1^{er} octobre 2017.

3.4 Variation du pourcentage de contrôle

Pôle Services à l'Environnement

Néant.

Pôle Services aux Entreprises

Néant.

4. Notes annexes

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

<i>En millions d'euros</i>	30-09-17	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	30-09-18
Écart d'acquisition	325,1			0,8	(6,7)	0,2	0,0	319,4
Concessions, brevets, licences	15,5	0,8	(0,0)	(0,1)	(0,5)	0,1	0,0	15,8
Autres immobilisations incorporelles	8,7	3,0		(0,5)	(0,7)	(0,2)	0,0	10,3
Total valeurs brutes	349,2	3,8	(0,0)	0,3	(7,9)	0,1	0,0	345,5
Écart d'acquisition	(106,0)			1,1	3,4			(101,5)
Concessions, brevets, licences	(12,9)	(1,4)	0,0	0,1	0,5	0,0	(0,0)	(13,6)
Autres immobilisations incorporelles	(6,4)	(0,7)		0,3	0,7	0,0	(0,0)	(6,2)
Total amortissements	(125,3)	(2,1)	0,0	1,5	4,5	0,0	(0,0)	(121,3)
Total valeurs nettes	224,0	1,7		1,7	(3,4)	0,1	0,0	224,2

(1) Voir note 3 - Evolution du périmètre de consolidation.

4.1.1 Variation des Écarts d'acquisition nets par nature

<i>En millions d'euros</i>	30-09-18
San Germano	(3,4)
Nettoyage Centre Alsace et Nettoyage Sud Alsace	2,0
Total variation	(1,4)

Voir note 3 - Évolution du périmètre de consolidation.

4.1.2 Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sur les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises ont été mis en œuvre au 30 septembre 2018.

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur les unités génératrice de trésorerie au 30 septembre 2018.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes :

Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

<i>En millions d'euros</i>	30-09-18	30-09-17
UGT - Services aux Entreprises	170	167
UGT - Services à l'Environnement	48	52
Total	218	219

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

En millions d'euros	Taux d'actualisation 2017/2018 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2017/2018	Taux d'actualisation 2016/2017 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2016/2017	Méthode de valorisation
UGT - Services à l'Environnement	9,50 %	1,00 %	9,50 %	1,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT - Services aux Entreprises	8,50 %	1,00 %	8,50 %	1,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale

(1) Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows s'entendent après impôts (résultat opérationnel + amortissements – impôts – variation du besoin en fonds de roulement – investissements d'exploitation) et reposent sur un plan d'affaires à cinq ans.

Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Les hypothèses clés auxquelles les tests de dépréciation des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises sont sensibles sont :

- le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du *Weighted Average Cost of Capital* : ce taux est de 9,5 % pour l'activité Services à l'Environnement et 8,5 % pour l'activité Services aux Entreprises ;
- l'Ebitda de l'année explicite terminale. Cet Ebitda a été déterminé sur la base de business plans ;

▫ le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 1 % pour l'ensemble des activités. Il se fonde notamment sur les éléments suivants :

- Services à l'Environnement : demande de recyclage dans les pays développés et croissance dans les pays émergents,
- Services aux Entreprises : progression de l'externalisation et développement du recours au travail temporaire. Le plan d'affaires retenu pour l'activité Services aux Entreprises escompte une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 2 % par an, portée par les métiers de la propreté. Une progression modérée du taux Ebitda/CA est également escomptée sur la période pour atteindre en année terminale un taux de 3,9 %. Cette progression proviendra principalement des développements commerciaux escomptés, sans modification significative de la structure de l'activité. Le taux d'Ebitda retenu en année terminale est proche de celui d'autres acteurs significatifs du secteur.

Les valeurs d'entreprise ainsi calculées pour les UGT des deux secteurs sont supérieures à leurs valeurs comptables.

Impact sur la valeur d'entreprise

En millions d'euros	Services à l'Environnement			Services aux Entreprises		
	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	+/- 5 % sur l'Ebitda (en valeur absolue) de l'année terminale	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	+/- 5 % sur l'Ebitda (en valeur absolue) de l'année terminale
Impact sur la valeur d'entreprise	(50)	56	+/- 5,3 %	(14)	17	+/- 6,4 %

En millions d'euros	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises	
	+ 0,5 % sur le taux de croissance	-0,5 % sur le taux de croissance	+ 0,5 % sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance
Impact sur la valeur d'entreprise	40	(36)	13	(11)

Ces tests de sensibilité n'entraînent pas la comptabilisation d'une perte de valeur des écarts d'acquisition.

4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)

En millions d'euros	30-09-17	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	30-09-18
Terrains (crédit-bail inclus)	174,6	6,1	(0,5)	4,1	(1,5)	(2,2)	0,5	181,2
Constructions (crédit-bail inclus)	290,4	16,2	(1,5)	1,2	(14,1)	3,3	0,2	295,6
Inst. techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	759,6	50,8	(26,1)	(1,9)	(16,3)	3,8	1,9	771,7
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	331,8	25,6	(8,7)	(0,3)	(56,4)	0,9	0,4	293,4
Immobilisations corporelles en cours	17,3	21,4	(0,7)	(0,0)	(0,1)	(5,6)	(0,0)	32,3
Avances et acomptes versés	1,0	0,2	(0,3)			(0,3)	(0,0)	0,5
Total valeurs brutes	1 574,7	120,3	(37,8)	3,0	(88,3)	(0,0)	2,9	1 574,8
Terrains (crédit-bail inclus)	(36,0)	(3,3)	0,3	0,0		0,0	(0,2)	(39,2)
Constructions (crédit-bail inclus)	(175,0)	(13,2)	1,4	(0,4)	8,9	(0,0)	(0,1)	(178,4)
Inst. techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	(639,9)	(39,6)	29,3	1,2	14,1	0,1	(1,5)	(636,2)
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	(272,3)	(26,0)	9,5	0,2	49,0	(0,0)	(0,4)	(240,1)
Total amortissements	(1 123,2)	(82,1)	40,5	1,0	72,0	0,1	(2,1)	(1 093,9)
Total valeur nettes	451,5	38,2	2,7	4,0	16,3	0,0	0,8	480,9

(1) Voir note 3 - Evolution du périmètre de consolidation.

Immobilisations portées par des contrats de location-financement

En millions d'euros	30-09-17	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	30-09-18
Terrains et constructions	22,2				(1,5)			20,7
Matériels et outillages	243,8	23,1	(14,9)	(0,6)	(2,1)	2,3	0,2	251,7
Autres immobilisations corporelles	132,6	11,8	(1,6)	(0,1)	(29,1)	(0,0)	0,2	113,8
Total valeurs brutes	398,6	34,9	(16,6)	(0,8)	(32,7)	2,3	0,3	386,2
Total amortissements	(311,0)	(28,9)	19,2	0,4	30,2		(0,1)	(290,2)
Total valeurs nettes	87,6	6,1	2,7	(0,4)	(2,4)	2,3	0,2	96,1

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	30-09-17	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre ⁽²⁾	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	30-09-18
Titres de participation	7,8	0,3	(0,3)	(4,2)	(0,0)	(0,4)	(0,0)	3,2
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	23,7	2,0	(16,2)	(0,1)	(0,6)	(0,1)	0,0	8,7
Total valeurs brutes	31,5	2,3	(16,5)	(4,3)	(0,6)	(0,5)	0,0	11,9
Perte de valeur sur titres	(1,2)	(0,3)	0,0	0,1	0,0		(0,0)	(1,4)
Perte de valeur sur prêts, cautionnements et autres créances ⁽¹⁾	(15,1)		15,0					(0,1)
Total perte de valeur	(16,3)	(0,3)	15,0	0,1	0,0		(0,0)	(1,5)
Total valeurs nettes	15,2	2,0	(1,5)	(4,2)	(0,6)	(0,5)	0,0	10,5

(1) Suite à la conclusion de la transaction détaillée dans les Événements significatifs en mai 2018.

(2) Voir note 3 - Evolution du périmètre de consolidation.

4.3.2 Actifs financiers non courants par échéance (hors titres de participation)

<i>En millions d'euros</i>	30-09-18	Plus de 1 an	Plus de 5 ans
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	8,6	5,0	3,6
Total	8,6	5,0	3,6

4.3.3 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

<i>En millions d'euros</i>	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Titres de participation						
SERVICES À L'ENVIRONNEMENT						
DOHMEN	Belgique	100 %	1,4		1,4	En liquidation
PROSIMETAL	France	50 %	0,2	(0,2)	0,0	En liquidation
Autres sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,4		0,4	
SERVICES AUX ENTREPRISES						
DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES	France	100 %	0,9	(0,9)	0,0	En liquidation
Autres sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,2	(0,2)	0,0	
Total			3,2	(1,4)	1,8	

4.4 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

4.4.1 Par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Quote-part de résultat	Quote-part des capitaux propres	
				30-09-18	30-09-17
ENTREPRISES ASSOCIÉES					
ALLO CASSE AUTO	France	48 %	0,3	2,2	1,9
DAC	France	50 %	0,1	0,8	0,7
DREYFUS	France	43 %	0,5	5,4	5,2
ROHR ENVIRONNEMENT	France	50 %	0,1	1,6	1,7
CO-ENTREPRISES					
ALSAFER ENVIRONNEMENT	France	50 %	0,1	0,2	0,3
ENVIE AFM SUD OUEST	France	50 %	0,1	0,6	0,7
PLASTIC RECYCLING ⁽¹⁾	France	50 %			0,2
REYFRA	Espagne	50 %	0,9	6,1	5,3
VALERCO	France	50 %	0,1	0,1	0,1
Total			2,1	17,1	16,0

(1) Voir note 3 - Evolution du périmètre de consolidation.

Informations financières résumées des co-entreprises des Services à l'Environnement

En millions d'euros	Pays	ALSAFER	ENVIE AFM SUD OUEST	REYFRA	VALERCO
		Date de clôture des comptes	30-09-18	30-09-18	30-09-18
		France	France	Espagne	France
Situation financière					
Actifs non courants		0,0	0,4	9,8	0,1
Actifs courants		0,8	1,8	10,7	0,3
Total actif		0,8	2,2	20,5	0,3
Passifs non courants		0,0	0,1		0,0
Passifs courants		0,3	1,1	8,3	0,1
Total passif		0,3	1,1	8,3	0,1
Actif net		0,5	1,1	12,2	0,2
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires		1,9	3,9	40,2	0,5
Résultat net		0,2	0,2	1,7	0,0
Tableau de flux de trésorerie					
Flux net de trésorerie généré par l'activité		0,1	0,4	2,9	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements			(0,1)	(0,1)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(0,2)	(0,5)	(0,6)	
dont dividendes reçus par la filiale					
Impact des variations des cours de change					
Trésorerie d'ouverture		0,4	0,7	(4,2)	0,1
Trésorerie de clôture		0,3	0,6	(2,1)	0,2
Variation de trésorerie		(0,1)	(0,1)	2,2	0,0

4.4.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-17	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Autres variations	Écart de change	30-09-18
Participation dans les entreprises associées	16,0	2,1	(0,7)	(0,2)	0,0		17,1

(1) Voir note 3 - Evolution du périmètre de consolidation.

4.5 Autres actifs non courants

En millions d'euros	Valeurs brutes au 30-09-18	Provisions	Valeurs nettes au 30-09-18
Autres créances	5,0	(5,0)	0,0
Total	5,0	(5,0)	0,0

4.6 Stocks et encours

4.6.1 Par nature

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-18	Valeur brute au 30-09-17
Matières premières	6,5	6,0
Autres approvisionnements	9,4	9,3
Encours	0,8	1,6
Produits intermédiaires et finis	4,5	3,2
Stocks de marchandises	56,4	75,5
Total	77,5	95,6

4.6.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	Valeur nette au 30-09-17	Variations	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	Variation des dépréciations ⁽²⁾	Valeur nette au 30-09-18
Matières premières	5,9	3,0	(2,6)		(0,0)	(0,0)	0,1	6,5
Autres approvisionnements	8,2	0,3	0,0	(0,2)	(0,0)	0,0	0,6	8,9
Encours	1,5	0,4	(1,3)				0,1	0,8
Produits intermédiaires et finis	3,0	1,8	(0,5)				0,2	4,5
Stocks de marchandises	75,2	(19,0)		(0,1)	(0,0)	0,0	0,0	56,1
Total	93,9	(13,4)	(4,4)	(0,3)	(0,0)	0,1	0,9	76,7

(1) Voir note 3 - Evolution du périmètre de consolidation.

(2) Variation des dépréciations de stocks.

En millions d'euros	30-09-17	Dotations	Reprises	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Écart de change	30-09-18
Dépréciation de stocks	(1,7)	(0,2)	0,9	0,2		(0,8)

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

En millions d'euros	30-09-18			30-09-17		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients	297,0	(10,4)	286,6	307,6	(11,8)	295,7
Créances d'impôt	11,4		11,4	6,4		6,4
Avances et acomptes versés	9,9		9,9	9,3		9,3
Créances sociales	4,6		4,6	7,4		7,4
Créance de CICE	24,2		24,2	26,0		26,0
Créances fiscales	23,5		23,5	32,7		32,7
Créances diverses	15,7	(4,7)	11,1	20,8	(3,7)	17,1
Charges constatées d'avance	9,4		9,4	9,1		9,1
Autres actifs courants	87,4	(4,7)	82,7	105,3	(3,7)	101,6
Dividendes à recevoir				0,2		0,2
Prêts, dépôts et cautionnements	14,0	(0,1)	13,8	15,0	(0,1)	14,8
Actifs financiers courants	14,0	(0,1)	13,8	15,2	(0,1)	15,1

Variation dépréciation clients

En millions d'euros	30-09-17	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact IFRS 5	Écart de change	30-09-18
Dépréciation clients	(11,8)	(1,9)	1,3	(0,0)	2,0	(0,0)	(10,4)

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-18	Provisions	Valeur nette au 30-09-18	Valeur nette au 30-09-17
Valeurs mobilières de placement	0,5	(0,2)	0,3	0,4
Disponibilités	145,3		145,3	146,2
Total	145,8	(0,2)	145,6	146,6

En millions d'euros	30-09-18	30-09-17
Trésorerie active	145,6	146,6
Concours bancaires courants	14,2	4,8
Trésorerie nette	131,4	141,8

Le cash pooling mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

Le Groupe présente les positions de trésorerie, en fonction du solde comptable de chaque compte bancaire, alors que ces comptes peuvent être globalisés avec d'autres comptes de solde éventuellement de sens différent dans le cadre d'échelles d'intérêts fusionnées, et d'autorisations de découvert globales accordées au Groupe.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2018, le capital social se compose de 163 878 780 titres d'une valeur nominale de 0,25 €, soit un montant de 40 969 695,00 €.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre de titres	% du capital	Nombre	%
CFER*	65 745 648	40,12	131 491 296	56,67
Financière DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	1 568 021	0,96	1 568 021	0,68
Autodétention	0	0	0	0
Public	96 499 217	58,88	98 888 139	42,62
Total	163 878 780	100,00	232 013 350	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

Le 9 janvier 2018, la société CFER, qui détenait auparavant 50,12% du capital de la Société, en a cédé 10% dans le cadre d'un placement avec constitution accélérée d'un livre d'ordre, au prix de 8 €/action.

Dividendes

En millions d'euros	Au titre de l'exercice 2017/2018 ⁽¹⁾	Au titre de l'exercice 2016/2017	Au titre de l'exercice 2015/2016
Dividendes nets en euros	0,14	0,14	0,02
Distribution nette totale	22,9	22,9	3,3

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de 0,14 €/action.

4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

En millions d'euros	30-09-18	30-09-17
Intérêts ne conférant pas le contrôle à l'ouverture	2,9	3,8
Mouvements de périmètre de consolidation	(0,0)	
Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	1,5	0,4
Quote-part des dividendes des sociétés consolidées	(0,6)	(1,1)
Incidence des fluctuations de change sur les intérêts ne conférant pas le contrôle	0,0	
Autres variations	(0,0)	(0,2)
Intérêts ne conférant pas le contrôle à la clôture	3,8	2,9

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.1 Variation de l'endettement financier

En millions d'euros	30-09-17	Augmentation	Diminution	Écart de change	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Impact IFRS 5	Autres variations	30-09-18
Emprunts établissements de crédit	96,9	20,5	(1,4)	(0,1)	0,1		(21,8)	94,2
Dettes financières diverses	1,6	1,5	(0,1)	(0,0)	(0,1)		(1,5)	1,4
Dettes liées aux contrats de location-financement	55,3	37,3		0,1	(0,2)	(1,9)	(30,0)	60,6
Dettes financières non courantes	153,9	59,3	(1,5)	(0,0)	(0,2)	(1,9)	(53,3)	156,2
Emprunts établissements de crédit	73,2	1,9	(49,1)	(0,1)	(0,1)	(1,0)	21,8	46,7
Dettes financières diverses	0,6	0,0	(0,4)		(0,1)		0,0	0,2
Dettes liées aux contrats de location-financement	24,9		(28,9)	0,1	(0,1)	(2,5)	30,0	23,4
Concours bancaires courants	4,8	9,5		0,1		(0,3)	0,0	14,2
Dettes financières courantes	103,6	11,5	(78,4)	0,1	(0,3)	(3,8)	51,8	84,5
Total dettes financières	257,5	70,8	(79,9)	0,0	(0,5)	(5,7)	(1,5)	240,7

(1) Voir note 3 Evolution du périmètre de consolidation.

Le crédit revolving de 100 M€, de même échéance que le prêt amortissable, n'est pas tiré au 30 septembre 2018.

4.11.1.2 Échéancier des emprunts et dettes financières non courantes

En millions d'euros	30-09-18	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	94,2	82,4	11,8
Dettes financières diverses	1,4	1,4	
Dettes liées aux contrats de location-financement	60,6	53,2	7,4
Dettes financières non courantes	156,2	137,0	19,2

4.11.1.3 Dettes financières par principales devises

En millions d'euros	30-09-18	Euro	Dollar américain	Dollar canadien	Autres
Emprunts établissements de crédit	94,2	82,6	1,5	10,0	0,1
Dettes financières diverses	1,4	1,4			
Dettes liées aux contrats de location-financement	60,6	55,3	1,1		4,2
Dettes financières non courantes	156,2	139,3	2,6	10,0	4,4
Emprunts établissements de crédit	46,4	43,7	0,9	1,8	0,1
Dettes financières diverses	0,2	0,2			
Dettes liées aux contrats de location-financement	23,4	20,4	1,1		1,9
Concours bancaires courants	14,2	7,5	0,9		5,8
Intérêts courus	0,3	0,3			
Dettes financières courantes	84,5	72,1	2,8	1,8	7,8
Total dettes financières	240,7	211,4	5,4	11,8	12,2

4.11.1.4 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Dénomination	Devise	Montant nominal En millions de devises	Taux/Index	Date d'échéance finale	Valeur comptable au 30-09-18 En millions d'euros	Valeur comptable au 30-09-17 En millions d'euros
Crédit syndiqué ⁽¹⁾	EUR	132,5	Euribor 3M	31/03/2022	42,4	53,0
Crédit revolving ⁽¹⁾	EUR	100,0	Euribor 3M	31/03/2022		
			Euribor 1M			
Financement CICE 2017	EUR	22,6	+0,80 %	28/08/2018		22,6
Emprunt établissements de crédit Canada 1	CAD	3,5	3,840 %	22/12/2022	1,5	1,9
Emprunt établissements de crédit Canada 2	CAD	9,0	3,340 %	01/04/2024	4,9	5,9
Emprunt établissements de crédit Canada 3	CAD	2,7	3,340 %	01/04/2024	1,4	1,5
Emprunt établissements de crédit Canada 4	CAD	5,2	4,080 %	06/07/2025	3,3	
Emprunt établissements de crédit États-Unis 1	USD	3,0	LiborUSD 3M	01/06/2021	2,4	
Emprunt établissements de crédit France 1	EUR	4,0	Euribor 3M	05/05/2023	1,9	2,3
Emprunt établissements de crédit France 2	EUR	2,1	2,410 %	08/09/2024	1,8	2,1
Emprunt établissements de crédit France 3	EUR	5,5	1,650 %	05/06/2030	5,4	
Emprunt établissements de crédit France 4	EUR	5,0	2,190 %	30/04/2024	5,0	5,0
Emprunt établissements de crédit France 5	EUR	5,0	2,190 %	30/04/2024	5,0	5,0
Emprunt établissements de crédit France 6	EUR	3,0	1,250 %	01/06/2022	2,3	2,9
Emprunt établissements de crédit France 7	EUR	4,0	1,200 %	30/04/2022	2,9	3,7
Emprunt établissements de crédit France 8	EUR	6,0	1,200 %	30/04/2022	4,5	5,7
Emprunt établissements de crédit France 9	EUR	5,0	1,360 %	30/04/2025	5,0	
Emprunt établissements de crédit France 10	EUR	8,0	1,250 %	30/04/2021	4,5	6,0
Emprunt établissements de crédit France 11	EUR	10,0	0,850 %	30/09/2024	8,6	10,0
Emprunt établissements de crédit France 12	EUR	5,0	0,610 %	22/12/2023	3,8	4,5
Emprunt établissements de crédit France 13	EUR	5,0	0,610 %	22/12/2023	3,8	4,5
Autres emprunts établissements de crédit - Encours < 1,5 MEUR					9,6	10,6
Dettes liées aux contrats de location- financement non courantes					60,6	55,3
Dettes liées aux contrats de location- financement courantes					23,4	24,9
Dettes financières diverses					1,6	2,2
Coût amorti du crédit syndiqué					(1,1)	(1,6)
Factors en syndication ⁽²⁾	EUR	270,0		31/12/2018 ⁽³⁾	22,0	24,7
Ligne bilatérale confirmée et non confirmée					14,2	4,8
Total dettes financières					240,7	257,5

(1) Le Groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec les contrats d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

(2) 270 M€ de cession de créances sans recours pour 263,9 M€ de financement reçu au 30-09-18

(3) Prolongée jusqu'au 31/12/2021 postérieurement à la clôture.

4.11.1.5 Contrat de crédits 2014

Le Groupe a conclu le 31 mars 2014, avec dix établissements bancaires, un contrat de crédit d'un montant de 232,5 millions d'euros dont 100 millions de crédit revolving et 132,5 millions d'euros de prêt amortissable.

Concernant le prêt amortissable, il reste 42,4 M€ à rembourser au 30 septembre 2018. Les échéances annuelles sont de 10,6 M€ à chaque 31 mars, jusqu'en 2022.

Le crédit revolving de 100 M€ n'est pas tiré au 30 septembre 2018.

Quatre avenants ont été signés (31 mars 2015, 22 janvier 2016, 5 mai 2017 et 2 février 2018) à la demande du Groupe, afin d'aménager certaines dispositions (grille de marge notamment dans l'avenant n° 1, ratios à respecter dans l'avenant n° 2, allongement du calendrier de remboursement dans l'avenant n° 3 et levée des sûretés garantissant le remboursement des crédits dans l'avenant n° 4).

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le contrat de crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du Groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cote de l'action Derichebourg constitueraient un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le contrat de crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances (si la maturité de celles-ci est antérieure à celle du crédit syndiqué).

Clauses restrictives (covenants)

Le contrat de crédits comporte également des clauses restrictives pouvant théoriquement limiter la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- ▣ contracter des dettes supplémentaires ;
- ▣ consentir des sûretés et des garanties ;
- ▣ s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- ▣ s'engager dans certaines opérations de croissance externe, au-delà d'un certain seuil ;
- ▣ procéder à des investissements excédant au cours d'un exercice social donné des montants fixés au contrat ;

- ▣ procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- ▣ procéder, avec certaines exceptions, au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le contrat de crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du Groupe Derichebourg.

Le 5 mai 2017, Derichebourg SA (l'Emprunteur) a conclu un avenant n° 3 avec les prêteurs, dont les principales caractéristiques sont :

- ▣ allongement de trois ans de la maturité des crédits, soit jusqu'au 31 mars 2022 (amortissement en cinq annuités de 10,6 M€ du solde de 53 M€ de prêt refinancement, et disponibilité jusqu'au 31 mars 2022 du crédit revolving de 100 M€) ;
- ▣ assouplissement d'un certain nombre de clauses contractuelles, destiné notamment à faciliter le développement du Groupe.

Le 2 février 2018, les prêteurs ont accepté, au regard de la diminution du montant des crédits, et de la nette amélioration de la situation du Groupe, de lever les sûretés (nantissements) garantissant le remboursement des crédits.

4.11.1.6 Contrat d'affacturage

Le Groupe Derichebourg a conclu le 1^{er} janvier 2015 un contrat d'affacturage à vocation sans recours (ligne autorisée de 240 M€, portée à 270 M€ en mars 2017), qui concerne les entités françaises, belges, allemandes, et une entité italienne des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Ce contrat est d'une durée confirmée de deux ans. Il a été renouvelé en avril 2016 pour une durée de deux ans à compter de janvier 2017, et le 30 novembre 2018 pour une durée de trois ans portant l'échéance au 31 décembre 2021.

Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés ou de clients publics français.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'agrément de l'assureur crédit (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours) initial jusqu'à leur paiement.

Le factor est co-assuré avec le Groupe auprès des deux assureurs crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance crédit lui est délégué.

Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré au factor.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre des contrats d'affacturage s'élève à 256,9 M€ au 30 septembre 2018.

Le Groupe décomptabilise 95 % des créances sans recours du fait de la quotité résiduelle non garantie de 5 %.

4.1.1.2 Position financière nette

En millions d'euros	30-09-18	30-09-17
Dettes financières	240,7	257,5
Trésorerie active	145,6	146,6
Total endettement net	95,1	110,9

4.1.1.3 Risque de liquidité

Le Groupe gère sa trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2018, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 232,5 M€ mis en place en mars 2014, dont l'encours autorisé est 142,4 M€. Il comporte un prêt d'une durée de cinq ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 42,4 M€ (encours autorisé et tiré de 42,4 M€ au 30 septembre 2018), et un crédit revolving utilisable sous forme de tirages d'un montant de 100 M€, remboursable *in fine* au bout de cinq ans. La prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2019, et sera d'un montant de 10,6 M€. Au 30 septembre 2018, aucun tirage n'était en cours au titre du crédit revolving ;
- un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, d'une capacité de tirage de 270 M€ (en fonction

des créances disponibles), d'une durée initiale de deux ans, renouvelé deux fois, en avril 2016 et novembre 2018 pour porter la maturité à fin décembre 2021. Le factor achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs crédit, et avec recours au-delà. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de dé-comptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe. Le montant tiré sur cette ligne est de 263,9 M€ au 30 septembre 2018, pour une contribution à l'endettement net de 22 M€ ;

- des crédits à moyen terme pour un montant de 79 M€ utilisés à hauteur de 77,3 M€ ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2018 est de 84 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 114,7 M€, qui ne sont pas utilisées puisque la trésorerie nette du Groupe est de 131,4 M€ au 30 septembre 2018.

Échéancier des flux contractuels non actualisés sur l'endettement financier hors coût amorti, dette d'affacturage et concours bancaires courants

En millions d'euros	Valeur comptable 30-09-18	30-09-19	30-09-20	30-09-21	30-09-22	30-09-23	30-09-24 et au-delà
Crédit syndiqué	42,4	10,6	10,6	10,6	10,6		
Locations financières	84,0	23,4	19,1	15,5	10,6	8,0	7,4
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	77,6	14,1	15,3	14,3	11,7	10,4	11,8
Dettes financières diverses	1,6	0,2				1,4	
Total dettes financières hors coût amorti, affacturage et concours bancaires courants	205,6	48,3	45,0	40,4	32,9	19,8	19,2
Coût amorti du crédit syndiqué	(1,1)						
Dette d'affacturage	22,0						
Concours bancaires courants	14,2						
Total dettes financières	240,7						

(1) Le détail des autres lignes moyen et long termes est présenté dans la note 4.11.1.4

Ratios financiers

Le contrat de crédits syndiqué prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à 3,00.

Au 30 septembre 2018, le ratio de levier est de 0,47.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) frais financiers nets, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 5.

Au 30 septembre 2018, le ratio de couverture est de 17,33.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 30 septembre 2018.

Compte tenu de la marge de liquidité existante au 30 septembre 2018 de 348 M€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2018.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêts, les risques de change résultant de son activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.1 Valeur de marché des instruments financiers

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers, le Groupe utilise la hiérarchie de juste valeur suivante selon les méthodes de valorisation :

- niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : données autres que des prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- niveau 3 : méthodes qui utilisent des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 30 septembre 2018, tous les actifs et les passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur sont classés en niveau 2.

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

<i>En millions d'euros</i>	30-09-18	30-09-17
Actifs en juste valeur par résultat		
▣ Instruments dérivés actifs	0,0	0,0
Actifs en juste valeur par capitaux propres		
▣ Instruments dérivés actifs	0,0	0,0
Prêts et créances		
▣ Prêts non courants	0,0	0,0
▣ Dépôts et cautionnements non courants	8,6	8,6
▣ Autres actifs financiers non courants	0,0	0,0
▣ Créances clients courantes	286,6	295,7
▣ Prêts courants		0,2
▣ Dépôts et cautionnements courants	13,8	14,8
▣ Trésorerie et équivalents de trésorerie	145,6	146,6
Placements détenus jusqu'à l'échéance		
▣ Aucun		
Actifs disponibles à la vente		
▣ Titres de participation	1,8	6,6
Passifs en juste valeur par résultat		
▣ Instruments dérivés passif	(0,2)	0,4
Passifs en juste valeur par capitaux propres		
▣ Instruments dérivés passif	1,4	1,5
Autres passifs		
▣ Crédit syndiqué	41,3	53,0
▣ Autres dettes financières non courantes	125,5	128,3
▣ Dettes fournisseurs	281,2	294,5
▣ Autres passifs financiers courants	0,3	0,4
▣ Crédits à court terme & concours bancaires	84,2	75,8

4.12.2 Valeur de marché des instruments dérivés

En millions d'euros	30-09-18		30-09-17	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur risque de taux d'intérêt	Couverture de flux futurs	1,1		1,9
Dérivés sur risque de change	Couverture de flux futurs	0,0	0,0	0,0
Montant des dérivés au bilan consolidé		0,0	1,1	0,0
			0,0	1,9

4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts et de la contrainte de couverture inscrite dans le contrat syndiqué, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2018, 36 % de la dette a été souscrite à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du Groupe à taux variable est totalement couvert. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois serait sans impact sur les états financiers du Groupe.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

En millions d'euros	30-09-18			30-09-17		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers	154,2	72,3	226,5	153,3	99,3	252,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14,2	14,2		4,8	4,8
Total dette financière	154,2	86,5	240,7	153,3	104,2	257,5
%	64 %	36 %	100 %	60 %	40 %	100 %

Position financière nette après couverture

En millions d'euros	30-09-18			30-09-17		
	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà
Dettes financières non courantes		140,9	15,3		135,5	18,4
Dettes financières courantes	84,5			103,6		
Passifs financiers	84,5	140,9	15,3	103,6	135,5	18,4
Actifs financiers non courants (hors titres de participation)		(5,0)	(3,6)		(6,7)	(1,9)
Actifs financiers courants	(13,8)			(15,1)		
Trésorerie active	(145,6)			(146,6)		
Actifs financiers	(159,5)	(5,0)	(3,6)	(161,7)	(6,7)	(1,9)
Position nette avant gestion	(75,0)	135,9	11,7	(58,1)	128,8	16,5
Swap	(95,0)			(95,0)		
Position nette après gestion	(170,0)	135,9	11,7	(58,1)	33,8	16,5

Instruments dérivés de taux par échéance

En millions d'euros	Taux initial	À moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	À plus de 5 ans
Swap taux variable -> taux fixe :					
SWAP EUR	0,66 %		20,0		
SWAP EUR	0,97 %		25,0		
SWAP EUR	0,56 %				50,0
Total valeurs nominales EUR			45,0		50,0

4.12.4 Risque de change

Taux de changes utilisés

En euros	Monnaies étrangères	2018		2017	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Canada	CAD	1,5064	1,5275	1,4687	1,4499
États-Unis	USD	1,1576	1,1906	1,1806	1,1046
Maroc	MAD	10,9376	11,1533	11,1421	10,8569
Mexique	MXN	21,7800	22,6387	21,4614	21,0926
Royaume-Uni	GBP	0,8873	0,8847	0,8818	0,8716

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est faible et le montant des opérations commerciales réalisées dans une monnaie autre que la monnaie locale, essentiellement des exportations depuis la France libellées en dollars, est couvert généralement par des opérations de

ventes à terme. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

En millions de devises	USD	CAD
Achats à terme	0,6	0,0
Ventes à terme	12,7	0,0

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

En millions de devises	Créances au 30-09-18			Créances au 30-09-17		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	5,4	3,6	1 %	5,9	4,0	1 %
EUR	329,6	330,2	87 %	350,9	350,9	87 %
GBP	0,1	0,1	0 %	0,0	0,1	0 %
MAD	321,5	29,4	7 %	171,1	15,4	4 %
MXN	68,5	3,1	1 %	103,5	4,8	1 %
USD	16,5	14,2	4 %	33,8	28,6	7 %
Total		380,7	100 %		403,7	100 %

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

En millions de devises	Dettes au 30-09-18			Dettes au 30-09-17		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	1,7	1,2	0 %	2,2	1,5	0 %
EUR	510,7	510,7	95 %	551,3	551,3	96 %
GBP	0,1	0,1	0 %	0,0	0,0	0 %
MAD	221,0	20,2	4 %	95,9	8,6	2 %
MXN	37,6	1,7	0 %	62,9	2,9	1 %
USD	6,4	5,5	1 %	8,6	7,3	1 %
Total		539,5	100 %		571,7	100 %

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt, avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

En millions d'euros		30-09-18		30-09-17	
		Avant gestion	Après gestion	Avant gestion	Après gestion
CAD	+ 5 %	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,1)
	- 5 %	0,1	0,1	0,2	0,1
USD	+ 5 %	(0,9)	(0,4)	(1,2)	0,2
	- 5 %	1,0	0,4	1,3	(0,2)
Total	+ 5 %	(1,0)	(0,5)	(1,4)	0,1
	- 5 %	1,1	0,6	1,5	(0,2)

4.12.5 Risque de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant hors taxes). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la

solvabilité des clients. Le risque client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Il existe depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Balance âgée des créances clients (valeurs brutes hors créances douteuses)

<i>En millions d'euros</i>	Encours total 30-09-18	Non échu	< 1 mois	< 4 mois	> 4 mois
Services à l'Environnement	162,8	113,2	32,5	7,1	10,0
Services aux Entreprises	124,9	71,7	32,2	13,5	7,6
Holding	1,9	1,8	0,1	0,0	0,0
Total	289,6	186,7	64,7	20,6	17,6

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le coût du risque client est de 1,9 M€. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis certaines créances âgées de plus de quatre mois.

4.12.6 Risque matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de

contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (Refinal), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (Inorec et Coframétal), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente. La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de stocks.

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel**4.13.1 Variation des provisions non courantes**

<i>En millions d'euros</i>	30-09-17	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Impact IFRS 5	Autres variations	30-09-18
Provisions pour litiges prud'homaux	5,7	1,8	(1,8)	(0,3)	0,0			(0,2)	5,3
Provisions pour autres litiges	4,0	2,3	(2,4)	(0,2)	0,0			0,2	3,9
Provisions pour litiges URSSAF	6,5	1,5							7,9
Provisions pour garantie	0,3	0,6	(0,0)	(0,0)		(0,2)		0,0	0,7
Provisions pour médailles du travail	2,0	0,4	(0,1)	(0,1)					2,2
Provisions pour restructuration	0,5	0,3	(0,4)						0,3
Provisions environnementales	8,3		(2,4)		0,0			(1,4)	4,5
Autres provisions non courantes	0,9		0,0		0,0	(0,1)	(0,4)		0,5
Total	28,1	6,8	(7,1)	(0,6)	0,0	(0,3)	(0,4)	(1,3)	25,3

(1) Voir note 3 Evolution du périmètre de consolidation.

4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du Groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.

Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses actuarielles Activités Services aux Entreprises	Zone euro 2017-2018	Zone euro 2016-2017
Taux d'actualisation	1,50 %	1,50 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	2,00 %	2,00 %
Rendement attendu des actifs		
▢ actions		
▢ immobilisations		
▢ liquidité		
▢ obligations		
▢ <i>hedge funds</i>		
Mortalité	Tables par générations TGH/TGF 05	Tables par générations TGH/TGF 05
Taux de rotation	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres
	Départ volontaire à 62 ans pour les cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les cadres

Hypothèses actuarielles Activité Services à l'Environnement et Holding	Zone euro 2017-2018	Zone euro 2016-2017
Taux d'actualisation	1,50 % à 1,95 %	1,50 % à 2,05 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	0 % à 2 %	0 % à 2 %
Rendement attendu des actifs		
Mortalité	Tables par générations TGH/TGF 05	Tables par générations TGH/TGF 05
Taux de rotation	Tables INSEE adaptées au turn-over du Groupe	Tables INSEE adaptées au turn-over du Groupe
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres, départ volontaire à 62 ans pour les cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres, départ volontaire à 62 ans pour les cadres

Pour les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises en France, le taux d'actualisation retenu dans la présente évaluation est un taux de 1,50 %.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement.

Dans la zone euro, le taux des obligations privées de première catégorie (AA) s'élève à 1,54 % selon le référentiel IBOXX à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

En millions d'euros	30-09-17	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Impact IFRS 5	Éléments du résultat global	30-09-18
Engagement envers le personnel	43,2	3,9	(3,6)				(2,4)	1,6	42,6

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017	2016
Valeur actuarielle des engagements en début d'exercice	43,2	45,3	33,6
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3,2	3,4	2,6
Charge d'intérêt	0,7	0,5	0,6
(Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience	1,5	(6,9)	4,9
(Gains)/pertes actuariels liés à des changements d'hypothèse	0,1	(0,0)	4,9
Versements des participants		0,0	0,0
Prestations versées	(3,6)	(1,8)	(1,4)
Acquisitions, cessions, liquidations		0,0	0,0
Variation de périmètre		2,6	0,0
Impact IFRS 5	(2,4)		
Variations de change		0,0	0,0
Valeur actuarielle des engagements en fin d'exercice	42,6	43,2	45,3
Juste valeur des actifs financiers de couverture en début d'exercice	0,0	0,0	0,0
Produits d'intérêt		0,0	0,0
Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers		0,0	0,0
Coûts administratifs		0,0	0,0
Cotisations employeurs	3,6	1,8	1,4
Versements des participants		0,0	0,0
Prestations versées	(3,6)	(1,8)	(1,4)
Actifs distribués lors de liquidations		0,0	0,0
Variations de périmètre		0,0	0,0
Impact IFRS 5			
Variations de change		0,0	0,0
Juste valeur des actifs financiers de couverture en fin d'exercice	0,0	0,0	0,0
Provisions renseignées au bilan	0,0	0,0	0,0
Valeur actuarielle des engagements	42,6	43,2	45,3
Juste valeur des actifs	0,0	0,0	0,0
Valeur nette des obligations	42,6	43,2	45,3
Composante de la charge annuelle			
Coût des services rendus	3,1	3,4	2,6
Coût financier	0,7	0,5	0,6
Coûts administratifs		0,0	0,0
Gains/pertes sur liquidations		0,0	0,0
Total	3,8	3,9	3,2
État des produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global			
Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers	0,0	0,0	0,0
Gains/(pertes) actuariels liés à l'expérience	(1,5)	6,9	(4,9)
Gains/(pertes) actuariels liés à des changements d'hypothèse	(0,1)	0,0	(4,9)
Total gain/(perte) reconnu en autres éléments du résultat global	(1,6)	6,8	(9,9)
Provision au début de l'exercice	43,2	45,3	33,6
Charge de l'exercice	3,9	3,9	3,2
Impact de l'exercice en résultat global	1,6	(6,8)	9,9
Prestations versées	(3,6)	(1,8)	(1,4)
Autres		2,6	(0,0)
Impact IFRS 5	(2,4)		
Variations de change		0,0	0,0
Provision à la clôture	42,6	43,2	45,3

4.14 Provisions courantes

<i>En millions d'euros</i>	30-09-17	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	30-09-18
Provisions pour litiges	2,6	1,0	(0,6)	(0,5)			(0,0)	2,4
Provisions pour restructuration	0,5	0,1		(0,0)				0,6
Provisions pour impôts						0,1		0,1
Provisions environnementales	0,1						1,4	1,5
Autres provisions	0,2	0,2	(0,2)		0,0			0,2
Total	3,5	1,3	(0,9)	(0,6)	0,0	0,1	1,3	4,8

4.15 Autres passifs courants

<i>En millions d'euros</i>	30-09-18	30-09-17
Fournisseurs	281,2	294,5
Dettes d'impôt	3,3	7,9
État et dettes sociales	225,2	232,9
Avances et acomptes reçus sur commandes	9,1	10,5
Comptes courants créditeurs	0,4	1,4
Dettes diverses	7,3	10,5
Produits constatés d'avance	13,1	13,9
Autres passifs courants	255,0	269,2

4.16 Autres passifs non courants

<i>En millions d'euros</i>	30-09-18	30-09-17
Fournisseurs	0,8	0,3
Produits constatés d'avance	0,9	0,8
Autres passifs non courants	1,7	1,1

4.17 Informations sectorielles

Les secteurs présentés correspondent aux deux branches d'activités de Derichebourg : Services à l'Environnement, Services aux Entreprises.

Chacun de ces secteurs est engagé dans la fourniture et la production de services et produits et résulte de l'agrégation des unités génératrices de trésorerie suivies chaque mois par la direction générale dans son reporting de gestion.

Le périmètre de l'information sectorielle est identique à celui de l'exercice précédent.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017	Variation en %
Services à l'Environnement	2 116,4	1 948,8	8,6 %
Services aux Entreprises	802,5	781,2	2,7 %
Holding	0,8	1,0	ns
Total	2 919,7	2 731,1	6,9 %

4.17.1.2 Éléments du compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Éliminations intersecteurs	Total au 30 septembre
2018					
Chiffre d'affaires externe	2 120,0	817,0	31,8	(49,0)	2 919,7
Chiffre d'affaires intersecteur	(3,6)	(14,5)	(31,0)	49,0)	0,0
Chiffres d'affaires	2 116,4	802,5	0,8	0,0	2 919,7
Résultat opérationnel courant	102,9	22,1	(6,7)		118,3
Résultat opérationnel	98,6	22,1	(24,4)		96,3
Part du résultat net des mises en équivalence	2,1				2,1
2017					
Chiffre d'affaires externe	1 952,3	793,9	29,1	(44,3)	2 731,1
Chiffre d'affaires intersecteur	(3,5)	(12,7)	(28,1)	44,3	0,0
Chiffres d'affaires	1 948,8	781,2	1,0	0,0	2 731,1
Résultat opérationnel courant	110,1	19,3	(6,5)		122,9
Résultat opérationnel	108,6	19,3	(4,0)		123,9
Part du résultat net des mises en équivalence	0,7				0,7

4.17.1.3 Autres informations sectorielles

<i>En millions d'euros</i>	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Éliminations intersecteurs	Total au 30 septembre
2018					
Total bilan actif (courant et non courant)	1 012,5	502,7	383,8	(527,5)	1 371,5
Actifs liés à des actifs liés en cours de cession	48,4	0,0	(7,0)	0,0	41,4
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies	711,1	342,4	347,4	(527,5)	873,3
Passifs liés à des actifs en cours de cession	27,9	0,0	0,0	0,0	27,9
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	739,0	342,4	347,4	(527,5)	901,2
Flux au 30 septembre 2018					
Investissements corporels et incorporels	108,9	11,1	4,0	0,0	124,0
Amortissements corporels et incorporels	(70,8)	(11,1)	(2,5)	0,0	(84,4)
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2017					
Total bilan actif (courant et non courant)	923,4	451,1	148,7	(133,5)	1 389,7
Actifs liés à des actifs liés en cours de cession	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies	610,9	285,2	158,3	(133,5)	920,9
Passifs liés à des actifs en cours de cession	0,0	0,0	6,2	0,0	6,2
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	610,9	285,2	164,5	(133,5)	927,1
Flux au 30 septembre 2017					
Investissements corporels et incorporels	93,7	11,2	1,9	0,0	106,9
Amortissements corporels et incorporels	(67,5)	(10,4)	(2,9)	0,0	(80,8)
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.17.2 Information par localisation géographique

<i>En millions d'euros</i>	Continent européen	France	Continent américain	Continent africain	Total au 30 septembre
2018					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	387,3	2 300,4	181,4	50,6	2 919,7
Investissements corporels et incorporels	9,2	92,2	19,6	3,0	124,0
Amortissements corporels et incorporels	(11,2)	(60,0)	(8,6)	(4,6)	(84,4)
Total immobilisations corporelles nettes	46,7	363,0	64,2	6,9	480,9
2017					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	388,3	2 147,8	166,7	28,3	2 731,1
Investissements corporels et incorporels	7,4	74,0	19,4	6,1	106,9
Amortissements corporels et incorporels	(12,7)	(56,4)	(8,1)	(3,6)	(80,7)
Total immobilisations corporelles nettes	65,0	325,2	52,9	8,4	451,5

4.18 Dotations aux provisions

En millions d'euros	2018	2017
Dotations actif circulant	3,2	2,9
Dotations provisions pour risques et charges	7,5	8,6
Total	10,7	11,5

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

En millions d'euros	2018	2017
Produits de cession d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	2,3	15,2
Production immobilisée	2,4	1,8
Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0,2	0,2
Reprises de provisions sur actifs circulants ⁽²⁾	3,0	4,5
Reprises de provisions pour risques et charges	7,5	8,1
Transferts de charges exploitation	3,9	4,3
Subventions d'exploitation et d'investissement	1,6	1,5
Divers	1,8	1,8
Total autres produits d'exploitation	22,7	37,4
VNC des immobilisations cédées ⁽¹⁾	2,8	(13,3)
Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances ⁽³⁾	(1,7)	(4,7)
Redevances	(7,5)	(5,2)
Jetons de présence versés	(0,1)	(0,1)
Divers	(6,2)	(7,7)
Total autres charges d'exploitation	(12,7)	(31,0)

(1) Les produits de cession d'immobilisations corporelles et VNC des immobilisations cédées sont principalement relatifs à la cession d'un actif immobilier en 2017.

(2) Dont 2,9 M€ de reprises de provisions pour dépréciations des créances clients de la filiale AEP Multiservizi Spa (cf. note 4.7 de l'annexe 2017).

(3) Dont 3,5 M€ de pertes sur créances clients irrécouvrables de la filiale AEP Multiservizi Spa (cf. note 4.7 de l'annexe 2017).

4.20 Autres produits et charges opérationnels

	2018	2017
Italie - solde du litige avec Rotamfer ⁽¹⁾	(9,5)	(4,5) Dépréciation d'écarts d'acquisitions dans les Services à l'Environnement aux collectivités italiennes et autres
Italie - solde du litige CRS - Scrap	(0,6)	
Activité Collecte - perte 1 ^{re} instance litige Veolia ⁽²⁾	(3,7)	
Total autres charges opérationnelles	(13,8)	(4,5)
		2,4 Badwill Martin Recycling
Total autres produits opérationnels		2,4

(1) Voir note 1.2 Faits significatifs de l'exercice

(2) Voir note 4.27.3 Litiges significatifs en France

4.21 Résultat sur cessions de participations consolidées

	2018	2017
Italie - conséquences cession activité collecte d'ordures ménagères et traitement de déchets ⁽¹⁾	(7,0)	2,5
France - cession de la société Hydrovide	0,5	(0,3)
France - cession de la participation dans la société Plastic Recycling	(1,7)	
Résultat sur cessions de participations consolidées	(8,2)	(2,2)

(1) Voir note 1.3 événements postérieurs à la clôture

4.22 Frais financiers nets

Pour une meilleure appréciation du coût de la dette, les frais financiers nets sont calculés en rapprochant les frais financiers avec les produits financiers comptabilisés au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet, si nécessaire, d'une ligne spécifique.

En millions d'euros	2018	2017
Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage	(9,1)	(9,1)
Intérêts des comptes courants	0,0	(0,0)
Intérêts leasing	(1,8)	(2,1)
Dividendes	0,0	0,1
Revenus des VMP et équivalents de trésorerie	0,0	0,0
Couverture de taux et autres charges et produits financiers	(0,9)	(5,5)
Frais financiers nets	(11,7)	(16,6)
Gains et pertes de change	0,3	(1,6)
Charges d'intérêts sur retraites et pensions	(0,7)	(0,7)
Autres	(0,8)	(0,0)
Gains et pertes de change et autres	(1,2)	(2,3)

4.23 Impôt sur les résultats

4.23.1 Par nature

En millions d'euros	2018	2017
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	83,4	103,5
Impôt courant	(11,3)	(15,8)
Impôt différé	(5,0)	(11,7)
Charge totale d'impôt	(16,3)	(27,5)
Taux effectif d'imposition	(19,6 %)	(26,6 %)

La loi de finances 2017 engendre une baisse progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés de 34,43 % pour parvenir à 25,83 % en 2023 y compris la contribution additionnelle.

La charge d'impôt nette du Groupe tient compte de la baisse de taux progressive, par l'application du taux en vigueur lors du retour à l'équilibre des différences temporaires.

4.23.2 Charge effective d'impôt

	2018	2017
Charge ou produit d'impôt théorique	(28,7)	(29,9)
Effet des reports variables	(0,2)	(2,2)
Reconnaissance / limitation des impôts différés	6,3	(0,7)
Différences permanentes fiscales	8,5	(7,8)
Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation	(2,6)	13,2
Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères	0,4	(0,1)
Charge d'impôt effective	(16,3)	(27,5)

La charge effective d'impôt du Groupe est déterminée sur la base du résultat des activités poursuivies avant impôts, retraité de la quote-part dans les résultats des entreprises associées.

Pour l'exercice 2018, la réconciliation de la charge effective d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 34,43 % contre 28,92 % pour l'exercice 2017.

4.23.3 Intégration fiscale

Le Groupe Derichebourg a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95 %. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Le Groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes :

DERICHEBOURG SA	DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING	POLY-NEA
AFM 86 SCI	DERICHEBOURG PROPRETÉ	POLYREVA
AFM RECYCLAGE	DERICHEBOURG RETAIL	POLYSEANE
AFM TOURAINE SCI	DERICHEBOURG SERVICES & INGÉNIERIE NUCLÉAIRE	POLY-SENTI
BERNES ET BRUYÈRES SCI	DERICHEBOURG SHC	POLYSOTIS
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	DERICHEBOURG SNG	POLYTIANE
BIMA SCI	DERICHEBOURG SPECTACLE	POLYURBAINE
BOLTON	DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	POLYURBAINE 13
CARLISSA SCI	ÉCUREUIL SCI	POLYURBAINE NORMANDIE
CFF BETA SCI	ECO-VHU SAS	POLY-VALYS
CFF DELTA SCI	ESKA	PREVEZA SCI
CFF SIGMA SCI	EXADIANE SCI	PROVERRE
CHAUFONTAINE SCI	FRANORA SCI	PSIMMO
COFRAMETAL	GROUPE ALTER SERVICES	PURFER
DERICHEBOURG AQUA	GARE DE CHANDIEU SCI	PURFER TRANSPORT
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	INOREC	PURFOLLIOULE SCI
DERICHEBOURG AUTOMOBILE SERVICES	INOTERA SCI	PURMET TRANSPORT
DERICHEBOURG ENERGIE	LES PEUPLIERS SCI	REFINAL INDUSTRIES
DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.	LICODIA SCI	REVIVAL
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	LIEN ENVIRONNEMENT	ROUTABOULE SCI
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	MANDY RÉCUPÉRATION SCI	ROUX SCI
DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	POLY-ENVIRONNEMENT EX ECO-PHU HOLDING	SETIAM SCI
DERICHEBOURG EXPANSION	POLYAMON	SUDIANE SCI
DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	POLYBUIIS	ULTEAM
DERICHEBOURG INTÉRIM	POLYCEJA	VALME TECHNOLOGIES
DERICHEBOURG LOGISTIQUE ET MANUTENTION	POLYCEO	VALRECY
DERICHEBOURG SOURCING AERO & ENERGY	POLYCOROT	WESTEVER
DERICHEBOURG MULTISERVICES	POLY-MASSI	

L'économie d'impôt réalisée par le Groupe intégré Derichebourg s'élève à 17,3 M€.

4.23.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

<i>En millions d'euros</i>	30-09-18	30-09-17
Activation de déficits	5,6	6,7
Différences temporelles	4,5	4,7
Retraitement provisions réglementées	(6,3)	(6,3)
Avantages sociaux	10,0	10,5
Location-financement	(2,1)	(1,2)
Élimination de résultats internes	1,8	2,2
Écarts d'évaluation	(7,3)	(7,7)
Retraitements IFRS	0,0	(0,2)
Autres natures	(1,9)	1,0
Impôts différés nets	4,4	9,7
dont		
Impôts différés actifs	22,0	27,7
Impôts différés passifs	17,5	17,9
Impôts différés nets	4,4	9,7

Aux États-Unis un actif d'impôt différé a été comptabilisé pour un montant de 2,8 M€, compte tenu des perspectives de bénéfices imposables futurs.

Le Groupe dispose par ailleurs de déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé n'a été reconnu pour un montant de 30,9 M€ en France et 36,2 M€ à l'étranger.

4.24 Activités arrêtées ou en cours de cession

Activité de collecte d'ordures ménagères et de traitement des déchets Italie (en millions d'euros)	2018
Ecart d'acquisition	(0,1)
Immobilisations corporelles	(12,5)
Autres actifs financiers	(0,6)
Impôts différés	(0,5)
Total actifs non courants	(13,8)
Stocks et en-cours	(0,3)
Créances clients	(13,0)
Créances d'impôt	(0,6)
Autres actifs courants	(10,6)
Actifs financiers courants	(0,6)
Disponibilités	(2,2)
Total actifs courants	(27,6)
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	41,4
Emprunts et dettes financières	(1,9)
Engagements envers le personnel	(2,4)
Autres provisions	(0,4)
Impôts différés	(0,5)
Total passifs non courants	(5,2)
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	(3,8)
Dettes fournisseurs	(13,0)
Autres passifs courants	(5,9)
Total passifs courants	(22,7)
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	27,9

La ligne Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession enregistre l'issue du litige Servisair.

4.25 Résultat par action

	2018	2017
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros) (A)	71,1	76,0
Résultat net d'impôt part du Groupe des activités abandonnées (en millions d'euros) (B)	3,4	(0,2)
Résultat net part du Groupe après neutralisation des activités abandonnées (en millions d'euros) (C)=(A-B)	67,6	76,2
Impact sur le résultat de la dilution (D)	0,0	76,2
Résultat après dilution (E)	67,6	76,2
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice	163 878 780	163 878 780
Titres d'autocontrôle		
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle	163 878 780	163 878 780
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle (F)	163 878 780	157 929 705
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle (G)	163 878 780	163 878 780
Résultat de base par action (hors activités abandonnées) (en euros) (C)/(F)	0,4	0,5
Résultat de base par action après dilution (en euros) (E)/(G)	0,4	0,5
Résultat par action après résultat des activités abandonnées (en euros) (A)/(F)	0,4	0,5
Résultat par action après résultat des activités abandonnées après dilution (en euros) (A+D)/(G)	0,4	0,5

4.26 Engagements

4.26.1 Détail des engagements donnés

Détail des engagements hors bilan

En millions d'euros	Cautions	Garanties	30-09-18	30-09-17
Loyer	0,9		0,9	0,4
Institutions financières - Prêts				0,7
Institutions financières - Marchés ⁽¹⁾	16,8	44,8	61,6	54,1
Engagements environnementaux	5,4	0,8	6,2	2,1
Travail temporaire ⁽²⁾	13,3		13,3	14,1
Engagements fiscaux	0,6	0,6	1,2	0,6
Divers	0,8		0,8	0,1
Total	37,8	46,2	84,0	72,1

(1) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

(2) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de Travail temporaire.

État des nantissements

Au cours de l'exercice, les prêteurs du crédit syndiqué 2014 ont accepté la levée des nantissements qui portaient sur 67% des titres Derichebourg Environnement et 67% des titres Derichebourg Multiservices Holding.

4.26.2 Détail des engagements reçus

- Lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2018 :
 - concours bilatéraux Allemagne : 17,2 M€ ;
 - concours bilatéraux Belgique : 9,5 M€ ;
 - concours bilatéraux Portugal : 1,7 M€ ;
 - crédit revolving (crédit syndiqué) : 100 M€.
- Cautions de retenue de garanties sur opérations de marché : 1,1 M€.
- Existence d'options croisées avec période d'exercice en 2019 concernant l'acquisition d'un actif immobilier en région parisienne pour une valeur de 3,5 M€.

4.26.3 Contrats de location

Le Groupe a conclu des contrats de locations sur certains équipements. Ces locations ont une durée moyenne de trois à cinq ans.

4.26.3.1 Contrats de location simples

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 30 septembre 2018 :

Engagements futurs minimum - Locations simples

En millions d'euros	30-09-18	30-09-17
< à 1 an	(28,7)	(23,3)
> à 1 an et < 5 ans	(29,2)	(29,8)
> à 5 ans	(10,9)	(12,3)
Total	(65,4)	(65,5)

En millions d'euros	30-09-18	30-09-17
Loyers en charge sur l'exercice	(34,0)	(34,9)
Total	(34,0)	(34,9)

4.26.3.2 Contrats de location en crédit-bail

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location en crédit-bail sont les suivants au 30 septembre 2018 :

Engagements futurs minimum - Locations en crédit-bail

En millions d'euros	30-09-18	30-09-17
< à 1 an	(27,5)	(26,5)
> à 1 an et < 5 ans	(55,8)	(52,9)
> à 5 ans	(7,5)	(6,4)
Total	(90,8)	(85,9)

En millions d'euros	30-09-18	30-09-17
Redevances sur l'exercice	(30,9)	(32,0)
Total	(30,9)	(32,0)

4.27 Litiges significatifs

4.27.1 Italie

En novembre 2013, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices (AEP Multiservizi) a été placé en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. Il a été libéré depuis, et les mesures de contrainte postérieures levées. Bien que la société ne soit pas elle-même l'objet d'une action judiciaire, le Groupe a décidé de tirer les conséquences de la situation de cette société et a constaté 4 M€ de provisions à caractère non courant dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016. L'activité de la société se poursuit, avec un volume d'activité réduit.

4.27.2 Belgique

Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge Derichebourg Belgium, portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. En novembre 2017, la cour d'appel a estimé que la société n'avait pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela s'est traduit par le paiement à titre conservatoire des rehaussements d'impôt, soit 6 M€, constatés en charge au cours de l'exercice 2017. La société s'est pourvue en cassation.

4.27.3 France

- Plusieurs filiales de l'activité collecte d'ordures ménagères ont été condamné solidairement en juin 2018 en première instance au paiement d'une somme de 3,7 M€ à des entités du Groupe Veolia, après un jugement du tribunal de commerce de Paris dans le cadre d'une procédure portant sur les conditions de transfert de personnel en 2014 après que le Groupe Veolia a succédé à la filiale Polyurbaine pour la collecte des ordures ménagères dans les 11^e et 19^e arrondissements de Paris. Le Groupe a interjeté appel de ce jugement. Les sommes versées ont été constatées en charges.
- Dans le cadre de ses activités de services, le Groupe fait régulièrement l'objet de contrôles URSSAF. La filiale Derichebourg Atis Aéronautique a fait l'objet d'un contrôle au cours de l'exercice 2017-2018. À la suite de ce contrôle, la filiale a provisionné une somme de 1,5 M€ correspondant à un redressement probable. Elle conteste une somme de 3,2 M€, non provisionnée, portant sur des indemnités de panier non soumises à charges sociales, car elle estime ce redressement non fondé.
- Derichebourg SA et la filiale AFM Recyclage (en tant que dernier exploitant) avaient signé en 2012 un protocole avec une municipalité, réitéré en 2018, au titre duquel elles devaient libérer un terrain, le céder à la collectivité, et déplacer son activité sur un site proche. Conventionnellement, l'obligation financière au titre de la dépollution se limitait à une dépollution à usage industriel, non sensible. Postérieurement à la clôture de l'exercice, un chiffrage estimatif du coût de cette dépollution a été réalisé, dont le montant remet en cause l'économie de l'opération. Des discussions ont débuté entre les parties prenantes afin de voir s'il est possible de trouver une solution acceptable par tous. Si tel n'était pas le cas, la filiale AFM Recyclage chercherait à poursuivre son activité sur ce site.

4.28 Transactions avec les parties liées

4.28.1 Transactions avec les parties liées non consolidées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 40,12 % des actions de la Société. La société mère ultime est DBG FINANCES enregistrée en Belgique.

<i>En millions d'euros</i>	30-09-18	30-09-17
DBG FINANCES	0,0	0,0
Créances sur les parties liées	0,0	0,0
DBG FINANCES	0,4	
TBD FINANCES	1,2	0,3
Mme IDA DERICHEBOURG	NS	NS
Dettes sur les parties liées	1,6	0,3
TBD FINANCES	(2,5)	(2,1)
Charges opérationnelles	(2,5)	(2,1)
DBG FINANCES	(1,7)	(1,7)
SCI FONDEYRE	NS	NS
SCI DEMUEYES	NS	NS
Mme IDA DERICHEBOURG	NS	
Charges d'exploitation	(1,7)	(1,7)
DBG FINANCES	0,0	0,0
Chiffre d'affaires	0,0	0,0

4.28.2 Transactions entre le Groupe et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

30-09-18 <i>En millions d'euros</i>	Créances clients	Autres actifs courants	Dettes fournisseurs	Emprunts et dettes financières	Chiffre d'affaires	Achats consommés	Charges externes
ALSAFER	0,0		0,2		0,0	(1,1)	
ALLO CASSE AUTO	0,1			0,1	0,2		
EASO	0,0		0,2		0,1	(1,0)	
PLASTIC RECYCLING					0,5		
REYFRA	0,1				0,1		
VALERCO	0,0		0,1		0,1	(0,0)	(0,5)
Total	0,2		0,4	0,1	0,9	(2,1)	(0,5)

4.29 Informations sociales

4.29.1 Effectif par secteur d'activité

	30-09-18	30-09-17
Services aux Entreprises	28 585	29 328
Services à l'Environnement	10 687	6 994
Holding	136	127
Total effectifs*	39 408	36 449

* Effectifs en nombre de salariés à la clôture.

4.29.2 Charges de personnel par nature

<i>En millions d'euros</i>	30-09-18	30-09-17
Rémunération du personnel	644,0	633,0
Charges sociales	210,0	211,9
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	5,7	7,3
Produit de CICE	(26,5)	(28,0)
Autres charges de personnel	2,1	5,9
Total	835,3	830,1

4.30 Rémunération des organes d'administration

Le montant total des rémunérations de toute nature versées par la Société, les sociétés contrôlées et les sociétés contrôlantes aux membres des organes d'administration de la Société est de 2,3 M€ au 30 septembre 2018. Ce montant s'élevait à 1,4 M€ au 30 septembre 2017.

Les membres des organes d'administration ne bénéficient pas d'avantages futurs.

4.31 Options comptables liées à la première application des IFRS

4.31.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter rétrospectivement les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} octobre 2004.

4.31.2 Immobilisations corporelles

La norme IFRS 1 autorise la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture et à

utiliser cette valeur en tant que coût présumé. Le Groupe a décidé d'appliquer cette option de façon ciblée à certaines immobilisations, en particulier les terrains et leurs agencements ainsi que les constructions sur propres sols à la date de transition.

La juste valeur des différents ensembles immobiliers a été déterminée sur la base d'expertises externes.

L'exercice de cette option a eu les impacts suivants sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2004 :

- ▣ 62,7 M€ avant impôt et 40,5 M€ après impôt sur les capitaux propres part du Groupe ;
- ▣ 0,2 M€ avant impôt et 0,1 M€ après impôt sur les intérêts ne conférant pas le contrôle.

4.31.3 Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi d'imputer sur ses réserves consolidées les écarts de conversion accumulés au 1^{er} octobre 2004. En conséquence, ils ne seront pas constatés en résultat lors des cessions ultérieures des actifs libellés en monnaie étrangère.

4.32 Périmètre de consolidation

Holding

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DBG HOLDING GmbH	100,00 %	IG
France		
CFF SIGMA SCI	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING	100,00 %	IG
DERICHEBOURG	100,00 %	MÈRE
DERICHEBOURG EXPANSION	100,00 %	IG
SCEA DU CHATEAU GUITERONDE	100,00 %	IG
SCI DE LA FÛTAIE	99,92 %	IG
WESTEVER	100,00 %	IG

Services à l'Environnement

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DERICHEBOURG UMWELT	100,00 %	IG
Belgique		
BAS LONG PRÉS	100,00 %	IG
CPI	100,00 %	IG
DERICHEBOURG BELGIUM	100,00 %	IG
Canada		
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT Inc.	100,00 %	IG
DERICHEBOURG CANADA Inc.	100,00 %	IG
Espagne		
DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE	100,00 %	IG
REYFRA	50,00 %	MEE
États-Unis		
DERICHEBOURG RECYCLING USA	100,00 %	IG
France		
AFM 86 SCI	100,00 %	IG
AFM RECYCLAGE	99,92 %	IG
AFM TOURAINE SCI	100,00 %	IG
ALLO CASSE AUTO	48,00 %	MEE
ALSAFER ENVIRONNEMENT	49,99 %	MEE
BARTIN RECYCLING	100,00 %	IG
BERNES ET BRUYÈRES SCI	100,00 %	IG
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	100,00 %	IG
BIMA SCI	100,00 %	IG
BOLTON	100,00 %	IG
CARLISSA SCI	100,00 %	IG
CHAUFONTAINE SCI	100,00 %	IG
COFRAMETAL	100,00 %	IG
DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	100,00 %	IG
DAC	50,00 %	MEE
DERICHEBOURG AQUA	100,00 %	IG
DERICHEBOURG AQUA OCÉAN INDIEN	100,00 %	IG
DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN	55,00 %	IG
DERICHEBOURG PROPRETÉ OCÉAN INDIEN	55,00 %	IG
DREYFUS	42,50 %	MEE
ECO-VHU	100,00 %	IG
ECUREUIL SCI	100,00 %	IG
ENVIE AFM SUD OUEST	49,96 %	MEE
ESKA	100,00 %	IG
EXADIANE SCI	100,00 %	IG
FRANORA SCI	100,00 %	IG
FRICOM	50,00 %	IG
INOREC	100,00 %	IG
INOTERA SCI	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
LICODIA SCI	100,00 %	IG
MANDY RECUPER SCI	100,00 %	IG
POLYAMON	100,00 %	IG
POLYBUIIS	100,00 %	IG
POLYCEJA	100,00 %	IG
POLYCEO	100,00 %	IG
POLYCOROT	100,00 %	IG
POLY-ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
POLY-MASSI	100,00 %	IG
POLY-NEA	100,00 %	IG
POLYREVA	100,00 %	IG
POLYSEANE	100,00 %	IG
POLY-SENTI	100,00 %	IG
POLYSOTIS	100,00 %	IG
POLYTIANE	100,00 %	IG
POLYURBAINE	100,00 %	IG
POLYURBAINE 13	100,00 %	IG
POLYURBAINE NORMANDIE	100,00 %	IG
POLY-VALYS	100,00 %	IG
PREVEZA SCI	100,00 %	IG
PURFER	100,00 %	IG
PURFER TRANSPORT	100,00 %	IG
PURFOLLIOULES SCI	100,00 %	IG
PURMET TRANSPORT	100,00 %	IG
REFINAL INDUSTRIES	100,00 %	IG
REVIVAL	100,00 %	IG
ROHR ENVIRONNEMENT	49,63 %	MEE
ROUTABOULE SCI	100,00 %	IG
ROUX SCI	100,00 %	IG
SCI ANGELA	100,00 %	IG
SCI ELISA	100,00 %	IG
SCI DE LA GARE	100,00 %	IG
SCI DE SAINT JEAN	100,00 %	IG
SCI DES CHATELETS	100,00 %	IG
SCI DES CHÊNES	100,00 %	IG
SCI DES PEUPLIERS	100,00 %	IG
SCI DES TILLEULS	100,00 %	IG
SCI DES VARENNES	100,00 %	IG
SCI LA MADELEINE	100,00 %	IG
SCI LA ROCHE	100,00 %	IG
SCI SETIAM	100,00 %	IG
SERVALTEC SNC	100,00 %	IG
SUDIANE SCI	100,00 %	IG
VALERCO	50,00 %	MEE
VALERIO ET COMPAGNIE	100,00 %	IG
VALME TECHNOLOGIE	100,00 %	IG
VALORDIS	50,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
VOGIM SCI	80,00 %	IG
VALRECY	100,00%	IG
Italie		
AEP MULTISERVIZI SPA	100,00 %	IG
CMT	100,00 %	IG
CRS	100,00 %	IG
ECOPART S.R.L.	100,00 %	IG
ECOREC	100,00 %	IG
SAN GERMANO	100,00 %	IG
Maroc		
DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT	50,99 %	IG
DERICHEBOURG GUARDING	50,99 %	IG
DERICHEBOURG IFRANE	50,98 %	IG
DERICHEBOURG IMINTANOUT	50,98 %	IG
DERICHEBOURG KENITRA	50,99 %	IG
DERICHEBOURG MAROC	50,99 %	IG
DERICHEBOURG MAROC TRANSPORT	50,99 %	IG
DERICHEBOURG MARRAKECH	50,99 %	IG
DERICHEBOURG MAZAGAN	50,99 %	IG
DERICHEBOURG RABAT	50,99 %	IG
Mexique		
DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	99,99 %	IG

Services aux Entreprises

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DAL HOLDING GmbH	100,00 %	IG
DAL ZEITARBEIT	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS GmbH	100,00 %	IG
Belgique		
DERICHEBOURG RETAIL BELGIUM (ex SOCOFER)	100,00 %	IG
Espagne		
DERICHEBOURG ATIS IBERICA	100,00 %	IG
SELMAR SA	100,00 %	IG
France		
CFF BETA SCI	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG AUTOMOBILES SERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉNERGIE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.	99,96 %	IG
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
DERICHEBOURG FM (ex DERICHEBOURG MULTISERVICES)	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SOURCING AERO & ENERGY	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM	100,00 %	IG
DERICHEBOURG PROPRETÉ	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SERVICES & INGÉNIERIE NUCLÉAIRE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG LOGISTIQUE ET MANUTENTION	100,00 %	IG
DERICHEBOURG RETAIL	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SHC	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SPECTACLE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SNG	100,00 %	IG
DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	100,00 %	IG
GARALTER SCI	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
GROUPE ALTER SERVICES	100,00 %	IG
LSL	50,00 %	IG
NCA NETTOYAGE CENTRE ALSACE	100,00 %	IG
NETTOYAGE SUD ALSACE	100,00 %	IG
PROVERRE	100,00 %	IG
PSIMMO	100,00 %	IG
SAM DERICHEBOURG MC	99,90 %	IG
SCI LES PEUPLIERS	100,00 %	IG
ULTEAM	100,00 %	IG
Portugal		
SAFIRA FACILITY SERVICES	100,00 %	IG
Royaume-Uni		
DERICHEBOURG AVIATION ENERGY RESOURCES	100,00 %	IG

4.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société Derichebourg,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Derichebourg relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

▣ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

▣ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Evaluation des écarts d'acquisition

Point clé de l'audit

Au 30 septembre 2018, les écarts d'acquisition du groupe s'élèvent à M€ 218 au regard d'un total bilan consolidé de M€ 1.413. Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs, dont les modalités sont décrites dans les notes 2.3.6 et 4.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés. En particulier, les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT peut elle-même être déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui repose sur des hypothèses relatives à l'évolution de chaque activité et sur l'utilisation notamment d'un taux de croissance à l'infini et de taux d'actualisation.

Nous avons donc considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition était un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif de ces derniers, et du fait que celle-ci s'appuie sur des estimations tel qu'indiqué dans la note 2.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons examiné les procédures mises en place relatives aux tests de perte de valeur des écarts d'acquisitions. Nous avons eu recours à des spécialistes en évaluation afin de nous assister dans l'appréciation des taux d'actualisation, et du taux de croissance à l'infini retenu pour les différentes UGT. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées et les perspectives de marché. Enfin, nous avons réalisé des analyses de sensibilité sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini et résultat opérationnel courant de chaque UGT.

Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultants d'autres obligations légales et réglementaires

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Derichebourg par votre assemblée générale du 7 février 2018 pour le cabinet BM&A, du 19 février 2014 pour le cabinet DENJEAN & ASSOCIES AUDIT et du 15 mars 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 septembre 2018, le cabinet BM&A était dans la première année de sa mission sans interruption, le cabinet DENJEAN & ASSOCIES AUDIT était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la douzième année (dont douze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

▫ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

▣ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, Paris et Paris-La Défense, le 7 décembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

BM&A
Eric Seyvos

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT
Thierry Denjean

ERNST & YOUNG Audit
Pierre Abily

4.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2018

4.2.1 Bilan

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	30-09-18			30-09-17
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	38	38	0	0
Fonds commercial	46		46	46
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 379	90	1 289	1 418
Constructions	5 419	4 664	755	887
Installations techniques, matériel et outillage industriels	320	320	0	0
Autres immobilisations corporelles	152	152	0	0
Immobilisations en cours	488		488	0
Avances et acomptes			0	0
Immobilisations financières⁽¹⁾				
Participations	626 177	297 151	329 026	329 115
Créances rattachées à des participations			0	0
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts			0	0
Autres immobilisations financières	911		911	660
Total (I)	634 930	302 415	332 515	332 126
Actif circulant				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements			0	0
Encours de production de biens			0	0
Marchandises			0	0
Avances et acomptes versés sur commandes			0	0
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 948	43	2 905	3 581
Autres créances	347 972	21 865	326 107	299 732
Valeurs mobilières de placement			0	0
Disponibilités	51 328		51 328	53 807
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	52		52	79
Total (II)	402 300	21 908	380 392	357 199
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			0	0
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion (V)	10		10	46
Total général (I à V)	1 037 240	324 323	712 917	689 371
(1) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			111	161

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	30-09-18	30-09-17
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé 40 969 695)	40 970	40 970
Primes d'émission, de fusion, d'apport	16 546	16 546
Écarts de réévaluation ⁽¹⁾	0	0
Réserve légale	4 260	4 260
Réserves réglementées ⁽²⁾	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	238 013	187 481
Résultat de l'exercice	68 486	73 476
Provisions réglementées	8	8
Total (I)	368 283	322 741
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	9	6 181
Provisions pour charges	2	2
Total (II)	11	6 183
Dettes ⁽³⁾		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽⁴⁾	81 186	115 063
Emprunts et dettes financières divers	94	94
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 606	1 049
Dettes fiscales et sociales	7 674	7 994
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	585	0
Autres dettes	249 823	234 128
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Total (III)	341 968	358 328
Écarts de conversion passif (IV)	2 655	2 119
Total général (I à IV)	712 917	689 371
(1) Réserve de réévaluation (1976)	0	0
(2) Dont réserves réglementées de plus-values à long terme	0	0
(3) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	277 742	282 123
(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	0	146

4.2.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	2018			2017
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
de biens				
de services	3 244		3 244	3 241
Chiffres d'affaires net	3 244	0	3 244	3 241
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges			37	1
Autres produits			2 382	2 308
Total des produits d'exploitation (I)			5 663	5 550
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾			4 219	5 841
Impôts, taxes et versements assimilés			67	197
Salaires et traitements			419	392
Charges sociales			216	198
Dotations d'exploitation				
- sur immobilisations : dotations aux amortissements			107	111
- sur immobilisations : dotations aux provisions				
- sur actif circulant : dotations aux provisions			22	
- pour risques et charges : dotations aux provisions				180
Autres charges			2 646	2 269
Total des charges d'exploitation (II)			7 696	9 188
Résultat d'exploitation (I - II)			(2 033)	(3 638)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participations ⁽²⁾			47 303	13 173
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				63
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾			4 679	6 421
Reprises sur provisions et transferts de charges			8 605	30 399
Différences positives de change			290	450
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			60 877	50 506
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			5 815	7 843
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾			4 404	12 779
Différences négatives de change			187	281
Total des charges financières (VI)			10 406	20 903
Résultat financier (V - VI)			50 471	29 603
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			48 438	25 965

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 353	35 714
Reprise sur provisions et transferts de charges	6 175	
Total des produits exceptionnels (VII)	7 528	35 714
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 827	60
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 827	60
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	2 701	35 654
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(17 347)	(11 857)
Total des produits (I + III + V + VII)	74 068	91 770
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	5 582	18 294
Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	68 486	73 476
(1) Crédit-bail mobilier	12	0
(2) Produits financiers concernant les entreprises liées	49 318	17 494
(3) Intérêts concernant les entreprises liées	283	553

4.2.3 Annexe des comptes sociaux

Sommaire

1. Faits marquants de l'exercice	173
1.1 Événements significatifs de l'exercice	173
1.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes	173
2. Principes et méthodes comptables	173
2.1 Règles et méthodes comptables	173
2.2 Immobilisations incorporelles	173
2.3 Immobilisations corporelles	173
2.4 Immobilisations financières	174
2.5 Stocks	174
2.6 Créances	174
2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères	174
2.8 Valeurs mobilières de placement	174
2.9 Provisions pour risques et charges	174
2.10 Provisions réglementées	174
2.11 Retraites et engagements assimilés	174
2.12 Participation des salariés	175
2.13 Intégration fiscale	175
2.14 Instruments financiers	175
2.15 Identité de la société mère	175
3. Notes explicatives sur les comptes	175
3.1 Immobilisations	175
3.2 Amortissements	176
3.3 Provisions inscrites au bilan	177
3.4 État des échéances des créances et des dettes	178
3.5 Valeurs mobilières de placement	180
3.6 Charges et produits constatés d'avance	180
3.7 Capital social	180
3.8 Caractéristiques des principales lignes de crédit	181
3.9 Ventilation du chiffre d'affaires net	183
3.10 Résultat exceptionnel	183
3.11 Ventilation de l'impôt	183
3.12 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt	184
3.13 Engagements financiers	184
3.14 Effectif moyen	185
3.15 Rémunération globale des dirigeants	185
3.16 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux	186
3.17 Litiges	188
3.18 Transactions avec les parties liées	188

I. Faits marquants de l'exercice

I.1 Événements significatifs de l'exercice

L'activité de l'exercice s'est poursuivie conformément à la stratégie du Groupe.

Le Groupe a conclu en mai 2018 une transaction avec la société Rotamfer afin de clôturer définitivement les procédures contentieuses liées à un projet d'acquisition initié en 2007 et abandonné en 2009, pour absence de réalisation des conditions suspensives du point de vue du Groupe, pour comportement fautif de la part du Groupe selon le vendeur. Cette transaction, qui a mis fin à dix ans de litige, et à plusieurs procédures contentieuses à l'issue incertaine, s'est traduite par un décaissement de 9,5 M€ sur le second semestre, et par l'abandon d'un acompte de 15 M€, provisionné depuis plusieurs exercices.

I.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes

Le 17 octobre 2018, le Groupe a signé avec Iren AMBIENTE un contrat en vue de la cession de ses activités de collecte de déchets ménagers, de nettoyage urbain, et de traitement de déchets en Italie, réalisées au travers des sociétés San Germano et CMT. La concrétisation de cette transaction est soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives, qui devrait intervenir d'ici fin janvier 2019.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux normes comptables françaises définies par :

- ▣ le Code de commerce ;
- ▣ le règlement ANC-2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général modifié et complété.

Les comptes ont été arrêtés lors de la séance du Conseil d'administration du 4 décembre 2018 ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice clos au 30 septembre 2018.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Ils font, le cas échéant, l'objet d'un test de dépréciation annuel, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur actuelle, la Société comptabilise une perte de valeur. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur d'usage correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation des actifs.

Les dépréciations constatées sur les fonds commerciaux ne sont jamais reprises.

La transposition de la nouvelle directive Européenne et la mise en œuvre des nouvelles règles de dépréciation des fonds commerciaux, conformément aux modalités précisées dans les règlements 2015-06 et 2015-07 de l'ANC, n'ont eu aucune incidence sur les comptes annuels.

Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.

Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans suivant l'importance des logiciels.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- ▣ constructions et aménagements : 10 à 30 ans ⁽¹⁾ ;
- ▣ installations techniques : 4 à 10 ans ;
- ▣ matériel de transport et exploitation : 3 à 5 ans ;
- ▣ autres immobilisations : 4 à 10 ans ;

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, les frais directement liés sont comptabilisés en charge.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est principalement déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

2.5 Stocks

N/A.

2.6 Créances

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciations sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au cours d'acquisition. À la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation, qu'elle soit juridique ou implicite. En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune

provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions aux risques et charges.

2.9.1 Médailles de travail

Une prime associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après 20, 30, 35 et 40 ans d'activité salariée. La provision pour médailles du travail est déterminée sur la base d'un calcul actualisé prenant en compte des hypothèses de probabilité de présence dans la Société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 1,5 % (inflation incluse). La provision pour les médailles du travail s'élève à 2 k€.

2.9.2 Aspects environnementaux

N/A.

2.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- ▣ la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire ;
- ▣ la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.11 Retraites et engagements assimilés

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec services proratisés. L'estimation résulte d'un calcul prenant en considération la rémunération, l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses actuarielles. L'ensemble des hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :

- ▣ modalité et âge de départ : départ volontaire, à 62 ans pour les cadres, et à 62 ans pour les non-cadres ;
- ▣ table de mortalité : THG 05/TGF 05 ;
- ▣ rotation du personnel : en fonction des données observées dans le Groupe ;
- ▣ taux d'actualisation (inflation incluse) : 1,5 % ;
- ▣ profil de carrière : 2 % ;
- ▣ taux de charges sociales : 45 %.

L'estimation de l'engagement actualisé au titre des indemnités de fin de carrière pour les salariés de la Société s'élève à 103 k€. L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision, et représente un engagement hors bilan.

2.12 Participation des salariés

N/A.

2.13 Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Sont incluses dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de Groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société « tête de Groupe », son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt réalisé par le Groupe intégré Derichebourg s'élève à 17,3 M€.

2.14 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Derichebourg utilise des instruments financiers et principalement des swaps et des caps de taux.

Le montant total des instruments visant à couvrir des dettes à taux variables est le suivant :

- ▣ dette en k€ : 95 000 (dont 50 000 à départ différé) ;
- ▣ dette en k\$: 0.

2.15 Identité de la société mère

La société mère est la société CFER qui détient 40,12 % de Derichebourg SA au 30 septembre 2018.

La société mère ultime est DBG Finances basée en Belgique.

3. Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (I)	85			85
Terrains	1 508		129	1 379
Constructions			71	
Sur sol propre	3 270			3 199
Sur sol d'autrui	1 510			1 510
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	710			710
Installations techniques, matériel et outillage industriels	320			320
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	34			34
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	118			118
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		488		488
Avances et acomptes				
Total II	7 470	488	200	7 758
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	627 922	275	2 020	626 177
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	661	250		911
Total III	628 583	525	2 020	627 088
Total général (I + II + III)	636 138	1 013	2 220	634 931

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables <i>En milliers d'euros</i>		Situations et mouvements des amortissements de l'exercice			Montant fin d'exercice
		Montant début d'exercice	Augment.	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		38			38
Total immobilisations incorporelles (I)		38			38
Terrains		90			90
Constructions	Sur sol propre	2 448	86	46	2 488
	Sur sol d'autrui	1 510			1 510
Installations générales, agencements		646	21		667
Installations techniques, matériel et outillage		320			320
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	34			34
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	118			118
	Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles (II)		5 166	107	46	5 227
Total général (I + II)		5 204	107	46	5 265

3.3 Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions <i>En milliers d'euros</i>	Montant net début d'exercice	Augmentation dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant net fin d'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers					
Provisions investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
▣ Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
Provisions implantation étranger avant 01-01-1992					
Provisions implantation étranger après 01-01-1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées	8				8
Total provisions réglementées	8				8
Provisions pour litiges	6 175		6 175		
Frais de développement					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change	6	3			9
Provisions pour pensions					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien					
Provisions pour charges soc. et fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2				2
Total provisions pour risques et charges	6 183	3	6 175		11
Provisions sur immos incorporelles					
Provisions sur immos corporelles					
Provisions sur titres mis en équivalence					
Provisions sur titres de participation	298 808		1 657		297 151
Provisions sur autres immos financières					
Provisions sur stocks					
Provisions sur comptes clients	56	22	35		43
Autres provisions pour dépréciations	23 001	5 811		6 948	21 864
Total provisions pour dépréciations	321 865	5 833	1 692	6 948	319 058
Total général	328 056	5 836	7 867	6 948	319 077

3.4 État des échéances des créances et des dettes

État des créances <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immos financières	911	111	800
Total des créances liées à l'actif immobilisé	911	111	800
Clients douteux ou litigieux	43	43	
Autres créances clients	2 906	2 906	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices	8 276	8 276	
Taxe sur la valeur ajoutée	104	104	
Autres impôts			
État - divers			
Groupes et associés	334 704	334 704	
Débiteurs divers	4 888	354	4 535
Total créances liées à l'actif circulant	350 921	346 387	4 535
Charges constatées d'avance	52	52	
Total des créances	351 884	346 550	5 335
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

État des dettes <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	81 186	16 961	60 975	3 250
Emprunts et dettes financières divers	94	94		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 605	2 605		
Personnel et comptes rattachés	158	158		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94	94		
État et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	7 402	7 402		
Obligations cautionnées				
Autres impôts	20	20		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	585	585		
Groupes et associés	249 699	249 699		
Autres dettes	125	125		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total des dettes	341 968	277 743	60 975	3 250
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 074		Emprunts auprès des associés personnes physiques	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	38 804			

3.5 Valeurs mobilières de placement

<i>En milliers d'euros</i>	Montant <i>(en valeur brute)</i>
Actions propres (nombre 0)	0
SICAV	0
Divers	0
Total	0

3.6 Charges et produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Produits constatés d'avance				
Charges constatées d'avance	52			52
Total	52			52

3.7 Capital social

3.7.1 Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	163 878 780	0,25
Variation du capital	0	
Actions composant le capital social en fin d'exercice	163 878 780	0,25

	Actions en fin d'exercice	Actions potentielles
Nombre d'actions	163 878 780	
Résultat net (<i>en milliers d'euros</i>)	68 486	
Résultat par action (<i>en euros</i>)	0,42	

3.7.2 Stock-options

Il n'y a plus de plan de stock-options en cours.

3.7.3 Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres <i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Résultat de l'exercice	Affectations	Valeur à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	40 970			40 970
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.	16 546			16 546
Écarts de réévaluation				
Réserve légales	4 260			4 260
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	187 481		50 532	238 013
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	73 476	68 486	(73 476)	68 486
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	8			8
Total capitaux propres	322 741	68 486	(22 944)	368 283

3.8 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Le Groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec le contrat d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

Contrat de crédits 2014

Le Groupe a conclu le 31 mars 2014, avec dix établissements bancaires, un contrat de crédits d'un montant de 232,5 millions d'euros dont 100 millions de crédit revolving et 132,5 millions d'euros de prêt amortissable.

Concernant le prêt amortissable, il reste 42,4 M€ à rembourser au 30 septembre 2018. Les échéances annuelles sont de 10,6 M€ à chaque 31 mars, jusqu'en 2022.

Le crédit revolving de 100M€ n'est pas tiré au 30 septembre 2018.

Quatre avenants ont été signés (31 mars 2015, 22 janvier 2016, 5 mai 2017 et 2 février 2018) à la demande du Groupe, afin d'aménager certaines dispositions (grille de marge notamment dans l'avenant n°1, ratios à respecter dans l'avenant n°2, allongement du calendrier de remboursement dans l'avenant n°3 et levée des suretés garantissant le remboursement des crédits dans l'avenant n°4).

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le contrat de crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défauts usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du Groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cotation de l'action Derichebourg constitueraient un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le contrat de crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances (si la maturité de celle-ci est antérieure à celle du crédit syndiqué).

Clauses restrictives «covenants»

Le contrat de crédits comporte également des clauses restrictives pouvant théoriquement limiter la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- ▣ contracter des dettes supplémentaires ;
- ▣ consentir des sûretés et des garanties ;
- ▣ s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- ▣ s'engager dans des opérations de croissance externe, au-delà d'un certain seuil ;
- ▣ procéder à des investissements excédant au cours de l'exercice social donné des montants fixés au contrat ;
- ▣ procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- ▣ procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le contrat de crédits comportent par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du Groupe Derichebourg.

Le 5 mai 2017, Derichebourg SA (l'Emprunteur) a conclu un avenant n° 3 avec les Prêteurs, dont les principales caractéristiques sont :

- ▣ allongement de trois ans de la maturité des crédits, soit jusqu'au 31 mars 2022 (amortissement en cinq annuités de 10,6 M€ du solde de 53 M€ de Prêt Refinancement, et disponibilité jusqu'au 31 mars 2022 du crédit revolving de 100 M€) ;
- ▣ assouplissement d'un certain nombre de clauses contractuelles, destiné notamment à faciliter le développement du Groupe.

Le 2 février 2018, les Prêteurs ont accepté, au regard de la diminution du montant des crédits, et de la nette amélioration de la situation du Groupe, de lever les sûretés (nantissements) garantissant le remboursement des crédits.

Contrat d'affacturage

Le Groupe Derichebourg a conclu le 1er janvier 2015 un contrat d'affacturage à vocation sans recours (ligne autorisée de 270 M€), qui concerne les entités françaises, belges et allemandes et une entité italienne des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Ce contrat est d'une durée confirmée de deux ans. Il a été renouvelé en avril 2016 pour une durée de deux ans à compter de janvier 2017, et le 30 novembre 2018 pour une durée de trois ans portant l'échéance au 31 décembre 2021.

Les Créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés ou de clients publics français.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'agrément de l'assurance crédit (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours) initial jusqu'à leur paiement.

Les factors sont co-assurés avec le Groupe auprès de 2 assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit lui est délégué.

Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré au factor.

Le taux de dilution (avoir, remis) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre des contrats d'affacturage s'élève à 256,9 M€ au 30 septembre 2018.

Le Groupe décomptabilise 95% des créances sans recours du fait de la quotité résiduelle non garantie de 5%.

Risque de liquidité

Le Groupe gère sa trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2018, les principales sources de financement du Groupe sont :

- ▣ un contrat de crédit syndiqué de 232,5 M€ mis en place en mars 2014, dont l'encours autorisé est 142,4 M€. Il comporte un prêt d'une durée de 5 ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 42,4 M€ (en-cours autorisé et tiré de 42,4 M€ au 30 septembre 2018), et un crédit Revolving d'un montant de 100 M€, remboursable in fine au bout de 5 ans. La prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2019, et sera d'un montant de 10,6 M€. Au 30 septembre 2018, aucun tirage n'était en-cours au titre du crédit Revolving ;
- ▣ un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1er janvier 2015, d'une capacité de tirage de 270 M€ (en fonction des créances disponibles), d'une durée initiale de 2 ans, renouvelé deux fois en avril 2016 et novembre 2018 pour porter la maturité à fin décembre 2021. Le factor achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs-crédit, et avec recours au-delà. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de dé-comptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs-crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe. Le montant tiré sur cette ligne est de 263,9 M€ au 30 septembre 2018, pour une contribution à l'endettement net de 22 M€ ;
- ▣ des crédits à moyen terme pour un montant de 79 M€ utilisés à hauteur de 77,3 M€ ;
- ▣ des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2018 est de 84 M€.

Des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 114,7 M€, qui ne sont pas utilisées puisque la trésorerie nette du groupe est de 131,4 M€ au 30 septembre 2018.

Echéancier des flux contractuels non actualisés sur l'endettement financier hors coût amorti, dette d'affacturage et concours bancaires courants :

En millions d'euros	Valeur comptable 30-09-18	30-09-19	30-09-20	30-09-21	30-09-22	30-09-23	30-09-24 et au-delà
Crédit syndiqué	42,4	10,6	10,6	10,6	10,6		
Locations financières	84,0	23,4	19,1	15,5	10,6	8,0	7,4
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	77,6	14,1	15,3	14,3	11,7	10,4	11,8
Dettes financières diverses	1,6	0,2				1,4	
Total dettes financières hors coût amorti, affacturage et concours bancaires courants	205,6	48,3	45,0	40,4	32,9	19,8	19,2
Coût amorti du crédit syndiqué	(1,1)						
Dette d'affacturage	22,0						
Concours bancaires courants	14,2						
Total dettes financières	240,7						

(1) Le détail des autres lignes moyen et long termes est présenté dans la note 4.11.1.4

Ratios financiers

Les contrats de crédits syndiqués prévoient que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à 3,00.

Au 30 septembre 2018, le ratio de levier est de 0,47 ;

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) frais

financiers nets, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 5.

Au 30 septembre 2018, le ratio de couverture est de 17,33.

Le groupe respecte ses conventions financières au 30 septembre 2018.

Compte tenu de la marge de liquidité existant au 30 septembre 2018 de 348 M€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2018.

3.9 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité <i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total
Redevances	2 423		2 423
Locations	564		564
Frais facturés	257		257
Ferrailles			
Métaux			
Autres activités			
Total	3 244		3 244

3.10 Résultat exceptionnel

Répartition par nature <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Produits	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opération en capital	1 353
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 175
- Reprises sur provision ⁽¹⁾	6 175
Charges	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital ⁽¹⁾	4 827
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
Total	2 701

(1) les charges exceptionnelles et reprises sur provision enregistrent l'impact à hauteur de 3,5 M€ l'issue du litige relatif à Servisair

3.11 Ventilation de l'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation	(2 033)	(700)	(1 333)
Résultat financier	50 471	1 438	49 033
Résultat exceptionnel	2 701	(422)	3 123
Effet de l'intégration fiscale		(17 663)	17 663
Total	51 139	(17 347)	68 486

3.12 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires <i>En milliers d'euros</i>	Base	Montant IS
Accroissements		
Provisions réglementées	8	3
Reprise provision pour investissements		
Amortissements dérogatoires		
Écart de conversion actif	10	4
Total des accroissements		7
Allègements		
Contribution sociale solidarité		
Déficits reportables ⁽¹⁾	264 311	91 002
Participation		
Écart de conversion passif	2 655	914
Total des allègements		91 916

(1) Déficits de la Société comme si elle était imposée séparément. Déficits de l'intégration fiscale : 2 M€.

Le taux d'IS est le suivant : 33,33 % + contribution sociale de 3,30 %, soit, 34,43 %.

3.13 Engagements financiers

3.13.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

Engagements donnés <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Garanties financières	84 188
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	0
Total	84 188

3.13.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué 2014 de 232,5 M€ en principal souscrit par Derichebourg SA, il avait été consenti en garantie du paiement des sommes dues aux banquiers prêteurs un gage d'instruments financiers. Ce gage de titre a été levé au cours de cet exercice.

3.13.3 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

Engagements donnés <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Cautions filiales ⁽¹⁾	37 290
Autres engagements donnés	0
Total	37 290

(1) Sociétés cautionnées.

En milliers d'euros

Filiales « France »		
	CFF BETA SCI	3 004
	DERICHEBOURG ENERGIE	11 211
	DERICHEBOURG ENERGIE EP	1 379
	DERICHEBOURG ESPACES VERTS	230
	DERICHEBOURG EVOLUTION FORMATION	9
	DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	1 500
	DERICHEBOURG INTERIM	6 578
	DERICHEBOURG LOGISTIQUE ET MANUTENTION	8
	DERICHEBOURG SERVICES INGENIERIE NUCLEAIRE	174
	ESKA	3 797
	POLY-VALYS ; POLY-NORMANDIE	1 229
	POLYCEJA ; POLYBUI ; POLYSOTIS ; POLYCEO	407
	REVIVAL	4 624
	VALORDIS	23
Filiales « Italie »		
	SAN GERMANO	3 117

3.14 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	
	Exercice 2017	Exercice 2018
Cadres	2	2
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Autres		
Total	2	2

3.15 Rémunération globale des dirigeants

En milliers d'euros	Montant
Rémunération des organes d'administration et de direction (jetons de présence)	120

3.16 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

En milliers d'euros	Capitaux propres		Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Réserves et provisions réglementées		Brute	Nette
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg					
A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Derichebourg)					
DERICHEBOURG A & D DÉVELOPPEMENT	3 000	8 450	50,99	144	144
DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	52 663	195	100	52 663	52 663
CFF SIGMA SCI	6 510	16	99,85	6 500	6 500
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	127 753	15 003	100	128 643	128 643
DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING	30 000	17 194	100	83 010	83 010
DBG HOLDING GmbH	41 738	(1 387)	100	338 866	46 475
PSIMMO	2 027	55	100	5 627	4 066
DERICHEBOURG EXPANSION	40	(11)	100	40	40
DERICHEBOURG OCEAN INDIEN	500	835	55,00	275	275
VOGIM	139	695	80,00	194	194
WESTEVER	500	(6 723)	100	500	0
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par Derichebourg)					
ALLO CASSE AUTO	110	3 861	47,93	2 212	2 212
DAC	40	1 317	49,80	516	516
DREYFUS	40	11 588	42,50	816	816
REYFRA	7 200	3 282	50,00	3 360	3 360
VALERCO	76	112	50,00	107	107
2 - Renseignements globaux concernant les filiales et participations non repris au paragraphe 1					
A - a - Filiales françaises					
A - b - Filiales étrangères					
B - a - Participations françaises				2 701	1
B - b - Participations étrangères					

Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice clos
126		27 849	13 121	
48 023		9 297	2 689	3 160
		552	272	293
26 130		27 297	30 381	31 938
26 736		5 183	19 731	9 000
			1 393	2 533
87		241	137	135
1 054			(1 072)	
5		5 731	780	
		65	32	
34 150			(117)	
			694	
			154	
			1 122	238
		40 213	1 732	
		549	35	
424				

3.17 Litiges

France

- ▣ Plusieurs filiales de l'activité collecte d'ordures ménagères ont été condamnées solidairement en juin 2018 en première instance au paiement d'une somme de 3,7 M€ à des entités du groupe Veolia, après un jugement du Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre d'une procédure portant sur les conditions de transfert de personnel en 2014 après que le groupe Veolia a succédé à la filiale Polyurbaine pour la collecte des ordures ménagères dans les 11ème et 19ème arrondissements de Paris. Le Groupe a interjeté appel de ce jugement.
- ▣ Dans le cadre de ses activités de services, le Groupe fait régulièrement l'objet de contrôles URSSAF. La filiale Derichebourg Atis Aéronautique a fait l'objet d'un contrôle au cours de l'exercice 2017/2018. A la suite de ce contrôle, la filiale a provisionné une somme de 1,5 M€ correspondant au redressement probable. Elle conteste une somme de 3,2 M€, non provisionnée, portant sur des indemnités de panier non-soumises à charges sociales, car elle estime ce redressement non fondé.
- ▣ Derichebourg SA et la filiale AFM Recyclage (en tant que dernier exploitant) avaient signé en 2012 un protocole avec une municipalité, réitéré en 2018, au titre duquel elles devaient libérer un terrain, le céder à la collectivité, et déplacer son activité sur un site proche. Conventionnellement, l'obligation financière au titre de la dépollution se limitait à une dépollution à usage industriel, non sensible. Postérieurement à la clôture de l'exercice, un chiffrage estimatif du coût de cette dépollution a été réalisé, dont le montant remet en cause l'économie de l'opération. Des discussions ont débuté entre les parties prenantes afin de voir s'il est possible de trouver une solution acceptable par tous. Si tel n'était pas le cas, la filiale AFM Recyclage chercherait à poursuivre son activité sur ce site.

Italie

En novembre 2013, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices (AEP Multiservizi) a été placé en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. Il a été libéré depuis. Bien que la société ne soit pas elle-même l'objet d'une action judiciaire, le Groupe a décidé de tirer les conséquences de la situation de cette société, et a constaté 4 M€ de provisions à caractère non-courant dans les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2016. L'activité de la société se poursuit avec un volume réduit.

Belgique

Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge DERICHEBOURG BELGIUM portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010.

En novembre 2017, la cour d'appel a estimé que la société n'avait pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela s'est traduit par le paiement à titre conservatoire des réhaussements d'impôt, soit 6 M€, constatés en charge au cours de l'exercice 2017. La société s'est pourvue en cassation.

3.18 Transactions avec les parties liées

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 01/03/2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices, étant précisé qu'aucune redevance n'est due au titre du chiffre d'affaires de la division Multiservices pendant les trois premières années. La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2,5 M€.

Une convention a été conclue, à effet du 1er janvier 2012 pour une durée initiale de 3 ans entre DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du groupe. Le Conseil d'administration du 5 décembre 2017 a autorisé le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 années.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- ▣ conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- ▣ assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- ▣ contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- ▣ développement interne et externe des activités du Groupe ;
- ▣ assistance en matière de croissance externe ;
- ▣ événementiel d'entreprise ;
- ▣ assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- ▣ assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- ▣ assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, la société DBG Finances a facturé 1,7 M€ à la société Derichebourg SA au titre de cette convention.

4.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de la société Derichebourg,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Derichebourg relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque d'audit

Au 30 septembre 2018, les titres de participation s'élèvent en valeur brute à 626 millions d'euros et en valeur nette à 329 millions d'euros au regard d'un total bilan de 713 millions d'euros. La société réalise des tests de perte de valeur sur ces immobilisations financières, dont les modalités sont décrites dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est principalement déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sous déduction de l'endettement financier net.

La mise en œuvre de cette méthode nécessite l'utilisation d'hypothèses. Nous avons donc considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif, et du fait que celle-ci s'appuie sur des estimations.

Procédures d'audit en réponse à ce risque

Nous avons examiné les procédures mises en place par la société pour les tests de perte de valeur. Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous assister dans l'appréciation du taux d'actualisation, ainsi que du taux de croissance à l'infini retenu. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées ainsi que les perspectives de marché.

Vérification du rapport de gestion, des autres documents sur la situation financière et les comptes et des informations relevant du rapport sur le gouvernement d'entreprise adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Derichebourg par votre assemblée générale du 19 février 2014 pour le cabinet DENJEAN & ASSOCIES AUDIT, du 7 février 2018 pour le cabinet BM&A et du 15 mars 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 septembre 2018, le cabinet DENJEAN & ASSOCIES AUDIT était dans la cinquième année de sa mission sans interruption, le cabinet BM&A dans la première année et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Paris-La Défense, le 7 décembre 2018

Les commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

BM&A

Eric Seyvos

ERNST & YOUNG Audit

Pierre Abily

4.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	EY				Denjean & Associés Audit				Bm&A	
	Montant		%		Montant		%		Montant	%
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2018
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels & consolidés										
▣ Émetteur	125	224	17 %	26 %	125	149	44 %	44 %	124	58 %
▣ Filiales intégrées globalement	427	528	60 %	62 %	160	192	56 %	56 %	88	42 %
Services autres que la certification des comptes										
▣ Émetteur	115	39	16 %	5 %						
▣ Filiales intégrées globalement	50	65	7 %	8 %						
Sous-total	717	856	100 %	100 %	285	341	100 %	100 %	212	100 %
Services autres que la certification des comptes rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement										
▣ Juridique, fiscal, social										
▣ Autres										
Sous-total										
Total	717	856	100 %	100 %	285	341	100 %	100 %	212	100 %

Par ailleurs, les comptes de certaines filiales du Groupe sont contrôlés par des auditeurs n'appartenant pas au réseau des trois contrôleurs légaux ci-dessus, auxquels ils rapportent le cas échéant. Le montant des honoraires pris en charge au titre des prestations de ces auditeurs s'élève à 365 k€ pour l'exercice 2018 et 326 k€ pour l'exercice 2017.

Information sur la Société et le capital



5.1 Capital social : montant du capital souscrit	195
5.2 Capital autorisé mais non émis	195
5.3 Titres non représentatifs du capital	195
5.4 Titres donnant accès au capital de la Société	195
5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas auxdites émissions	196
5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices	196
5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	196
5.8 Droits de vote	197
5.9 Seuil statutaire de 2 %	197
5.10 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action	198
5.11 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux	198

5.12 Actionnariat des salariés	198
5.13 Accords entre actionnaires	199
5.14 Modification des statuts de la Société	199
5.15 Règles applicables à la convocation des assemblées générales	199
5.16 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	201
5.17 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle	202
5.18 Dividendes	202

5.1 Capital social : montant du capital souscrit

Au 30 septembre 2018, le capital social est fixé à 40 969 695 € (quarante millions neuf cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze euros). Il est divisé en 163 878 780 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

À la date de dépôt du présent document de référence, le capital social demeure inchangé.

5.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale mixte du 30 janvier 2017 a approuvé quatre résolutions, déléguant compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité de capital de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ ;
 - le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 500 M€ ;
- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ dans le cadre d'une offre au profit des investisseurs qualifiés, ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite de 20 % du capital social par an ;
 - le montant nominal des augmentations de capital au titre d'incorporation de réserves s'élève à 50 M€.

5.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

5.4 Titres donnant accès au capital de la Société

Néant à ce jour.

5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas auxdites émissions

Il n'existe plus d'instrument permettant de donner accès à terme au capital de l'émetteur.

5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Pour rappel, ci-dessous les dernières évolutions intervenues sur le capital :

Date	Opération	Nombre de titres		Nombre de titres composant le capital	Mouvement sur le capital	Solde capital social	Mouvement sur prime de fusion, émission, apport	Solde prime de fusion, émission, apport
		créés	annulés					
30 septembre 2015				168 082 030		42 020 507,50		27 564 832,00
30 septembre 2016				168 082 030		42 020 507,50		27 564 832,00
6 décembre 2016	Annulation de titres autodétenus	4 203 250		163 878 780	(1 050 812,50)	40 969 695,00	(11 018 637,72)	16 546 194,28
30 septembre 2017				163 878 780		40 969 695,00		16 546 194,28

5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 7 février 2018 a autorisé la Société, pour une durée de 18 mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de :

- ▣ l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▣ l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;

- ▣ l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- ▣ la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- ▣ l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société de titres ainsi achetés.

La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Au cours de cet exercice la Société n'a pas utilisé cette autorisation. Au 30 septembre 2018, la Société ne détient aucune action propre.

Depuis la clôture de l'exercice, au cours du mois d'octobre 2018, la Société a acquis 731.291 titres représentant 0,45% du capital, avec un objectif d'annulation de ces titres.

5.8 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2018, le capital était constitué de 163 878 780 actions de nominal 0,25 €, dont

68 134 570 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2018 s'élevait à 232 013 350.

Au 30 septembre 2018, la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par l'intermédiaire des sociétés CFER et Financière DBG, détenait 40,16 % du capital de Derichebourg et 56,70 % des droits de vote.

5.9 Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter l'obligation d'information prévue par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou plus du capital de la Société doit informer la Société dans un délai de quinze jours à compter de chaque franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'inobservation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Voici ci-dessous la liste des franchissements de seuils intervenus au cours de l'exercice :

Date	Nom de l'actionnaire	Franchissement de seuil
10-01-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,70 % des droits de vote
20-03-18	Numeric Investors LLC	À la baisse du seuil de 2 %
01-06-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,67 % des droits de vote
05-06-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,58 % des droits de vote
12-06-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,49 % des droits de vote
27-06-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,63 % des droits de vote
28-06-18	Norges Bank	À la baisse du seuil de 5 % avec 3,41 % des droits de vote
19-07-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,67 % des droits de vote
20-07-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,38 % des droits de vote
31-07-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,56 % des droits de vote

Date	Nom de l'actionnaire	Franchissement de seuil
10-08-18	Norges Bank	À la baisse du seuil de 5 % avec 3,48 % des droits de vote
13-08-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,77 % des droits de vote
16-08-18	Norges Bank	À la baisse du seuil de 5 % avec 3,49 % des droits de vote
20-08-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,73 % des droits de vote
28-08-18	Norges Bank	À la baisse du seuil de 5 % avec 3,47 % des droits de vote
30-08-18	Norges Bank	À la hausse du seuil de 5 % avec 3,76 % des droits de vote

Postérieurement à la clôture, la société Sycomore Asset Management a déclaré avoir franchi, le 13 novembre 2018, à la hausse le seuil de 2 % du capital avec 1,50 % des droits de vote.

5.10 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action

Néant.

5.11 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du

même actionnaire. Au 30 septembre 2018, le capital était constitué de 163 878 780 actions de nominal 0,25 €, dont 68 134 570 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2018 s'élève à 232 013 350.

5.12 Actionnariat des salariés

Au 30 septembre 2018, les salariés détiennent 0,96 % du capital et 0,68 % des droits de vote de Derichebourg.

5.13 Accords entre actionnaires

Il n'existe pas, à la connaissance de l'Émetteur, d'accord entre actionnaires, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

5.14 Modification des statuts de la Société

(Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique. Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent

matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

(Article 37)

« Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés, possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

5.15 Règles applicables à la convocation des assemblées générales

Convocation des assemblées (article 25)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. »

(Article 26)

« Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des annonces légales obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le Conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la Société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des annonces légales obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. »

Ordre du jour (article 27)

« L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Admission aux assemblées – Vote par correspondance (article 28)

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire

inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

Constitution du bureau (article 29)

« L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-Président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président. À défaut, elle élit elle-même son Président. En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

À chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même. »

Vote (article 30)

« Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La Société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 21.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double. »

Assemblées générales ordinaires (article 33)

« L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant sur requête. »

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (article 34)

« L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

Assemblées générales extraordinaires (article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter

les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (article 36)

« Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier *quorum*, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les *quorums* et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires. »

5.16 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le tableau en 2.7 présente les délégations de compétence au personnel en matière d'émission d'actions.

Les sections 2.7, 6.5 et 6.6 présentent les pouvoirs du Conseil d'administration en matière de rachat d'actions.

5.17 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Les accords significatifs qui seraient susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société sont les suivants :

- ▣ contrat de crédits syndiqués de 2014 (modifié par avenants le 5 mai 2017 et le 2 février 2018).

5.18 Dividendes

5.18.1 Politique de distribution des dividendes

Le Groupe a pour pratique, sans que cela ne constitue un engagement permanent, de distribuer sous forme de dividendes un montant

correspondant à environ 30 % de son résultat net consolidé sous réserve des performances dégagées et de l'appréciation de ses besoins d'autofinancement.

5.18.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Les dividendes distribués par Derichebourg au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Dividende par action	0,05	0,02	0,14
Dividende total (en millions d'euros)	8,4	3,3	22,9

Le Conseil d'administration du 4 décembre 2018 a proposé à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018, la distribution d'un dividende de 0,14 €/action.

5.18.3 Évolution du cours de Bourse de l'action Derichebourg (FR0000053381)

Mois En euros	Cours ouverture du mois	Plus haut	Plus bas	Dernier cours du mois	Volume
Octobre 2015	2,56	2,91	2,56	2,8	2 414 670
Novembre 2015	2,75	2,87	2,33	2,38	3 243 640
Décembre 2015	2,38	3,35	2,3	3,32	6 306 624
Janvier 2016	3,22	3,33	2,47	2,91	4 682 576
Février 2016	2,92	2,94	2,25	2,64	3 847 574
Mars 2016	2,64	2,94	2,61	2,72	2 218 218
Avril 2016	2,69	2,86	2,33	2,78	2 183 639
Mai 2016	2,87	2,92	2,5	2,58	1 506 736
Juin 2016	2,58	2,62	2,1	2,3	2 984 116
Juillet 2016	2,39	2,98	2,22	2,91	4 176 823
Août 2016	2,86	2,91	2,6	2,7	2 852 245
Septembre 2016	2,7	2,95	2,67	2,83	2 510 083
Octobre 2016	2,85	2,93	2,68	2,85	1 506 685
Novembre 2016	2,87	3,12	2,63	2,99	3 361 694
Décembre 2016	2,99	4,31	2,87	4,2	11 134 595
Janvier 2017	4,14	4,67	4,09	4,26	4 961 953
Février 2017	4,21	4,52	4,08	4,3	3 691 319
Mars 2017	4,3	5,07	4,17	4,67	4 347 977
Avril 2017	4,67	4,83	4,22	4,4	4 152 366
Mai 2017	4,34	6,55	4,32	6,06	9 445 094
Juin 2017	5,96	7,62	5,75	7,4	13 247 092
Juillet 2017	7,49	7,57	6,85	7,4	7 281 452
Août 2017	7,44	8,3	7,27	7,98	5 644 222
Septembre 17	8,1	9	7,7	8,87	4 196 991
Octobre 2017	8,87	9,85	8,53	9,16	4 766 595
Novembre 2017	9,16	9,24	8,16	9,15	3 706 213
Décembre 2017	9,15	9,45	8,4	9,11	4 413 684
Janvier 2018	9,12	9,18	7,85	8,08	26 693 811
Février 2018	8	8,14	7,15	7,39	8 273 863
Mars 2018	7,41	7,84	6,96	7,15	7 300 159
Avril 2018	7,11	7,57	6,96	7,34	4 983 020
Mai 2018	7,3	7,47	5,17	5,19	23 378 766
Juin 2018	5,25	5,82	5,2	5,42	21 074 708
Juillet 2018	5,38	5,69	4,9	5,18	8 726 489
Août 2018	5,19	5,15	4,57	4,81	9 739 445
Septembre 2018	4,81	5	4,44	4,6	8 788 973
Octobre 2018	4,59	4,69	3,5	4,26	13 547 119
Novembre 2018	4,26	4,58	3,37	3,79	15 627 164

L'information fournie au titre des volumes correspond aux échanges sur Euronext.

Informations complémentaires

6

6.1 Responsable du document de référence 207

- 6.1.1 Nom et qualité du responsable 207
- 6.1.2 Attestation du responsable du document de référence 207

6.2 Nom du responsable de l'information financière 207

6.3 Contrôleurs légaux des comptes 208

- 6.3.1 Commissaires aux comptes titulaires 208
- 6.3.2 Commissaires aux comptes suppléants 208

6.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg 209

- 6.4.1 Raison sociale et nom commercial 209
- 6.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur 209
- 6.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur 209
- 6.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique 209
- 6.4.5 Objet social de l'émetteur 209

6.5 Bilan du programme de rachat d'actions 2017/2018 210

6.6 Descriptif du programme de rachat 2018/2019 211

- 6.6.1 Cadre juridique 211
- 6.6.2 Nombre de titres et part du capital détenu par la Société 211
- 6.6.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenu par la Société 211
- 6.6.4 Répartition par objectifs des titres de capital détenu par la Société 211
- 6.6.5 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital 211
- 6.6.6 Modalités des rachats 211
- 6.6.7 Durée du programme de rachat 211
- 6.6.8 Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 7 février 2018 au 4 décembre 2018 212
- 6.6.9 Bilan de l'exécution du programme entre le 7 février 2018 et le 4 décembre 2018 212

6.7	Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels	213
6.7.1	Modalités de communication	213
6.7.2	Calendrier : dates clés de l'exercice	213
6.7.3	Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel	213
6.7.4	Point sur l'information financière trimestrielle	215
6.8	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	215
6.8.1	Déclarations – Rapports d'experts	215
6.8.2	Information provenant de tierce partie	215
6.9	Contrats importants	215
6.10	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel	216
6.11	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004	216

6.1 Responsable du document de référence

6.1.1 Nom et qualité du responsable

M. Daniel DERICHEBOURG

Président-directeur général de Derichebourg

6.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux

pages 80 à 112 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, présentés aux pages 164 à 167 et 189 à 191 dudit document.

Fait à Paris, le 12 décembre 2018

Daniel DERICHEBOURG

Président-directeur général

6.2 Nom du responsable de l'information financière

Responsable : Pierre CANDELIER

Qualité : Directeur Financier

Adresse : 119, avenue du Général Michel Bizot –
75579 Paris Cedex 12

Tél. : + 33 1 44 75 40 40

e-mail : communication@derichebourg.com

6.3 Contrôleurs légaux des comptes

6.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

BM&A

11, rue de Laborde – 75008 Paris.

Identifiée sous le numéro 348 561 443 RCS Paris.

Représentée par M. Éric SEYVOS.

Date de nomination : 7 février 2018.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DENJEAN & ASSOCIÉS AUDIT

19, rue de Presbourg – 75016 Paris.

Identifiée sous le numéro 539 769 729 RCS Paris.

Représentée par M. Thierry DENJEAN.

Date de nomination : 19 février 2014.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

ERNST & YOUNG AUDIT SAS

Tour First 1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 Paris La Défense Cedex.

Identifiée sous le numéro 344 366 315 RCS Nanterre. Représentée par M. Pierre ABILY.

Date de nomination : 15 mars 2007.

Date de renouvellement : 18 février 2013.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

6.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Pascal de ROCQUIGNY du FAYEL

11, rue Laborde, 75008

Date de nomination : 7 février 2018.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023

M. Mark BATHGATE

19, rue de Presbourg – 75016 Paris

Date de nomination : 19 février 2014.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

SOCIÉTÉ AUDITEX SAS

Tour First 1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 Paris La Défense Cedex.

Identifiée sous le numéro 377 652 938 RCS Nanterre.

Représentée par M. Gérard DELPRAT.

Date de nomination : 15 mars 2007.

Date de renouvellement : 18 février 2013.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

6.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg

6.4.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale ainsi que le nom commercial de la Société sont Derichebourg. Dans le présent document, la société Derichebourg est dénommée « la Société » ou « l'Émetteur » ; le Groupe que constituent Derichebourg et ses filiales est dénommé « le Groupe ».

6.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601.

Les actions Derichebourg sont admises aux négociations sur Euronext compartiment B, sous le code ISIN : FR0000053381.

La Société fait partie des indices suivants : CAC-ALL TRADABLE, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL, CAC SMALL, CAC INDUSTRIALS, CAC SUP. SERVICES, EN FAMILY BUSINESS, NEXT 150.

6.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 9 janvier 1990 et prendra fin le 8 janvier 2040.

6.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

Coordonnées du siège social

119, avenue du Général Michel Bizot – 75012 Paris France
Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40
Site Internet : www.derichebourg.com

Forme juridique

Derichebourg est une société anonyme à Conseil d'administration régie par la législation française.

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1er octobre pour se terminer le 30 septembre.

6.4.5 Objet social de l'émetteur

(Article 3)

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- ▣ l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- ▣ la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;
- ▣ toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- ▣ l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location, ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- ▣ et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;

le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

6.5 Bilan du programme de rachat d'actions 2017/2018

L'assemblée générale mixte du 7 février 2018 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, soit 16 387 878 actions pour un prix maximal unitaire de 20 € par action. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 6 août 2019, en vue notamment de :

- ▣ l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▣ l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- ▣ l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- ▣ la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- ▣ l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, de titres ainsi rachetés. La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

La société n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice. La Société ne détenait aucune action autodétenue au 30 septembre 2018 et la valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2018 est nulle.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Stock-options attribuées	Croissance externe	Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital	Annulation	Total
Situation au 30 septembre 2017	163 878 780			0		0	0
En % de capital				0 %		0 %	0 %
Affectation à des stock-options attribuées							
autres							
Levées d'options d'achat							
Achats				0	0		0
Ventes				0	0		0
Annulations						0	0
Situation au 30 septembre 2018	163 878 780			0	0	0	0
En % de capital							0 %

6.6 Descriptif du programme de rachat 2018/2019

6.6.1 Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 5 février 2019.

6.6.2 Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

Depuis la clôture de l'exercice la Société a acquis 731 291 actions entre le 24 octobre 2018 et le 30 octobre 2018.

6.6.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenu par la Société

A la date de dépôt du présent document de référence, le rachat des 731 291 actions, soit 0,45 % du capital social a pour objectif l'annulation de titres.

6.6.4 Répartition par objectifs des titres de capital détenu par la Société

Les objectifs de ce nouveau programme seraient les suivants :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

- la réduction de capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve de l'adoption de la résolution y afférente soumise à l'approbation de l'assemblée générale.
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la Loi ou l'Autorité des marchés financiers.

6.6.5 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions serait de 10 % du capital social, soit 16 387 878. Compte tenu du nombre d'actions autodétenues à la date de dépôt du présent document de référence, soit 731 291 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées est de 15 656 587 actions, soit 9,55 % du capital.

Les actions Derichebourg sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (code ISIN : FR 0000053381).

Le prix maximum d'achat serait de 20 € par action.

Le montant maximum consacré à ces acquisitions serait de :

- 327 757 560 € représentant 10% du capital de la Société ;
- 313 131 740 € représentant 9,55% du capital, compte tenu des actions détenues par la Société.

6.6.6 Modalités des rachats

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.

6.6.7 Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à 18 mois à compter de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 soit jusqu'au 4 août 2020.

6.6.8 Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 7 février 2018 au 4 décembre 2018

Le bilan de l'utilisation de ce programme au 4 décembre 2018 est le suivant :

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,45 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽¹⁾	4 203 250
Nombre de titres détenus en portefeuille	731 291
Valeur comptable du portefeuille	2 809 656 €
Valeur de marché du portefeuille	2 749 654 €

(1) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

6.6.9 Bilan de l'exécution du programme entre le 7 février 2018 et le 4 décembre 2018

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 30-11-18	
	Achats	Ventes/ transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	731 291	0		
Cours moyen de transaction (en euros)	3,8420	0		
Montants (en euros)	2 809 656	0		

Les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux brut cumulés ci-dessus ont été effectués hors contrat de liquidité ou mandat d'acquisition.

6.7 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la Société (119, avenue du Général-Michel-Bizot, 75012 Paris) ou sur le site Internet de la Société (www.derichebourg.com) ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et le document de référence :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers, et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

6.7.1 Modalités de communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses comptes semestriels et annuels, et les rapports qui les accompagnent.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société : www.derichebourg.com.

6.7.2 Calendrier : dates clés de l'exercice

L'agenda financier du Groupe est disponible sur le site Internet : www.derichebourg.com

6.7.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, <http://inpublic.globenewswire.com> ou www.info-financiere.fr

Date	Document
16 octobre 2017	Grève de la collecte des déchets à Marseille
18 octobre 2017	Poursuite de la grève de la collecte des déchets à Marseille
21 octobre 2017	La grève de la collecte des déchets à Marseille se poursuit
24 octobre 2017	Fin du mouvement de grève de la collecte des déchets à Marseille
26 octobre 2017	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2017
6 novembre 2017	Le Groupe Derichebourg sur la plus belle avenue du monde
7 novembre 2017	Information sur la date de l'assemblée générale annuelle 2018
5 décembre 2018	Résultats de l'exercice 2016-2017
5 décembre 2018	Présentation aux analystes financiers du 6 décembre 2017
8 décembre 2018	Réunion des analystes financiers du 6 décembre 2017
12 décembre 2017	Publication du document de référence
12 décembre 2017	Document de référence 2016-2017
18 décembre 2017	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2017
10 janvier 2018	Cession d'actions Derichebourg par Compagnie Financière pour l'Environnement et le Recyclage (« CFER »)
12 janvier 2018	Franchissement de seuil
17 janvier 2018	Modification du lieu de réunion de l'assemblée générale mixte du 7 février 2018
22 janvier 2018	Mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM du 7 février 2018
29 janvier 2018	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2017
30 janvier	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2017
7 février 2018	Approbation des comptes annuels et consolidés, affectation du résultat
8 février 2018	Assemblée générale mixte du 7 février 2018 – Résultat du vote des résolutions
13 février 2018	Derichebourg : Agenda financier de l'exercice 2017-2018

Date	Document
2 mars 2018	Derichebourg Environnement cède sa participation Plastic Recycling
5 mars 2018	Derichebourg Atis AÉRONAUTIQUE rachète Ausgael Aviation Services
7 mars 2018	Derichebourg Environnement met au vert sa flotte de camions en France grâce à la technologie Active Stop-StartMC d'Effenco, une innovation montréalaise
22 mars 2018	Nouveau contrat de collecte des déchets ménagers en Italie
5 avril 2018	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2018
5 avril 2018	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2018
25 avril 2018	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2018
22 mai 2018	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 31 mars 2018
22 mai 2018	Rapport financier semestriel au 31 mars 2018
22 mai 2018	Présentation aux analystes financiers mai 2018
22 mai 2018	Audio – Réunion des analystes financiers du 22 mai 2018
1 ^{er} juin 2018	Derichebourg Propreté acquiert 2 sociétés de propreté NCA et NSA
6 juin 2018	Franchissement de seuil
7 juin 2018	Franchissement de seuil
14 juin 2018	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2018
15 juin 2018	Franchissement de seuil
2 juillet 2018	Franchissement de seuil
23 juillet 2018	Franchissement de seuil
24 juillet 2018	Franchissement de seuil
24 juillet 2018	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2018
24 juillet 2018	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2018
1 ^{er} août 2018	Incendie sur notre plateforme de recyclage d'Athis-Mons
2 août 2018	Franchissement de seuil
6 août 2018	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2018
14 août 2018	Franchissement de seuil
16 août 2018	Franchissement de seuil
20 août 2018	Franchissement de seuil
22 août 2018	Franchissement de seuil
31 août 2018	Franchissement de seuil
3 septembre 2018	Franchissement de seuil
6 septembre 2018	Derichebourg Environnement lance en France le premier camion équipé de la technologie Active Stop-StartMC sur le territoire de la ville de Puteaux
5 octobre 2018	Franchissement de seuil
9 octobre 2018	Franchissement de seuil
17 octobre 2018	Derichebourg Environnement a signé aujourd'hui avec la société Iren Ambiente un contrat en vue de la cession de ses activités de collecte de déchets ménagers, de nettoyage urbain et de traitement de déchets en Italie
22 octobre 2018	Franchissement de seuil
22 octobre 2018	Présentation aux analystes financiers du 23 octobre 2018
30 octobre 2018	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2018
30 octobre 2018	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2018
30 octobre 2018	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 22 au 26 octobre 2018
31 octobre 2018	Derichebourg Propreté renforce sa présence en Alsace avec le rachat des fonds de commerce de deux sociétés de propreté, Alizé et Alizé Alsace
6 novembre 2018	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 29 octobre au 2 novembre 2018
14 novembre 2018	Chiffre d'affaires de l'exercice 2017-2018
4 décembre 2018	Résultats de l'exercice 2017-2018
6 décembre 2018	La mairie de Paris réitère sa confiance à Derichebourg en lui confiant 2 arrondissements supplémentaires pour la collecte des déchets ménagers

Informations publiées au BALO

Date de publication	Document
1 ^{er} janvier 2018	Avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 7 février 2018
22 janvier 2018	Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 7 février 2018
21 février 2018	Avis d'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2017

6.7.4 Point sur l'information financière trimestrielle

À la suite de la publication le 3 février 2015 par l'Autorité des marchés financiers d'une recommandation relative à la suppression de

l'obligation de publier une information financière trimestrielle, le Groupe a choisi de ne pas publier d'information trimestrielle, notamment parce que la volatilité relative de l'activité Services à l'Environnement nécessite un horizon un peu plus long pour apprécier l'évolution des chiffres.

6.8 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

6.8.1 Déclarations – Rapports d'experts

Néant.

6.8.2 Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

- actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en pleine propriété, par un cabinet indépendant afin de déterminer au 1^{er} octobre 2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier. Des mises à jour avaient été réalisées par le même cabinet au cours de l'exercice 2009-2010, afin de s'assurer sur un échantillon que les actifs n'avaient pas perdu de leur valeur ;
- provisions pour indemnités de fin de carrière : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaire indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite.

6.9 Contrats importants

Le Groupe souhaite mentionner :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 31 mars 2014 et modifié par avenants les 5 mai 2017 et 2 février 2018 ;
- le contrat d'affacturage sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et son avenant de renouvellement jusqu'au 31 décembre 2018 ;

qui constituent les principales sources de financement du Groupe. Une présentation de ces contrats figure en note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

6.10 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document de référence	
	§	Page
Comptes annuels	4.2	168 à 188
Comptes consolidés	4.1	114 à 163
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	4.2.4	189 à 191
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	4.1.6	164 à 167
Rapport de gestion	3	79 à 112
Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion	6.1	207
Honoraires des Commissaires aux comptes	4.3	192
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	2	53 à 76
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	2.10	77 à 78
Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	6.7.3	213 à 215
Rapport RSE (faisant office de déclaration de performance extra-financière)	1	26 à 47

6.11 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004

Annexe I règlement 809/2004	Document de référence	
	§	Page
1. Personnes responsables		
1.1 Personnes responsables	6.1.1	207
1.2 Déclaration des personnes responsables	6.1.2	207
2. Contrôleurs légaux des comptes	6.3	208
3. Informations financières sélectionnées		4 à 5
4. Facteurs de risque	3.3	90 à 95

Annexe I règlement 809/2004	Document de référence	
	§	Page
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société		2 à 3
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	6.4.1	209
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	6.4.2	209
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	6.4.3	209
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, n° de téléphone de son siège statutaire	6.4.4	209
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur		2 à 3
5.2 Investissements	3.2.7	88 à 89
5.2.1 Investissements réalisés	3.2.7	89
5.2.2 Investissements en cours	3.2.7	89
5.2.3 Investissements en projet	3.2.7	89
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	1.1	8 à 26
6.1.1 Nature des opérations, catégories de produits vendus	1.1	8 à 26
6.1.2 Nouveaux produits	1.1	8 à 26
6.2 Principaux marchés, incluant la position concurrentielle	1.1	8 à 26
6.3 Événements exceptionnels	N/A	N/A
6.4 Dépendance	N/A	N/A
6.5 Sources d'informations sur position concurrentielle	1.1	8 à 26
7. Organigramme		
7.1 Place de l'émetteur	3.6	98 à 103
7.2 Liste des filiales de l'émetteur	4.1.5 note 4.32	161 à 163
8. Propriétés immobilières, usines, équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes	1.1.1	20
8.2 Questions environnementales	1.2, 1.5, 1.6	26 à 27, 37 à 45
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	3.2	80 à 88
9.2 Résultat d'exploitation	3.2	80 à 88
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Capitaux de l'émetteur	4.1.5 note 4.9	137
10.2 Flux de trésorerie	4.1.3	118
10.3 Structure de financement et conditions d'emprunt	4.1.5 note 4.11	138 à 142
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	4.1.5 note 4.11	138 à 142
10.5 Sources de financement attendues	4.11.3, 4.1.5 note 4.11,	141, 138 à 142
11. Recherche et développement, brevets, licences	1.1.1.4	20
12. Informations sur les tendances	3.2.5	86
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	3.2.5	86

Annexe I règlement 809/2004	Document de référence	
	§	Page
14. Organes d'administration, de direction		
14.1 Nom, fonction, autres mandats, des administrateurs	2.1	55 à 66
14.2 Conflits d'intérêts éventuels	2.1.6	64
15. Rémunérations et avantages		
15.1 Rémunération versée	2.4	69 à 73
15.2 Sommes provisionnées par ailleurs	2.4	69 à 73
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration des mandats	2.1.4	56 à 57
16.2 Contrats de service	N/A	N/A
16.3 Comité d'audit	2.2.1	66 à 67
16.4 Informations relatives au gouvernement d'entreprise	2	55 à 76
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	1.4.3.3	35 à 36
17.2 Nombre d'actions détenues par les administrateurs	2.1.4	56 à 57
17.3 Participation des salariés au capital de l'émetteur	3.4.1, 5.12	95 à 96, 198
18. Principaux actionnaires		
18.1 Information relative au capital	3.4.1	95 à 96
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	3.4.1	95 à 96
18.3 Informations relatives au contrôle	3.4.1	95 à 96
18.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	5.17	202
19. Opérations avec des apparentés	2.6	74 à 75
20. Informations financières		
20.1 Informations financières historiques consolidées	4.1	114 à 163
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	N/A
20.3 Informations financières individuelles	4.2	168 à 188
20.4 Vérification des informations financières historiques		
20.6 Informations financières intermédiaires	N/A	N/A
20.7 Politique de distribution de dividendes	5.18.1	202
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.1.5 note 4.27	158
20.9 Changement significatif dans la situation financière ou commerciale	3.2.5.2	86
21. Informations financières complémentaires		
21.1 Capital social (nombre et catégories d'actions, actions propres...)	5.1 à 5.13	195 à 199
21.2 Statuts	5.14, 5.15	199 à 201
21.2.1 Objet social de l'émetteur	6.4.5	209
21.2.2 Information relative aux organes de direction	2.1	55 à 66
21.2.3 Droits attachés à chaque catégorie d'actions	5.8	197
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier droits des actionnaires	5.15	199 à 201
21.2.5 Modalités de convocation des assemblées générales annuelles et extraordinaires	5.15	199 à 201
21.2.6 Disposition des statuts qui pourraient retarder un changement de contrôle	5.17	202
21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	5.9	197 à 198
21.2.8 Conditions statutaires régissant les modifications de capital	5.14	199
22. Contrats importants	6.9	215
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts	6.8	215
24. Documents accessibles au public	6.7	213 à 215
25. Informations sur les participations	4.1.5 note 4.4	134 à 135

6

Informations complémentaires

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.



DERICHEBOURG

DERICHEBOURG
119 avenue du Général Michel Bizot - 75579 PARIS cedex 12
Tél. : +33 (0)1 44 75 40 40 - Fax : +33 (0)1 44 75 43 22
www.derichebourg.com

